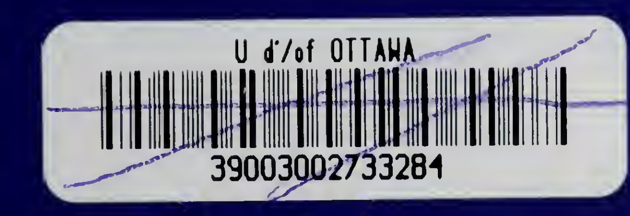

U d'/of OTTAWA
39003002733284

3/4/70

LES

SEIGNEURS DE MARLY

6224-81. — IMPRIMERIE D. BARDIN ET Ce, A SAINT-GERMAIN.



MARLY

LES

SEIGNEURS
DE MARLY

RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LA VILLE ET SEIGNEURIE DE MARLY-LE-ROI

AVEC NOTES, ARMOIRIES ET SCEAUX

PAR

ADRIEN MAQUET

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, OFFICIER D'ACADÉMIE

PRÉFACE

DE

VICTORIEN SARDOU

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE UNIVERSELLE

16, RUE D'ARGENTEUIL, 16

—

1882



PRÉFACE

Tout le monde a quelque idée du Marly de Louis XIV. Saint-Simon, avec ses âcres commérages de courtisan évincé ; Dangeau, avec ses admirations officielles ; la Palatine, avec ses haines brutales ; tous les mémorialistes et épistolaires à la suite nous ont laissé des documents sans nombre qui, contrôlés et rectifiés l'un par l'autre, nous initient parfaitement à la vie intime du séjour royal. — Sur l'habitation elle-même les renseignements abondent. Les toiles de Martin, à Versailles, les précieux dessins des archives, ceux de la bibliothèque, enfin les gravures des Perelle, des Aveline, etc., si défectueuses qu'elles soient ; les détestables gravures de Rigaud, sans caractère, sans proportion, inexactes, et faites, comme on dit aujourd'hui, « de chic », mais popularisées par la chalcographie et répétées par toutes les vues d'optique ; enfin l'excellent ouvrage de Guillaumot, permettent à chacun de se faire une idée plus ou moins juste des fameux pavillons et des jardins du grand Roi, suivant l'intelligence qu'on applique au choix et au contrôle de ces divers documents.

Mais il est un autre Marly, un Marly antérieur, celui du moyen âge. Et celui-là est tout à fait inconnu. Le promeneur qui s'égare dans la forêt de Marly, si jolie avant qu'on l'eût saccagée par des coupes féroces, ne soupçonne guère l'importance historique de ces bois aujourd'hui déserts, autrefois si bruyants et si peuplés, quand une suite de châteaux et d'abbayes couronnait tout son contour.

Un coup d'œil jeté sur la carte explique l'importance qu'avait jadis ce beau plateau.

La forêt de Marly qui, jusqu'à Louis XIV, s'appela forêt de Cruye, se prolonge vers l'Ouest en une sorte de promontoire qui s'abaisse brusquement au Nord, à l'Ouest, au Sud, par des versants assez brusques. Le plateau supérieur, boisé de tout temps, donnait naissance à des sources nombreuses qui s'écoulaient au Nord en petites rivières assez abondantes, et formaient dans le vallon des étangs très poissonneux. C'étaient : l'étang de Joyenval, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un petit bassin ; l'étang du Désert ; les grands étangs aujourd'hui desséchés du village qui en a gardé le nom, et qui se dégorgeaient dans la Seine par le petit cours d'eau présentement bien réduit, qui faisait alors marcher les moulins du bas Germain et du Pecq. — C'était enfin l'étang de Marly, cette grenouillère qui occupait tout le bas-fond que Louis XIV dut combler pour y établir son château, où il récolta une si jolie quantité de fièvres quartaines ; et qui maintenant, assaini, drainé, n'est plus représenté que par les eaux de l'abreuvoir et par la petite rivière ou plutôt le ruisseau qui se jette dans la Seine à Port-Marly. — Une forêt très ombreuse, coupée de vallons, de ravines, foisonnante en gibier de toute sorte, des cours d'eau,

des étangs, le double voisinage de la Seine à Poissy et au Pecq, enfin des hauteurs faciles à défendre, c'étaient là trop d'avantages pour ne pas séduire nos ancêtres, qui ne vivaient que de chasse et de pêche, et préféraient à tout autre séjour celui des bois. La découverte, en 1842, d'une allée couverte et d'un cimetière celtique à Marly : celle plus récente du dolmen de l'Étang ; l'abondance de silex, de haches, flèches, etc., trouvés dans les vignes qui dominent l'Étang vers la *Maison-Rouge*, et enfin l'importance du monument celtique que l'on voit figurer encore sur les cartes de Louis XIV, au lieu dit de la *Haute Pierre*, et dont il n'existe plus trace malheureusement, mais qu'il est facile de reconnaître sur ces plans, où il est figuré en relief et de couleur rougeâtre, pour un *menhir* de grande dimension et d'un grès semblable à celui des carrières abandonnées du *Trou-d'Enfer* ; — tout, en un mot, constate bien l'importance de ces établissements primitifs.

Après la conquête, cette importance ne fit que s'accroître. Une voie romaine relia Lutèce à Poissy et à Meulan par les bois de Rouvray (le bois de Boulogne), de Saint-Cloud, de Vaucresson et la forêt de Marly, qu'elle traversait dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest. Cette voie suivait probablement le tracé actuel de Montretout à Rocquencourt, puis celui de la route de Louis XIV, au-dessus de Noisy, jusqu'aux abords de celle de Fourqueux, et enfin l'avenue Hardouin, l'une des plus belles de la forêt et la moins fréquentée, malgré sa beauté sauvage. — Là, le promeneur peut se dire qu'il foule le vieux sentier de chasse de nos pères, la voie gallo-romaine, enfin la route royale du moyen âge. — Je dis royale, et pour cause.

★

On voit, en effet, que cette route est toujours en plein bois : de leurs palais de la Cité, nos rois de la première race pouvaient, toujours chassant, pousser jusqu'à Poissy, chose inappréciable pour des amateurs de chasse tels qu'ils l'étaient. — On conçoit donc que, sur une éminence où le culte païen avait remplacé celui des druides, et qui de *Mons Jovis* était devenu *Montjoie*, ils aient bâti un château qui, simple rendez-vous de chasse au début, fut par la suite une véritable maison de plaisance. — Sans que l'on soit autorisé à en attribuer la fondation à Clovis, comme le veut la tradition, il est certain que ce fut une sorte de Compiègne mérovingien.

Cette faveur royale devait naturellement provoquer, dans le voisinage, d'autres établissements de même sorte ; aussi voit-on bientôt s'élever à ses côtés le château de *Sainte-Gemme*, improprement appelé aujourd'hui Sainte-James ; celui de *Roye*, ou plutôt, pour écrire comme on prononçait, de *Raye*, mal à propos désigné sous le nom de *Retz* ; puis c'est Fourqueux, Noisy, Bailly, Saint-Nom, Marly. — Les châteaux entraînent la fondation d'établissements religieux. Sous les murs de la Montjoie... « à la place même où sainte Clotilde avait « planté des lys en souvenir de Tolbiac et consacré une « chapelle à saint Denis, — d'où le cri de guerre : « Montjoie-Saint-Denis !... dit la légende... » vers 1200, l'abbaye de Joyenval était fondée et s'enrichissait des libéralités de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe de Valois. — Puis ce fut le prieuré d'Hennemont, Mareil, etc. — Bref, au milieu du XIVe siècle, le plateau de Marly était en pleine prospérité. Cette richesse même devait entraîner sa ruine. — La proie était trop belle.

On ne voit pas qu'il ait eu beaucoup à souffrir des incursions normandes. Les Normands, race batelière, ne s'éloignaient pas volontiers de leur base d'opérations, la rivière. Ils remontaient la Seine sans bruit, ramant toute la nuit; puis, le jour, s'abritant avec leurs barques sous les grands arbres de la rive. — Nous avons un exemple de cette marche de pirates dans la façon dont ils prirent Bougival au IXe siècle. — Venus clandestinement par le bras de la rivière qui coule entre l'île de la Loge et la rive droite, ils débarquèrent après le coucher du soleil sous l'église actuelle de Croissy, là même où l'on passe maintenant en bateau pour aller à la *Grenouillère*, sans que les habitants de Bougival, avertis pourtant de leur présence, les soupçonnassent si près d'eux. Dans la nuit, ces terribles « *canotiers* » franchirent sans bruit la rivière, surprirent les Bougivalais endormis, les emmenèrent captifs dans l'île avec tout leur butin, et en branchèrent une centaine aux plus grands arbres; puis, au petit jour, toute la flottille aborda la rive gauche et s'en alla livrer bataille à l'armée parisienne, venue en toute hâte et campée sur les hauteurs de la Jonchère et de Buzenval. — Malgré l'avantage de la position, les Parisiens furent si cruellement battus que le lieu du combat en a conservé le triste nom de la *Male-Maison* « maison de malheur », comme le point de la rive où les Normands avaient débarqué la veille s'est toujours appelé « Mal-Port. »

Eloignés de la Seine et protégés par la forêt, la Montjoie, Sainte-Gemme, Raye et Marly n'eurent probablement aucun assaut à subir de la part de ces corsaires, à qui les grands bois inspiraient une sorte de terreur superstitieuse.

Mais aux Normands succédèrent les Anglais, ennemis bien autrement redoutables.

Grâce à sa position avancée sur la route de Poissy, de Mantes, de Meulan, le plateau de Marly couvrait Paris par une ligne de défense qui, mise habilement à profit, pouvait opposer aux envahisseurs un sérieux obstacle. Au Nord, le château de Raye commandait l'entrée du vallon très étroit qui borde la forêt de ce côté, se reliait à Montaigu et couvrait la Montjoie, que Philippe de Valois avait réparée en 1345, et qu'il avait flanquée de petites tours, placées à mi-côte, et dont deux ou trois subsistent encore.

Au Sud-Ouest, Sainte-Gemme, dans une position admirable, gardait à la fois la vieille voie romaine de la forêt et la route de Poissy, comme plus loin Saint-Nom la Bretèche couvrait celle de Maulle ; et enfin, au Sud, les châteaux de Noisy et du Haut-Bailly; au Nord-Est et au Nord, ceux de Marly et de Fourqueux complétaient la ligne de défense.

C'était comme une sorte de vaste camp retranché, où toute une armée pouvait attendre l'ennemi, à couvert, dans une position très favorable à cette guerre de surprise et d'embuscade qui était à peu près toute la stratégie du temps. Les travaux entrepris par Philippe laissent supposer qu'il avait en vue quelque opération de ce genre ou tout au moins une solide protection du plateau.

Malheureusement, quand un détachement de l'armée d'Edouard se présenta à l'entrée du vallon, en 1346, Philippe manœuvrait sur la rive droite, entre Poissy et Paris, séparé de l'ennemi par la rivière. — Et tandis que les Anglais dévastaient impunément tout le pays chartrain, le prince de Galles put prendre, piller et in-

cendier Saint-Germain, la Montjoie, Sainte-Gemme, Raye, Croissy et toute la contrée jusqu'à Saint-Cloud.

Le donjon de la Montjoie subsista pourtant; car on voit, en 1362, Charles V y installer un certain Étienne Rat, comme gardien de sa tour : « *Custos turris montis gaudii.* »

En 1431, nouvelle incursion des Anglais. Et cette fois la destruction du plateau fut si complète qu'on semble l'avoir à jamais abandonné. — Tout ce qui avait résisté à la première dévastation fut incendié; Montjoie, Sainte-Gemme et Raye anéantis, Joyenval saccagé, ses chanoines expulsés et réduits à la mendicité. Pourtant, réédifié, puis pillé de nouveau dans la guerre du Bien public, il releva une troisième fois ses ruines et retrouva quelque apparence de son antique splendeur. — Les abbayes ont la vie plus dure que les châteaux.

Je ne crois pas qu'il soit, aux environs de Paris, un pays plus ruiné que ne le fut alors cette malheureuse forêt de Marly. De ce passé florissant, rien n'a survécu, à peine le souvenir. — Le temps a complété l'œuvre des Anglais.

Des tours de la Montjoie et de Raye, qui existaient encore en partie au XVIIe siècle, pas une pierre n'est debout. Et le curieux qui cherche leur emplacement n'y réussit pas sans peine.

S'il entre en forêt par la porte Dauphine, qui fait face à Montaigu, il trouve sur sa droite une petite étoile dite « de la Montjoie », qui, par une allée assez étroite, le mène à l'emplacement marqué « *château* », sur la carte des chasses. Un fossé envahi par les broussailles, quelques pans de murs écroulés, et des arbres fruitiers depuis longtemps retournés à l'état sauvage; c'est là tout

ce qui reste de la résidence royale. Des ruines de Joyenval, dont Israël Sylvestre a pu nous laisser encore une petite vue fort intéressante, rien n'est plus apparent que quelques bases de colonnes noyées dans l'eau d'une source. C'est l'abside de la chapelle, érigée sur les débris de celle que l'on attribuait à sainte Clotilde. De belles pierres tombales, sciées pour en faire des bancs de jardin, ont été transportées à saint Germain. — A Raye, même néant qu'à Montjoie. Un large fossé, très reconnaissable sur l'avenue Hardouin, là où la même carte des chasses porte cette mention : *Château de Retz ruiné*, mais rien de plus ! — Le bel étang où se mirait le château féodal, séparé de la forêt par le mur de clôture de Louis XIV, est enclavé dans la propriété du *Désert*, où s'est donné licence au dernier siècle la fantaisie ridicule de ce fou de de Monville, avec son pavillon chinois et sa maison en forme de tour tronquée, cannelée, que toute la cour de Louis XVI alla visiter comme une curiosité de haut goût.

Nulle part la forêt de Marly n'a un aspect plus mélancolique et plus silencieux que dans ce canton de Retz, qui justifie bien son nom de « *Désert.* » A Sainte-Gemme, on ne voit même plus la trace des fossés ; à la Bretèche, plus de bretèche. Sur le Haut-Bailly, plus de Haut Bailly. Et à Noisy enfin, plus rien du château primitif. Dès 1580, après avoir appartenu à la duchesse d'Étampes et à Diane de Poitiers, il avait été remplacé par les constructions nouvelles d'Albert de Gondi, comte de Retz, qui elles-mêmes ont disparu.

Ce château neuf méritait pourtant d'être conservé. — Et c'est une faute de Louis XV que sa destruction brutale, justifiée par la seule nécessité d'y faire quelques ré-

parations. — C'était une construction très pittoresque, en pierres et briques, admirablement placée à mi-côte, et assez semblable, dans son ensemble et ses détails, au joli château de Ponts. Son avant-cour, entourée de terrasses sur arcades, sa loggia d'entrée, ses portiques, sa très belle grotte à l'italienne, ses statues, ses rocailles, etc., tout enfin était charmant. Les Gondi, gens influents, très intrigants et très riches, possédaient alors tout le plateau, Noisy, Bailly, Marly-le-Chastel, Raye, dont la déformation en Retz peut leur être attribuée, et de plus tout le val de Galie, y compris Villepreux et Versailles. — La forêt de Marly était à eux, et ils en tiraient habilement parti.

La porte haute du château s'ouvrait directement sur un carrefour de la forêt, encore reconnaissable sous le talus du fort actuel. Par les allées désertes, on pouvait venir à couvert sans éveiller aucun soupçon. Aussi, pendant tous les troubles de la Ligue, ce château de Noisy est-il comme un nid d'intrigues, de complots, de conciliabules et de coups de main. Les partis de cavaliers, embusqués sous bois, à mi-côte, surveillaient la vieille route de Bretagne et fondaient, dans le val de Galie, sur les convois de passage ou les petites troupes sans défiance. Lamotte-Messemé, dansse s mémoires rimés, « *Les honnestes loisirs* », si curieux, si peu connus et qui méritent tant de l'être, nous a laissé le récit d'une escarmouche de ce genre près de Rocquencourt. C'est dans le mystère de ce château de Noisy que se tinrent les conférences qui entraînèrent la reddition de Paris au Béarnais et l'abjuration du roi. — Louis XIII, enfant, y séjourna pendant une épidémie qui désolait Saint-Germain. — Mme de Maintenon y installa ses filles nobles,

après l'abandon de la maison de Rueil et avant la construction de Saint-Cyr. — Enfin, toute l'histoire des derniers siècles avait laissé là quelques souvenirs !...

De ce charmant logis, on ne voit plus que la porte d'entrée de l'anti-cour, flanquée de ses deux murs de briques, dont l'un va se relier à l'ancien couvent des cordeliers. — Si, franchissant cette porte, on commence à gravir la petite côte où perchait le château, on découvre dans les taillis, à droite et à gauche du sentier, le demi-cercle de la rampe par où l'on montait au pont-levis et les culs-de-four en rocailles dont elle était ornée. La place de la belle grotte, gravée par Marot, et qui a servi de type à celle de Versailles, est également reconnaissable, ainsi que le bassin du grand parterre, les fossés, les fondations des pavillons d'angles, etc. — Nous avons de l'habitation une description très minutieuse, faite de souvenir, très peu de temps après sa destruction, par M. Boulin, seigneur de Bailly, mais les documents graphiques font défaut. Ils se réduisent à quelques plans et profils très insuffisants, qui sont aux archives de Versailles, et je ne connais en outre que deux petites vues gravées dans la géométrie pratique de Manesson Mallet, heureusement très exactes. Seulement, une sorte de malédiction s'attache à ce pauvre château démoli pour brouiller sur lui toutes les idées. La confusion de tous les Noisy et de *Noisy-le-Roy* est constante. Ainsi Marot grave la grotte de *Noisy-le-Roy*, et il écrit bravement au-dessous : *Grotte de Noisy-le-Grand*. Manesson-Mallet désigne ces deux petites vues comme étant de *Noisy-le-Sec*. — Perelle, lui, fait le contraire ; il dessine *Noisy-le-Grand*, et il écrit : *Noisy-le-Roi*. Aveline, qui le copie toujours, répète nécessairement

l'erreur; après Aveline, tous les imitateurs flamands, tous les imagiers d'optique ; etc., etc., si bien qu'elle se perpétue; on la retrouve partout.

Mais enfin de Noisy, de la Montjoie, de Raye, il nous reste au moins les fossés. — Du château de Marly, pas même cela. Et c'est à peine si nous connaissons son emplacement exact. Nous savons qu'il existait deux Marly : *Marly-le-Bourg* et sa paroisse, à la place actuelle de la mairie, et *Marly-le-Chastel*, sur la hauteur. La tradition, l'induction, permettent bien d'établir que *Marly-le-Chastel* était situé un peu plus haut que la place du Verderon; mais, sur sa dimension et ses limites précises, on ne peut faire que des conjectures. Pas un pan de mur ne peut nous guider. Et pourtant le château des Montmorency avait moins que ses voisins souffert de la guerre de Cent ans, de celle du Bien public, des déprédations commises aux alentours de Versailles par les Italiens licenciés après Pavie, et qui firent un si mauvais parti à la dame de Villepreux. On le voit bien attaqué, saccagé à plusieurs reprises, mais enfin toujours debout, quand les autres ne sont plus que poussière. — Il était certainement très déchu de son ancienne importance, mais encore habitable, quand Martin Fumée, sieur de Marly-le-Chastel, y traduisait, de Lopez de Gomara, son « *Histoire générale des Indes-Occidentales et terres neuves qui jusques à présent ont estées descouvertes* ». Et datait sa dédicace au maréchal de Montmorency : « De vostre maison de Marly-le-Chastel, le septième de septembre 1568. » — En donnant pour raison de son travail l'obligation « cependant que ces derniers troubles avoient cours, de soulager son esprit grevé de veoir un temps si calamiteux. » Et le désir de donner au lecteur : « à

pousser le temps avec les espaules, durant ces guerres prochaines qui cruellement menacent d'accabler nostre France. »

Hélas! ces guerres vinrent, qui furent celles de Religion, et le pacifique Martin Fumée eut au moins quelques vitres cassées dans la bagarre.

Toutefois le donjon tenait bon! Il était encore là sous Henri IV. — Et j'en veux beaucoup à Chastillon de n'avoir pas dessiné ces vieux remparts qui, tout ruinés qu'ils étaient, devaient avoir encore fort bonne mine de son temps.

Quand Louis XIV acquit le domaine de Marly des créanciers de ce Bossuet le Riche, qui, possédant tout le canton, avait trouvé le moyen de s'y ruiner,— c'était fini, — la destruction était si complète que déjà l'on avait peine, dit Antoine l'aîné, « à reconnoître le véritable endroit où le château étoit construit. »

Une petite tête de statue, trouvée dans mon jardin, et si mutilée qu'elle n'a plus guère figure humaine, voilà, à ma connaissance, le dernier débris du château des Bouchard le Barbu et de saint Thibaut de Marly!

Si les constructions ont disparu, le souvenir des habitants est lui-même bien effacé, et des anciens seigneurs de Marly, dont quelques-uns furent de grands capitaines et dont l'un mérita d'être canonisé, bien peu de gens pourraient citer les noms.

Ce sont ces ombres, trop oubliées, que le présent livre a pour but d'évoquer.— Parlons un peu de son auteur.

Voyez-vous cet homme penché sur une échelle dans mon cabinet et faisant jouer un cordon de sonnette qui ne tire pas.

Écoutez un peu ce dialogue entre lui et moi :

Moi. — Maquet, je crois que votre fil est trop long.

Lui. — Non, monsieur Sardou, non, c'est la bascule qui est rouillée. Tenez, voyez-vous, en tirant fort, ça sonne; je vais corriger cela.

— Et vous disiez donc, Maquet, que du temps de Bouchard ?...

— Je disais que, du temps de Bouchard, Marly était déjà un pays de vignobles ; car j'ai trouvé une charte où il confirme les donations de cinq arpents de vignes faites à l'abbaye de Sainte-Geneviève par Barthélemy-le-Poilu.

— C'est peut-être pour ces vignes-là, Maquet, que les abbés de Saint-Germain se sont tant chamaillés avec les seigneurs de Marly.

— Peut-être bien ; les tenanciers se crossaient d'importance dans les fonds de Saint-Léger. Et les moines de Saint-Denis soufflaient peut-être le feu.

— Qui vous fait croire cela? Maquet.

— C'est qu'ils étaient en bons termes avec Marly; car je vois, en 1234, Pierre de Marly qui accorde à l'abbaye de Saint-Denis le droit de faire cuire du pain au four que les abbés ont fait édifier à Luciennes et à Maubuisson, — *Loveceneas* et *Malodumus*, — à la réserve des gens astreints à faire cuire au four banal.

— En effet... Et savez-vous, Maquet, que, de Paris, on expédiait des gens aux prisons de Marly ?

— Vous avez quelque chose là-dessus ?

— Oui, dans Sauval ; je vous montrerai cela tout à l'heure, quand vous aurez fini.

— C'est fait, voilà votre sonnette qui va toute seule.

— Alors, descendez, Maquet, et allons à la bibliothèque.

Et maintenant qu'il est descendu de son échelle, permettez-moi, lecteur, de vous présenter Adrien Maquet, mon serrurier, savant homme, auteur du présent livre...

On a vu des ouvriers poètes, des menuisiers, des tonneliers rimeurs, chanteurs, etc...; mais l'ouvrier érudit, le cas est rare et cela s'explique.

Tout homme doué de verve poétique peut bien, en rabotant ses planches, raboter ses vers, et comme Jasmin, friser à la fois ses clients et sa muse! — La nature de son travail ne contrarie pas le vol de son imagination. Mais l'érudition!... c'est l'étude appliquée, c'est la lecture, c'est la recherche, le déchiffrement des parchemins et des chartes, c'est la course au document, c'est le contrôle et la comparaison des vieux textes, c'est la fouille des dossiers, des greniers, des casiers, etc.

Et tout cela ne se fait pas en graissant des serrures et en faisant marcher des sonnettes.

Enfin, le poète peut rimer partout, comme l'oiseau chante; mais déchiffrez donc un texte du XIIe siècle en soufflant la forge!

Et combien cette difficulté s'accroît-elle quand le fureteur du passé n'est, comme dans le cas présent, qu'un simple ouvrier !

Patron, il pourrait ordonner l'ouvrage, le surveiller, se créer quelques loisirs. Mais, ouvrier, il dépend de tout et de tous; ses heures sont comptées, le temps qu'il dérobe à son dur travail, c'est son estomac qui le paye.

— Il a, de plus, femme et enfant, il faut faire vivre tout cela. — Comment tout concilier?

C'est la question que je me suis posée bien des fois en voyant Maquet à l'œuvre. — Et je ne l'ai jamais résolue!

Voilà, en effet, un homme qui du matin au soir est à l'atelier. Le peu de temps qu'il pourra consacrer à l'étude, force lui est de le prendre sur son sommeil et son repos.

Or, le repos, c'est le dimanche; et le dimanche les bibliothèques sont fermées; et, sans bibliothèques, pas d'études!

Et le sommeil?... Quand on a battu le fer tout le jour, comme on a bien le cœur à ouvrir Félibien ou l'abbé Lebeuf pour y chercher des renseignements sur « Thibaud File-Etoupe » ou « Barthélemy-le-Poilu. »

Comment donc Maquet a-t-il pu faire? — Je n'en sais rien.

Voyez sa vie. Il est né à Montfort-l'Amaury en 1834. Ses parents étaient domestiques. Montfort-l'Amaury est riche en souvenirs historiques. Maquet subit l'influence de ce milieu. Tout enfant, il va partout, dessinant déjà ces vestiges du passé. A l'école, il a toujours le premier prix d'histoire. La vocation y est bien, mais terriblement contrariée par la dure nécessité de vivre. — En 1852, établi à Marly, il passe tous ses dimanches à Versailles, où il se prend de belle passion pour la salle des Croisades, dont il s'applique à lire les blasons. — Frappé de la ressemblance des armes de Marly avec celles de Montmorency, il veut en connaître la cause. — Il la trouve dans André Duchesne. — Une fois pris dans l'engrenage, il devait y passer tout entier. Quand un homme

est mordu de cette belle passion des choses d'autrefois, il est incurable. — Maquet, à force de privations, économise chaque semaine pour acheter les premiers livres indispensables, et se créer une toute petite bibliothèque, qui est la joie de ses dimanches et de ses fêtes. — Il ne possède, à ce moment-là, qu'une instruction bien imparfaite, des notions d'histoire insuffisantes, un peu de français, presque pas de latin. C'est avec ce mince bagage qu'il entre en campagne. Et, à quelques années de là, vous le retrouvez lisant les vieux textes et déchiffrant les inscriptions comme un élève des Chartes, ferré comme pas un sur les *redevances,* les *aveux* et les *coutumes.* — Et, vieux français, latin, épigraphie, blason, ayant tout appris, comme disait Palissy, « avec les dents ». — Je ne sais pas ce qu'en pense le lecteur, moi je trouve cela tout bonnement admirable !

Tout cela ne s'est pas fait sans amasser une quantité considérable de notes, très précieuses, et qui, pour la plupart, sont relatives à ce plateau de Marly dont nous parlions tout à l'heure. Maquet les coordonne, les assemble, et le voilà en possession d'une histoire complète de la seigneurie de Marly. — Il l'imprime ! — Elle est sous vos yeux.

J'insiste sur ce fait que ce que l'on va lire est son œuvre toute personnelle. Le fond et la forme sont bien à lui. — Il n'y a pas eu ici ce que l'on appelle « un nettoyeur. » Le livre eût perdu à ne pas s'offrir au public avec certaines naïvetés et rusticités de formes qui ont leur saveur et qui sont bien naturelles chez un homme plus habitué à limer ses serrures qu'à polir son style.

Donc, le livre est bien de Maquet, et de Maquet seul. — Je ne saurais assez le répéter.

D'ailleurs, Maquet n'en est pas à faire ses preuves.

En 1871, le vénérable secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, M. de Dion, qui est le plus bienfaisant de tous les hommes, comme il est le plus aimable et le plus modeste des savants... — M. de Dion, dis-je, qui de longue date connaît Maquet et s'intéresse à ses travaux, le fit adjoindre presque malgré lui à la Société archéologique de Rambouillet. Maquet publia la même année, dans les Annales de la Société, un premier travail sur les seigneurs de Noisy, complété depuis (1878) par des renseignements nouveaux sur le château et le couvent des cordeliers et par la description de Boulin, que j'ai signalée plus haut.

En 1880, insertion dans les Mémoires de la Société de Versailles d'un opuscule de Maquet sur Rocquencourt.

Enfin, en 1881, publication de son *Nobiliaire de Montfort*, travail considérable et honoré d'une souscription du ministère de l'instruction publique.

Déjà, en 1879, M. Bardoux l'avait nommé officier d'académie, et lui avait fait délivrer une certaine quantité de livres, pour l'aider à ses travaux.

Voilà qui est fort bien; mais ne reste-t-il pas mieux à faire?

En somme, Maquet est toujours serrurier!

Il y a bien, dans l'une de nos bibliothèques ou dans les archives de notre département, une place que l'on puisse donner à ce travailleur, qui la mérite tant et qui l'occuperait si bien.

Cet ouvrier érudit n'a qu'un précurseur, le malheureux Adrien Pasquier, cordonnier de Rouen, qui nous a laissé le *Dictionnaire historique et critique des hommes illustres de la Normandie*, en neuf volumes in-quarto,

de onze cents pages chaque, et d'une écriture si fine que ces neuf volumes en représentent bien quatre-vingts ordinaires. — Pensez-donc!... Deux mille deux cent quatre-vingts et quelques biographies!... Et Pasquier, aveugle, goutteux, paralysé, vivant de pain moisi, est mort dans une effroyable misère, laissant pour tout bien ses œuvres manuscrites, que la bibliothèque de Rouen acheta, y compris le dictionnaire, au prix total de quatre cents francs!

Ceci se passait en 1817! — Et, en 1882, Rouen donne à l'une de ses rues le nom de l'infortuné Pasquier!

Ne recommençons pas ces choses-là!

On voit dans le palais ducal, à Venise, une inscription qui avait pour but de rappeler au tribunal de la sérénissime république l'erreur judiciaire dont, par sa faute, avait été victime un innocent... :

« Souvenez-vous du pauvre boulanger! »

Qu'il me soit permis d'invoquer, en faveur d'Adrien Maquet, le triste exemple d'Adrien Pasquier...

Et de dire à qui de droit :

« Souvenez-vous du pauvre cordonnier! »

VICTORIEN SARDOU.

Marly, 21 juin 1882.

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE MARLY-LE-ROI

ORIGINES. — MARLY AU MOYEN AGE ET A L'ÉPOQUE MODERNE

Sur le plateau assez vaste qui sépare Marly de la ville de Saint-Germain en Laye, et qui s'avance à l'est, formant un promontoire fort élevé dont les pentes rapides viennent se perdre au-dessus du Port-de-Marly, à peu de distance de la Seine, s'élevaient aux temps préhistoriques, c'est-à-dire il y a plusieurs milliers d'années, les huttes des Celtes-Gaels (des Gaulois). Ces huttes s'y dressaient en maints endroits et leurs traces sont manifestes. Cachés dans la sombre forêt de Cruye qui leur donnait, avec l'ombre et la fraîcheur, la sécurité et le gibier, la nourriture et le vêtement, à proximité de la Seine qui leur fournissait le poisson, et des sources vives et abondantes, les premiers habitants du territoire de Marly se succédaient de tribu à tribu, poussés par cette émigraion qui finit par peupler les contrées européennes ; mais ces migrations étaient toujours forcées, par suite violentes, et plus d'une fois le sol fut rougi du sang de ces

peuplades asiatiques. Deux allées couvertes ou dolmens et des tombelles en pierre, des quantités considérables d'outils en silex taillés, grattoirs, couteaux, haches, pointes de flèches, etc., attestent la présence de ces insulaires [1].

Après les Gaulois vinrent les Franks qui sortirent de la Germanie et repoussèrent à leur tour les tribus gauloises plus avant vers le midi. L'immense étendue de forêts qui, sous les noms de forêts de Cruye ou de Marly (Cruya, Silva Creva, foresta Cruyæ), de Ledia (Leia, Laya ou de Saint-Germain en Laye), des Aivelines ou des Yvelines, couvraient une grande partie du pays du Parisis, du Pincerais et des Carnutes, était fort propice aussi à l'établissemeut de ces peuples. Sous les vieux chênes druidiques de la forêt de Cruye se célébraient les fêtes d'Odin, de Thor, du guy ; et le sang humain coulait à flots sur les tables de pierre sacrées, offert en sacrifice à ces dieux farouches de la guerre et de tous les maux, par les druides à la fois chefs et prêtres de ces guerriers.

Au v[e] siècle, saint Germain d'Auxerre, saint Denis et ses compagnons vinrent prêcher l'Évangile du Christ

1. Il y a environ quarante ans que l'on découvrit dans les Grandes-Terres de Marly, au lieu dit le Mississipi, une allée couverte formée de gros blocs de grès ayant deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur, renfermant des squelettes et quelques poteries; ces dernières furent brisées et dispersées par la pioche des ouvriers. Dans le même temps, l'on découvrit deux tombes en pierre au lieu dit les Lampes. Ces tombes, creusées en auge, furent aussi dispersées. Une allée couverte fut encore explorée dans ces derniers temps au lieu dit les Graviers, mais de même qu'à Mississipi, après avoir fourni des ossements et quelques silex, cette fouille fut abandonnée. Quant aux outils en silex, de nombreuses collections ont pu en être réunies, et l'on en a trouvé notamment à la Tour-au-Payen, aux Graviers, aux Lampes, aux Grandes-Terres, aux Villebenestes, aux Champs-des-Oiseaux, etc

dans nos contrées. La domination des druides fut ruinée par ces hardis successeurs des apôtres, et la conversion de Clovis acheva ce qu'ils avaient commencé. Deux siècles plus tard, saint Léger, évêque d'Autun, fit construire au bas du coteau sur lequel est bâtie la ville de Saint-Germain, une chapelle qui a donné son nom à cette partie de la ville. L'on peut attribuer à cette époque la fondation d'un oratoire ou chapelle à Marly. Autour de cette chapelle se groupèrent quelques cabanes, les malheureux venant de préférence à ceux qui leur prêchaient l'espérance et la résignation. Cette chapelle fort ancienne tombait en ruines au XIe siècle, et à défaut d'une maison royale de chasse comme nos rois en avaient notamment à Rueil, à Joyenval et à Maisons, qui eût donné naissance au village de Marly comme cela était arrivé ailleurs, il est à croire que ce fut l'édifice consacré à Dieu qui engagea les pauvres serfs à grouper et rassembler leurs habitations, jetant ainsi les fondements de ce qui fut le bourg de Marly.

A la fin du VIIe siècle, au mois de septembre 676 ou 678, deux chartes du roi Thierry furent données à Marly.

Les évêques de la Bourgogne et de son royaume et les seigneurs qui lui étaient restés fidèles y furent convoqués. Thierry était à cette époque roi de Paris et de Bourgogne, et ce plaid avait pour objet de mettre fin aux exactions du maire du palais Ebroin qui, tonsuré et renfermé à l'abbaye de Luxeuil avec saint Léger, en était sorti comme un lion furieux, menaçant de dévaster les terres de ses ennemis et de massacrer ceux qui ne se soumettraient pas à lui.

L'autorité excessive de cet homme ambitieux l'avait

poussé à la révolte contre son souverain légitime, qu'il avait ensuite fait proclamer roi, puis contre lequel il s'était révolté de nouveau. A sa sortie de Luxeuil, l'évêque d'Autun gagnant Ebroin de vitesse, était arrivé le premier à Paris, auprès du roi Thierry que l'on venait de tirer de sa prison de Saint-Denis. Il se hâta de le faire élire roi, avec Leudès pour maire du palais. Plus tard, saint Léger paya de sa vie son attachement à son souverain, car tombé entre les mains d'Ebroin, celui-ci lui fit crever les yeux, puis le fit décapiter. D'autres historiens ont écrit que cette réunion eut lieu à Masbacum, près de Sens[1]. Je crois que Thierry, en présence d'un si terrible ennemi, dut songer à ne pas trop s'éloigner de Paris, où il devait trouver une certaine sécurité, et qu'il pourrait y avoir lieu d'admettre une vieille tradition locale qui dit que ce fut à l'ombre des vieux chênes de la forêt que se tint cette assemblée.

Il y eut en 697, un échange de terres entre Adalric qui paraît être seigneur du lieu, et Wualdremar, abbé de Saint-Germain des Prés[2] : ce qui ferait croire que déjà à cette époque, Marly avait une certaine importance, comme population et culture. Au IXe siècle, les Northmans vinrent ravager nos contrées, et Marly, comme tous les villages des environs de Paris, eut beaucoup à en souffrir. Ces hommes du nord (Danois, Suédois, Nor-

1. Maslay-le-Roi. — Cette localité était-elle habitée à cette époque ? Il y a encore en Bourgogne Marly-sous-Issy et Marly-sur-Arroux, mais aucun de ces écrivains contradicteurs ne fixe sûrement l'endroit ou furent données ces chartes. C'est pourquoi, jusqu'à preuve solide et irrécusable du contraire, je revendiquerai pour Marly l'honneur d'avoir été choisi pour réunir une si imposante assemblée.

2. Voyez la note n° 1. — Échange de terres entre Adalric de Marly et Wualdremar, abbé de Saint Germain des Prés.

végiens), s'éloignant de la froide patrie qui leur refusait leur subsistance, sur de légers navires arrivaient en quelques jours aux bouches de l'Escaut, de la Somme ou de la Seine, dont ils remontaient le cours, en saccageant les rives de ces fleuves, puis ils s'en retournaient chargés de butin. En 846, étant revenus aux environs de Paris vers la fin du carême, ils vinrent attaquer le village de la Celle-Saint-Cloud. Il était clos de murs, et n'ayant pu réussir à brûler l'église, seule restée debout, ces barbares mirent le feu à une ferme et aux arbres du voisinage. Malgré sa courageuse défense, ce village aurait été détruit entièrement si Charles le Chauve n'eût acheté sa délivrance. Les Normands aimaient surtout à détruire les monastères, à souiller les églises, et à verser le sang des moines et des prêtres : « Nous leur avons chanté la messe des épées, » disaient-ils après les avoir égorgés.

Plusieurs fois, ils prirent Paris, Saint-Denis, et les plus grandes villes du royaume. Ils s'établirent et se fortifièrent de même à Carolivanna[1], d'où ils faisaient des incursions dans les villages voisins, à Louveciennes, Marly et environs. Si l'on s'étonne de l'impuissance des Francs à résister à ces poignées de barbares qui, fortes de quatre à cinq cents hommes, ne se rendaient pas moins maîtres de villes comme Chartres, Orléans, Bordeaux, Nantes, Angers, Tours et autres villes des plus fortes, la cause en était dans l'absence de tout pouvoir central et dans la volonté de n'en pas avoir. C'était le premier effet du morcellement féodal. Les soldats existaient, mais l'esprit d'isolement et de localité, en haine de tout ce qui rappelait l'omnipotence impériale, empê-

1. Charlevanne ou la chaussée de Bougival. Il y avait en cet endroit un castrum fortifié et une léproserie dite de Sainte-Madeleine.

chait de les réunir en corps d'armée assez puissant pour atteindre des bandes rapides de coureurs. Un grand nombre de malfaiteurs, de serfs et même de guerriers francs, toujours avides d'aventures et de rapines, abjuraient le christianisme, et couraient se joindre aux Normands pour mettre à sac leur propre pays. Ils mangeaient comme eux la chair des chevaux immolés à Odin ou à Thor, et s'associaient à leurs forfaits. Les seigneurs grands ou petits se préoccupaient peu de ces incursions lorsqu'elles n'atteignaient que leurs voisins, quelques-uns même se faisaient payer par les Normands pour ne pas les inquiéter dans leurs courses.

Charles le Chauve, sans troupes, sans autorité, ne pouvant les chasser, leur fit du moins essuyer quelques revers, notamment en 855 et 861. A la fin de ce siècle et au commencement du xe, ces invasions se renouvelaient encore trop souvent pour les malheureuses populations qui se voyaient tout à coup ravir le fruit de leurs travaux et massacrer à la moindre résistance. Enfin, en 915, Rollon ou Roll, chef des Normands venus de Rouen à Paris, et arrêtés à la Chaussée de Charlevanne, consentit à faire alliance avec le roi de France qui lui donna sa fille Gisèle en mariage, avec la Normandie et une partie de la Bretagne pour sa dot. Dès lors tous ces pirates, leur chef en tête, s'établirent dans l'antique Neustrie, à laquelle ils donnèrent le nom de Normandie.

Bien longtemps encore après l'alliance conclue avec ces barbares, l'on chantait encore dans les églises le verset : « De la fureur des Normands, sauvez-nous, Seigneur! » tant était grande la frayeur qu'ils inspiraient.

La terre de Marly faisait partie du domaine royal. Elle fut ensuite donnée à des seigneurs puissants pour

prix de leur dévouement au souverain. Elle portait le titre de baronnie, et le seigneur en devait la foi et l'hommage direct au roi de France. Aux temps féodaux, c'était le siège d'un bailliage et d'une prévôté, dont les officiers rendaient la justice au nom du seigneur.

Marly est nommé de bien des manières dans les actes ou les chartes qui en font mention. Dans la plupart de ces documents écrits en latin, l'on trouve les noms de Mairilaco, Mairilacum, Marleium, Marleis, Marliacum, Marletto, Malliacum, Malliaco, Malliaci, Mally, Malleyo, Malli. On l'écrivait Marli, il y a deux cents ans. Toutes ces différentes dénominations se rapportent assurément à cette localité.

Suivant l'abbé Lebœuf, l'étymologie de ce nom serait tirée du mot latin Marla, qui veut dire terre grasse, ce qui peut s'appliquer effectivement à la nature du terrain, surtout dans la partie basse du pays.

Au xe siècle, la maison de Montmorency joignit à ses domaines de Montmorency et des environs, la terre et seigneurie de Marly. Ce fut pour notre contrée l'occasion de nouvelles luttes et de grandes misères, de disputes à main armée et de sanglantes représailles. Le sire de Montmorency était en guerre presque perpétuelle avec son redoutable voisin l'abbé de Saint-Denis. Combien de fois les champs de Marly furent-ils foulés par les chevaliers, les hommes d'armes du seigneur et ses vassaux, dans leurs rencontres avec les avoués et les serfs de l'abbaye de Saint-Denis.

Que de sang versé pour éteindre cette rivalité et abreuver la soif des richesses qui dévorait également ces seigneurs féodaux et les abbés de Saint-Denis. Ces derniers, jaloux de maintenir leurs droits, ne pensaient qu'à

accroître leur domination et leurs immenses richesses. Ils avaient une grande influence sur nos rois qui, ayant choisi cette abbaye pour lieu de sépulture, la comblèrent de dons et l'investirent de privilèges qui plaçaient les seigneurs des environs sous la dominance de ces abbés[1].

Malgré ces différends, le village de Marly se peuplait et s'augmentait d'une manière assez considérable pour qu'à la fin du siècle suivant, il formât deux paroisses et fût divisé en deux parties.

La partie la plus élevée où était bâti le château fut nommée Marly-le-Chastel, et la partie basse Marly-le-Bourg. Il y avait deux églises, l'une dans le bourg sous l'invocation de Notre-Dame et de la Sainte-Trinité, qui fut ensuite dédiée à Saint-Etienne, vers le xve siècle ; l'autre dans l'enceinte du château, ou tout auprès, sous l'invocation de Saint-Vigor[2].

En 1087, Hervé de Montmorency fit reconstruire l'église du Haut-Marly, qui était si ancienne qu'elle tombait en ruine, et permit à ses vassaux de contribuer comme ils le voudraient à l'édifice de ce lieu. Ce même seigneur de Marly fit don aux moines de l'abbaye de Coulombs, près de Chartres, des deux églises de Marly

1. Au ixe siècle, le roi Charles le Chauve avait fait don à cette abbaye de la seigneurie de Rueil avec les droits de haute et basse justice, de servitude, de chasse, de pêche et de moulins sur neuf lieues d'eau, à savoir depuis Sèvres près de Saint-Cloud, jusqu'à Chambry ou Chambrieu (Champ-Bourcy — Chambourcy), au-dessous de Saint-Germain en Laye. En cette étendue de rivière, elle avait la jouissance de toutes redevances royales et tous autres droits, soit d'amirauté, atterrements, gorges et falaises, épaves, ruisseaux, rivages, bois, pâturages, montagnes, avallage, traversée, péage et généralement tous droits quelconques..... Les seigneurs de Marly avaient des droits ou des prétentions sur la rivière de Seine, ce qui fut la cause pendant des siècles de leur lutte avec la puissante abbaye.

2. Voyez la note n° 2, *Vie de Saint-Vigor*.

et de leurs revenus. Ces religieux devaient pourvoir de desservants ces deux paroisses ainsi ajoutées aux biens de leur abbaye.

Le roi de France, Philippe Ier, par vénération pour Saint-Vigor, donna à l'église de ce saint les ornements sacrés pour célébrer les saints mystères. Cette église était desservie à cette époque par deux chanoines, ainsi qu'il est dit dans une charte de Galon, évêque de Paris, au sujet des biens de l'abbaye de Coulombs.

Dans une charte de l'an 1135, donnée par Louis VI, et trouvée dans la châsse de Saint-Vigor, en l'église de Saint-Frambourg de Soissons, il paraît qu'à la prière de la pieuse Adélaïde de Savoie, sa femme, ce roi donna à l'église de Marly une partie des reliques de Saint-Vigor.

L'église de Marly-le-Bourg étant en la possession des religieux de Coulombs, ils établirent un cloître autour et dans les dépendances de cette église. A l'appui de l'existence de ces deux paroisses nous citerons d'abord une charte de l'année 1184 donnée par Philippe-Auguste, résumant toutes les donations faites aux bénédictins de Coulombs, que son aïeul Louis VI avait confirmées, où il y a ces mots : *Eclesias quoque duas de Marleio quas illis Herveus illius castri Domini* [1].

Dans une charte de l'an 1202 donnée par Mathieu de Montmorency et parmi les témoins se trouve le nom d'un curé de Sainte-Marie de Marly-le-Bourg, nommé Gilbert, ainsi qu'il suit :

Magister Gislebertus presbyter Santæ Mariæ de Marliaco.

Dans un acte de vente faite en janvier 1227-1228, se

1. Les deux églises de Marly que leur a données Hervé, seigneur de ce château.

trouve le sceau du prieur de Notre-Dame de Marly. L'on y voit, dans le champs : un oiseau sur une branche et pour légende autour : ✝ S. PRIORIS.BE. MARIE DE MALLETO. Au même acte se trouve aussi le sceau de Jean, curé de Marly. Dans le champ : des arabesques, légende : S. JOHANNIS PRESBITERI DE MALLI [1].

En 1229, au mois de février, Goslin, prieur de Notre-Dame de Marly, est témoin que Sèdile, femme de Philippe de Torote, fait abandon de ses droits sur un don fait à l'abbaye de Notre-Dame du Val, par Pierre du Plessis, fils de feu Gaston de Torote [2].

Le Pouillé de Paris, dont on ne peut rapporter la rédaction qu'au temps de Louis IX, marque parmi les églises dont les curés étaient à la présentation de l'abbé de Coulombs, dans le diocèse de Paris, celles de la Celle près de Bougival (*Eclesia Cellœ juxta Buchival*), de Saint-Vigor et de Sainte-Marie de Marly, (*Eclesia Sanctæ Vigoris. Eclesia Sanctæ Mariæ de Marleio*), et de Mareil, (*Eclesia de Marolio*).

Toutes ces églises ou prieurés payaient un droit ou redevance au chapitre de Notre-Dame de Paris. Le prieur de Marly devait pour ce droit amener, la veille du jour de l'Assomption, une charrette chargée de piment, sorte de vin épicé, aux chanoines du chapitre. L'acquittement de ce droit était tellement rigoureux qu'en l'année 1261 Jean, prieur de Marly, n'ayant pu se libérer de cette obligation, fut suspendu de ses fonctions par l'of-

1. Sigillum prioris beatæ Marie de Malleto. — Sceau du prieur de la bienheureuse Marie de Marly.

Sigillum Johannis presbiteri de Malli. — Sceau de Jean prebstre de Marly. (Douet d'Arcq. Inventaire des sceaux des Archives nationales, nos 9,544 et 7,971).

2. (Gaignières. *Cartulaire de l'abbaye de Notre Dame du Val*).

ficial de l'évêché, condamné à une amende, et à payer ledit droit la veille de la Saint-Denis. Malgré ce sursis, le prieur ne put arriver à satisfaire les chanoines que quelques jours après la fête du saint, vers le 15 octobre [1].

A cette époque il y avait à Marly une maladrerie ou Hôtel-Dieu, fondée au XIIe siècle, par les bourgeois de cette seigneurie. Mathieu Ier de Marly, avant son départ pour la croisade, en 1200, donna une charte, dans laquelle l'on voit que Thibaud de Marly, son frère, ayant donné aux moines de Notre-Dame du bois de Vincennes tout le sel qu'il avait le droit de prendre sur les bateaux passant chargés de sel sur la Seine, près de Poissy, lesdits moines étaient tenus et obligés d'acquitter sur ce don diverses aumônes faites par les prédécesseurs de ces seigneurs, parmi lesquelles celle d'un septier de sel à l'Hôtel-Dieu de Marly que l'on devait percevoir à Poissy.

Dans une autre charte donnée en 1246, par Guillaume, évêque de Paris, confirmant un échange de vignes entre les bourgeois de Marly et les religieux et abbé des Vaux-de-Cernay, l'on voit que frère Garin, maître de l'Hôtel-Dieu dudit lieu, du consentement desdits bourgeois, a conclu cet échange d'un bien faisant partie de la dotation de cette maladrerie.

Les lépreux n'étaient pas admis dans cet hôpital, mais ils devaient être reçus, comme ceux des villages voisins, à la léproserie de Sainte-Madeleine de Charlevanne.

Cent ans plus tard (1346) le roi d'Angleterre, Edouard III, après avoir dévasté la Normandie, arrivait le 14 août devant Poissy et s'y logeait dans les bâti-

1. Guérard. *Cartulaire de Notre Dame de Paris*, p. CLXXII.

ments du monastère que les religieuses avaient abandonné. Le prince de Galles avec une partie de son armée prit le château de Saint-Germain en Laye. Pendant cinq jours le roi anglais occupa l'abbaye royale, dissipant, gâtant et dépensant les vins du roi de France et ses autres biens. Pendant ce temps l'armée française, campée sur la rive opposée, tenait en respect de ce côté l'ennemi qui ne pouvait passer à l'autre rive, le pont de Poissy ayant été coupé par les Français, tandis que des partis anglais ravageaient toute la contré avoisinante et réduisaient en cendres Nanterre, Rueil, Neuilly, Boulogne, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine. Enfin, par un stratagème assez adroit, le roi d'Angleterre feignit de marcher sur Tours, les Français s'étant mis à sa poursuite, il les laissa prendre le change, revint sur ses pas, rétablit le pont de Poissy, qu'il passa, et gagna la Flandre, laissant derrière lui les villes de Poissy et Saint-Germain en flammes. Vers 1351, les Anglais, vinrent à Marly faire leurs ravages accoutumés, ils détruisirent l'Hôtel-Dieu de ce lieu, dont les biens restèrent en friche plusieurs siècles.

Il est très probable que le château subit le même sort et que sa ruine dut être le fait d'incendiaires anglais. Lorsque l'on songe que cette guerre de succession au trône de France dura cent ans, que la France fut presque constamment occupée par ses ennemis, qui y avaient installé le duc de Bedfort pour régent et des capitaines pour commander dans les villes et les châteaux, l'on ne peut s'étonner que d'une chose, c'est que notre patrie n'ait pas succombé à tant d'anarchie et de misères.

En 1432, le quatorze février, Jean de Hanforde, chevalier anglais, seigneur de Marly-le-Châtel et de Maisons-sur-Seine (pour le roi d'Angleterre) confirma les

dons que les seigneurs de Marly, ses prédécesseurs, avaient faits aux églises, aux abbayes et autres communautés religieuses. A cette charte figure le vidimus de Simon Morhier, seigneur de Villiers, Houdan et autres lieux, prévôt de Paris pour les Anglais.

A la fin de cette guerre, vers 1441, la misère était si effroyable dans nos contrées que le duc d'Yorck et ses nombreuses troupes anglaises ayant parcouru dans tous les sens les campagnes de l'Ile-de-France qui entourent Paris, sans y trouver ni récolte ni habitants, et poursuivi par la famine et la misère, fut forcé en peu de jours de retourner à Rouen sans aucun résultat de sa campagne. La famine avait tellement affaibli les hommes et les chevaux faisant partie de cette expédition qu'il était facile de reconnaître au visage des soldats et à la maigreur des chevaux ceux qui avaient traversé l'Oise pour secourir Pontoise et que les habitants de la Normandie disaient vulgairement d'eux en les apercevant : Ils ont l'air de revenir de Pontoise [1].

La guerre une fois terminée, les terres en friche furent remises en culture par les quelques habitants qu'avaient épargnés la misère, les massacres et l'incendie. Après l'anarchie et avec le rétablissement de l'ancien ordre de choses, que ces calamités avaient comme suspendu, pesaient de nouveau sur les vassaux et les pauvres serfs tous ces droits féodaux ! Par une sage précaution nous avons vu que les religieux qui avaient des biens en don des seigneurs de Marly s'étaient empressés d'en demander confirmation à celui qui représentait le roi anglais à Marly. Ils étaient nombreux les monastères possédant

1. Octave Noël. — *Histoire de la ville de Poissy*, pages 57 à 66.

des terres en cette baronnie de Marly-le Chastel, dont les derniers barons, de la race des sires de Montmorency, s'étiolaient et étaient la proie de la misère du temps pour mourir sans postérité, après avoir vu la ruine du pays qu'ils ne pouvaient sans doute protéger. Outre les abbayes des Vaux-de-Cernay, de Coulombs, de Notre-Dame de la Roche et autres couvents dont nous parlerons en leur temps, l'abbaye de Saint-Denis disputait la dîme de Marly au prieur de ce lieu. Cette dîme avait déjà donné lieu à de grandes contestations et à des procès interminables. Le 14 janvier 1457 une sentence arbitrale fut rendue par Guy Billet et Girard le Coq, avocats au parlement de Paris, entre les religieux, abbé et couvent de Saint-Denis, demandeurs et complaignants en cas de saisine et nouvelleté, d'une part ; et frère Guillaume Rigault, prieur de Marly-le-Chastel, défendeur et opposant, par laquelle sur ce que lesdits demandeurs prétendaient la huitième part, fut ordonné que lesdits demandeurs jouiraient entièrement des dites dîmes, savoir ; définitivement des sept parts comme à eux appartenant et de la huitième part seulement au contentieux et par forme de révérence, durant le procès principal pendant aux requêtes du palais [1].

Les guerres de la Ligue et les troubles de la Fronde se firent sentir surtout aux environs de Paris, et Marly, comme les autres villages voisins, fut ruiné tour à tour par les ligueurs et les royalistes, qui, entre autres exactions et faits de guerre, ravagèrent la ferme de Galie et les terres et villages aux alentours. Cette ferme appartenait alors aux chanoines de Sainte-Geneviève de Paris

1. Archives de Seine-et-Oise. — *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis*, t. IV, p. 4 et 27.

qui en firent plus tard leurs doléances au roi. Pendant ce temps, la paix se négociait au château de Noisy, par l'entremise du cardinal de Gondy, frère du seigneur de Marly, et ces négociations aboutirent enfin en 1595, à l'abjuration d'Henri IV et à la pacification tant désirée du royaume. Sous l'administration de Mazarin et par suite de la guerre civile des frondeurs, la position des environs de Paris fut aussi misérable que sous la Ligue. Cependant la statistique nous fait connaître que, pendant que la Picardie, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne et une partie du Midi et de l'Ile-de-France, se trouvaient décimées par la faim et les privations de toutes espèces, dues aux déprédations des armées (notamment de 1636 à 1666), et que la peste et les maladies faisaient de terribles ravages sur les pauvres paysans et les artisans, la population de Marly semblait assister à cette crise de trente ans de durée, sans en ressentir les cruelles atteintes [1]. Il est probable que pendant ces malheureux temps le château de Marly, déjà depuis longtemps inhabitable, et dont sous Louis XIII il restait à peine quelques vestiges, finit par tomber tout à fait en ruine.

Voici ce qu'un vieux manuscrit de ce temps nous apprend à ce sujet : « Ce lieu de Marly avait toujours été très considérable dans les anciens temps, mais ayant passé dans plusieurs maisons moins considérables que celle de Montmorency, c'est ce qui a causé sa ruine. Les seigneurs de Marly prenaient la qualité de baron. L'ancien châ-

1. Rien dans les registres de l'état-civil de Marly de cette époque ne fait mention de maladies contagieuses, de décès considérables, les naissances et les décès sont dans les proportions des années antérieures et postérieures.

teau était bâti sur le sommet de la montagne, proche de l'ancienne église qui a été depuis transférée au lieu où elle est à présent, c'était une manière de gros donjon entouré de larges fossés, les bâtiments étaient très considérables, ainsi qu'on l'a pu remarquer par les anciens vestiges qui ont été entièrement ôtés depuis quarante ans, n'en restant à présent que la seule place dont l'on a peine même de reconnaître le véritable endroit où était ce château qui était la demeure la plus ordinaire des seigneurs de Marly [1]. »

Il n'y avait plus en 1679 rien qui rappelât le vieux manoir féodal ; les deux églises de Marly tombaient en ruines, rien ne restait de la grandeur du passé de ce lieu, lorsque le roi Louis XIV vint à acheter le domaine de Marly, et tout à la fois par son séjour, et par les merveilles qu'il se plut à y rassembler, porta à la plus haute célébrité le nom de Marly.

En 1680, les habitants des deux paroisses de Marly firent représenter à l'archevêque de Paris qu'ils formaient deux paroisses non séparées, ce qui donnait lieu à des procès entre eux, et qu'il serait mieux qu'il n'y en eût qu'une. Après information et communication aux moines de Coulombs, la requête fut entérinée et le 27 mars 1681 fut rendu un décret pour la réunion de ces deux paroisses, avec permission de démolir le prieuré de Saint-Etienne en se contentant de mettre une croix à la place ou il existait ; sous condition de payer vingt-cinq livres par an à l'archidiacre de Jouy-en-Josas, que les charges de ce prieuré seraient acquittées à Marly-le-

1. Antoine l'aîné. — *Histoire de Saint-Germain en-Laye et des environs*, manuscrit du XVIIe siècle. Bibliothèque de Saint-Germain en Laye.

Chastel, en l'église de Saint-Vigor, que l'on augmenterait le nombre des prêtres desservants, jusqu'à suffisance du besoin des âmes, et que le sieur Jean Guitard, seigneur de Marly-le-Bourg, conserverait ses droits honorifiques : de pain béni, encens, eau bénite, et banc seigneurial en l'église de Saint-Vigor, après le seigneur de Marly-le-Chastel.

Ainsi se termina la domination de l'abbaye de Coulombs sur le Bas-Marly. Elle avait duré près de six cents ans.

A la suite de cette réunion en une seule commune, le bourg s'augmenta beaucoup par le haut, de sorte que la partie basse serait aujourd'hui la plus ancienne (1).

En 1682, François Cottin, curé de Saint-Vigor, prieur de Marly, requit de son côté que le prieuré du Bas-Marly fût enfin réuni à sa cure pour l'entretien de deux vicaires, et que l'église de Saint-Etienne fût abattue, afin que l'on pût tirer des matériaux pour rebâtir l'église de Saint-Vigor menaçant ruine. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il fut fait droit à cette demande. La même année (1682) ce même prieur obtint un règlement à l'occasion d'un différend qu'il avait avec les habitants de Marly, au sujet de la dîme du sainfoin et du bourgogne. Il lui fut accordé qu'il aurait la dîme des terres comme elle existait avant qu'elles fussent mises en sainfoin, et à raison de huit bottes par cent.

Louis XIV fit rebâtir l'église actuelle de Saint-Vigor, non loin de l'emplacement de la précédente : mais l'architecte l'orienta autrement que l'ancienne et fit élever le

1. Nous sommes fondés à croire que la mairie actuelle devait être l'ancien hôtel seigneurial de Marly-le-Bourg.

portail d'entrée vers le nord. Cette église, voûtée en cul de four, très spacieuse, est en forme de croix dont le transept est formé par les chapelles de Saint-Louis et de Saint-Thibaud de Marly, second patron de cette église. La pose de la première pierre de cet édifice eut lieu le 24 avril 1688, suivant le procès-verbal extrait des registres des actes de l'état civil de Marly, dont la teneur suit : « Ce jourd'hui 24 avril 1688 suivant la commission expresse à nous adressée par Monseigneur l'archevêque de Paris, nous soussigné, prêtre docteur de Sorbonne, prieur et curé de Marly, avons selon les solennités ordinaires et conformément aux règles du rituel du diocèse, fait la bénédiction de la première pierre de l'église, posée par M. Louis de Rusé, ingénieur ordinaire du roi et contrôleur de ses bâtiments, icelle pierre à l'encoignure du clocher de ladite église et séparant les deux premières arcades à droite en entrant; sur laquelle pierre a été mise l'inscription par laquelle, en cette paroisse, Louis le Grand, par un effet de sa piété et de la magnificence royale a fait bâtir ladite église, maître Jean Bailly, entrepreneur des bâtiments du roi en étant l'entrepreneur. Le tout fait en présence de Messire Louis Aubouin, curé de Bailly; de messire Antoine de Marines, curé de Mareil; de messire Louis François, curé de Noisy ; de messire Nicolas l'Hostellier du Mesnil, curé de l'Etang-la-Ville; et de MM. Crisset et Carrel, prêtres desservant avec nous ladite église, de M. Emmanuel Champflour, procureur du roi de cette baronnie de Marly, et autres qui ont signé avec nous. Signé Colbin, prieur curé. »

La dédicace de cette église fut faite le 1er avril 1689 par monseigneur François de Batailler, conseiller du

roi, évêque de Bethléem (1). L'anniversaire de cette cérémonie se célébrait le deuxième dimanche après Pâques. L'acte qui en fut dressé dit que le grand autel est dédié à Saint-Vigor et à Saint-Etienne.

La chapelle de la Vierge fut érigée au côté de l'orient du maître-autel, en mémoire de l'église Notre-Dame de Marly, et le roi Louis XIV en donna les ornements.

Vers le même temps, les cimetières de Marly-le-Bourg, devenus inutiles, furent supprimés. Ils occupaient une grande étendue autour de l'église, sur l'emplacement actuel de la place du Chenil et aux environs, et l'on y voyait le grand et le petit cimetière. Il n'y avait plus dès lors que le cimetière de Saint-Vigor, du Haut-Marly qui servait aux sépultures de Marly et de ses écarts, comprenant alors : le Port de Marly, l'Ile-la-Loge, et la ferme des Essarts ou du Trou d'Enfer.

Enfin, en 1702, la fabrique de l'église de Marly obtint de vendre l'emplacement du cimetière de Saint-Etienne, l'on en trouva six cents livres et les corps et ossements furent transférés au cimetière de Saint-Vigor.

Le 3 février 1708, les religieux de Coulombs firent une transaction avec le roi par laquelle ils lui abandonnaient le patronage de la cure de Marly, et recevaient en échange le prieuré d'Essonne (2). La même année, le 11 mai, Mansard mourut dans les bâtiments de la surintendance à Marly, après une courte maladie, et fut inhumé à Paris, en l'église Saint-Paul (3).

1. Voyez la note nº 3, Sermon de ce jour.
2. Lucien Merlet. — *Histoire de l'abbaye de Coulombs*, p. 149.
3. Extrait des registres des actes de l'état civil de Marly. — L'an mil sepcent huict le samedy douzième may fut apporté en cette église le corps de messire Julle Hardouyn Mansard, comte de Sagonne, chevallier de Saint-Michel, surintendant des bâtiments du roi, ordonnateur général

Depuis 1684, le château et les pavillons de Marly recevaient la cour, qui y venait chaque semaine, du mercredi soir au samedi soir. Rien n'était comparable aux jardins, aux pièces d'eau, bassins et cascades qui s'y voyaient (1). Le bourg de Marly prit alors un grand accroissement, de belles maisons, de nombreux hôtels s'y bâtirent et sa population en 1726 dépassait 1500 habitants. Sur l'emplacement de l'ancien château féodal, Blouin, gouverneur de Marly, faisait construire le château qui, habité au commencement de ce siècle par une descendante des anciens seigneurs de Marly, appartient aujourd'hui à Victorien Sardou. Les plus grands noms de France se trouvaient parmi les possesseurs des belles maisons de ce lieu, qui s'honore d'avoir donné naissance en 1684, à Joseph Pellerin, le célèbre numismate. Fagon, l'un des médecins de Louis XIV, y avait aussi sa résidence.

Puis vint la révolution de 1789, et à la suite de leur départ pour l'étranger furent vendus les biens des émigrés, puis ceux des églises et des monastères ; ce qui eut lieu à Marly en 1791 (2). La Terreur, en 1793, marqua de ses hideux stigmates l'église royale de Marly, ses autels furent profanées, ses tombeaux violés, puis sa fureur assouvie sur les morts et malgré le voisinage d'un club de sans-culottes exerçant à Louveciennes une tyrannie qui

des arts et manufactures de France, décédé le jour précédent en cette paroisse dans le château, au bureau des bâtiments et transporté en la paroisse de Saint-Paul, de Paris, pour y être inhumé le dimanche treizième may, en présence des soussignés.

Signé Guymard et Prevost (*sic*).

1. Il n'entre pas dans notre cadre de rééditer les *Mémoires* de Saint-Simon et de Dangeau qui ont écrit ce qui se passait à la Cour et à Marly jour par jour, ni de donner la description des bâtiments et des jardins que Piganiol de la Force a traitée tout au long. Nous renvoyons nos lecteurs à ces auteurs très connus.

2. Voyez la note n° 4. — Vente de biens du prieuré de Marly.

se faisait sentir jusqu'aux environs, la terrible vengeresse ne fit qu'une seule victime à Marly, son curé Samson Bricogne, exécuté le 25 messidor an II, à Paris. La Convention fit enlever les statues qui décoraient les jardins de Marly et les fit mettre dans celui des Tuileries. Les représentants du peuple : Treilhard, Anguis et Eulard furent chargés de cette mission. Ils écrivaient le 5 frimaire 1793 qu'ils ont fait arracher des entrailles de la terre une quantité de métaux qui seule suffirait pour exterminer tous les satellites des tyrans, et envoient cinq voitures de meubles précieux, de galons et de broderies d'or et d'argent destinés à augmenter la masse du numéraire. Le résultat des fouilles s'éleva à un million trois cent trente cinq mille sept cent vingt-sept livres pesant, de plomb, de cuivre et d'étain (1). Quelques années après la maison que l'abbaye des Vaux-de-Cernay possédait à Marly était devenue la propriété de l'abbé Sieyès, l'un des trois directeurs qui avaient alors en main les destinées de la France. Cette maison et celles de la geôle et de la grange dîmeresse du prieur existent encore, humbles monuments historiques du passé dont ils rappellent les traditions.

La ville de Marly, bâtie sur les versants et le sommet d'un côteau, à environ 120 mètres d'altitude, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Versailles. Quinze communes y sont adjointes, parmi lesquelles la ville de Rueil et celle de Bougival fort importantes. Le territoire y est fertile, et l'on y cultive principalement la vigne, les fruits et les primeurs. L'on n'y trouve aucune usine ni manufacture, mais en ce qui concerne l'industrie et le com-

1. *Moniteur universel* de l'époque.

merce, ce lieu est fort bien pourvu. Sa population est de 1,214 habitants, suivant le dernier recensement. De toutes les magnificences qui s'y voyaient il y a deux siècles, l'abreuvoir seul est resté debout. Le château royal, bâti de 1679 à 1686, fut abandonné et laissé sans entretien pendant toute la période révolutionnaire. En 1793 la Convention repoussa le projet d'établir une fabrique d'armes dans ce château. En 1796, l'on y avait installé un dépôt de la remonte de l'armée. Vendu en 1797 à Saniel qui y établit tour à tour une filature, une fabriquede draps, puis de produits chimiques, le pavillon royal était en ruine lorsque Saniel, le vendit à l'État. Les fondations, seules restées, et que traverse le chemin de la grille royale, donnent encore une idée de ses dimensions. Les pavillons qui l'accompagnaient, les parterres et les pièces d'eau ont totalement disparu. L'un des anciens bassins, alimenté par une source vive et nommé le grand jet, se voit encore près des allées de tilleuls, en berceaux, et d'ormeaux qui ont vu la gloire du grand roi. Dans ces derniers temps l'on a placé des plaques indicatrices pour les rues qui portent des noms de personnages célèbres ou marquants qui ont habité Marly depuis deux siècles (1).

Les écarts de Marly sont : — le Cœur-Volant, où se trouvent la belle propriété des Glaises et celle qui y est contiguë, tandis que le reste de ce hameau fait partie de Louveciennes.

La ferme du Trou d'Enfer appartenant au domaine, anciennement ferme des Essarts de Marly dont les terres formaient un fief aux temps féodaux. En 1482, Jean de Lévis, procureur de Guy son frère, traitait de la cession

1. Voyez la note nº 5. — Maisons historiques de Marly.

de 205 arpents de terre aux Essarts de Marly, avec les enfants de Jacques Bélier qui les tenaient de Philippe de Lévis, seigneur de Marly (1).

Le champ des Oiseaux, autrefois la Pommeraye, parce qu'il s'y trouvait un grand nombre de pommiers, et qui formait un arrière-fief que possédèrent les Caillié sieurs de la Pommeraye.

Demonval ou le petit Marly, nommé dans les chartes Demunval, Demonvallis et Montval. Ce hameau faisait partie du Pecq et appartenait à l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille (près Rouen). Le 2 novembre 1197, Régnauld, abbé de ce monastère, confirme par une charte, aux moines des Vaux-de-Cernay, à perpétuité, la possession des vignes et censives qu'ils avaient à Demunval, ainsi que le pressoir, que l'abbaye de Saint-Wandrille leur avait concédés.

En 1250 les moines de Vaux-de-Cernay devaient à ceux de Saint-Wandrille 10 sols de cens pour la vigne au-dessous de Montval. Le censitaire de cette vigne était Jean Girout qui payait huit deniers de cens pour cette vigne aux moines des Vaux-de-Cernay.

Bâti dans un vallon entre Marly et le côteau que domine Mareil-Marly, ce hameau est habité par des vignerons, dont les maisons bien entretenues annoncent l'aisance qu'apporte tôt ou tard le travail. Quelques petites maisons de campagne s'y trouvent aussi, perdues, parmi les habitations des champs.

1. *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche*, p. 417.

Bouchard Iᵉʳ	Bouchard II.	Hervé	Bouchard IV
Mathieu Iᵉʳ	Bouchard V.	Mathieu Iᵉʳ	Bouchard Iᵉʳ
Bouchard II	Mathieu II	Mathieu III	Louis
Bertrand de Lévis	Thibaud	Philippe	Jean
Martin Lumée	Albert de Condy	Henri de Condy	François Bossuet

LES SEIGNEURS DE MARLY

LES SIRES DE MONTMORENCY

SEIGNEURS DE MARLY

Origines de la maison de Montmorency, ses armoiries.

Il est difficile de parler d'une chose quelconque sans en connaître l'origine, la cause ou le but. Pour moi, lorsqu'il s'est agi d'écrire l'histoire de cette branche puînée de la puissante maison de Montmorency, qui porta haut et fier le titre de sire baron de Marly, j'ai dû chercher l'origine de cette famille. D'autres l'avaient fait avant moi, qui ne l'ont pas trouvée plus que moi. Je me bornerai donc à rapporter ici ce qui a été dit à ce sujet.

En son histoire de la maison de Montmorency, Duchesne rapporte qu'après la bataille de Tolbiac, au baptême de Clovis, en 496, et à son exemple, une grande partie des chefs de son armée avaient reçu le même jour le signe du chrétien. Parmi ces guerriers, l'un des plus hauts placés à sa cour, nommé Lizois, voulut, dans l'ardeur de sa foi, prendre pour emblème la croix du Sauveur. Sur son bouclier d'or fut empreinte une croix rouge rappelant l'instrument du supplice teint du sang du Christ,

et la résolution où il était de porter les armes et d'exposer sa vie à tout instant pour le service de la foi et de la religion chrétienne. Lizois se montra digne de cette résolution par sa grande valeur et fut surnommé le premier baron chrétien.

Il est vrai que cet historien n'a pu continuer la filiation et la généalogie des Montmorency jusqu'à une époque aussi reculée que le ve siècle, et que si la maison de Montmorency prit le titre de premier baron chrétien ou plutôt de France, ce titre ne prouvait en rien sa descendance directe de Lizois. Après la maison royale, celle de Montmorency était certainement la première du royaume, tant par ses alliances contractées avec les maisons souveraines de l'Europe que par les charges qu'elle a occupées et les services qu'elle a rendus à la France. Elle a donné des connétables, des chambellans, des amiraux et des maréchaux à la patrie française et à nos rois, des princes de l'Église, de vaillants chevaliers et des seigneurs souvent humains et bienfaisants. Un autre historien rapporte ainsi l'origine de cette maison. C'était au temps de Charles-Martel, duc de France, le redoutable adversaire des Maures ou Sarrasins qui, sortis de l'Espagne, envahissaient notre patrie (vers 732). Parmi ses compagnons d'armes, l'on remarquait un seigneur nommé Guy le Blond, qui, dans une bataille, ayant tué un roi maure, s'écria : « Voilà mon Maure occis ! » en mémoire de cette victoire, il fit bâtir un château qu'il nomma « Mon Maure occis » pour rappeler ce mot valeureux prononcé au fort de la bataille et dont on fit par la suite « Mon mor ency. »

D'autres auteurs ont écrit que parmi les seigneurs palatins de la cour de Charlemagne qui partirent en Espa-

gne combattre les Sarrasins révoltés contre leur roi Abdhérame se trouvait Bouchard de Montmorency, connétable de France dès l'an 782, et que les Sarrasins qui opprimaient les chrétiens furent battus et réduits à l'obéissance. Ils ajoutent que Bouchard rapporta d'au delà de la Gironde le corps de saint Félix martyr, duquel il fit don à l'église collégiale de Montmorency.

Dans son histoire des connétables et officiers de la couronne, Le Féron a écrit que Bouchard, duc de France, fut le premier qui porta le titre de connétable, sous le roi Charles-le-Chauve, en 840, et qu'en ce temps les Français firent un voyage dans les îles de Corse, Sardaigne, Majorque et Minorque duquel il eut la charge et la conduite. Il secourut et défendit les habitants de ces îles contre les Maures qui leur faisaient cruellement la guerre. Ce Bouchard descendait, l'on croit, des comtes d'Auvergne et portait en ses armes : d'or, à l'aigle éployée de sinople, à la bordure d'azur semée de fleurs de lys d'or. Le roi de France lui avait donné les fleurs de lys à son retour en récompense de ses bons services.

Comme on le voit, ces auteurs donnent tous une origine bien différente à la maison de Montmorency, et leurs recherches prouvent l'intérêt qu'ils avaient à établir et à remonter aux premiers temps de la monarchie l'illustration de cette maison. Sa filiation directe est bien établie dès le xe siècle, et son influence dans les conseils du roi et à la cour est grande dès le siècle suivant.

Les armoiries des Montmorency étaient primitivement : d'or, à la croix de gueules, et par la suite Bouchard-le-Barbu y ajouta quatre alérions d'azur.

Cette famille a formé un grand nombre de branches qui ont adopté, pour se distinguer les unes des autres,

divers changements appelés brisures. La branche de Marly avait un fretté d'argent sur la croix de son écu.

Les supports de l'écusson furent d'abord deux lions, et ensuite deux anges pour tenants. Le cimier de leur casque était un paon faisant la roue, emblème de la sublimité et de la puissance.

Bouchard-le-Barbu remplaça ce paon par un chien, symbole de la fidélité et de la diligence que ce seigneur avait pour le service du roi. Au sein de la bataille, le sire de Montmorency défiait son ennemi en criant : « Dieu aide au premier baron chrétien ! » Sa devise était le mot grec « Aplanos, » qui signifie sans reproche.

I

BOUCHARD Ier

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, BRAY-SUR-SEINE ET MARLY

(954-987)

Bouchard fut élevé, étant encore enfant, à la cour de Hugues le Grand, comte de Vermandois et de Paris, seigneur des pays compris entre la Seine et la Loire, père de Hugues Capet, qui fut roi de France et chef des Capétiens. Hugues le Grand soutint le roi Lothaire contre les seigneurs ligués contre lui, et l'ayant de fait aidé à s'asseoir sur le trône de ses pères, reçut en récompense les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine.

La possession de ces provinces et d'immenses domaines faisaient du comte de Paris le souverain réel de presque toute la France.

Bouchard, au milieu d'une cour aussi brillante que devait être celle de Hugues de Vermandois, le jeune et future sire de Montmorency ne devait aspirer qu'aux dignités et honneurs auxquels sa noblesse d'extraction et sa valeur native semblaient l'appeler[1].

Quelques années ne s'étaient pas écoulées que déjà il s'était signalé par sa valeur, et que dès l'année 954 Bouchard Ier était qualifié seigneur de Montmorency, Ecouen, Bray-sur-Seine et Marly.

L'année suivante (955), Bouchard souscrivit à l'acte de reconstruction du monastère de Saint-Père en Vallée que les Danois et les Saxons avaient ruiné. Cet acte fut signé aussi par plusieurs évêques et comtes du royaume.

Quelque temps après, il fut marié à Ildegarde de Champagne, fille de Thibaud, comte de Champagne et de Chartres.

En l'année 958, Bouchard, du consentement de sa femme et avec sa coopération, fonda à Bray-sur-Seine un monastère d'hommes en l'honneur du Saint-Sauveur. Ce monastère était situé en une petite forteresse que le sire de Montmorency avait en fief, et fut doté de deux moulins situés à Montmorency et de plusieurs familles de serfs[2]. Or, il arriva qu'un chevalier, nommé Bos, en-

1. Dans un diplôme du roi Lothaire, Bouchard est qualifié chevalier, fils du duc Alvéric (Albéric).

2. Voyez un diplôme du roi Lothaire, rapporté dans le *Dictionnaire universel de la noblesse*, par M. de Courcelles, à l'article Montmorency et Duchesne, chanceliers de France, dans lequel il est dit que ce monastère fut fondé à la prière d'Ildegarde de Champagne et par le conseil de Thibaud de Senlis son frère : que le corps de saint Pauac avait été ramené d'Angleterre par Bouchard avec quelques religieux dont le roi Alfred, son oncle, lui avait fait présent, et qu'il avait tirés du couvent de Perdore afin que lesdits religieux fussent établis en ce nouveau monastère sous la règle de saint Benoit.

nemi juré de Bouchard, épia son absence, entra par surprise dans le château de Bray, et ensuite ravagea toute la contrée voisine; mais Bernard, comte de Sens, indigné de cette perfidie, vint assiéger la place qu'il brûla, se saisit de la personne de Bos et emporta les reliques de saint Paterne, martyr, et de saint Pauatius ou Pauac, confesseur, que Bouchard avait données à ce monastère, et les mit dans la tour de Sens. Peu après, il rendit ces reliques à la pieuse Ildegarde, à la prière de Thibaud, comte de Champagne, de Blois et de Chartres, duquel ce lieu était tenu en fief.

Sur ces entrefaites, le roi de France, Lothaire, déclara la guerre à Othon, empereur d'Allemagne. qui avait disposé de la Lorraine en faveur de Charles, frère déshérité du roi de France.

Lothaire fit la conquête de la Lorraine sans coup férir, et poursuivit l'empereur jusqu'à Aix-la-Chapelle, où il le surprit au milieu de sa cour. A peine l'empereur eut-il le temps de monter à cheval pour s'enfuir, laissant même sur sa table le dîner qu'on lui avait préparé et dont les Français profitèrent. Lothaire, en cette expédition, fit un riche butin et saccagea les pays d'alentour. Mais Othon ne tarda pas à se venger de cet échec, il envahit la France à la tête d'une nombreuse armée de Danois et de Saxons, s'empara de la Champagne, et s'avança vers Paris.

Bouchard, renfermé dans le château de Montmorency, arrêta et tint quelque temps en échec cette armée; mais enfin cette forteresse fut prise et ruinée de fond en comble, l'an 978).

L'empereur, arrivé sous les murs de Paris, envoya dire au comte Hugues qu'il ferait chanter sur Montmartre un alleluia qui serait entendu de Notre-Dame de Pa-

ris ; mais cette menace, loin d'intimider les assiégés, ne fit qu'augmenter leur ardeur, et le neveu de l'empereur s'étant avancé par bravade pour planter sa lance en l'une des portes de la ville, fut tué par Geoffroy, comte d'Anjou.

La rigueur de l'hiver ayant forcé l'empereur à lever le siège et à battre en retraite, Hugues et Lothaire le suivirent et, réunissant leurs forces, taillèrent en pièces son arrière-garde au passage de la rivière l'Aisne, auprès de Soissons.

En cette bataille mémorable, Bouchard se souvint sans doute de son château ruiné par ces barbares, et sa valeur y fit montre et s'en accrut d'autant, car en cette journée il prit quatre aigles ou étendards aux Allemands, en mémoire de quoi il chargea ses armoiries de quatre alérions ou aiglettes d'azur, qui rappellent encore aujourd'hui ce beau fait d'armes.

L'époque de la mort de Bouchard, non plus que celle de sa femme, n'est pas connue. De son mariage et suivant la généalogie de Duchesne, il laissa trois fils :

1° Bouchard, deuxième du nom, Barbetorte ou le Barbu qui suit :

2° Thibaud, File-Etoupe, ainsi nommé à cause de ses blonds cheveux, tige des seigneurs de Bray-sur-Seine et de Montlhéry.

3° Albéric de Montmorency.

II

BOUCHARD II, LE BARBU

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, MARLY ET CHATEAU BASSET (987-1020)

Bouchard paraît avoir succédé à son père vers l'an 987. Son surnom et les actes de sa vie rappellent assez la rudesse qui, au physique comme au moral, formait le fond du caractère abrupt des despotes innombrables qu'avait fait naître la loi féodale, ou pour mieux dire la loi du plus fort. Au xe siècle, la France fut en proie aux guerres et aux empiètements continuels des seigneurs qui ne connaissaient que la déprédation et le pillage, et la royauté et la religion même ne parvenaient pas toujours à empêcher leurs débordements et leurs révoltes contre le souverain, les lois de la nature et celles de l'humanité.

Honte à tous ces grands criminels de lèse-humanité qui, à leurs derniers instants, se reconnaissaient coupables, se repentaient et parfois réparaient leurs injustices, et qui, par une pratique que l'on enseigne encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit beaucoup moins suivie, pensaient racheter leurs âmes par des donations et des fondations pieuses[1].

Tous ces grands noms, tous ces hauts barons du Parisis et du Vexin français et normand, tiennent une grande place dans cette histoire. Nous dirons leurs torts, car alors rien ne pouvait arrêter ce mouvement vers la guerre et la domination. Nous dirons aussi leurs bienfaits et leurs actes libéraux.

Avec Bouchard le Barbu commence la lutte des seigneurs de Montmorency contre la prééminence des abbés et de la royale abbaye de Saint-Denis.

La cupidité et l'ambition de ces deux puissantes rivalités furent la cause de guerres et de querelles fatales avant tout, aux pauvres serfs et habitants des campagnes.

Examinons maintenant les chances de cette lutte inégale, souvent renouvelée, et toujours, en fin de compte, au désavantage de ces fiers seigneurs réduits à s'incliner devant le froc de simples moines.

L'abbaye de Saint-Denis, avant le roi Dagobert, n'était qu'un simple oratoire, bâti par les soins de sainte Geneviève et de quelques nouveaux chrétiens convertis par les prédications de saint Denis, premier apôtre du

1. Les seigneurs, pour effacer leurs crimes énormes, c'est l'expression de la plupart des Chartes, et pour esquiver les peines de l'enfer, donnaient des biens souvent mal acquis à des moines et faisaient l'aumône à des gens riches.

Parisis, et qui fut martyrisé auprès de Montmartre, ainsi que Ruth et Eleuthère ses compagnons; cet oratoire avait donc été édifié sous le règne du roi Clovis.

Le roi Dagobert l'ayant destiné pour sa sépulture et celle de ses successeurs, fit la fondation de cette célèbre abbaye, qu'il fit couvrir de lames d'argent, en 639; mais l'un de ses successeurs les fit enlever, parce que son trésor se trouvait vide.

L'empereur Charlemagne en fit l'inauguration, en l'an 770, avec une grande magnificence, et plusieurs rois l'agrandirent, la dotèrent et l'embellirent, notamment Charles le Chauve, qui dans une charte donna à ladite abbaye tous les droits et immunités sur une longueur de neuf lieues sur la rivière de Seine.

Le roi Louis VII fit aussi de grandes concessions et de grandes largesses à cette abbaye.

Enfin, le plus illustre de ses abbés, le grand Suger, précepteur de ce roi, l'acheva, et les quelques constructions ajoutées depuis furent si peu importantes qu'elles ne contribuèrent que bien peu à son étendue et à l'éclat de cette basilique.

Ainsi, une abbaye jouissant de richesses immenses et de droits des plus étendus; de plus, placée sous la sauvegarde du souverain, qui avait intérêt à maintenir les droits et les biens que lui ou ses prédécesseurs avaient accordés à la plus riche abbaye du royaume : voilà l'ennemi auquel Bouchard s'attaquait, que ses successeurs attaqueront à leur tour; voilà à quelle puissance le sire barbu de Montmorency se heurtait pour tomber et venir à résipiscence implorer son pardon aux genoux d'un abbé, et incliner son épée devant la mitre et la crosse. Quels sentiments de rage devaient agiter

ce fier chevalier, si le repentir n'était pas effectivement dans son cœur !

Si nous avons donné un aussi long préambule à ce chapitre, c'est qu'il importait beaucoup de faire connaître au lecteur et l'origine de la lutte et l'ennemi toujours debout pendant des siècles auquel les sires de Montmorency s'attaquèrent en maintes occasions.

Le baron de Montmorency avait épousé la veuve d'un chevalier nommé Hugues Basseth (ou Basset). En son vivant, celui-ci possédait un château ou forteresse dans une île un peu au-dessous de Saint-Denis en la rivière de Seine, d'où vint le nom de Château-Basset donné à ce fief. Bouchard reçut ce château pour la dot de son épouse, et sans s'inquiéter des risques d'une querelle avec l'abbé de Saint-Denis, et de plus s'obstinant à ne pas vouloir reconnaître les droits de l'abbaye sur la Seine et l'hommage auquel il était tenu envers l'abbé et le monastère, il se mit à piller les biens de l'abbaye, s'empara d'une forteresse en bois dans l'île de Saint-Denis et en fit bâtir une autre dans le voisinage d'où il faisait des incursions sur les terres des moines qu'il ravageait sans obstacles. Le roi Robert fit abattre cette forteresse et Bouchard s'en vengea sans ménagement sur les moines; ce fut alors qu'en 998 le roi lui donna Montmorency et se l'attacha particulièrement.

Voici en quels termes l'historien du roi Robert le Pieux raconte ce fait [1].

« Le roi Robert voulut que l'église de Saint-Denis fût

1. *Vie du roi Robert Ier* ou *Chronique, Epitome vitæ Roberti Regis*, par le moine Helgaud ; chapitre VII. — Dom Félibien, *Histoire de Paris* ; p. 124.

absolue de tous les griefs voisins et mêmement de Bouchard à la barbe, qui lors tenait un châtel en fief de l'église de Saint-Denis, en une isle de Seine, de par sa femme, et sa femme d'un sien mari qu'elle avait ot paravant qui avait nom Hue Basset, moult grevail cils Bouchard et l'église et ses hommes, au roi se complaint l'abbé Vivian qui l'église governait au temps de lors, admonesté fut qu'il chassât hors de lui telles choses, et qu'il cessât ses griefs, et pour ce que celui ne le voulut, le roi, par le conseil de ses palazins, commanda que le château fût abattu, et pour ce que le roi savait bien que celui Bouchard était ému contre l'église, il ordonna pour le bien de paix, par la volonté de l'abbé et du couvent, et souffrit qu'il fermast une forteresse à trois lieues de Saint-Denis, que l'on appelle Montmorency de lès la fontaine Saint-Valery, par telle condition que icelui Bouchard, et tous ceux qui seraient seigneurs après lui de cette forteresse, feraient hommage à l'église du fief qu'il tenait à cause de sa femme, en la devant dite isle et au chastel de l'église ès autres lieux, et avec ce fut ordonné et ajouté que tous les fieffés qui demeuraient à Montmorency se mettraient en ôtage en la cour de l'abbé deux fois par an, à Pâques et à la Saint-Denis, ne en nulle manière ils ne requerraient congé d'issir hors de léans, jusqu'à tant qu'ils eussent répondu des choses de l'église qui auraient été ou soustraites ou amenuisées, ou prinses par Bouchard, ou par ses hommes, et que ils auraient fait pleine satisfaction selon droit au martyr saint Denis de toutes ces choses à la volonté de l'abbé et du couvent. Et quiconque serait trouvé en méfait envers l'église et il s'en fuyait après pour garentisse à Montmorency dedans les quarantes jours que Bouchard ou ceux

qui après lui seront, serait admonesté de par l'abbé pour la justice de ce méfait ; il amènera le malfaiteur devant l'abbé en sa cour pour justicier devant lui. Et si le malfaiteur ne se veut octroyer aux conditions nommées, Bouchard ou ses successeurs, le bouteront hors de toute sa seigneurie.

Et le doivent avoir comme ennemi de l'Eglise jusqu'à tant qu'il s'abandonnera à la justice de l'abbé.

Toutes ces conditions jura Bouchard pour lui et pour tous ceux qui après lui viendront; en la présence du roi et des barons. »

Le moine Jacques Doublet rapporte la charte du roi Robert donnée à Saint-Denis pour la répression de Bouchard, à peu près dans les mêmes termes.

Il y a plus ou moins d'amertume en cet acte, et Bouchard n'y est pas épargné. Dès les premiers mots de cette charte, on se plaint de l'oppression que fait régner Bouchard sur les terres de l'abbaye, et des vexations qu'il fait endurer aux pauvres, à l'abbé, aux frères, aux moines du couvent, et envers l'Eglise, et cela d'une manière intolérable. Il y est dit aussi qu'appelé par l'abbé en sa cour de justice, Bouchard a répondu par des injures à cet appel, et que persévérant dans sa malice, et malgré la sentence du roi rendue en son palais, le sire Bouchard ne s'est pas amendé, que son château de l'île Basset sera renversé (*eversione castri sui adversus Eclesiam et pauperes ejus*). La fondation du château de Montmorency et sa situation y sont mentionnées de la même manière que nous l'avons rapporté plus haut[1].

1. *Antiquités de Saint-Denis*, par Jacques Doublet, pages 823, 824 et suivantes. *Cartulaire blanc de Saint-Denis*; tome 1er, p. 45.

L'on voit par ce qui précède que Bouchard, humilié devant l'abbé, avait été forcé de lui rendre hommage et de répondre des méfaits de ses vassaux envers l'abbaye de Saint-Denis.

Bouchard fit ensuite reconstruire le château de Montmorency, et prit rang parmi les premiers barons du royaume, car la terre de Montmorency avait titre de baronnie de temps immémorial et ne relevait que du roi de France, sous le relief d'un faucon d'or; et cela, dès l'établissement des fiefs. Elle avait: châtellenie, prévôté, tabellionnage, justice, travers, forages, roages, amendes, et tous autres droits féodaux, plus de six cents fiefs ou arrière-fiefs en relevaient de même aux usages et coutumes du Vexin.

Bouchard suivit, quelque temps après, le roi de France en la guerre qui donna la Bourgogne à la France, par suite de la mort du duc Henri, oncle du roi Robert.

Le duc de Bourgogne ne laissant pas de postérité, Othon-Guillaume, comte de Bourgogne (Franche-Comté) osa disputer cette province au roi de France. La guerre dura cinq ans, mais Robert, après plusieurs batailles et sièges resta maître de cette contrée.

Le sire de Montmorency se distingua surtout au siège d'Avallon, et souscrivit à une charte en faveur de l'église de Saint-Bénigne de Dijon, le 25 août 1005. Il était de retour de cette expédition, en l'an 1010, et mourut dix ans après, suivant Duchesne, qui fixe sa mort à l'an 1020; celle de la dame de Château-Basset, son épouse, n'est pas connue.

Le seigneur de Montmorency avait eu de son mariage quatre fils.

1° BOUCHARD III qui suit (1)

2° EUDES, qui fut père de Eudes de Montmorency.

3° ALBÉRIC, seigneur de Vilhers en Anjou. Suivant Duchesne vers l'an 1031, le roi de France, Henri Ier, lui donna la charge de connétable de France, et Albéric signa en cette qualité, la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, qui fut depuis réduite en prieuré. Cette fondation eut lieu en l'an 1060, ceux qui souscrivirent à cet acte, indépendamment d'Albéric, furent notamment : Baudoin, chancelier de France ; Renaud, chambrier ; Guillaume, sénéchal ; Hugues, bouteillier ; Robert et Frainery, queux, (ou cuisiniers) ; Thibaud de Montmorency et autres, officiers ou seigneurs de la cour.

Albéric fut père de Henri et d'Arnould de Montmorency.

4° FOUCAULT OU FOULQUES. — Chevalier et seigneur de Banterlu, d'où était descendu Richard IV, de Montmorency, seigneur de Banthelu, en 1223, qui portait pour armoiries : D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes de même, trois en chef, deux et une en pointe (2).

1. Suivant quelques historiens qui ont donné à Bouchard le Barbu le titre de premier de ce nom, seigneur de Montmorency, son fils ne serait alors que le deuxième du nom, nous n'avons pas voulu omettre l'aïeul de celui-ci, parce qu'il est désigné très clairement et remonte l'origine de cette maison.

2. Potiquet, *Armorial de Magny-en-Vexin.*

III

BOUCHARD III

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, MARLY, FEULLARDE ET CHATEAU-BASSET (1020-1042)

Bouchard III de Montmorency, se rendit à Paris, vers l'an 1028. Il fut présent et souscrivit avec les plus grands seigneurs du royaume à la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Coulombs, faite par le roi Robert le Pieux; parmi ces barons on remarquait: Eudes II, comte de Champagne; Baudoin Ier, Bras-de-Fer, comte de Flandre; Dreux Ier, comte du Vexin et d'Amiens; Guillaume IV, comte d'Auvergne; Yves, comte de Beaumont-sur-Oise; Foulques III le Noir, comte d'Anjou; Manassés, comte de Dammartin, Amaury II, seigneur de Montfort l'Amaury; et autres: qui tous apposèrent leurs sceaux à cette charte. Les

autres actes de la vie de Bouchard ne sont pas connus, non plus que le nom de sa femme. Il mourut vers l'an 1042, car à cette époque, Hervé, son fils, paraît lui avoir succédé. Indépendamment d'Hervé, le sire de Montmorency laissait après lui deux autres fils et une fille.

1° THIBAUD, seigneur de Montmorency, connétable de France, assista avec le roi de France Henri Ier au siège du château de Tillières, en Normandie, en l'an 1058.

Le duc Guillaume le Bâtard s'était emparé de cette place, mais elle lui fut reprise, et Guillaume, vaincu, fut obligé de se retirer.

Parmi les seigneurs qui prirent part à cette expédition se distinguait : Simon Ier, baron de Montfort l'Amaury, d'une famille dont le nom reviendra souvent en cette histoire, tant par l'illustration de sa noblesse, que par l'alliance qu'elle contracta plus tard avec les seigneurs de Marly.

Le roi de France ayant fait expédier de son camp, une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris : la plupart des seigneurs qui s'étaient ralliés au roi et qui étaient présents, y apposèrent leurs sceaux, c'étaient : Thibaud, comte de Chartres ; Raoul, comte de Crespy ; Rotrou, comte de Mortagne ; Valeran, comte de Meulan ; Thibaud de Montmorency ; Simon Ier, baron de Montfort ; Huges Bardoul, seigneur de Nogent et Broyes ; Guillaume de Gometz et autres seigneurs puissants de ce temps.

Quelque temps après, le roi étant à Dreux, un seigneur nommé Albert, seigneur de Châteauneuf, de Bressolles, et de Fontaine le Riboust, vint le trouver, le priant de trouver bon qu'il donna aux moines de l'abbaye de Saint-Père-de-Chartres, l'église de Bressolles

que son père Riboust avait fait bâtir en l'honneur de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le roi après en avoir conféré avec Agobert évêque de Chartres, de qui dépendait cette église, et avec les princes et seigneurs de sa cour, accorda à Albert sa demande et lui permit de donner cette église à l'abbaye de Saint-Père, en l'exemptant de tous droits ainsi qu'il en avait joui, et de laisser à cette abbaye tout le bien qu'il voudrait, afin dit le roi, que les moines qui y demeureront puissent mener une vie tranquille et exempte de tous les soins du siècle, et prier Dieu jour et nuit en sûreté (1).

Albert vint ensuite à Chartres, et fit cette donation, en ces termes : *Moi, Albert, fils du très noble Riboust, désirant acquérir le ciel, du consentement de ma femme Adéloïse, et pour le salut de nos âmes et de nos parents, je donne au couvent de Saint-Père de Chartres, en bonne foi et en toute franchise, l'église de Bressolles que mon père a fait bâtir en l'honneur de saint Germain, évêque, avec la place qui est devant et le cimetière, ainsi que la dîme de ladite église, le tout à moi appartenant, etc. etc. Signé Radulphe, comte ; et Vautier, son fils, comte ; Hugues, comte, Albert, (le donataire) ; et Tendes et Garin, ses frères ; Frédéric Beaudoin, Simon, Agobert, évêque, Hugues, doyen.*

Outre cette donation faite à seule fin d'avoir auprès de lui des moines, pour vivre des fruits de leurs saints exemples, de leur vie retirée et séparée du siècle, Albert donna de plus à ces mêmes moines, le droit de cens sur tout le bourg, et le dixième denier des marchandises qu'il avait droit d'y prendre, sans payer le droit sur les

(1) Voyez l'*Histoire de Chartres*, par M. Doyen, t. 2. p. 225 et suivantes.

fruits et légumes qui se vendaient, et qu'il avait le droit de prendre à sa convenance, avec une poignée de sel de chaque saunière, les deux tiers du four banal ; et une terre du nom de Hugues Mansel, avec les prés, les terres et le bois appelés Gauthier Coste. Et après sa mort la terre qu'il faisait valoir avec le bois, et un arpent au bois de Saint-Remy, avec le pâturage des porcs des moines. Il donna aussi l'exemption de payer aucun tribut pour le poisson, les cuirs et autres choses leur appartenant, en passant sur ses terres, et permit à ses vassaux de donner de leurs biens pour augmenter ces donations (1).

Le roi Henri Ier était mort en 1060, et Thibaud qui avait assisté à tous les actes de l'autorité royale se trouvait à Dreux, en 1062, lorsque ce même Albert de Bressolles, vint de nouveau trouver le roi Philippe, et la reine Anne, sa mère, en leur château, et les pria de confirmer les donations qu'il avait faites au couvent de Saint-Père, et celles que ses vassaux y avaient ajoutées à sa sollicitation. Ce qu'il obtint du roi, qui mit au bas de cet acte le signe de la croix, Baudoin, comte de Flandre ; Raoul, comte de Valois ; Thibaud de Montmorency, connétable ; Simon Ier, baron de Montfort ; Simon, fils du comte Radulphe ; Ingerram, précepteur du roi ; Hugues, Dublellus ; Robert le Roux et Guadon y apposèrent leurs sceaux. En 1067, Thibaud de Montmorency assista à la rédaction de la charte de confirmation des biens du monastère de Saint-Martin des Champs. Parmi les sei-

(1) Nous nous sommes étendus à dessein sur cette donation parce que elle donne une idée des formalités, de la teneur de ces donations si nombreuses à ces époques de crimes et d'oppression ; elle prouve aussi que même les arrières-fiefs ou les petits fiefs portaient le nom de leurs tenanciers. Enfin Thibaud de Montmorency y prend part.

gneurs présents se trouvèrent : Hugues, comte de Meulan, Guy de Montlhéry, Simon de Montfort, Amaury de Châteaufort, Raoul de Beauvais et autres seigneurs ; les comtes et officiers de la couronne ; les archevêques, évêques et chapelains (1).

Le Féron dit : que ce seigneur Thibaud duc et connétable de France souscrivit à une charte au sujet d'un octroi fait par le roi Philippe Ier, à Géraud Ier, abbé de Grandselve en 1083, et à deux autres titres des années 1085 et 1086. Thibaud suivit constamment le roi, soit à la cour, soit à la guerre, car après le roi, le connétable de France avait le commandement général sur toutes les troupes et sur toute l'armée. Ce seigneur de Montmorency mourut en 1090, ne laissant pas de postérité (2).

2° Hervé, seigneur de Marly, qui suit.

3° Geoffroy, *surnommé le Riche*, seigneur de Gisors et souche des seigneurs châtelains de ce nom (éteints depuis l'an 1244).

4° N....... de Montmorency, dame d'Aysenville ; terre qu'elle donna au monastère de Saint-Paul en Beauvaisis, où elle se fit religieuse. Son nom est demeuré inconnu.

(1) Dom Felibien, *Histoire de Paris*, p. 131.
(2) Voyez la note n° 6. Donations diverses de Thibaud de Montmorency.

IV

HERVÉ Ier

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN ET MARLY GRAND BOUTEILLIER DE FRANCE (1042-1094)

Hervé, comme nous l'avons dit, paraît avoir succédé à son père en la seigneurie de Marly, vers l'an 1042. La charge de grand bouteillier de France, qui lui fut attribuée, montre tout à la fois la fidélité qu'il avait envers son souverain et la confiance que celui-ci lui témoignait.

Cependant Hervé, suivant l'impulsion des mœurs du temps, fut, comme la plupart des seigneurs qui vivaient à cette époque, enclin à empiéter sur le bien d'autrui, quitte plus tard à réparer le mal qu'il avait fait par des donations pieuses ou de légitimes restitutions.

Voici à ce sujet un récit qui tient un peu de la légende et qui est rapporté dans de vieilles chroniques :

Il y a dans le pays de Paris une terre du patrimoine de Saint-Wandrille nommée Aupec (Alpicum, le Pecq, près Saint-Germain), qui, dès l'an 670 terre royale, avait été donneé par le roi Childebert III en l'an 704, à l'abbaye de Fontenelle, autrement dite de Saint-Wandrille.

Ce monastère jouissait tranquillement de cette terre; mais dans le voisinage s'était élevé un château à Marly, où demeurait un chevalier formidable nommé Ervaud ou Hervé; or celui-ci entreprit de ravir la terre d'Aupec au monastère de Saint-Wandrille, au temps où Hurfrède et Vautier, religieux envoyés par l'abbé Girbert, en gouvernaient les biens. Il commença donc son expédition par enlever tous les porcs que les religieux avaient engraissés pour avoir de quoi assaisonner leurs mets; mais une apparition de saint Wandrille lui fit abandonner son entreprise, et il paya la valeur de ce qu'il avait enlevé.

Ceci se passait vers l'an 1060, et déjà un château s'élevait à cette époque à Marly. D'autres faits viendront appuyer cette antiquité du château des Montmorency en ce lieu.

En cette même année (1060) Hervé fonda, en sa seigneurie de Deuil, un prieuré pour des moines de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur; il fit donation à ces religieux, de l'église de Deuil, avec les offrandes, les droits de sépulture et le droit qu'on appelait alors *hospites atrii*. Hervé assista aussi à la dédicace de l'abbaye de Saint-Martin des Champs, et fut présent à cette solennité avec les seigneurs convoqués par le roi à cet effet. Par la suite, ce même seigneur assista encore à diverses donations et libéralités faites à cette même abbaye, avec

Geoffroy de Montmorency, seigneur de Gisors; Landry et Arnaud, fils d'Albéric de Montmorency; Richard de Bury, Gauthier Tyrel, Gauthier de Pontoise, Gaston de Thorotte (seigneur de Mareil-Marly ?), Gaucher de Noisy (le-Roi ?), notamment en 1073, où il se trouvait avec le roi Philippe Ier et parmi les chevaliers et seigneurs présents : Guy de Montlhéry, Simon de Montfort, Thibaud de Montmorency, Mainier d'Epernon, Amaury de Châteaufort, Guillaume de Gometz, Gautier, prévôt de Poissy, etc.

Hervé fit encore plusieurs donations au prieuré qu'il avait fondé à Deuil : outre l'église Saint-Eugène de Deuil, qu'il avait donnée à Sigon, abbé de Saint-Florent de Saumur, il donna encore au prieuré qu'habitaient ces moines, les églises de Saint-Pierre de Gonesse, de Saint-Marcel et de Verneuil, avec quelques terres à Epinay-sur-Seine.

En 1076, Hervé autorisa de son seing une charte donnée en faveur de l'église d'Abbeville, et, quatre ans plus tard (1080), il assista à la charte donnée à Saint-Quentin de Beauvais, et l'on remarque à ce sujet qu'il signa à cette charte avant le comte de Vermandois.

Dans le cours de l'année 1087, Hervé donna deux arpents de terre sis à Marly, proche les fossés de son château, pour construire une église en l'honneur de saint Vigor, permettant à ses vassaux de contribuer comme ils le voudraient à l'édifice de ce lieu. La même année, Hervé fit une donation aux moines de l'abbaye de Coulombs, de l'église de Marly-le-Bourg, pour en jouir et de tout ce qui en dépendait, après la mort des deux chanoines qui la desservaient; Geoffroy, évêque de

Paris, et Gosselin, archidiacre, consentirent au don de cette église.

Vers le même temps, le sire de Marly confirma, avec Thibaud, son frère, la donation de l'église de Stilly et autres biens, faite en faveur de la même abbaye par Guillaume de Stilly, chevalier, avec le consentement de sa femme et de ses enfants, en présence de Eudes de Milly; de Geoffroy, fils d'Hervé de Montmorency; de Garimbaud de Montmorency et autres chevaliers; Thibaud étant abbé de Coulombs [1].

Hervé avait épousé Agnès d'Eu, fille de Guillaume, comte d'Eu et de dame Adélaïde, comtesse de Soissons. De ce mariage étaient nés quatre fils et une fille, qui se partagèrent les biens de leur père après sa mort, arrivée en 1094. La date de la mort d'Agnès n'est pas connue. Ses enfants furent :

1° *Bouchard*, qui suit;

2° *Geoffroy* de Montmorency;

3° *Hervé*, seigneur de Deuil, servit d'abord à l'armée sous les rois Louis le Gros et Louis le Jeune. En l'année 1110, il fit une donation de la dîme de ses terres de franc-alleud, situées à Montmagny (*Mons-Magniacus*), en faveur du prieuré de Deuil. Une charte donnée par Galon, évêque de Paris, confirmant cette donation, dit que ces dîmes étaient de l'église de Saint-Pierre de Gonesse et étaient tenues en fief de l'évêque.

Les seigneurs de Montmorency contribuèrent aussi à

1. L'abbaye de Coulombs, près de Chartres, avait été fondée par les seigneurs de Nogent-le-Roi pour des religieux bénédictins. Robert, évêque de Beauvais, frère d'Eudes II, comte de Chartres, commença le rétablissement de ce monastère, mais il mourut l'an 1024, et Oldéric, son neveu, évêque d'Orléans, l'acheva et le dota des biens qu'il possédait dans les environs, vers 1080.

la fondation de l'église de Montmagny ; ils avaient acquis le droit de présenter un chappelain pour desservir cette église, sauf l'approbation de l'évêque.

L'an 1115, Hervé donna à l'église Saint-Eugène, de Deuil, quelques terres de franc-alleud, c'est-à-dire exemptes de toutes charges, situées à Epinay-lez-Saint-Denis. L'année suivante, une charte confirma ces différentes donations au prieuré de Deuil [1].

Peu de temps après, Hervé passa en Angleterre et, par sa valeur guerrière, soumit une partie de l'Irlande, en proie à l'anarchie des partis qui disputaient la souveraineté de ce pays à l'autorité du roi d'Angleterre, qui le fit en récompense connétable d'Angleterre et d'Irlande en 1172 [2].

Hervé de Montmorency avait été marié à Elisabeth de Meulan, veuve de Gilbert de Pembroke, fille de Robert III de Beaumont-le-Roger, comte de Meulan et de Leicester, et d'Elisabeth de Vermandois.

Devenu veuf, sans enfants, il épousa en secondes noces dame Neste de Windsor, étant en Angleterre.

Cette dame étant morte quelque temps après, sans laisser de postérité, il se retira au monastère de Saint-Thomas de Cantorbéry, où il prit l'habit religieux, et auquel il donna toutes ses terres en Irlande, sur lesquelles se trouvaient près de deux cents villages. Hervé

1. L'abbé Lebœuf place ce fait en l'année 1116 ou 1118.

2. Une bulle du pape Adrien V, donnée en 1155, avait investi Henri II, roi d'Angleterre de la terre d'Irlande, que plusieurs familles se disputaient les armes à la main. Cette même année ce roi attaqua et soumit la partie méridionale de ce pays, composées des comtés de Dublin, de Kildare, de Louth et de Meat, malgré l'héroïque résistance de Roderic O'Connor. En 1171, Jean, fils du roi d'Angleterre fut le premier vice-roi d'Irlande. (Bachelet et Désobry, *Dictionnaire historique et biographique*).

y termina ses jours dans la retraite et la prière. Quelques auteurs ont écrit que ce fut au monastère de la Trinité de Cantorbéry qu'Hervé se retira et finit ses jours.

4° *Albéric* de Montmorency;

5° *Havise*, mariée au chevalier Nivelon, seigneur de Pierrefonds, lequel, à la sollicitation de son frère, alors évêque de Soissons, donna l'église de Saint-Mesme, près de son château, à l'abbaye de Marmoutiers, du consentement de Havise de Montmorency, son épouse, de Pierre, Auscoul, de Nivelon, et Dreux de Pierrefonds, ses fils.

V

BOUCHARD IV

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, CONFLANS, MARLY, FEULLARDE, SAINT-BRICE, ÉPINAY-SUR-SEINE ET HÉROUVILLE

(1094-1124)

L'un des grands événements qui marqua la fin du XIe siècle est assurément la prédication de Pierre l'Ermite et la réunion du concile de Clermont. A la voix du pontife, à celle de l'obscur religieux qui avait vu la misère des chrétiens de la Palestine, à cette voix qui criait et pleurait, et à la sollicitation du pape Urbain II répondent des milliers de voix : *Diex le volt !* « Dieu le veut ! » et tout chevalier s'apprête à affronter les infidèles et à délivrer de leurs mains le tombeau du Christ.

La croisade de 1096, à défaut du roi de France, eût dû avoir un des princes du sang à sa tête ; mais tels

n'étaient pas sans doute les desseins de la Providence. Le pieux Godefroid de Bouillon devait être le chef de cette croisade et le premier roi chrétien de Jérusalem. Le premier baron chrétien, le sire de Montmorency, lui aussi, manqua à ce rendez-vous de la foi, auquel la noblesse française ne fit pourtant pas défaut. Ce n'est que cinquante ans plus tard que les champs de la Judée verront la croix du Sauveur peinte sur l'écu des Montmorency, et que ce terrible défi : « Dieu aide! » sera jeté au sein de la mêlée par ses descendants. Tandis que tous ces preux s'acheminent vers la ville sainte, voyons ce que fait Bouchard de Montmorency, puisque les ardentes supplications de Pierre l'Ermite ne l'ont pas entraîné, et que sa place auprès du roi et le soin de ses domaines l'ont empêché de voler à la conquête du Saint-Sépulcre.

En l'an 1096, le sire de Marly approuva ou confirma la donation que son père avait faite à l'abbaye de Coulombs des deux églises de Marly. Il céda aussi plusieurs rentes sur le territoire de Franconville aux monastères de Sainte-Honorine de Conflans, de Saint-Martin de Pontoise et de Saint-Pierre de Cluny; et, peu de temps après, donna son hôtel d'Ermenonville et celui d'Écouen avec la dîme, aux religieux de Saint-Martin des Champs; il augmenta aussi le revenu du prieuré de Deuil.

Bouchard fit ensuite uue visite de dévotion à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, en laquelle, avec la permission du roi, Hugues Ier, abbé de Cluny, avait envoyé des moines de son ordre, avec un prieur nommé Ursion. Les officiers de sa maison et ses vassaux accompagnaient Bouchard, ainsi que les gentilshommes de son hôtel qualifiés du titre de barons, parmi lesquels Hugues et Richard, fils de Thiéry de Montmorency; et Eudes, fils

de Eudes de Montmorency; Hugues de Varennes; Philippe de Tréfluze; Guy d'Eaubonne; et Herbert de Villiers.

Le comte de Rochefort s'y trouva pareillement, assisté de Eudes de Saint-Cloud; de Guillaume Marmerel; et autres, en présence desquels le sire Bouchard de Montmorency accorda à cette abbaye l'amortissement des diverses donations qui avaient été faites de son fief, et ajouta d'autres dons à cette même abbaye, à laquelle il fit encore don de quarante sols de rente et à celle de Saint-Pierre de Cluny de cent sols de rente, le tout sur le péage du chemin de Pontoise [1].

Deux ans après (1098), Bouchard fit don à l'église d'Amiens des parties de terre qu'il possédait à Neville et Riesmainil; il confirma aussi les donations que Gauthier, surnommé Paganus (Payen), illustre chevalier; Abert, seigneur de Moucy-le-Neuf; et Raoul le Bel, seigneur de Villiers et d'Omont; avaient faites des églises de Montmartre, de Sainte-Opportune, de Moucy et d'Omont à l'abbaye de Saint-Martin des Champs.

Vers l'an 1101, Bouchard ayant eu un différend avec Adam, abbé de Saint-Denis, au sujet des bornes et coutumes de certaines terres avoisinantes enclavées les unes dans les autres, et ayant tous deux oublié les devoirs de la religion et de la justice, après avoir assemblé leurs sujets et confédérés pour en décider par la force des armes, commencèrent, pour ce qu'ils ne se disputaient avant que par des paroles, à courir et ravager réciproquement leurs domaines et leurs terres; mais l'abbé et

1. Dom Félibien. — *Histoire de Paris*, p. 173.— Comme on le voit, les vassaux, les voyageurs, les marchands, faisaient les frais de ces donations, et il n'en pouvait être autrement sous la domination féodale.

ses gens furent battus en toutes rencontres. Ce qu'ayant appris, Louis le Gros, fils aîné du roi Philippe I[er], associé au trône de son père à cette époque, leur fit donner jour pour comparaître devant lui en son château de Poissy. Bouchard, qui se trouvait souvent à la cour, ne manqua pas de se rendre devant le prince, mais un soupçon qu'il eut que les juges de ce différend étaient en faveur de l'abbé et lui accorderaient tout ce qu'il demanderait, le détermina à se retirer du roi qu'il approchait familièrement sans prendre congé de lui ; et de fait Bouchard fut condamné à réparer les torts et dommages qu'il avait faits à l'abbaye de Saint-Denis (1).

Le roi Philippe 1[er] conçut un si grand déplaisir contre le seigneur de Montmorency, et ressentit si vivement l'offense de sa rébellion, qu'aussitôt il commanda à son fils, Louis le Gros, de rassembler une puissante armée pour marcher contre Bouchard et ses alliés dont les principaux étaient Mathieu, comte de Beaumont, son beau-frère, et Dreux de Moucy, chevalier du Beauvaisis, grandement renommé en expérience et valeur de la guerre.

1. Adam, 33[e] abbé de Saint-Denis, plaida dans la suite contre le roi Louis-le-Gros lui-même au sujet et pour la conservation des biens, droits, et immunités accordés à l'abbaye par le roi Dagobert I[er] et ses successeurs, et que le roi mal conseillé voulait usurper. Il contraignit aussi à main armée Hugues du Puiset et autres seigneurs du pays chartrain de cesser leurs violences à l'endroit des sujets de l'abbaye et de ses biens à elle et à eux ; il remplit aussi plusieurs missions auprès du pape et de l'empereur d'Allemagne. Il était le père des pauvres, le soutien des veuves et des orphelins, un miroir de vertu et grand défenseur de son abbaye ; son plus beau titre de gloire fut d'avoir exempté miséricordieusement des servitudes personnelles et corporelles les sujets de son abbaye qu'il soulagea à son possible. (*Antiquités de Saint-Denis*, par Jacques Doublet, pages 225 et 226. *Histoire des environs de Paris*, par Touchard Delafosse, tome III, p. 525.

Toutefois, sachant que le roi s'avançait assisté de son oncle Robert, comte de Flandre, qui avait amené avec lui quelques compagnies de flamands, ils quittèrent la campagne, plutôt par respect pour le roi que par crainte de combattre, et s'enfermèrent dans le château de Montmorency. L'armée royale les suivit et, tout en marchant, pilla les terres de Bouchard et détruisit, par le feu, les arbres et les moissons, les villages et les châteaux de ce vassal rebelle. Le château de Marly fut notamment brûlé et détruit. De son château de Montmorency, Bouchard put voir s'élever, dans la vallée et de tous les côtés, les flammes qui anéantissaient ses domaines et ses richesses, détruisaient ses maisons et villages, sans que les habitants fissent la moindre résistance.

Il était fort irrité de ces ravages; aussi lorsque l'armée du roi fut arrivée devant le château de Montmorency, ceux qui le gardaient résistèrent au roi, ce qui lui causa tant d'indignation qu'il le fit attaquer avec furie, mais la résistance ne fut que plus opiniâtre, et le siège dura longtemps, car plusieurs actes furent échangés lors de ce siège. Orderic Vital, moine de Saint-Évroul, qui a écrit l'histoire de ces temps, remarque que pendant que l'on battait avec l'armée les trois portes du château [1], Simon II, de Montfort-l'Amaury, dit le Jeune, raffermissait le courage des soldats par son allégresse et sa vaillance.

Ce seigneur était à la tête de cent braves chevaliers de renfort que la comtesse Adèle de Chartres envoyait au

1. Le château de Montmorency avait trois portes appelées : porte Notre-Dame, porte de la Géole, et porte de Bagues ; c'était une place assez importante des environs de Paris ; il était situé auprès de l'église actuelle.

roi, en l'absence du comte Étienne, son mari. Malgré toutes ces troupes, il arriva un jour qu'à un assaut contre la place, plusieurs seigneurs de l'armée royale qui favorisaient l'obstination des assiégés, reculèrent, et par frayeur simulée entraînèrent leurs compagnons à prendre la fuite, d'où vint que plusieurs d'entre eux qui s'étaient trop avancés et n'étaient plus soutenus, furent tués par les assiégés, entre autres : Raimbaud Creton, seigneur d'Estourmel, qui marchait à la tête des assaillants, et Richard de Licques.

Enfin les assiégés, voyant le château ruiné et démantelé et sachant bien qu'avec le temps cette place allait finir par tomber aux mains d'un prince aussi courageux, s'en remirent à la décision et à la justice royales pour terminer cette guerre. Ainsi finit ce second siège de Montmorency.

Le roi reçut ensuite Bouchard à la cour, et celui-ci vint baiser sa main ; il était accompagné des chevaliers de sa terre, qui tous portaient un collier dont les anneaux étaient faits en forme de tête de cerf, auquel pendait une médaille à l'effigie d'un chien courant, ce qui a fait présumer que Bouchard avait fondé un ordre de chevalerie, dit ordre du chien ; nous ne croyons pas qu'il en fut ainsi, mais seulement que le chien fut adopté par les Montmorency comme l'emblème de leur attachement et de leur fidélité au roi. En effet un chien ornait le cimier de leur casque parfois, et sur les pierres de leur tombeaux et à leurs pieds se voit un chien, au lieu d'un lion, qui se voit souvent représenté sur les tombes des chevaliers de cette époque.

Bouchard IV avait épousé en premières noces demoiselle Agnès de Beaumont, dame de Conflans-Sainte-

Honorine, fille de Yves II, comte de Beaumont-sur-Oise, et d'Adèle, sa femme. Agnès avait apporté en dot à son mari la seigneurie de Conflans. Cette terre était le premier fief de l'évêque de Paris, et le seigneur de ce lieu était l'un des quatre seigneurs ayant le droit de porter le dais sur chaque nouvel évêque de Paris, venant prendre possession de son église et de son diocèse, ce que l'on tenait alors pour un grand et insigne honneur. Bouchard eut de son mariage avec Agnès deux fils et deux filles.

A l'issue du siège de Montmorency, Bouchard se trouvant veuf, le roi, par estime pour lui, lui fit épouser Agnès de Pontoise, qui descendait de Dreux, comte du Vexin, de Pontoise et d'Amiens, porte-oriflamme héréditaire de France, oncle paternel de Raoul II, comte de Crespy-en-Valois, aïeul de la comtesse Alix, mariée à Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier. Le père d'Agnès, était Raoul le Délicat, fils d'Amaury de Pontoise. Raoul, était seigneur en partie de Pontoise, de Méru et autres terres, et avait épousé Havise, qui était de si noble extraction, que lorsqu'elle mourut, le roi de France assista à ses obsèques, en l'église de Saint-Martin-des-Champs, où elle fut enterrée. Au milieu d'une foule innombrable de seigneurs qui assistèrent à cette funèbre cérémonie l'on voyait Bouchard de Montmorency, gendre de la défunte ; Guy de Senlis ; Valebran de Villepreux ; Nitard et Séguin de Poix ; Yves de Conflans ; Sultan, fils de Garnier de Paris ; Foulques de Parcenc; Guillard de Puysieux ; Guillaume d'Hérouville ; en présence desquels Raoul, mari de la défunte, confirma à ladite église de Saint-Martin des Champs, le don des hôtels ou châteaux de Méru et d'Hérigny et

des autres donations qui lui avaient été faites sur les terres de Méru, Hérigny, Tul et Mistiger, du consentement de Raoul, Amaury et Agnès, ses enfants. Bouchard après son second mariage augmenta encore les biens de cette abbaye, par le don de plusieurs droits et coutumes qui lui étaient échus du chef et avec le consentement de sa femme.

Étant en son château de Poissy, le roi Philippe Ier, donna un bois dans la forêt de Cruye (foresta Creia) ou de Marly, à l'église de Saint-Cloud, en l'an 1106.

Dans une charte datée de l'an 1108, l'on voit figurer les noms de Bouchard de Montmorency ; de Baudoin et Raoul le Bel de Villiers ; de Hugues, fils de Thiéry de Montmorency ; d'Albéric de Luzarches ; de Hugues d'Argenteuil et de Eudes de Groley.

L'année 1110 fut l'époque d'une querelle entre Adam, abbé de Saint-Denis et Richard, avoué d'Argenteuil ; nous en ignorons la cause, mais il est présumable que l'abbé eut à réprimer certains empiètements de Richard. Quoi qu'il en soit, ce différend fut terminé par un acte où figurent les noms de : Bouchard de Montmorency ; d'Anselme et Guillaume de Garlande, seigneurs de Livry ; de Matthieu, comte de Beaumont-sur-Oise ; de Payen de Montjay et Eudes, chancelier de France.

La même année, Bouchard de Montmorency, pria Galon, évêque de Paris, de confirmer les donations que son père avait faites à l'église de Deuil, de la censive et de la justice sur les hommes dudit lieu, avec ce qu'il tenait en fief de l'évêque, dans les dîmes de Gonesse, et la concession qu'il y avait ajoutée lui-même, savoir : du droit de la collation aux églises de Saint-Pierre de Go-

nesse et de Saint-Marcel de Saint-Denis, ce que l'évêque lui accorda [1].

Nous croyons que l'on peut rapporter à ce même temps une expédition que le roi Louis le Gros eut à soutenir de nouveau contre Bouchard de Montmorency et autres vassaux de la couronne qui faisaient la guerre et pillaient les biens des églises et des autres petits seigneurs.

Voici comment le moine de Saint-Denis parle de cette expédition : Assez jeune d'âge, mais vieux de mœurs, Suger, moine de Saint-Denis, fut depuis précepteur du roi Louis VII, le plus glorieux des abbés de ce monastère et le régent du royaume. Au temps de l'abbé Adam, il avait été élu prévôt de Thoury, en Beauce, l'une des premières dignités du monastère. L'abbé, son supérieur, le reconnaissait déjà capable des plus grandes charges. Pendant qu'il eut ladite prévôté ou gouvernement, il fut assiégé dans son château de Thoury par l'armée de Hugues, comte du Puiset, lequel était associé et ligué contre le roi, Louis le Gros, avec plusieurs grands princes et puissants seigneurs ; savoir : Bouchard, baron de Montmorency ; Guillaume, comte de Corbeil ; Matthieu, comte de Beaumont ; Drogon de Moucy ; Drouët de Montjay ; Ebles, comte de Rousey ; Léonnet, comte de Mehun ; le seigneur de Montils et autres, qui tous faisaient la guerre à plusieurs églises, et avaient de longtemps envahi et usurpé les biens d'icelles, pour la défense desquelles églises et biens y appartenant le roi avait mis une armée aux champs contre eux. Suger soutint courageuse-

1. Archives de Saint-Florent de Saumur. Prieuré de Deuil. Collection de Dom Villevieille.

ment le siège, et se défendit vaillamment, faisant des escarmouches et des sorties furieuses sur les assiégeants, desquels il en demeurait toujours une bonne partie, jusqu'à ce qu'il fut secouru par l'armée du roi, qui la conduisait en personne, ce qui fit que les ennemis levèrent le siège. Le roi, arrivé audit château de Thoury (qui était une des châtellenies de l'abbaye de Saint-Denis), après avoir vu et considéré icelui, et l'avoir muni de toutes choses nécessaires, tira vers Orléans et recommanda audit Suger de le suivre avec son armée, à quelques journées après son départ. Suivant le commandement du roi, Suger se mit aux champs avec son armée, et ayant rencontré le lieutenant du comte du Puiset qui conduisait une partie de l'armée ennemie, il se donna une bataille dans laquelle Suger défit et fit prisonnier ledit lieutenant qu'il envoya avec honte et infamie comme rebelle à son roi, dans les prisons de la ville de Saint-Denis [1]. L'expédition se termina à l'avantage du roi, qui reçut encore, pour un moment, l'hommage de ses vassaux insoumis.

Par une charte datée de l'an 1116, Bouchard obtint du roi la confirmation ou l'amortissement des rentes qu'il avait données aux églises de Saint-Martin des Champs et de Saint-Pierre de Cluny, lesdites rentes avaient été assignées à prendre sur son travers de Poissy, c'est-à-dire sur le droit de traversée de la ville, par chaque chariot, et sur la rivière par chaque bateau. Comme témoins à cette charte figuraient : Anselme de Garlande, sénéchal du roi; Gilbert de Garlande, bouteiller de France, son frère; Hugues, connétable; Guy, chambrier; et Etienne, chancelier de France. En 1118, Bouchard mar-

1. *Antiquités de Saint-Denis*, pages 227 et suivantes.

chait à la suite du roi contre les Anglais. Déjà sous le règne précédent et par suite des plaisanteries du roi de France, Philippe, sur l'embonpoint du roi d'Angleterre, Guillaume, celui-ci, furieux de ces insultes, et las d'ailleurs de voir Philippe Ier prendre le parti de tous ses ennemis, voulut se venger les armes à la main. Il débarqua en France, envahit le Vexin, s'empara de la ville de Mantes, qu'il brûla, et marchait sur Paris, quand la mort l'enleva après quelques jours de maladie.

Henri Ier, qui lui succéda, était jaloux de l'accroissement de la puissance du roi de France, son rival, et cherchait une occasion de lui faire la guerre ; ce prétexte ou cette occasion trouvés, Henri ne les manqua pas. Guillaume, comte d'Évreux, était mort le 18 avril 1118, sans laisser de postérité. Amaury II de Montfort, son neveu du côté maternel, était son héritier direct, mais le roi d'Angleterre, duc de Normandie, n'attendit pas que le sire de Montfort eût pris possession de son héritage. Sur l'ambitieux conseil d'Audoin, évêque d'Évreux, Henri s'empara du château et de la ville d'Évreux.

Mais le prudent et valeureux Amaury entra bientôt en campagne, et il fut en bien peu de temps à la tête d'une armée nombreuse qui ravagea les domaines du roi Henri, dans la Normandie. Beaucoup de seigneurs qui étaient ses parents ou alliés, et qui tenaient en fief des terres du roi d'Angleterre, s'unirent à Amaury et se révoltèrent contre leur suzerain normand ; c'étaient notamment et parmi les plus belliqueux : Eustache de Bretagne ; Étienne, comte de Chartres et de Blois ; Robert de Neufbourg ; Hugues de Gournay ; Richer de l'Aigle et autres de la plus grande valeur et noblesse.

Ces seigneurs s'engagèrent à rétablir Guillaume Cli-

ton, dit Courte-Cuisse, fils de Robert, duc de Normandie, dans les droits et possessions de son père, et le sire de Montfort, leur chef, entré en Normandie en même temps que les Anglais, songea à son tour à reprendre la ville d'Évreux aux ennemis naturels de la France, mais cette ville, très forte, était commandée par un habile et vaillant capitaine, nommé Raoul de Guitot, et le prudent Amaury attendait une occasion quelconque dont il pût profiter, car investir la place et entreprendre un siège était pour lui se risquer à perdre la plus grande partie de son armée, sans aucune chance de succès ni d'aucun avantage.

Voici comment cette ville tomba aux mains du baron de Montfort : Le sire Amaury avait toujours eu une certaine amitié pour Guillaume Ponctel, neveu du commandant d'Evreux, et celui-ci étant venu à s'absenter, le sire de Montfort profita de ce moment pour engager Guillaume à entrer dans ses intérêts, et à lui livrer la citadelle d'Évreux dont il avait le commandement ; Guillaume, reconnaissant la justice de la cause d'Amaury, livra la ville, et feignit qu'elle avait été surprise. L'évêque Audoin, par qui cette guerre avait été allumée, prit la fuite, errant dans les environs et laissant croître sa barbe en signe de pénitence et de profonde affliction.

Rentré dans Évreux, et ayant fait la conquête de son patrimoine et des pays environnants, Amaury mit garnison dans cette place, et laissa le commandement à Philippe de Mantes et Fleury de Méhun, ses neveux, fils de Philippe Ier, roi de France, et de Bertrade de Montfort, que le roi avait enlevée à Foulques, comte d'Anjou, son mari. Le roi d'Angleterre ayant ensuite fait des offres de paix à Amaury, celui-ci les refusa. Henri Ier tenta

le siège d'Évreux, mais la ville fit bonne résistance. Alors Henri tint conseil en sa cour, et le prélat ambitieux, l'évêque Audoin, fut d'avis que l'on brûlât sa ville épiscopale. L'on mit en effet le feu à la ville, mais, loin de décourager les assiégés, ce sinistre augmenta plutôt le courage des braves renfermés dans cette malheureuse cité.

Pendant ce temps, Amaury, qui était occupé à surprendre la citadelle d'Ivry, averti de ce qui se passait, s'empressa de voler au secours de la ville assiégée, mais, malgré son grand courage, Amaury ne pouvait parvenir à faire cesser le blocus d'Évreux, et les Anglais interceptaient toutes communications avec le dehors.

Ce fut alors qu'il envoya un courrier vers le roi de France, Louis le Gros, et parvint à l'informer de sa situation critique et à l'engager à lui envoyer des secours et des soldats.

Henri d'Angleterre ayant appris que le roi de France s'avançait pour secourir Amaury abandonna alors le siège d'Évreux, et renforcé de quelques nobles mécontents et traîtres, il marcha à la rencontre de Louis le Gros.

Soit mauvais pressentiment, soit toute autre cause, Bouchard avait tâché de dissuader le roi de pénétrer en Normandie, il prévoyait l'issue de cette guerre comme fâcheuse, mais néanmoins il accompagna le roi, et se trouva avec Guillaume Crespin, seigneur du Bec, Baudry de Bray et autres seigneurs et chevaliers.

Le roi de France avait dessein de surprendre Noyon (près les Andelys), et l'armée française, croyant les Anglais assez éloignés n'observait en sa marche aucun ordre, ni discipline, lorsque tout à coup, auprès du vil-

lage de Brenneville, les coureurs qui éclairaient la marche aperçurent l'armée anglaise divisée en trois corps de bataille et marchant droit aux Français.

Bouchard, qui commandait l'avant-garde, la rangea aussitôt en bataille ; il avait sous ses ordres le sire Matthieu, comte de Beaumont, qui l'assistait, ainsi que Guy de Clermont, Pierre de Maule, Philippe de Montbray et autres chevaliers, au nombre de quatre-vingts, qui, tous à la fois, s'élancèrent sur le premier corps d'armée qui s'avançait et l'assaillirent si vivement, qu'ils le culbutèrent et rejetèrent la cavalerie sur l'infanterie. Bouchard fondit ensuite sur le deuxième corps de bataille qui était commandé par le roi Henri en personne, et ce roi s'étant rencontré dans la mêlée avec Guillaume Crespin reçut de celui-ci deux coups d'épée sur la tête, ce qui faillit mettre ses jours en danger, mais ne l'empêcha pourtant pas d'abattre à ses pieds ce brave chevalier, et de le faire prisonnier.

Pendant ce temps, les chevaliers français et Bouchard en tête, poursuivant leur pointe, rompaient les rangs ennemis et faisaient un carnage épouvantable des Anglais, de manière que l'armée française, le roi de France à sa tête, ayant rejoint son avant- garde, était arrivée sur le lieu du combat. Voyant le désordre et la confusion parmi les rangs anglais et croyant déjà la bataille gagnée, au lieu de soutenir l'avant garde seule engagée, les Français coururent au pillage, ce dont le roi d'Angleterre s'étant aperçu rallia ses troupes et mit l'armée française en fuite.

Louis le Gros, ne dut son salut qu'à son sang-froid et à son courage, car un officier anglais s'étant emparé de la bride de son cheval le voulait faire prisonnier. Louis

répondit à ses sommations en disant : *Ne sais-tu pas qu'au jeu des échecs on ne prend jamais le roi !* En même temps il lui asséna sur la tête un si fort coup d'épée qu'il le fit tomber mort à ses pied. Puis il se sauva dans une forêt des environs où il fit rencontre d'un paysan qui le conduisit aux Andelys sans le connaître. Bouchard de Montmorency fut fait prisonnier ainsi que Guy de Clermont, Guillaume Crespin, Omont de Chaumont, Hervé de Gisors, Albéric de Mareuil et beaucoup d'autres seigneurs avec eux ; le sire de Montmorency dut à la bienveillance et à la considération du roi d'Angleterre d'être rendu à la liberté avec Hervé de Gisors. Guillaume de Clermont fut envoyé prisonnier à Rouen, où il mourut, et les autres seigneurs furent envoyés prisonniers dans différentes villes de la Normandie.

Amaury de Montfort n'avait pu se trouver à cette bataille et n'avait rejoint le roi de France qu'après sa défaite. Le siège d'Évreux, un instant suspendu, allait être repris, lorsque Thibaud, comte de Champagne et de Chartres, neveu du roi d'Angleterre, parvint à réconcilier son oncle avec le sire de Montfort, ce qui termina pour un court espace de temps une guerre dont le but n'était pas entièrement atteint, puisque Cliton n'était pas et ne fut pas rétabli dans ses domaines de Normandie, et l'usurpation du roi d'Angleterre se continuant au détriment de l'héritier de Robert de Normandie fut le prétexte d'une nouvelle guerre [1].

1. Guillaume, fils de Robert III duc de Normandie, somma le roi d'Angleterre Henri Ier de lui rendre les États dont il l'avait dépossédé, et malgré l'appui du roi de France, il ne put les recouvrer. En l'année 1126, il épousa Jeanne de Savoie, sœur d'Adélaïde, femme du roi de France, et reçut l'investiture du comté de Flandre en 1127 ; il fut tué l'année suivante au siège d'Alost.

Peu de temps après ce que nous venons de raconter, c'est-à-dire en l'an 1121, les seigneurs du Vexin, commandés par Amaury de Montfort, obligèrent le roi Henri à se retirer. La chronique de l'abbé de Saint-Denis, Suger et une autre chronique du même temps s'expriment ainsi : *Henri Ier s'avançait vers les frontières de France dans l'intention de tout ruiner, mais Amaury de Montfort, prince très prudent et grand, et vaillant, étant appuyé de ceux du Vexin et des forces de sa terre, s'opposa à sa marche si gaillardement qu'il l'obligea à se retirer.*

Bouchard de Montmorency dut, à n'en pas douter, se trouver parmi ces seigneurs du Vexin.

Cette guerre avait provoqué l'alliance du roi d'Angleterre avec l'empereur d'Allemagne, Henri V, et ce fut dans les plaines de la Normandie que fut portée pour la première fois devant l'armée française, l'oriflamme ou la bannière de France, dont l'abbaye de Saint-Denis avait la garde et que l'on disait avoir été donnée par un ange au roi Clovis, comme marque de la protection et de la sauvegarde du ciel pour lui et ses successeurs. Les comtes du Vexin et les chevaliers de Meulan eurent souvent l'insigne honneur d'avoir à porter et défendre cet étendard au sein des batailles.

En l'année 1122, Girbert, évêque de Paris, donna à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise le patronage et le droit de présenter à la cure de l'église de Saint-Leu de Taverny, du consentement de Bouchard qui la tenait de lui en fief, de Richard fils de Thiéry de Montmorency qui la tenait d'icelui Bouchard, et de l'archidiacre dudit lieu, par lettres données la cinquième année de son épiscopat (1122).

La même année, à ladite abbaye et par les mêmes personnes, il y eut donation de l'église de Notre-Dame de Monceaux, pour y établir des moines, l'évêque se réservant seulement la cure et ce qui en dépendait[1].

Quelque temps après, Bouchard fit un accord confirmant toutes les fondations et donations faites à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, entre les mains de Matthieu, prieur, lequel lui donna en reconnaissance tout ce qu'il avait à Dugny. Bouchard mourut le 12 janvier 1124 ou 1125, et son fils Matthieu lui succéda en ses terres et seigneuries.

1. Archives de Saint-Martin de Pontoise, citation de D. Villevieille

2. Bouchard avait accordé l'église d'Ecouen à cette abbaye, ce que l'évêque de Paris Etienne certifia en l'an 1124.

VI

MATTHIEU Ier

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, CHATEAU-BASSET, MARLY, CONFLANS ET ATTICHY-SUR-AISNE, CONNÉTABLE DE FRANCE

(1124-1160)

L'un des faits les plus importants de la vie de Matthieu de Montmorency est le voyage qu'il fit au commencement du XIIe siècle en Poitou, pour assister aux noces du futur roi de France. Voici comment dom Villevieille cite ce fait : Matthieu de Montmorency, en allant aux noces du fils de Louis VI, auxquelles il était invité, qui épousait Éléonore de Guyenne, fille de Guillaume, comte de Poitiers, passa par l'abbaye de Marmoutiers, et eut le désir de s'y arrêter pour voir un lieu si religieux, demandant à être participant aux prières et aux bonnes œuvres qui s'y faisaient. Il y entra effectivement, fut reçu hono-

rablement, et obtint tout ce qu'il désirait tant pour lui que pour les chevaliers et écuyers de sa suite. Pour ne pas paraître ingrat d'un tel bienfait, il accorda une exemption perpétuelle du droit de péage et de rouage dans toute sa terre pour les denrées appartenant aux prieurés de Gisors et de Verly[1]. Il en donna ses lettres au chapitre en présence d'Anseau de L'Isle-Adam, de Rorix d'Andilly, de Gérard de Marly (Marly-la-Ville sans doute?), de Humbert de Ferrières et de plusieurs autres. Ceci se passait en 1137[2]. L'année suivante, le sire de Montmorency devint connétable de France, et remplaça en cette charge Hugues de Chaumont, dit le Borgne, mort en 1138.

Matthieu de Montmorency avait fait, peu de temps auparavant, se trouvant en son hôtel de Deuil, une donation de 100 sols parisis de rentes à Gelduin, abbé de Saint-Victor de Paris, et à son église, à prendre sur la terre de Saint-Marcel, près de Saint-Denis[3], à la charge de prier Dieu pour les âmes de ses prédécesseurs, notamment de Bouchard, son père, auquel don consentirent : Thibaud, son frère, et Etienne, évêque de Paris, en présence de Gasce ou Gaston de Torote; de Raoul, prévôt de Montmorency; de Pierre Mauvoisin; de Gauthier de Conflans; d'Yves de Bendeville; de Guillaume de Châlons; d'Eudes d'Anet; de Guillaume d'Anesent;

1. Le péage était un droit pour le passage sur le territoire du seigneur.

2. Archives de l'abbaye de Marmoutiers, prieuré de Gisors (cité dans D. Villevieille).

3. Voici comment cette terre est désignée dans cette charte : *Habeo terram quandam quæ dicitur Sanctus Marcellus et est de feodo Parisiensis Episcopi sitans quidem castrum beati Dionysii.* Comme on le voit, cette terre était en fief de l'évêque de Paris, et proche le château de Saint-Denis. (Voir la note 7 au sujet de cette terre de Saint-Marcel).

de Payen de Praër; de Raoul le Bel de Villiers; d'Adam de Ballemont; d'Yves de Conflans et d'Anselme de Groley.

Quelque temps après, Matthieu donna aux chanoines de Saint-Victor une prébende en l'église de Saint-Martin de Montmorency.

Dès l'année 1139, le nom de Matthieu se trouve rapporté avec la qualité de connétable dans les actes et chartes de l'abbaye de Saint-Denis. La bonne intelligence régnait alors depuis quelque temps entre ces abbés et les sires de Montmorency.

Dès l'année 1119, Matthieu avait fait la promesse au roi de France, Philippe Ier, de ne faire construire aucune forteresse dans l'île Basset (aujourd'hui l'île Saint-Denis), et en cas d'infraction, il consentait même d'avance à ce que la forteresse fût détruite et le village rasé et ravagé entièrement[1].

Le prieuré du bois Saint-Pierre, auprès de Montmorency, fut aussi donné auxdits chanoines de Saint-Victor, à la condition d'y célébrer tous les jours l'office divin pour le sire de Montmorency. Cette donation fut la dernière faite à cette abbaye par ce seigneur.

En 1139, le roi Louis le Jeune ou le Moine donna à l'abbaye de Saint-Denis et au prieuré conventuel de Notre-Dame d'Essonne (dépendant de Saint-Denis) tous les droits de pêche à lui appartenant en la ville de Corbeil sur la rivière d'Essonne. Cette charte est signée par Radulphe ou Raoul, comte de Vermandois (*comitis et dapiferi nostri*); Guillaume, bouteiller (*buticularii*); Matthieu, connétable (*constabularii*); Mat-

1. Voyez Touchard-Delafosse, *Histoire des environs de Paris*, (tome III, page 546).

thieu, chambellan (*camerarii*), et de la main d'Algrin, chancelier (*data per manum Algrini cancellarii*). Elle fut donnée à Paris au palais du roi, en ladite année.

En 1141, le roi ayant à châtier plusieurs seigneurs du Poitou qui opprimaient notamment les églises de Cluny, d'Angoulême, de Clermont et autres prieurés qui avaient imploré la protection du roi, Matthieu eut le commandement des troupes après le roi de France. Le comte de Châlons et plusieurs autres seigneurs furent dépouillés de leurs biens ou fiefs, à raison de leurs violences. Le roi donna à cette occasion trois chartes, dont l'une faite à Talmont confirma les biens que l'abbaye de Sainte-Gemme possédait en Saintonge; une autre charte, donnée à Niort, autorisa la fondation de l'abbaye de Nieuil, faite par un seigneur du Poitou nommé Ayraud Cassedenier. Une autre charte fut donnée à Saint-Jean d'Angély en faveur d'Agnès de Guyenne, abbesse de Notre-Dame de Saintes, tante de la reine Éléonore de Guyenne.

Toutes ces chartes furent souscrites par les grands officiers de la couronne : Raoul de Vermandois, sénéchal ; Matthieu de Beaumont-sur-Oise, chambrier ; Matthieu de Montmorency, connétable, et Cadurcus, chancelier.

L'année suivante (1142), le roi, de retour à Paris, engagea son frère, Henri, abbé de Notre-Dame d'Etampes, à faire une donation à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, et celui-ci, cédant aux sollicitations du roi et de sa mère, Adélaïde ou Alix de Savoie, fit don à cette abbaye d'une prébende en son église, à la charge de prier pour le soulagement des âmes du roi Louis, son père, et de son frère Philippe. A cet acte de donation souscrivirent le roi et sa mère, Adélaïde de Savoie[1]; Suger, abbé de

1. Adélaïde, Adèle ou Alice de Savoie, était fille de Humbert II,

Saint-Denis; Macaire, abbé de Maugny, près Etampes; Hugues de Crécy; Matthieu de Montmorency, et Guillaume, bouteiller de France.

Deux chartes données, en l'année 1143, au prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, près Senlis, sont aussi autorisées du seing de Matthieu; l'une de ces deux chartes portait confirmation aux moines de ce prieuré, dépendant de Saint-Martin des Champs, à Paris, de la donation de plusieurs vignes faite par Barthélemy, chantre de l'église cathédrale de Senlis et l'autre charte autorisait l'accord fait entre les moines dudit prieuré et Eudes, neveu de Eudes Percebot, chevalier, au sujet d'une terre située à Barbery, en Bourgogne. Ces deux chartes furent souscrites par la reine Adélaïde, mère du roi, et Monseigneur Matthieu de Montmorency, son époux en secondes noces, tous deux étant veufs, l'un d'Aline d'Angleterre, fille naturelle du roi Henri II, et l'autre du roi de France, Louis le Gros[1]. La terre de Barbery faisait partie du douaire de la reine, mère du roi; il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'intervention de Matthieu dans des actes concernant des lieux fort éloignés de ses domaines, et aussi de sa participation dans tous les actes quelconques intéressant le royaume à cette époque.

En cette même année (1143), Matthieu de Montmorency se trouvant à Lorris (en Gastinais), souscrivit à l'acte de confirmation des autels de Neuville et d'Yenville, en Beauce, que le roi donna à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, et à une charte par laquelle ce prince confirme à l'abbaye de Saint-Denis tous les privilèges que

prince du Piémont, marquis de Suze, comte de Maurienne, et de Gilles de Bourgogne, sœur du pape Callixte II.

1. Différents auteurs ont écrit que ce mariage eut lieu vers 1141.

son père lui avait octroyés par sa charte de 1122, et fait défense que l'abbé venant à décéder, personne n'ait à prendre ses biens tant meubles qu'immeubles. Cette charte fut donnée à Paris et souscrite par les grands officiers de la couronne, Cadurcus étant chancelier de France.

Vers le même temps, Suger, abbé de Saint-Denis, ayant fait rebâtir et agrandir l'église de son abbaye, supplia le roi, son élève, d'assister à la consécration des nouveaux bâtiments. Le roi assista à cette grande cérémonie, et tira lui-même hors de l'ancien caveau les châsses renfermant les corps des saints Denis, Rustique et Eleuthère. L'on fit aussi l'ouverture de la châsse de saint Denis, après quoi le roi voulut la porter lui-même sur ses épaules, en une procession fort solennelle en l'église abbatiale. A cette consécration assistait la reine Eléonore, plusieurs archevêques et évêques et quantité de grands seigneurs, parmi lesquels était le seigneur de Montmorency et de Marly.

Le roi de France donna, en actions de grâces de cette consécration, à ladite église, plusieurs droits et coutumes qui lui appartenaient et se levaient sur les châtellenies de Cergy, de Trappes et de Cormeilles, et aussi sur les villages d'Ony et de Hernecourt, et pareillement au Clos de l'Infirmerie, le tout dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, dont fait foi la charte à laquelle Raoul de Vermandois, Matthieu de Beaumont et Matthieu de Montmorency, Guillaume le Bouteiller et Cadarcus, chancelier, apposèrent leurs sceaux. Cette charte fut donnée au palais royal, à Paris, en 1144.

Les mêmes sceaux se trouvent au bas d'une charte de l'année suivante, donnée par le roi. Cette charte approu-

vait et confirmait le don fait par son frère Philippe, abbé de Saint-Spire de Corbeil, d'une prébende en son abbaye qu'il affectait et annexait au prieuré de Notre-Dame des Champs, près du bourg d'Essonnes (membre dépendant de l'abbaye de Saint-Denis).

Deux autres chartes en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, données par Louis VII, nomment Matthieu de Montmorency comme témoin. L'une de ces chartes fait mention du don du prieuré de Chaumont en Vexin avec toutes ses dépendances, et l'autre fait défense aux habitants dudit Chaumont d'obéir à l'archevêque de Rouen, ni à ses officiers, et de ne reconnaître leur juridiction, ni justice. Ces chartes sont données à Paris, et portent la date de 1145.

Dans le cours de cette année si fructueuse pour l'abbaye de Saint-Denis, il survint un événement qui, d'abord presque une simple querelle, finit par une guerre et par un horrible massacre, et contribua pour beaucoup sans doute à l'entreprise de la croisade de 1147. L'archevêché de Bourges étant devenu vacant, le pape pourvut de ce siège son neveu, sans tenir compte que le roi de France avait le droit d'y présenter un successeur. Le roi ayant chassé le nouveau prélat, celui-ci trouva asile chez Thibaud, comte de Champagne. Louis VII avait à se plaindre de ce comte, car cet orgueilleux vassal lui avait refusé ses services, en maintes occasions. Il prit donc les armes, afin de réduire à l'obéissance ce puissant rebelle, et à la tête d'une armée nombreuse, il ravagea les terres de la Champagne.

Le sire de Montmorency accompagna le roi en cette guerre, et parmi les désastres et les maux qui accablèrent ce malheureux pays, rien ne surpassa l'horreur

qu'inspirera toujours la ruine de la ville de Vitry-le-François.

Cette malheureuse ville ayant irrité le roi par sa longue résistance, fut prise d'assaut, pillée et réduite en cendres; l'église même, où treize cents personnes s'étaient réfugiées, ne fut pas épargnée : elle fut livrée aux flammes ainsi que tous ceux qui s'y étaient réfugiés, sans aucune distinction. A peine cette cruelle vengeance était-elle consommée que le roi se repentit de l'excès de sa colère et fit vœu, pour apaiser ses remords et expier ce crime, d'aller au secours des chrétiens de la Terre-Sainte qui de nouveau se trouvaient opprimés par les Turcs ou Sarrasins. A peine un demi-siècle s'était écoulé, et déjà les fruits de la première croisade et de la fondation du royaume de Jérusalem (en 1099) étaient autant dire perdus pour les chrétiens de ces pays, car la ville d'Edessa venait d'être prise par les infidèles et la population chrétienne massacrée, et, d'un autre côté, le sultan Nourreddin menaçait la Palestine.

Aucun roi de France n'avait encore pris part aux croisades, et leur réputation de piété pouvait en souffrir; de plus, de son côté, l'empereur d'Allemagne s'apprêtait à partir au secours de la Terre-Sainte. Tout bien considéré, et le souvenir de son crime étant toujours présent à sa mémoire, Louis VII fit alors prêcher la croisade en France et en Allemagne, et saint Bernard fut l'orateur choisi pour exciter l'enthousiasme et le zèle des chrétiens à voler au secours de leurs frères de la Syrie. Mais déjà et partout le refroidissement était général et l'empressement presque nul pour ces expéditions lointaines. Le roi établit, pour pouvoir subvenir aux frais de cette nouvelle expédition, une taxe (1146) par tout le royaume, et

sur tous, nobles, prêtres ou manants, ce qui causa en certains endroits bien des désordres. Les seigneurs qui se croisèrent à l'exemple du roi permirent à leurs serfs de se racheter à prix d'argent, et beaucoup de ces malheureux vassaux profitèrent de cette circonstance pour racheter leur liberté au prix d'une somme médiocre, ce qui permit à ces seigneurs de remplir leur vœu, et ces serfs, une fois libres, se plaçaient sous la protection du roi.

Dans ce même temps, et pendant les préparatifs de cette expédition, le roi fit un voyage à Poitiers, et Matthieu de Montmorency l'accompagna ainsi qu'à l'assemblée générale des croisés qui eut lieu à Étampes peu avant leur départ. Enfin le roi ayant donné à Suger, abbé de Saint-Denis, la régence des affaires du royaume en son absence, la reine Adélaïde de Savoie, le comte Raoul de Vermandois, sénéchal du royaume, et le connétable de France, Matthieu de Montmorency, furent appelés à former un conseil de régence et à seconder de tout leur pouvoir l'un des plus grands hommes de son temps : Suger, dont le nom doit être cher à la postérité, et qui, pendant que le roi était parti accomplir son vœu en Terre-Sainte, gouverna le royaume avec tant de sagesse, de justice et de bonté, qu'il fut surnommé à juste titre le père du peuple.

Cette expédition dura un an, et le roi était de retour en France en 1148. En cette année, une charte donnée en l'abbaye de Coulombs affranchit l'église et le bourg de Marly de toutes coutumes et exactions séculières, ainsi qu'Hervé son aïeul et Bouchard, son père, les avait déclarés francs et exempts de toutes charges, du consentement de sa femme, Adélaïde de Savoie; Matthieu promit aussi de faire consentir à cet

affranchissement Thibaud, son frère, à son retour de la Terre-Sainte.

En outre, Matthieu de Montmorency ratifia toutes les donations faites par Hervé, son aïeul, à l'abbaye de Coulombs, notamment de l'église de Marly ; il les augmenta même, et s'engagea à faire confirmer le tout par son frère, Thibaud, dans le délai de trois à quatre mois. Dans cette charte, Matthieu reconnaît que les moines lui ont octroyé une somme de quarante livres de deniers parisis, sur les revenus qu'ils ont à Marly, pour l'aider dans les dépenses nécessaires pour le rétablissement des murs de son château. Il reconnaît aussi qu'il ne pouvait percevoir dans le bourg de Marly aucune coutume séculière, ni prétendre aucune exaction [1].

La précédente charte fut accompagnée d'une autre charte de la même année, par laquelle Hervé de Montmorency, doyen de Notre-Dame de Paris et fils puîné de Matthieu Ier, fit don au prieuré et église Notre-Dame de Marly, de la terre et paroisse de Marly le Bourg. Ainsi les moines de Coulombs voyaient tour à tour les membres de la puissante maison de Montmorency leur confirmer la possession de la partie basse de Marly qui était appelée depuis longtemps le bourg.

Une troisième charte, donnée dans le même temps par Matthieu de Montmorency, est datée de Marly et donnée dans le cloître des moines (*de Marleio in claustro monachorum*), ce qui prouve que déjà à cette époque, le prieuré de Notre-Dame de Marly avait parmi ses dépendances des bâtiments claustraux habités par des religieux de l'abbaye de Coulombs.

1. Marre. *Les Seigneurs de Nogent-leRoi et les abbés de Coulombs*, page 27.

Une autre charte, datée de la même année, vient à l'appui de cette assertion ; elle concerne la prise de l'habit religieux par un seigneur nommé Payen (*Paganus*) ou Nivelon de Thorotte, des mains de Roger, abbé de Coulombs, dans le monastère de Notre-Dame de Marly : (*In monasterio beatæ Mariæ apud Marleium*). Nivelou de Thorotte, à l'occcasion de sa profession et de cette prise d'habit, donna à l'abbaye de Saint-Germain des Prés un muid de blé à prendre par an sur des terres auprès de l'Etang-la-Ville (*Apud Stagnum Villæ*)[1].

Deux ans après (1150), Matthieu Ier, voyant que les moines de Coulombs vivaient régulièrement en l'église qui leur avait été donnée à Marly, déclara qu'il leur confirmait toutes les donations qui leur avaient été faites par son père Bouchard. Cette église y est ainsi nommée : « Eglise de Marly en l'honneur de la Sainte Trinité et de la sainte Mère de Dieu (*Eclesiam de Marleio in honore Sanctæ Trinitatis et Sanctæ Dei Genitrix consecratam et ejusdem eclesiæ burgum.*)

Depuis l'alliance de la maison de Montmorency avec celle de Beaumont-sur-Oise, les seigneurs de Marly avaient des censives et le droit de haute justice sur la moitié du territoire de Conflans-Sainte-Honorine. Il y avait en ce lieu, et depuis les temps les plus reculés, un droit de péage établi sur le passage de cet endroit appelé le Travers (*la traversée*) de Conflans, occasionné par le grand passage des marchandises de Rouen à Paris, sur la rivière la Seine. Ce droit était acquitté par les bateaux de passage en ce lieu, soit en amont, soit en aval. Matthieu le percevait concurremment avec l'abbé de

1. Nivelon était possesseur de biens et de terres ou fiefs à Mareil-Marly et à l'Etang-la-Ville, où il avait des droits assez importants.

Saint-Denis, mais c'était surtout à celui-ci que ce droit procurait des recettes parfois surabondantes, et c'était sur cette rente du Travers de Conflans que Bouchard IV avait doté de 10 livres parisis, à se partager entre elles, les quatre églises : de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Pierre de Cluny, de Saint-Martin des Champs et de Sainte-Honorine de Conflans. Dans le titre de fondation de cette dernière église il était spécifié que cette rente était fondée afin que les moines pussent célébrer et fêter dignement la fête de Sainte-Honorine.

Les seigneurs de Montmorency et Marly avaient encore des droits sur la dîme de Saint-Brice, car pendant que le roi Louis VII était en Terre-Sainte, et par deux actes de 1148 concernant cette dîme, Matthieu le Bel, seigneur de Villiérs, la remit entre les mains de Thibaud, évêque de Paris, pour la donner à Eudes, prieur et au monastère de Saint-Martin des Champs, avec le consentement d'Isabelle, sa femme, d'Amaury-le-Bel, son fils aîné, et d'Adam, Raoul et Jean le Bel, ses autres fils. Matthieu de Montmorency autorisa non seulement la troisième partie de ce don qui était tenue de lui en fief, mais en plus de l'autorisation par lui donnée, et par l'exhortation et la volonté de Suger et du chapitre de Saint-Denis, de qui les deux autres parties relevaient, il prit la dîme entière sous sa protection, et promit de la défendre et conserver à ladite église de Saint-Martin-des-Champs, en présence de Thibaud, évêque de Paris; de Clément, doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris; de Vuermond et Bernard, archidiacres; de Hugues, archidiacre d'Arras; Albert, chantre; Philippe, frère du roi, et Nivelon, son maître; Algrin, chanoine; Suger, abbé; Simon, neveu de Suger; Matthieu de Montmo-

rency; Ruric ou Rurice d'Andilly; Guy de Groley; Godard de Saint-Brice, Jean de Gonesse; Renaud, prévôt de Montmorency; Baudoin de Flandre, et Lambert de Bossemont.

Cette charte surtout est précieuse en ce que l'on y voit les noms de quelques hommes de fief des environs de Montmorency.

Le roi Louis VII, au retour de la croisade, et dans les années suivantes, fit plusieurs voyages dans ses Etats, en compagnie des grands officiers de sa maison, au nombre desquels était Matthieu de Montmorency. Lors d'un voyage du roi à Saint-Léger-en-Iveline, Matthieu donna en faveur de l'abbaye de Saint-Denis une charte datée de ce lieu, l'an 1150, Simon étant chancelier de France. Le roi s'achemina ensuite vers Beauvais pour pacifier cette ville et mettre fin au différend qui était survenu entre l'évêque et la ville, à propos de leur commune, ce qui s'apprend du privilège octroyé audit évêque, en 1151, sous les seings des officiers et seigneurs du palais royal, savoir : -Raoul, comte de Vermandois, sénéchal du royaume; Guy de Chantilly, bouteiller; Matthieu de Montmorency, connétable; Matthieu II, comte de Baumont-sur-Oise, chambrier; Renaud de Saint-Valery; Hélie de Gerberoy; Adam Bruslart, et Hugues, chancelier de France.

Le nom de Matthieu de Montmorency se retrouve encore dans une charte de l'année 1152 et dans d'autres chartes des années suivantes; notamment dans celles qui sont rapportées en suivant :

En 1152, le roi Louis VII fait don au prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, de la mairie de la ville d'Argenteuil, laquelle

avait été usurpée sur le prieur, aux charges que les religieux dudit prieuré seront tenus de célébrer tous les jours une messe du Saint-Esprit pendant son vivant, et après son décès une messe des trépassés et aussi nourrir trois cents pauvres le soir de son anniversaire. Cette charte est donnée à Paris, Hugues étant chancelier de France.

L'année suivante (1153), une charte du même roi fait don à la puissante abbaye de Saint-Denis du château, village et prieuré de Saint-Clair-sur-Epte (Vexin normand), déjà dépendant de ladite abbaye. De même que la précédente, cette charte est donnée à Paris, le roi étant en son palais.

Par une charte donnée en l'année 1154 en faveur de la même abbaye, le roi de France lui donne derechef le château de Saint-Clair, bâti par Henry, roi d'Angleterre, avec le privilège de tenir un marché tous les vendredis audit village de Saint-Clair; le roi prenant sous sa protection tous ceux qui viendront audit marché. A cette charte furent témoins : Thibaud, comte de Blois, sénéchal ; Guy, bouteiller; Matthieu, chambrier; Matthieu de Montmorency, connétable, et Hugues, chancelier de France.

L'année 1154 fut néfaste pour le sire de Montmorency, car sa femme, Adélaïde de Savoie, reine douairière de France, mourut au commencement de cette année. Sentant sa fin approcher, la reine Adélaïde s'était retirée à l'abbaye de Montmartre, qu'elle avait fondée et à laquelle elle avait légué la terre de Barbery, provenant de son douaire; ce que à la prière de sa mère, et avant de partir pour faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, le roi avait approuvé et confirmé. Louis VII étant parti ensuite, et sa mère, voyant son état déses-

péré, envoya quelques-uns de ses domestiques vers son fils pour le prier d'agréer de nouveau cette donation ; mais le roi ne put satisfaire à ce désir, vu son éloignement, et Adélaïde de Savoie mourut avant qu'il fût de retour. Mais ce prince, aussitôt arrivé à Paris, son vœu étant accompli, alla prier sur la tombe de sa mère qui avait été enterrée devant le grand autel du monastère de Montmartre.

Louis VII ayant satisfait à la piété filiale et les dames de l'abbaye de Montmartre étant assemblées en chapitre, il leur confirma la donation du village de Barbery, avec l'étang, la justice et autres appartenances d'icelui, en présence de Thibaud, comte de Blois, sénéchal ; de Guy de Chantilly, bouteiller ; de Matthieu de Beaumont, chambrier ; de Matthieu de Montmorency, époux de la défunte, et de Hugues, chancelier [1].

Le sceau de Matthieu de Montmorency se trouve à une charte de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, où ce prince confirme en présence de Milon de Neauphle et d'Amaury, son frère, seigneur de l'Essart-Robert et de la Grande-Haie, toutes les donations faites par les parents et frères et sœurs de ces derniers, notamment de l'Essart-Robert et de trois muids d'avoine et de froment payables à la saint Rémy en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, fondée vers 1150 par Simon de Neauphle, leur père. Matthieu approuva aussi la donation en faveur de la même abbaye, faite par Osmond-le-Mercier, de sa maison à Marly, avec ses appartenances et d'un arpent de vigne (*Hosmundus dedit domum suam de Marli cum appendiciis et arpentum vinea*). Cette donation fut faite de 1155 à 1156.

1. Voir la note 8, Tombeau de la reine Adélaïde, à Montmartre.

Une charte, donnée à Melun, en 1156, par le roi de France, restitua à l'abbé de Saint-Denis, Eudes, le Neuf-Châtel qu'Henri II, roi d'Angleterre, avait construit dans le Vexin sur le propre fonds et terrain de cette abbaye, et le sceau du seigneur de Marly fut apposé à cet acte.

Matthieu de Montmorency autorisa encore de son sceau plusieurs dons faits à l'abbé du Val (près Villiers) par Dreux Bufet, en présence de Matthieu, comte de Beaumont-sur-Oise ; d'Anseau ou d'Anselme-de-l'Isle, et de Thibaud, seigneur de Gisors.

Ce même seigneur de Montmorency donna ensuite aux religieux de Deuil la dîme de tous les deniers censuels qui lui appartenaient sur le passage de la rivière de Seine, excepté ceux de Meulan ; il leur accorda, en outre, six mines de sel combles, en péage à Poissy, et soixante sols de rente sur le passage de Saint-Brice ; il leur donna de plus les fours de Soisy et de Saint-Marcel, et le pouvoir de tenir en mainmorte [1] tout ce que ses barons ou ses vassaux voudraient bien leur donner ; il leur donna encore le droit de pourvoir aux cures de Saint-Marcel et de Saint-Pierre de Gonesse.

En 1158, les Anglais ravagèrent les environs de Paris et coupèrent toutes les communications de la capitale avec les villes d'Orléans et d'Etampes, et plusieurs des vassaux du roi de France, qui étaient aussi par leurs possessions et leurs domaines vassaux du roi anglais, ouvrirent les murs de leurs forteresses aux ennemis jurés

1. C'est-à-dire sans pouvoir l'aliéner ou le vendre, le bien faisant retour au Seigneur de qui il est tenu en mainmorte, en un mot, c'était une sorte de bail perpétuel ne cessant qu'à la mort du tenancier.

de la France, notamment Simon III de Montfort, comte d'Evreux, en Normandie, et de Leycestre, en Angleterre, seigneur de Montfort-l'Amaury, au pays chartrain, qui, ayant embrassé le parti du roi d'Angleterre, Henri II, mit en son pouvoir ses forteresses d'Epernon, de Montfort et de Rochefort en Iveline.

L'histoire ne dit pas si Marly eut à souffrir des ravages des Anglais ; et l'on peut supposer que le sire de Montmorency, qui avait épousé en premières noces une fille naturelle du monarque anglais, grâce à cette alliance put faire respecter ses domaines ; malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien trouvé qui puisse confirmer ou détruire cette supposition; l'histoire se taisant au sujet du village de Marly en rapportant cette invasion. Suivant des traditions plus ou moins erronées, plusieurs églises des environs de Marly furent construites par les Anglais lors de cette expédition, notamment celles de Bougival, d'Achères, de Montfort-l'Amaury et autres dont l'énumération pourrait être assez longue.

Au mois de mai de l'année suivante (1159), le roi de France fut obligé de faire la paix avec le roi d'Angleterre. Dans le cours de cette année, Louis VII fit un voyage à Bourges, accompagné du connétable de Montmorency, pour remettre Pierre, archevêque de Bourges, en possession du palais archiépiscopal qu'il détenait en ses mains.

En l'année 1160, Matthieu de Montmorency fit don, à l'abbaye du Val, de vignes situées à Taverny et d'un verger qui en était voisin sur le coteau de la montagne, ainsi que le droit d'usage dans la forêt de Saint-Denis, qu'il avait donné à Thibaud, abbé du Val, vingt ans

auparavant ; ce qu'il fit étant à Montmorency, du consentement de ses enfants.

Matthieu I[er], de Montmorency, sire et baron de Montmorency, premier baron chrétien, connétable de France, seigneur de Marly et autres lieux, mourut la même année (1160). Marié deux fois, il laissa d'Aline d'Angleterre, sa première femme [1], cinq fils qui suivent ; d'Adélaïde de Savoie, sa deuxième femme, Matthieu n'eut point de postérité. Les enfants de Matthieu de Montmorency furent :

1° Henri, mort en bas âge.

2° Bouchard V, qui suit.

3° Thibaud, seigneur de Marly, qui en l'année 1160 confirma les donations faites par son aïeul Bouchard IV, à l'église de Saint-Eugène de Deuil, et donna ensuite en l'année 1173, à Hervé, son frère, tout ce qu'il possédait à Montmorency et à Gonesse pour en disposer en faveur de quelques églises. Il partit ensuite pour le pèlerinage de la Terre-Sainte, et, de retour en 1179, il fit don à l'église de Notre-Dame du bois de Vincennes de tout le sel qu'il avait le droit de prélever sur les bateaux qui descendaient ou remontaient la Seine [2]. Thibaud se fit ensuite moine à l'abbaye de Notre-Dame du Val, ordre de Cîteaux; il y vivait encore en 1189, car, à cette époque, il fut nommé, avec ses frères Hervé et Mat-

1. Suivant la *Chronique de Hainaut*, Matthieu aurait épousé Aliénor de Vermandois, nous avons suivi à ce sujet les auteurs ayant traité l'*Histoire de la maison de Montmorency* (Duchesne, Désormeaux, etc.). Voyez le *Féron*, page 28 de son Histoire des connétables, maréchaux, amiraux de France, etc., etc.

2. Suivant quelques auteurs, Thibaud aurait assisté à la croisade de 1147 et accompagné le roi de France en cette expédition. Ce pèlerinage aurait donc été l'objet d'un second voyage de ce seigneur en Palestine.

thieu, exécuteur testamentaire de Bouchard V, son frère aîné, décédé à cette époque [1].

4° Hervé de Montmorency, qui fut doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris; abbé de Saint-Martin des Champs et de Saint-Martin de Montmorency. Le nom de ce chanoine reviendra plusieurs fois sous notre plume dans le cours du chapitre suivant.

5° Matthieu de Montmorency, chevalier, seigneur d'Attichy (sur Aisne), seigneur de Marly, et auteur de la branche de la famille de Montmorency qui prit le titre de sires, barons de Marly. Les actes de la vie de ce seigneur seront rapportés après ceux de Bouchard V, son frère aîné, en suivant.

1. M. de Saint-Alais, dans son *Nobiliaire universel de France*, fixe la mort de Thibaud de Marly à l'année 1190.

VII

BOUCHARD V

SEIGNEUR DE MONTMORENCY, ÉCOUEN, MARLY, CONFLANS SAINTE-HONORINE, ATTICHY-SUR-AISNE, HÉROUVILLE, FEULARDE (PRÈS MELUN), CHATEAU-BASSET, TAVERNY, SAINT-BRICE, GROLAY ET ÉPINAY-SUR-SEINE

(1160-1189)

Bouchard de Montmorency, cinquième du nom, confirma les diverses donations que son père avait faites à l'abbaye du Val, près Villiers, et les augmenta à plusieurs reprises, du consentement de sa femme, de ses enfants et de ses frères. Parmi les seigneurs qui souscrivirent à ces différents actes, et qui étaient pour la plupart vassaux de ce seigneur, l'on remarque les noms de : Baudoin d'Andilly ; Henri du Mesnil ; Adam de Melun; Josselin de Saint-Denis ; Renaud Musavène ; Guy et

SCEAU DE BOUCHARD



Apposé à une charte de l'abbaye de St Denis de l'an 1184.

Gauthier de Grolay; Eudes du Plessis; Henri de Banterlu; Thibaud de Villiers; Eudes Bufet; Jean Cornu; Sultan le Jeune de Jachi; et autres hommes de fiefs.

Dans une lettre que l'on croit avoir été adressée par Bouchard de Montmorency, à Ernise, abbé de Saint-Victor, à Paris, entre les années 1161 et 1165, il est dit que les religieux de ladite abbaye avaient quitté le prieuré du bois Saint-Pierre, donné par son père, Mathieu Ier, à cette abbaye; et qu'ils avaient emporté avec eux les calices et les vêtements sacerdotaux.

Dans cette même lettre, Bouchard prie cet abbé d'y renvoyer le tout, avec le religieux Radulphe, qui lui avait été ainsi qu'à son frère d'une grande utilité pendant sa maladie [1].

Une bulle du pape, Alexandre III, confirma, en l'année 1163, les donations faites à l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris; cette bulle contient cet article : *Decimam apud Malum Nidum* [2] *et quinque arpenta vinearum apud Marliacum et Stagnum, quod Bartholomeus Pilosus, vobis in elemosynam dedit ;* ce qui veut dire que déjà à cette époque, Marly était un pays vignoble et que l'abbaye de Sainte-Geneviève y possédait cinq arpents de vignes, auprès de Marly et de l'Etang-la-Ville.

Ces vignes avaient été données à ladite abbaye par Barthélemy le Pelu ou le Poilu?

Bouchard avait épousé Laurence de Hainaut, veuve

1. Les seigneurs de Montmorency avaient auprès de ce prieuré un hôtel où ils faisaient parfois leur résidence, ce qui se prouve par une charte de Bouchard V, donnée en l'année 1185, et finissant par ces mots : *Actum publice apud nemus Sancti Petri*. Fondateurs de ce prieuré et de ce lieu, ils y firent beaucoup de bien.

2. Mauny, fief à Rocquencourt.

de Thierry de Gand, seigneur d'Alost et de Wacès. Elle était fille de Baudoin IV de Hainaut, dit le Bâtisseur, et d'Alix de Namur ; sœur de Baudoin V, comte de Flandre et de Hainaut ; tante de Baudoin et d'Henri de Flandre, empereurs de Constantinople ; et d'Isabelle, femme du roi de France, Philippe Auguste ; ainsi que de Yolande, impératrice de Constantinople, nièce de Clémence de Namur, femme du duc Berthold de Zoeringhen, et cousine de Béatrix de Rethel, femme de Roger, roi de Sicile, mère de Constance, qui épousa Henri VI, empereur d'Allemagne.

L'on voit, par ce qui précède, combien était illustre l'alliance que le sire de Montmorency avait contractée et qui faisait suite dignement et noblement aux alliances royales, contractées par son père et ses aïeux.

Vers l'année 1173, Bouchard fit une donation de vingt sols d'or à prendre sur ses revenus de Montmorency, en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Le sol d'or valait environ cent francs de notre monnaie actuelle [1].

Nous verrons en suivant quel fut l'accroissement des biens de cette abbaye.

Par suite de donations successives, une partie du territoire de Marly passa au nombre des biens de ce monastère, situé jadis auprès de Chevreuse, et qui n'offre plus aujourd'hui que des ruines, comme tant d'autres

1. Un passage du cartulaire de l'abbaye de Vaux de Cernay s'exprime ainsi :

« En 1170, furent aumosnez par les ancestres de saint Thibaud, abbé des Vaux, tous les biens que les religieux possèdent à Marly, consistant en maisons, terres, prez, vignes, cens et rentes que les religieux vendirent, en 1643, à Jean-François de Gondy, archevêque de Paris. (Voir *infra*.)

abbayes sur lesquelles a passé la tourmente révolutionnaire, ne laissant aux amis des arts que des débris brisés, que des tombes aux inscriptions mutilées, dont les ossements ont été dispersés !

Le 15 août 1173, dans la salle capitulaire de ladite abbaye, Thibaud, seigneur de Marly, donna aux moines de cette abbaye tout ce que Ebroin Groctel tenait de lui à Marly. Il confirma le don fait par Osmond le Mercier, et approuvé par son père.

Les témoins de cet acte, sont : Nivard, curé de Neauphle; Hugues, chapelain de Marly; Pierre Boutemie, qui donna un demi-arpent de vigne à Marly; Simon de Mareil; et Gaston de Maubuisson.

Un autre bourgeois de Marly, Raoul le Grand, à la même abbaye, en la même année, fit don de sa vigne des Fontenelles, qu'il tenait en fief de Pierre Boutemie, et d'un demi-arpent qu'il tenait de Martin de Louveciennes. Une charte de Bouchard donnée dans le cours de ladite année (1173), approuve la donation de Raoul le Grand, ainsi que les donations faites à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, par Pierre Boutemie et Guillaume Tachain. Voici la teneur de cette charte :

« Omnibus hanc scripturam legentibus; ego Buchardus de Monte Morenciaco, notificari volo, quod Radulphus de Marleio, dedit Deo ac monachis sanctæ Mariæ de Sarnaio; vineam de Fontinellis quam (habuit?) in precedentibus litteris usque ad voces si autem, si autem ex predicta eleemosina aliqua calumnia exorta fuerit, ego cum domino Theobaldo fratre meo, et Petro Buthemica ac Willelmo Tachain, eam liberam et quietam faciemus; nam hujus rei testes et fidejussores existimus. Teste : Ernulpho, decano de Castris; ac Nivardo de

Nealpha (ou Neelfa); ac Gualterio, presbitero Lupicinarum; Hugone, capellano de Marleio; Stephano de Marolio; Guazone de Torota; Adam de Croceio; Gerardo Chothart; Petro Mallet; Guazone de Malo-Buxonio; Willelmo medico. Pro vinea de Fontinellis debent monachi XII denarios census, ad octabas sancti Dionisii; pro magnis vineis III solidos, eodem die; pro vinea domini Theobaldi XII denarios, die sancti Remigii. »

L'on voit par cette charte que Bouchard confirme cette donation faite par Raoul le Grand, à Dieu et au monastère de Sainte-Marie de Cernay, dans les mêmes termes que Pierre Boutemie et Guillaume Tachain et avant eux, Thibaud, frère de Bouchard, ont fait, eux aussi, leurs donations à la même abbaye. Comme on le voit aussi les témoins de cet acte sont : Arnould, doyen de Castres; Nivard de Neauphle; Gauthier, curé de Louveciennnes; Hugues, chapelain de Marly; Étienne de Mareil; Gaston de Torote; Adam de Croissi; Gérard Chothart; Pierre Malet; Gaston de Maubuisson et Guillaume le Médecin. Il y est dit aussi que les moines devront payer pour la vigne de Fontenelles douze deniers de cens dans l'octave de la Saint-Denis ; pour les grandes vignes quatre sols de même, et pour la vigne du seigneur Thibaud, douze deniers à payer à la Saint-Remy.

Maurice, évêque de Paris, confirma aussi diverses donations des mêmes : Raoul le Grand, Pierre Boutemie et Guillaume Tachain, à Fontenelles et aux Neffliers à Marly. Les témoins de cet acte sont : Nivard de Neauphle; Daniel, chapelain ; Osmond de Poissi ; Martin, curé; Marcel; Guillaume de Pont; Hugues, pincerna; Guibert, pannetier; et Guillaume, coco.

Bouchard ayant ensuite fait bâtir une chapelle neuve dans le château de Montmorency, supplia Pierre, archevêque de Tarentaise et légat du Saint-Siège, de la dédier; ce qui fut fait avec magnificence et solennité en l'année 1174. Le sire de Marly et sa femme assistèrent à cette cérémonie, ainsi que Renaud, abbé de Notre-Dame du Val de Cernay; et Guillaume, prieur; Hervé de Montmorency, abbé de Saint-Martin de Montmorency; Simon, chapelain; et Guy, chanoine du Chapitre de Montmorency; Evrard des Barres, moine de Clairvaux; et Guillaume, chapelain; Matthieu de Roissy; Guy de Groley et Richilde, sa femme, sœur de Matthieu de Roissy; Pierre Aguillon; Gauthier Buffet; et Eve, sa femme; Gauthier de Grolay; Baudoin d'Andilly; Guy de Torote; Henri du Mesnil; Raoul de Bellefontaine; Adam de Chaulverry et Raoul son frère; Thibaud de Courvenne; et Roard de la Cour.

Jacques de Guise nous a laissé le récit d'un tournoi crié entre Soissons et Braines en l'année 1175, nous renvoyons à cet auteur pour les détails de cette joute. Nous dirons seulement que le comte Baudoin de Hainaut y vint en triomphe, et que près de deux cents chevaliers et douze cents hommes de pied s'y trouvèrent réunis, tous très experts et vaillants entre lesquels compagnons d'armes se trouvèrent Messires Raoul de Coucy [1], et Bouchard V de Montmorency, liés par la plus vive amitié, Messire Raoul de Clermont, et autres chevaliers qui tous montrèrent leur prouesse et leur vaillance à l'envi les uns des autres.

Deux années se sont écoulées depuis ce tournoi, et

1. D'autres auteurs nomment ce seigneur de Coucy, Renaud, au lieu de Raoul.

nous allons retrouver le nom du sire de Montmorency dans bon nombre d'actes de ce temps.

Bouchard, en l'année 1177, approuva d'abord la vente de plusieurs héritages de son fief, ou du moins relevant de son fief, faite par Henri de Heugoth, chevalier, à Simon, abbé de Saint-Denis.

Il donna aussi aux religieux de l'ordre de Grandmont, appelés les bons hommes, le fond et le terrain où fut bâti le prieuré du Mesnel (ou du Mesnil ?) au lieu dit la Coudraye [1].

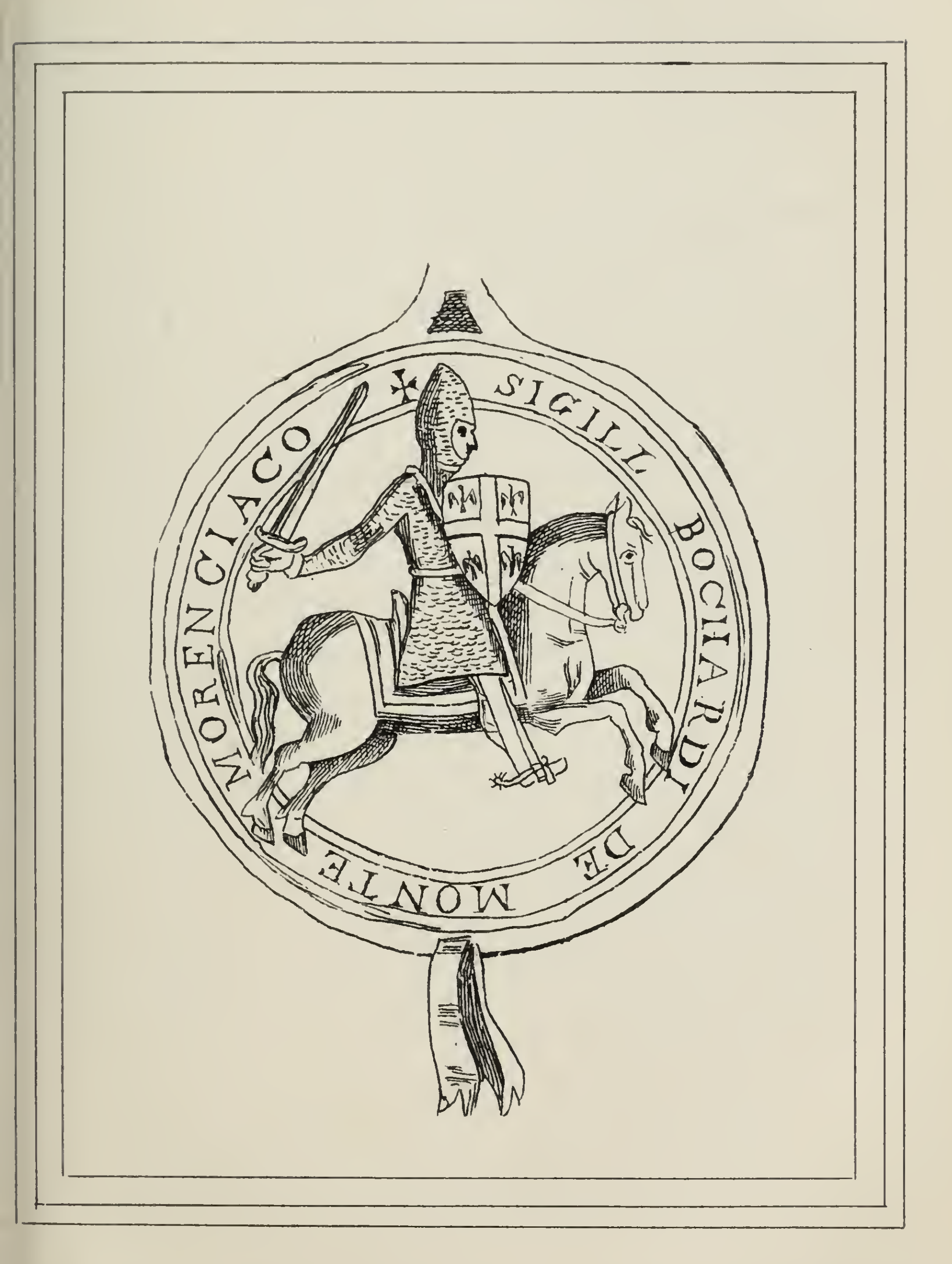
Bouchard autorisa aussi en faveur des chanoines de l'abbaye de Saint-Victor à Paris le droit de la dîme d'Eaubonne, que leur engagea Eustache de l'Ile-Adam, dame d'Eaubonne, avec le consentement de Jean, de Pierre et de Matthieu d'Eaubonne, ses fils; de Matthieu de l'Ile-Adam, son frère; et de Milon de Nogent; en présence de Thibaud et de Matthieu de Marly, frères de Bouchard; d'Amaury de Villiers ; d'Adam de Domont; d'Adam de Chaulverry ; et de Raoul, son frère.

Bouchard de Montmorency eut encore dans le cours de l'année 1177 une contestation avec le prieur de Saint-Martin des Champs, au sujet de la donation de l'église de Moucy-le-Neuf, faite par Albert, seigneur de Moucy, et vassal de Bouchard ; on ne voit la fin de ce différend qu'en l'année 1224.

Quelque temps après, Bouchard accorda aux moines du prieuré de Domont, dépendant de Saint-Martin des Champs, deux muids de vin à prendre par an sur les pressoirs de Montmorency, il amortit aussi toutes les donations mouvantes de son fief qu'Adam de Villiers,

1. Peut-être bien aujourd'hui Le Coudray, hameau de la commune de Blanc-Ménil, canton de Gonesse, arrondissement de Pontoise.

SCEAU DE BOUCHARD



Apposé à 2 chartes l'une de St Victor et l'autre de St Martin de Montmorency des annees 1184 et 1189.

seigneur de Domont; Idoine, sa femme, et Jean, leur fils, avaient faites à ce même prieuré [1].

En l'année 1180, il fit un accord avec les religieux du Mesnil au sujet d'un échange de son bois de Monçou, situé à peu près à une demi-lieue de Poissy. L'année d'ensuite (1181), il assigna aux moines du Val, ordre de Cîteaux, les legs de la terre qu'il avait à Gonesse.

Laurence de Hainaut mourut le 9 août 1181, et fut enterrée à l'abbaye du Val. Ce fut par suite de cette mort qu'il fit don à l'église de Saint-Denis d'un droit qu'il levait sur les vignes que cette abbaye avait à Deuil, sous condition de célébrer tous les ans l'anniversaire de la mort de son épouse, et le sien après sa mort. Parmi les témoins de cet acte se trouvent Guarin, abbé de Saint-Victor; Aimé, prieur ou supérieur du Val-Dieu; Girard, chantre; Gautier, chapelain; Roger de Solesmes; Thibaud et Hervé de Marly; Adam le Bel de Villiers, et Amaury, son frère; Renaud Musavène; Yves et Raoul de Conflans-Sainte-Honorine.

Bouchard de Montmorency se trouve au nombre des témoins d'une charte donnée par Maurice de Sully, évêque de Paris en l'année 1182, de son épiscopat la vingt-troisième, par laquelle ce prélat donna au prieur de Villepreux l'investiture de la dîme du Val-d'Aunay; donnée par Pierre de Saint-Cloud, chevalier, et Gumeburge, sa femme [2]. Bouchard donna encore la même

1. A Marly, on employait les mêmes mesures qu'à Paris pour le mesurage des terres, des grains et des liquides. Le muid de Paris contenait environ 187 litres. D'autres auteurs ont écrit que le muid contenait à Paris 268 litres, celui du Languedoc 114 litres, et celui de Bourgogne 320 litres.

2. Dom Villevieille, Archives de Marmoutiers, prieuré de Villepreux.

année au profit de l'aumônier de l'abbaye de Saint-Denis vingt sols de rentes à prendre tous les ans sur la prévôté de Saint-Marcel.

En l'année 1184, le prieur de Saint-Eugène de Deuil présenta un chapelain à la cure de Saint-Thomas de Montmagny, d'après le droit acquis des seigneurs de Montmorency. Hervé de Montmorency, doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris et abbé séculier de Saint-Martin de Montmorency, confirma cette présentation avec le consentement du chapitre, et Bouchard, en ses lettres à ce sujet, ratifia ce que son frère Hervé avait fait, et le fit approuver par Matthieu et Alix, ses enfants. Maurice de Sully, évêque de Paris, par d'autres lettres, confirma ce chapelain en sa cure et lui donna ses pouvoirs.

Dans le même temps, environ le 2 des Ides de mai, le pape Lucius III confirma l'abandon fait par Bouchard de Montmorency des mauvaises coutumes et du droit de roage qu'il faisait payer à l'abbaye de Saint-Denis sur les vignes de Deuil.

Étant allé en l'année 1185 visiter l'église du bois Saint-Pierre, accompagné d'Hervé, de Thibaud et de Matthieu, ses frères, Bouchard institua par leur conseil et leur volonté un chapelain en l'église de Saint-Martin de Montmorency, pour célébrer tous les jours une messe des morts; il fit aussi donation à ce prieuré du bois Saint-Pierre, des biens qu'il avait usurpés à l'abbaye de Saint-Denis; et qu'il chargea ensuite ses enfants de restituer à ladite abbaye et de donner en place aux chanoines de Saint-Victor cinq sols (d'or ?) de rentes sur la censive de Sarcelles. Sur la fin de sa vie, Bouchard avait résolu de faire le voyage de la Terre-Sainte et

d'aller prier sur le tombeau du Christ, mais la mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution. Il mourut en l'année 1189, et fut enterré à l'abbaye du Val auprès de Laurence, sa femme, ayant donné à cette abbaye toute sa terre de Gonesse, et recommandé à ses enfants et à ses frères de restituer tout ce qui aurait été usurpé indûment par lui ou ses officiers.

De son mariage avec Laurence de Hainaut, Bouchard laissa trois enfants,— qui furent :

1º Mathieu II, dit le Grand, connétable de France, l'un des plus valeureux guerriers et grands capitaines de son temps. L'histoire de ce grand homme appartient principalement à l'histoire de Montmorency, car bien qu'il eût hérité des terres et seigneuries de Bouchard, son père, nous rappellerons ici que la terre et seigneurie de Marly appartenaient à Mathieu, cinquième fils de Mathieu Ier, qui était frère de Bouchard V, comme nous l'avons vu, et oncle de Mathieu II. Celui-ci continua la suite de la branche aînée des sires de Montmorency, et se distingua notamment au siège de Gaillon et à la bataille de Bouvines, où il prit douze drapeaux aux Allemands. En reconnaissance de ce fait d'armes, le roi permit à son connétable de charger son écu des douze aiglettes qui surmontaient sans doute la hampe des drapeaux de l'Empereur, ou qui du moins représentaient ces glorieux trophées, ce qui ajouté aux quatre aiglettes qui y étaient déjà figurées, fut l'origine des seize aiglettes que les aînés de Montmorency portent dans leurs armes; et rappelle le souvenir de seize drapeaux pris à près de trois siècles de distance par les preux de Montmorency sur les Allemands, les ennemis les plus acharnés

de la France, avec les Anglais, en ces temps de guerres presque continuelles.

Nous ne nous étendrons pas davantage à ce sujet, laissant à nos lecteurs de retrouver, dans les différentes histoires de la maison de Montmorency, les actes de la vie de ce célèbre connétable de France.

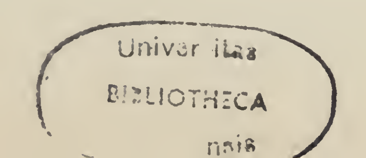
2° Alix de Montmorency, mariée à Simon IV dit le Machabée, comte de Montfort-l'Amaury, l'un des promoteurs et le chef de la croisade contre les Albigeois. Alix accompagna son mari dans cette guerre, que l'histoire a flétrie et blâmée, et qu'elle aurait voulu pouvoir couvrir d'un voile, par l'injustice et l'iniquité qui en fut la conduite et le mobile, et par les horreurs et les cruautés dont elle fut accompagnée de part et d'autre.

Alix de Montmorency montra dans ces circonstances une énergie et un courage, que le fanatisme religieux et une ambition peu commune pouvaient seuls inspirer, tantôt amenant des renforts de troupes à son mari, tantôt, au milieu des combats et des assauts des villes, elle se montra digne héritière de la valeur guerrière de ses pères. Les historiens du Languedoc, Castel et Dom Vaissette, qui ont écrit l'histoire de ces malheureux temps, parlent longuement de Simon de Montfort et de sa vaillante épouse [1]. Alix mourut le 25 février 1221, et fut enterrée auprès de son époux (tué au siège de Toulouse en 1218), dans l'abbaye de Haute-Bruyère, fondée par les seigneurs de Montfort. Elle avait eu de son mariage trois fils qui furent : 1° Amaury VI, connétable de France ; 2° Guy, comte de Castres ; et 3° Simon, comte de Leycester.

1. Catel, Dom Vaissette, Mémoires de l'histoire du Languedoc.

SCEAU DE MATHIEU CONNÉTABLE

Apposé à des chartes de l'an 1209



Alix avait une sœur dont quelques écrivains ne font pas mention, et dont d'autres ne font que donner le nom ; troisième enfant de Bouchard et de Laurence, cette demoiselle de Montmorency se nommait :

3° Ève de Montmorency et mourut en bas âge.

VIII

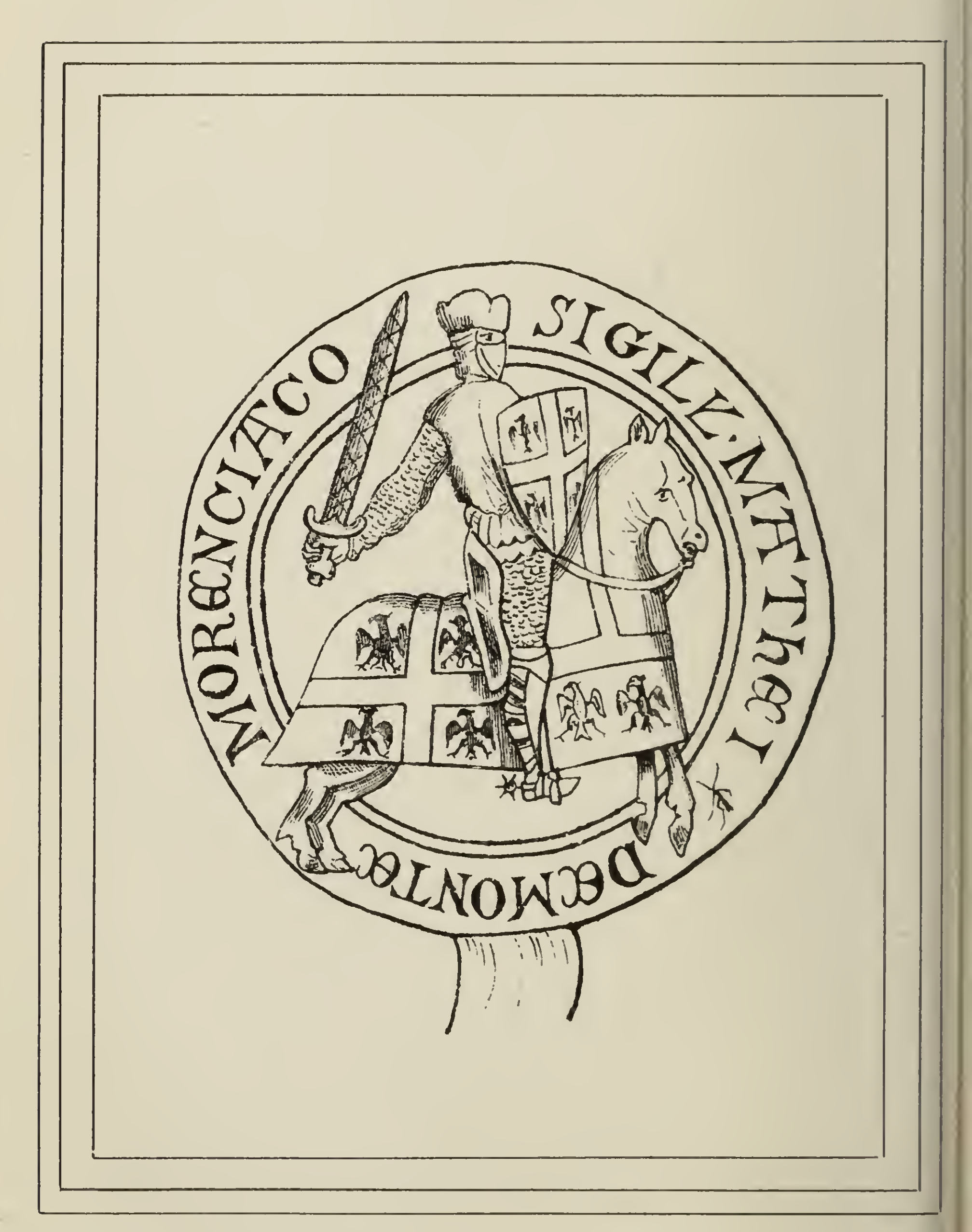
MATHIEU Ier DE MARLY

SEIGNEUR DE MARLY, MONTREUIL LE BONIN, VERNEUIL
ET PICAUVILLE (1189-1205)

Avec Mathieu Ier de Marly, commence la branche des sires de Marly, seigneurs de ce lieu, issue comme on l'a vu par ce qui précède d'un puîné de Montmorency, et qui prit le nom de Marly, brisant ses armoiries d'un fretté d'argent, sur la croix de son écu, qui, à partir de cette époque, a toujours servi à distinguer la branche des sires de Marly, des autres branches issues comme elle de la maison de Montmorency.

Dans le Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, se trouve une charte assez curieuse datée de l'année 1177, nous la rapportons ici textuellement : *Littere Mathei de Marleio de masura Hemerici. Noverint omnes, tam presentes, quam futuri, quod ego Matheus domi-*

SCEAU DE MATHIEU



Apposé à 2 Chartes de l'abbaye de St Victor
des années 1184 et 1189.

nus Marleii, concedo in perpetuam eleemosynam monachis sancte Marie de Sarneio masuram Hemerici carpentarii possidendam, unde nec a me nec ab aliquo herede meo cogentur prefati monachi eam vendere, nec alio modo a se alienare. Testibus Milone de Nielpha; Amaurico de Chateron; Petro de Chateron; Symone, monacho; Odon de Plesseio; Theobaldo de Villers.

Comme on le voit en cet acte, Matthieu, seigneur de Marly, fait savoir à tous présents et futurs qu'il a concédé à toujours, en pure aumône, et en toute propriété aux moines de Sainte-Marie-de-Cernay, une masure que le charpentier Hémeri possédait, de sorte que ni lui, ni ses héritiers ne pourront forcer les moines à le vendre ou à l'aliéner d'une autre manière.

Les témoins de cette charte sont : Milon de Neauphle; Amaury de Chateron ; Pierre de Chateron[1] ; Symon, moine; Eudes de Plaisir ; Thibaud de Villers, probablement tous hommes de fief de Mathieu de Marly.

Nous avons vu précédemment que Bouchard V avait recommandé à son lit de mort, à ses enfants et à ses frères de restituer tout ce qui aurait été usurpé sur autrui par lui ou ses officiers. Mathieu de Marly ayant, en l'année 1189, fondé un service anniversaire pour le repos de l'âme de son frère Bouchard, en l'église de Saint-Martin de Montmorency, publia les intentions de son frère dans une charte donnée en la même année[2] et dont voici le texte en français : Moi, Mathieu de Marly, et avec moi mes bien-aimés frères, savoir est : Thibaud, moine au Val Sainte-Marie ; et M. Hervé, doyen de

1. Chateron, fief à Plaisir près de Neauphle-le-Chastel, avait au moyen âge le titre de vicomté.

2. Cette charte latine était conservée à l'abbaye de Saint-Denis.

Notre-Dame de Paris; nous désirons faire à savoir et expliquer à tous tant maintenant que toujours. Que comme Monsieur et notre frère, Bouchard de Montmorency, eut fait fin de sa présente vie, il nous a commis en la charge de ses affaires, et étant fâché de ses fautes, il nous a fait jurer et promettre que ce que nous trouverons de lui ou de ses serviteurs mal pris, nous le corrigerons, et ce qu'il avait occupé du droit d'autrui, nous le rendrons à qui il appartient. Nous obligés par une telle promesse, nous avons soigné de restituer à l'église de Saint-Denis, le rouage [2] de cinq sols de cens, et les autres choses que nous avons appris être du droit d'iceux.

Mathieu de Marly fit ensuite partie des chevaliers français qui prirent part à la troisième croisade, et partirent en 1189, avec le roi de France, Philippe Auguste; le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion; et Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne.

Le but de l'expédition était d'aller de nouveau au secours des chrétiens de la Palestine, et de reprendre la ville de Jérusalem dont le sultan Saladin s'était emparé après en avoir chassé le roi Lusignan.

Laissant son épouse triste et désolée, mais résignée, en songeant que son mari allait combattre pour le Christ, notre châtelain de Marly se rangea sous la bannière de France et suivit de près le roi.

Une armée nombreuse de Français, d'Anglais et

1. Le rouage était un droit à payer sur chaque charretée de vin transporté d'un lieu à un autre, et cela avant que les roues n'aient tourné pour se mettre en marche; sous peine d'amende de soixante sols et confiscation du vin, de la charrette et de l'animal la conduisant.

d'Allemands se mit en marche, avec un enthousiasme des plus grands, mais comme la précédente croisade celle-ci eut peu de résultat. A peine arrivé dans l'Asie Mineure, l'empereur Barberousse se noya au passage d'une rivière. La jalousie divisa les deux rois de France et d'Angleterre, rivaux de gloire et de talents, et aussi ambitieux l'un que l'autre.

Trois cent mille hommes, quoique cela, parvinrent jusque sous les murs de Saint-Jean d'Acre, et l'on entreprit le siège de cette ville, qui fut reprise sur les Sarrasins. Mathieu de Marly avait fait des prodiges de valeur à ce siège, et son neveu Josselin de Montmorency y fut tué. Les Français n'allèrent pas plus loin, avec une telle armée on eût pu soumettre entièrement la Palestine, et faire des prodiges ; mais le roi Philippe Auguste, fatigué de la fierté et de la hauteur du monarque anglais, quitta la Terre-Sainte avec son armée, et fit voile pour retourner en France[1]. Richard Cœur de Lion continua seul la campagne et se signala par sa valeur dans les plus brillants combats, mais toutes ces batailles furent inutiles, car il quitta à son tour la Palestine sans être entré à Jérusalem.

Comme la flotte des croisés revenait en France et que la fête de Noël approchait, le roi de France résolut de célébrer cette fête en Sicile, et à cette occasion il fit de grands présents à plusieurs de ses chevaliers qui avaient perdu leurs bagages dans la traversée ; entre autres, il

1. Entre autres traits de la fierté de Richard Cœur de Lion, l'on cite qu'il foula aux pieds l'étendard du duc Léopold d'Autriche croisé avec l'empereur d'Allemagne; l'on sait que ce duc se vengea plus tard de cet outrage en faisant prisonnier le roi d'Angleterre à son passage dans ses États.

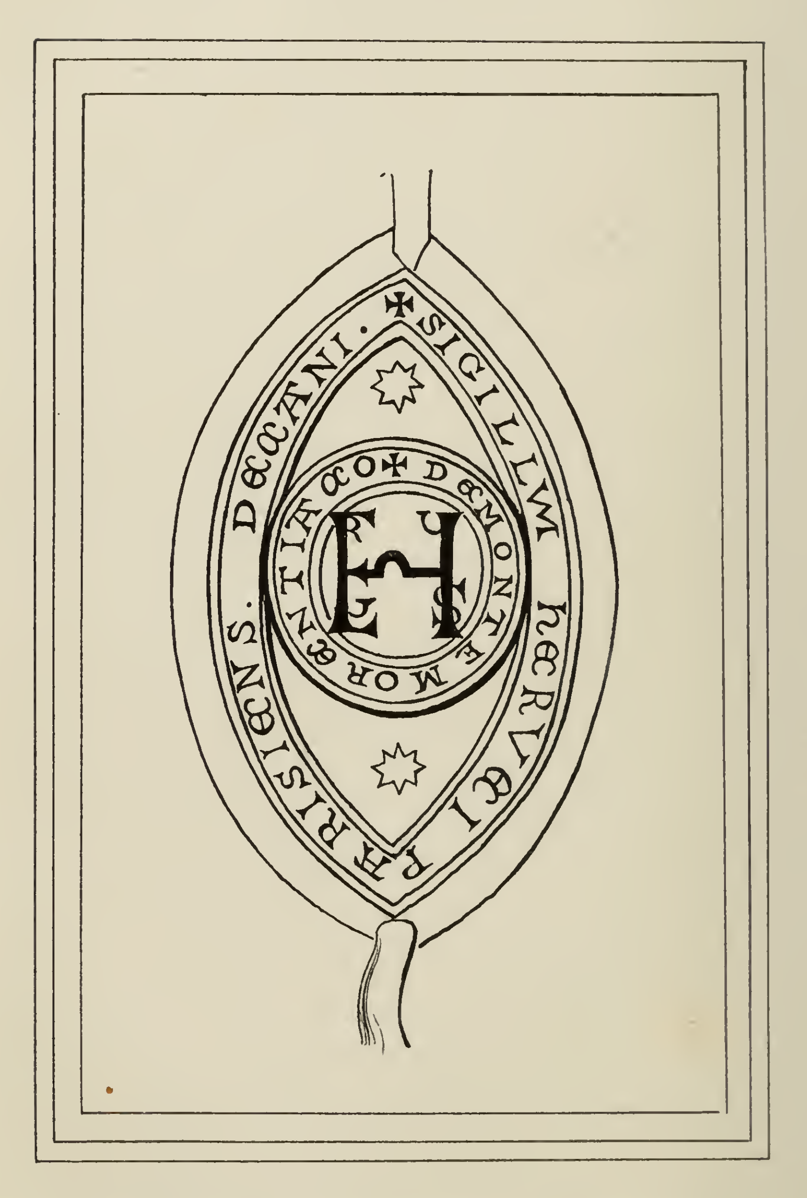
donna mille marcs d'argent au duc de Bourgogne ; six cents marcs d'argent à Hervé IV de Donzy, comte de Nevers; quatre cents marcs d'argent à Guillaume des Barres ; quatre cents onces d'or à Guillaume de Mello ; trois cents onces d'or à l'évêque de Chartres ; et trois cents onces ou marcs d'or à Mathieu de Marly et à beaucoup d'autres qu'il récompensa suivant la perte qu'ils avaient subie.

A peine rentré dans ses États (1191), le roi de France songea à affermir le pouvoir royal et à agrandir ses domaines aux dépens des grands feudataires de la couronne.

Avant de partir pour la croisade, Philippe Auguste avait déjà pris les villes du Mans et de Tours au roi d'Angleterre, Henri II ; et s'était aussi emparé de l'Artois au préjudice de Baudoin, comte de Flandre.

En l'année 1192, le roi de France, au mépris de la promesse, qu'il avait faite à Richard Cœur de Lion, de ne rien entreprendre contre lui pendant son absence, envahit la Normandie, qui appartenait encore à cette époque aux rois anglais ; mais Richard, étant revenu en toute hâte défendre ses domaines sur le territoire français, mit le siège devant Arques (1193), et dans un combat qui eut lieu auprès de cette ville, Mathieu de Marly qui se trouvait parmi les chevaliers entourant la personne du roi de France, se rencontra dans la mêlée avec le comte Robert de Leycester, estimé le plus brave des chevaliers anglais ; ce comte porta au sire de Marly un coup de lance qui lui traversa la cuisse, mais, malgré cette blessure, celui-ci porta à son tour un si rude coup de lance dans la poitrine du comte de Leycester, que ledit comte, désarçonné, mordit la

SCEAU D'HERVÉ DOYEN DE N.D. DE PARIS



Apposé à des chartes des années 1184 et 1189

poussière et fut contraint de se rendre prisonnier. Nous verrons quelques années plus tard le comte de Leycester prendre sa revanche sur son redoutable adversaire.

Les seigneurs de Marly possédaient à cette époque un grand enclos de vignes, formé de claies pliées, à l'endroit nommé le Plessis-Bouchard, sur lequel ils avaient tous droits féodaux.

La même année (1192), le frère de Mathieu de Montmorency, Hervé, doyen de Notre-Dame de Paris, mourut. Au mois de mars 1194, Renaud de Monçon, évêque de Chartres, mit d'accord les moines de l'abbaye de Josaphat et Mathieu de Montmorency qui se disputaient le moulin de Richebord à Galardon.

La guerre continuait en Normandie, et l'on était arrivé à l'année 1197. A cette date de notre histoire, l'on trouve un fait étrange et extraordinaire, que Guillaume le Breton, historien du roi Philippe Auguste, raconte ainsi : *In territorio Parisiensis in castro quod dicitur Marliacum spiritus quidam loquebatur hominibus in domo cujusdam pauperis hominis dicens se esse animam cujusdam hominis de Sicillia nomine Roberti.* C'est-à-dire : Au territoire du Parisis, dans un lieu appelé Marly et dans la maison d'un pauvre homme revenait un esprit ou bien une voix qui disait qu'elle était l'âme d'un Sicilien nommé Robert; le mot castro indique clairement qu'il y avait à Marly à cette époque une forteresse ou un château appartenant aux sires de Marly-le-Chastel ; et placé dans ce récit, peut-être veut-il dire que la maison de Robert le Sicilien était tout proche le château de Marly.

Malheureusement l'auteur auquel nous avons em-

prunté ce passage ne nous dit pas quelle était la nature des supplications de cette voix qui ne devait sans doute pas se borner à se dire l'âme du pauvre Robert.

Mathieu de Marly donna la même année une rente de vingt sols à prendre sur une censive qu'il avait à Sarcelles, aux religieux du prieuré du bois Saint-Pierre (près de Montmorency).

L'année suivante (1198), la guerre en Normandie durant toujours, à une bataille donnée entre Gisors et Courcelles, le sire de Marly s'étant dans l'action rencontré avec le roi d'Angleterre, fut jeté à bas de son cheval et désarçonné par ce roi, qui le fit son prisonnier, ainsi qu'Alain de Roucy, Foulques de Guillerval et autres chevaliers français.

Enfin le roi de France, repoussé auprès de Rouen avec une perte considérable, fut obligé de conclure une trêve et de suspendre ses projets d'agrandissement jusqu'à la mort de son adversaire.

La guerre finie, le sire de Marly fit quelques donations pieuses en faveur de ces moines, voués à la pauvreté et à la prière et qui, grâce à ces libéralités, en vinrent par la suite des temps à un tel point de richesse, qu'ils pouvaient prêter de l'argent en quantité à ces mêmes seigneurs qui leur avaient donné une bonne partie de leur patrimoine pour obtenir la faveur d'être enterrés dans les églises de leurs monastères et avoir part aux prières et aux mérites des bienfaits de ces religieux.

La charte suivante donnée en l'année 1199 et les différentes donations faites cette même année par Mathieu de Marly, et que nous allons rapporter en suivant, prouvent en faveur de ce que nous avançons. Nous savons déjà que l'abbaye des Vaux-de-Cernay possède une mai-

son à Marly ; voici la charte de franchise de cette maison traduite du latin en français :

Sachent tous, présents et futurs, que je, Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, du consentement de Mathilde, mon épouse, et de mes héritiers, pour le salut de nos âmes, et de celles de nos enfants et de nos prédécesseurs, j'ai donné à mes confrères et amis les moines des Vaux-de-Cernay, la pleine franchise de la maison qu'ils possèdent dans ma ville de Marly ; qu'ils puissent avoir leurs mesures particulières et posséder et vendre leurs biens sans trouble, et comme ils l'entendront. J'ai cependant réservé de lever mes droits sur les objets que des tiers déposeraient dans cette maison. J'ai apposé ici mon sceau pour que ce don ne puisse être infirmé. Fait l'an de grâce 1199 [1].

Mathieu de Marly fit don, quelque temps après et dans la même année, à l'abbaye de Notre-Dame de Livry, fondée par Guillaume de Garlande, en 1197, et lors de sa dédicace, de cinq arpents de vignes situés à la chapelle de Saint-Denis, et d'un four près de Saint-Merry, à Paris [2].

Il donna aussi à l'abbaye du Val, du consentement de sa femme et par manière d'aumône, quarante sols parisis de rentes, sur les cens qu'il avait à Gonesse.

En l'an 1200, Mathieu de Marly donna la charte suivante :

Je, Mathieu de Marly, fait savoir à tous présents et à venir que Thibaud de Marly, mon frère, du consente-

1. Cartulaire des Vaux de Cernay. Charte CXIII.
2. L'arpent en usage à Marly pour les terres arables, prés et vignes était celui de Paris, contenant 100 perches de 18 pieds de côté (6 mètres).

ment de Bouchard, d'Hervé et de moi, pour le salut de son âme et des nôtres et pour le salut des âmes de nos père et mère, a donné en aumône à l'église Notre-Dame du bois de Vincennes et aux frères y demeurant, tout le sel qu'il possédait par droit héréditaire et qu'il avait droit de prendre sur les bateaux chargés de sel passants et charriants sur la rivière de Seine, près de Poissy. Et moi qui ai succédé à l'héritage de mon frère et mes fils : Bouchard, Mathieu et Guillaume, avons donné et concédé ladite aumône auxdits frères pour en jouir par eux à perpétuité, librement et paisiblement. Sauf toutefois les aumônes de nos prédécesseurs, c'est à savoir la dîme dudit sel, que les susdits frères sont tenus de rendre aux moines de Conflans ; trois septiers aux moines de Deuil ; aussi trois septiers aux religieuses de Haute-Bruyère ; et un septier à l'Hôtel-Dieu de Marly. Et prendront et percevront ledit sel, iceulx frères à Poissy. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, j'ai scellé les présentes de mon scel. Fait l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, l'an MCC [1].

Ce même seigneur figure aussi parmi les témoins d'une donation que Guy, seigneur de Chevreuse, fit en l'année 1201, au prieuré des Moulineaux [2].

Un chevalier de la noble maison de Lévis possédait à cette époque (1201) des vignes à Marly ; il se nommait Guy, et donna aux frères de Bois-Guyon, autrement dits chanoines réguliers de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, trois muids de vin (tres modii vini) à prendre

1. Extrait d'un Cartulaire français du Trésor des Minimes du bois de Vincennes.

2. Ce prieuré était situé à 2 kilomètres sud-ouest de Poigny, commune de ce nom, canton de Rambouillet, S.-et-O.

dans ses vignes de Marly et deux muids de blé dans sa dîme des Loges; le tout du consentement de Guiburge, sa femme.

En l'année 1202, Mathieu de Marly donna aux moines du Val onze sols par an à la Saint-Jean dans la rente qu'il avait à Gonesse.

Il semble que le sire de Marly eût voulu faire précéder de nombreux bienfaits l'acte qui fut le dernier de sa vie.

Nous voulons parler de la croisade que fit prêcher le pape Innocent III en l'année 1202, et à laquelle prit part Mathieu de Montmorency.

Déjà à un tournoi donné entre Bray et Corbie, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prédicateur ardent de cette croisade, profitant de cette réunion de la noblesse, s'était mis à prêcher la délivrance des lieux saints; promettant la rémission des péchés et n'imposant pour pénitence que la guerre et le pillage sur les infidèles avec un feu et un zèle qu'il communiqua à tous les assistants, entre autres à Thibaud V, comte de Champagne; Mathieu de Marly; Gauthier de Brienne; Guy, sire de Coucy, et autres seigneurs qui demandèrent la croix à grands cris.

Un grand nombre de seigneurs avaient donc pris la croix, mais l'important était d'avoir un chef qui pût mener à bonne fin une expédition qui jusqu'alors n'avait eu aucun résultat sérieux, et que l'on allait tenter pour la quatrième fois en l'espace de cent six ans. Le roi de France ne prit aucune part à cette croisade, il chercha même à retenir ses barons dont il avait besoin pour faire la guerre aux Anglais, auxquels il prit Rouen et la Normandie, l'Anjou et la Touraine ainsi que le Poitou.

Thibaud, comte de Champagne, avait été déclaré le chef de cette croisade, mais sur ces entrefaites, il mourut. Les principaux d'entre les seigneurs croisés parmi lesquels on remarquait Eudes de Bourgogne; Guy de Coucy; Robert Mauvoisin; Simon de Montfort-l'Amaury; Renaud de Montmirail; Matthieu de Marly; Dreux de Cressensart; Enguerrand et Robert de Boves; Bernard de Moreuil; et autres assemblés à Soissons, donnèrent le commandement à Eudes, duc de Bourgogne, et sur le refus de celui-ci, au comte Thibaud de Bar, qui déclina cet honneur; enfin, Boniface, marquis de Montferrat, accepta de conduire l'entreprise.

L'on résolut de s'embarquer, et six chevaliers furent alors envoyés à Venise, la seule puissance maritime en état en ce temps de transporter une armée de près de trente-cinq mille hommes avec des vivres, sur les côtes de la Syrie. Le sénat de Venise et le doge Dandolo, maîtres des conditions, exigèrent quatre-vingt-cinq mille marcs d'argent pour le transport et les vivres de quatre mille cinq cents chevaliers, de neuf mille écuyers et de vingt mille hommes de pied nourris pendant quatre mois. Les Vénitiens promirent aussi de seconder les croisés avec une flotte de cinquante galères, à condition de partager également les conquêtes à faire. Ce traité fut approuvé par le peuple de Venise assemblé pour le départ des députés français; et Villehardouin, maréchal de Champagne, représenta à la multitude que lui et ses collègues étaient envoyés par les plus puissants barons de France qui avaient résolu de mourir ou de délivrer la Terre-Sainte, qu'ils demandaient l'appui des Vénitiens comme d'un peuple puissant, généreux et capable de les seconder et qu'ils ne s'en iraient point sans l'avoir obtenu.

A ces mots, Villehardouin se jeta à genoux ainsi que les autres députés, et tendant les mains vers l'assemblée, protesta qu'ils ne se relèveraient point que le peuple ne leur eût accordé son alliance; le traité fut alors lu et approuvé avec la joie la plus grande.

L'armée arrivée à Venise comptait s'embarquer de suite comme il était convenu (juin 1202), mais les Vénitiens exigèrent d'abord le payement du prix convenu, avant que de fournir leurs vaisseaux. Les croisés, pour les satisfaire, vendirent jusqu'à leur vaisselle d'or et d'argent, mais malgré ces sacrifices, il s'en fallait encore de trente mille marcs d'argent que la somme ne fût complète, ce que voyant, le doge Dandolo leur proposa de seconder les Vénitiens en leur entreprise contre la ville de Zara, en Hongrie, promettant de n'exiger l'argent qui manquait qu'après l'expédition. Il leur offrit de se croiser lui-même quoique ayant quatre-vingt-dix ans et se trouvant aveugle ; cette proposition fut acceptée sans balancer, et ce qu'il y a de plus curieux à remarquer en cette circonstance, c'est que l'on allait attaquer une ville chrétienne, appartenant au roi de Hongrie, croisé lui-même, et que l'on bravait le pape Innocent III, qui avait menacé d'excommunier quiconque ferait la guerre à d'autres qu'aux musulmans. Mathieu de Marly et Étienne du Perche étaient tombés malades à Venise pendant tous ces débats, et ne rejoignirent l'armée que devant Zara ; mais arrivés là, l'abbé des Vaux-de-Cernay défendit avec hauteur aux croisés de faire le siège de cette ville : Je vous défends, leur dit-il, de la part du souverain pontife, d'attaquer cette ville, elle appartient à des chrétiens, et vous êtes croisés ; il voulut ensuite lire les lettres du pape défendant ce siège, mais il faillit être massacré, et

ne dut la vie qu'à Simon IV de Montfort, qui le prit sous sa protection.

La ville de Zara fut prise en cinq jours, et l'armée ne s'y arrêta que ce court espace de temps, l'on devait ensuite faire voile et débarquer en Egypte, mais le doge Dandolo persuada à l'armée d'hiverner en Dalmatie, et peu de temps après l'on vit arriver au camp des croisés, Alexis, fils d'Isaac, empereur de Constantinople, détrôné, aveugle, et chargé de fers, par un frère parricide. Il venait implorer les croisés et leur promit par serment que si on rétablissait Isaac sur le trône, son premier soin serait de remettre les églises d'Orient sous le joug de l'église romaine, qu'il payerait aux croisés deux cent mille marcs d'argent pour cette expédition, et leur fournirait des vivres ; promettant aussi de se joindre à eux avec toutes les forces de l'empire d'Orient, pour chasser les musulmans de l'Asie.

Mathieu de Marly jura, ainsi que beaucoup d'autres chevaliers et seigneurs, de mourir plutôt que de laisser impunis les forfaits d'un pareil usurpateur. D'autres seigneurs, à la tête desquels était Simon de Montfort, partirent pour Jérusalem et accomplirent leur vœu. L'armée, forte de quarante mille hommes, s'avança bientôt vers Constantinople et fit le siège de cette ville. Mathieu de Marly et Eudes de Champlitte commandaient la cinquième bataille ou division [1]. Après plusieurs assauts la

1. Michaud, dans son histoire des Croisades, dit que Mathieu de Montmorency et André de Champlitte avaient réuni sous leurs bannières les pèlerins de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Touraine. Sous leurs ordres on remarquait Villehardouin, maréchal de Champagne, Oger de Saint-Chéron, Manassès de Lille, Milon de Bréban, Macaire de Sainte-Ménéhould, et autres braves chevaliers.

ville fut prise et l'usurpateur s'étant enfui à Zagora, en Thrace, Alexis fut rétabli sur le trône et ne tarda pas à oublier ses promesses, il donna à peine cent mille marcs d'argent aux croisés, qui attendirent vainement l'effet des autres promesses qu'il leur avait faites.

Ce que voyant, Mathieu de Marly fut envoyé comme ambassadeur vers l'empereur Alexis, accompagné de trois nobles français et trois nobles vénitiens, étant introduit devant l'empereur, il lui parla en ces termes : Seigneur, c'est pour la dernière fois que nous venons vous sommer de remplir vos engagements, apprenez que si vous n'êtes pas fidèle au traité conclu avec nous, ces mêmes armes qui vous ont élevé au trône vous en feront descendre, dès maintenant nous vous regardons comme notre ennemi, nous n'avons pas voulu commencer la guerre sans vous l'avoir déclarée, selon l'usage de notre pays, par un défi solennel. C'est à vous maintenant à vous résoudre, et à voir quel parti vous devez prendre; ou de payer, ou de combattre !

Les grands qui entouraient l'empereur s'écrièrent alors que l'on osait l'insulter jusque sur le trône, mais Mathieu de Marly et ses compagnons, loin d'être intimidés, les quittèrent en leur jetant des regards pleins de mépris et d'indignation [1].

Alors, les Grecs résolurent de mettre le feu à la flotte

1. Désormeaux, *Histoire de Montmorency*. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. III, p. 119-129, 131 et 155, rapporte autrement ces faits, il dit notamment qu'après la prise de Constantinople, Mathieu de Montmorency, Villehardouin de Champagne, avec deux nobles vénitiens, furent envoyés en cette ville de la part des croisés pour voir à l'œil (*sic*) comment allaient les choses depuis le rétablissement de l'empereur. Suivant le même auteur, ce serait le comte de Béthune, le beau diseur, qui aurait prononcé le discours énergique que nous rapportons plus haut, d'après ce qu'a écrit Désormeaux.

8

des croisés et dirigèrent sur elle dix-sept brûlots enflammés, mais les marins de la flotte se jetant résolument dans des barques accrochèrent ces brûlots et les repoussèrent loin des galères dans la mer Noire; en même temps Ducas Murzufle, ministre et favori de l'empereur Alexis, soulevant le peuple, fit jeter l'empereur en prison, sous le prétexte qu'il traitait avec les Français pour leur livrer Constantinople.

Déjà malade, le vieil empereur Isaac mourut de douleur et d'effroi, et le peuple révolté proclama Ducas empereur. A peine celui-ci eut-il reçu l'hommage de ces rebelles, qu'il fit étrangler Alexis son souverain, dans sa prison.

Une deuxième expédition fut résolue contre cette ville, à la suite de ces complications, et le 12 avril 1204, après un grand combat, quatre tours furent prises, et Français et Vénitiens se jetèrent alors résolument dans la ville, mais la nuit les arrêtant, ils mirent le feu aux maisons, et une grande partie de Constantinople fut ainsi brûlée et mise au pillage. Le butin fut immense, la part seule des seigneurs français monta au moins à quatre cents mille marcs d'argent. Presque toutes les provinces de l'empire d'Orient furent conquises, et Ducas Murzufle chassé, fut remplacé par l'un des croisés : Baudoin, quatrième du nom, comte de Flandre et de Hainaut. Ainsi la croisade de l'année 1204 n'eut encore aucun résultat pour les chrétiens de la Palestine. Détournée de son but, cette expédition mit fin à l'empire grec et fonda l'empire des Latins, à Constantinople. Soixante ans après il ne restait plus trace de cet empire qui, ayant eu quatre empereurs en cet espace de temps, retomba sous le joug des Mahométans.

Pendant que son époux était à la croisade, plusieurs actes furent donnés par Mathilde ou Mahaut de Garlande, dame de Marly, fille de Guillaume, seigneur de Livry et de dame Idoine de Trie, veuve de Hugues de Galardon.

Cette dame de Marly donna en l'année 1203 quelques rentes à l'église de Gournay-sur-Marne, pour célébrer l'anniversaire de la mort de Guillaume de Garlande, son père, lesdites rentes à prendre chaque année sur le revenu d'un four, sis en la ville de Paris, qui lui avait été donné en mariage.

Cette même dame, du consentement de son mari, transporta leur vigne, sise à Paris, en un lieu appelé le clos Mauvoisin, à des hôtes particuliers, pour y bâtir des maisons, à condition que ceux qui les habiteraient payeraient les dîmes grandes et petites à leur chapelain de Saint-Etienne du Mont; moyennant quoi l'abbé et par la suite ses successeurs octroyèrent l'accroissement du cens des demeures qui y seraient construites, et la moitié des lots et ventes, du tonlieu, roage, forage, justice et autres droits et devoirs accoutumés, excepté qu'ils ne pourraient rien lever (élever), en la rue par laquelle on allait du mont à la rivière de Seine, ni en celle qui conduisait de la rue Garlande (ainsi nommée en mémoire de l'aïeul de Mathilde), jusqu'au pas de Saint-Julien le le Pauvre, qui était la borne du bourg de Sainte-Geneviève[1].

1. Il y avait au pied de la montagne de Sainte-Geneviève, à Paris, une vigne avec une maison de campagne ou de plaisance appelée le Clos-Mauvoisin (Mauvais-Voisin); il fut vendu pour y bâtir des maisons et forma les rues du Fouarre, des Rats et des Trois-Portes. Indépendamment de ce clos, les seigneurs de Marly avaient encore à Paris une maison nommée l'hôtel de Marly. Cet hôtel se trouvait rue

Avant son départ pour la croisade, Mathieu de Marly avait encore donné à l'abbaye des Vaux-de-Cernay cent sols parisis [1]. Il mourut peu après la deuxième prise de Constantinople, vers le 27 août 1205, et fut enterré en l'église de Saint-Jean de l'Hôpital, à Jérusalem.

Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a écrit l'histoire de cette croisade, assure que cette mort fut fort sensible dans l'armée d'autant plus que ce « Mahius était un des meillors chevaliers du roiaume de France et des plus prisez et des plus amez. »

Mathilde de Garlande lui survécut de près de vingt ans. Cette dame avait fondé, en l'année 1204, l'abbaye de Port-Royal des Champs, de concert avec Eudes de Sully, évêque de Paris, à l'intention du salut et pour l'heureux retour de Mathieu, son époux. Ce monastère, érigé d'abord en prieuré, devint une abbaye des plus célèbres des environs de Paris.

des Sept-Voies, près du collège Fortet. En 1391, Pierre Fortet, chanoine de N.-D. de Paris, ordonna que l'érection d'un collège fût faite de ses biens; de là le nom de ce collège, où il y avait huit étudiants, quatre de Paris et quatre d'Aurillac en Auvergne, et un principal. La maison de Louis de Montaigu et l'hôtel de Marly furent les bâtiments affectés à ce collège.

Cet hôtel fut confisqué par les Anglais de 1427 à 1434. Le collège Montaigu était situé à l'opposé et devant cet hôtel qui, en 1564, fut amorti et définitivement joint au collège Fortet. Un autre fief à Paris, dit fief de Marly, appartenait au prieuré de Saint-Lazare.

(Sauval, *Antiquités de Paris*, II, p. 143, 379 et 420, etc.)

1. Il y avait entre les monnaies de cette époque et celles de nos temps modernes une différence notable; ainsi la livre parisis valait en 1226 environ 25 francs de notre monnaie actuelle; la livre parisis se divisait en 20 sous, de 1 fr. 25 c. par conséquent, et celui-ci valait 12 deniers de 10 centimes, le denier se divisait en 2 oboles valant chacune 5 centimes de notre monnaie. Donc, à cette époque, la monnaie avait une valeur 25 fois plus considérable que notre monnaie actuelle.

Mathieu de Marly eut de son mariage trois fils et une fille dont les noms suivent :

1° Bouchard qui fut le premier du nom comme sire de Marly et qui suit après ses frères et sœur.

2° Mathieu, chevalier seigneur de Lay (près Bourg-la-Reine), marié en l'année 1204, à dame Mabille de Châteaufort, sœur puinée de la femme de Bouchard, son frère aîné.

Il accompagna Bouchard, son frère, en Languedoc, lors de la croisade contre les Albigeois.

L'an 1211, il fut envoyé à Carcassonne avec Guy de Lévis, lever des troupes pour renforcer l'armée de Simon de Montfort.

L'année suivante (1212), il fit une donation au chapitre de Notre-Dame de Chartres, et peu après il fit don au prieuré du Val de huit livres de rentes à prendre sur son revenu de Saint-Marcel, près Paris. La même année, Hervé III, seigneur de Galardon, ratifie une transaction que Bouchard et Mathieu de Marly, frères, seigneurs d'un fief sis à Galardon, nommé fief de Marly, firent avec le chapitre de Notre-Dame de Chartres au sujet des voiries de Champseru. Cette transaction fut passée à Melun, au moins de juillet, et approuvée par le roi Philippe Auguste. Au mois d'avril 1214, il accorda au monastère de Port-Royal des Champs la permission de pêcher dans la rivière d'Aupec (la Seine auprès du Pecq), avec la récolte de l'osier qui croissait sur ses bords; et toute sa vigne de Primey (Pruney ?)

Comme seigneur dominant de Laye (ou Lay), il approuva en l'année 1225, du consentement de Mabille de Châteaufort (Castroforti), sa femme, la vente de plusieurs héritages situés à Laye, que Guillaume de Laye

(des seigneurs de Poissy) fit à l'abbaye de Saint-Victor à Paris.

La même année, Mathieu retira à Guillaume de Poissy, son vassal, trois arpents de terre que celui-ci avait aliénés sans son consentement, et les donna à l'abbaye de Saint-Victor. Il est dit aussi dans un titre de cette abbaye, que quatorze arpents de terre que l'abbaye avait achetés à Laye, de Guillaume de Poissy, étaient tenus de lui en fief de Mathieu de Marly.

Guillaume de Poissy fit don au chapitre de Notre-Dame de Paris de plusieurs cens à Chevilly et dans le voisinage de cet endroit, du consentement de Mathieu de Marly. Ledit chapitre de Notre-Dame levait aussi une dîme à cette époque sur les plâtrières de Laye, et Guillaume de Poissy était en procès à ce sujet avec les chanoines de Notre-Dame de Paris, mais l'année suivante il cessa ses poursuites.

Par des titres de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève, l'on voit que la partie du territoire de Laye nommée Bosier ou Borsier était aussi un fief de Mathieu de Marly. Cette abbaye y acquit alors de Guillaume de Poissy, du consentement d'Alix de Logia (des Loges), sa femme, et de Mathieu de Marly, quatre arpents et demi de terres. Ce seigneur est le premier qui ait été seigneur de Laye, ce qui se voit dans des actes concernant la fondation de Port-Royal, datés de l'an 1225 [1].

En 1226, au mois de mai, Mathieu de Marly fit une donation à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, de quinze sols parisis de rentes sur Meulan et à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, il donna soixante sols parisis de

1. Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, VI, p. 82.

rentes, sur son quint de Meulan. Peu après, à l'abbaye de Notre-Dame de-la-Roche, il fit une autre donation de cinq sols parisis de rentes sur le même quint et autant à l'abbaye d'Abbecourt pour faire une pitance le jour anniversaire de sa mort [1].

Le roi Louis IX envoya Mathieu de Marly en Languedoc, en 1226, pour traiter de la paix avec Roger-Bernard, comte de Foix et vicomte de Castelbon, et celui-ci soumit au bon vouloir et à la miséricorde du légat du pape ses deux frères Aymery et Loup de Foix, en présence de Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux ; d'Hardouin de Maillé ; de Guy de Lévis, maréchal de Mirepoix ; de Lambert de Limoux ; de Pierre de Voisins ; de Joubert de Sainte-Maure ; de Robert de Baumez ; de Geoffroy de Preuilly et d'André de Chauvigny [2].

Thibaud, comte de Champagne et de Brie, voulant attirer Mathieu de Marly à son service, lui donna en 1230 quarante livrées de terres, dont vingt-huit livrées à Charmentré, en la terre qui avait appartenu à Thomas de Coucy et douze en ses censives de Meaux, et cela pour lui et ses successeurs.

En 1238, Mathieu de Marly et Amaury de Montfort attestèrent par des lettres données au mois de janvier, que Sicard, vicomte de Lautrec, ayant perdu de droit toutes les terres qu'il possédait héréditairement, le roi Louis IX, de bonne mémoire, à leur prière, avait rendu à Agnès Mauvoisin, femme dudit vicomte (leur cousine),

1. Les seigneurs de Marly avaient un fief à Meulan, que le comte de ce lieu avait donné à Mathieu Ier de Montmorency.

2. Cette même année, Pierre de Maule ayant donné 40 sols en son testament à l'abbaye des Vaux de Cernay, comme exécuteur de ce testament, Mathieu de Marly donne une charte à l'effet d'accomplir cette donation.

et à ses héritiers, toutes ces terres, et lui avait donné de plus les châteaux de Sénégas et de Montredon, en échange des biens que Simon de Montfort lui avait donnés en la mariant.

En 1239, une charte fut donnée en faveur de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, elle est ainsi conçue :

Je, Mathieu de Marly, chevalier, fais savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, que j'ai consenti à ce que feu Guy de Lévis, chevalier, maréchal d'Albigeois, et Guiburge, son épouse, donnent à l'abbaye Notre-Dame-de-la-Roche la dîme de Villeneuve (Villanova) [1], mouvant de notre fief, et qu'ils tenaient de nous, et à ce que les religieux tiennent cette dîme en mainmorte. Pour que ce soit ferme et stable, j'ai confirmé ce écrit de mon sceau, au mois de juillet de l'an de grâce 1239 [2].

La même année, Mathieu de Marly (de Malleyo) donne une charte par laquelle il approuve les acquisitions faites par l'abbaye d'Abbecourt dans ses fiefs de Cloencourt et de Chapet jusqu'à ce temps seulement, ne permettant pas aux religieux de cette abbaye d'y faire aucune autre acquisition sans un nouveau consentement de sa part [3].

L'an 1242, le roi de France manda à Chinon le chevalier Mathieu de Marly, pour l'assister contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche qui, soutenu par les Anglais, s'était mis en révolte ouverte contre l'autorité royale et avait entraîné plusieurs barons dans sa rébellion. Ce comte et ses alliés furent défaits en maintes rencontres et notamment à Taillebourg.

1. La Villeneuve, écart de la commune de Magny-les-Hameaux.
2. Cartulaire de N.-D. de la Roche, par M. Moutié. Charte XXII.
3. Archives de Seine-et-Oise. Fonds d'Abbecourt.

Quelque temps après, à Saintes, les Anglais furent encore défaits. A la suite de ces revers, le comte de la Marche dut faire acte de soumission et rendre hommage au roi de France.

En 1243, Jean de Garancières et Guillaume, son fils, vendent à l'abbaye de Clairefontaine deux cents arpents de bois, sis à Maubuisson, dans le fief de Mathieu de Marly.

Nous ignorons s'il s'agit ici du fief de Maubuisson, à Louveciennes, où les seigneurs de Marly avaient des droits (ce qui est bien probable); ou de Maubuisson, près Pontoise[1].

L'abbaye de Port-Royal des Champs fut dotée par Mathieu de Marly, de trente-huit livres de rentes sur son fief de Meulan et de dix autres livres de rente annuelle et perpétuelle sur la prévôté de Marly, pour l'entretien d'un chapelain; il donna aussi à la même abbaye tout ce qu'il avait à Aulnay et Germainville, une maison avec toutes ses dépendances, un moulin, des prés, des terres, avec ses vassaux et la dîme qu'il avait achetée à Réaux[2].

En l'année 1247, il confirma, avec le consentement de sa femme, à cette même abbaye, l'entière possession des biens qu'elle avait dans leurs différents fiefs. La même année Mabille de Châteaufort, du consentement de son mari, donna encore à ce monastère entre autres choses la dîme de Toussus (decimam de Tosus), non loin de Port-Royal[3].

1. Archives de Seine-et-Oise. Fonds de Maubuisson.
2. Il existait donc au moins, à cette époque, un prévôt et des sergents à Marly, pour les seigneurs de ce lieu.
3. *Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebœuf, t. VII, p. 491.

Vers l'année 1249, il confirma de même à ladite abbaye de Port-Royal tout ce qu'elle possédait à Chaigney, Broëssen et autres fiefs.

Le 2 avril 1249, Mathieu de Marly, seigneur de Lay, frère cadet de Bouchard Ier de Marly, mourut sans laisser de postérité.

La vie de ce seigneur fut assez bien remplie, et l'on voit qu'il jouissait (quoique cadet de Montmorency) de fiefs et de revenus considérables, de plus il était chevalier de la suite du roi de France.

En son testament, daté du 14 février 1252, Mabille de Châteaufort est ainsi qualifiée. *Nobilis mulier domina Mabillia de Castroforti relicta defuncti, Matthei de Malliaco, militis, domina de Mondrevilla :* Noble femme, dame Mabille de Châteaufort, relicte [1] de défunt Mathieu de Marly, chevalier, dame de Mondreville.

3° *Guillaume de Marly*. Destiné à la prêtrise, il devint par la suite chanoine de Notre-Dame de Paris. Son nom se trouve dans quelques actes et donations religieuses. Il mourut le 28 août 1229 ou 1230 et ses frères, Bouchard et Mathieu, donnèrent à l'église Notre-Dame de Paris cent sols parisis de rente pour célébrer un service anniversaire pour le repos de l'âme de leur frère Guillaume.

Par une charte de l'année 1231, Mathieu de Marly reconnaît que le chapitre de Notre-Dame prenait encore soixante sols parisis de rentes, assignées sur une maison appartenant aux sires de Marly, près Saint-Merry, pour le même anniversaire. Ces soixante sols se rapportaient sans doute à la donation que Guillaume de Marly, n'étant

1. Relicte veut dire abandonnée ou délaissée et est par conséquent synonyme de veuve.

encore que sous-diacre en l'église de Notre-Dame de Paris fit le 29 août 1220, au chapitre de cette église pour l'obituaire de ses frères Bouchard et Mathieu ; et qui se percevait sur une censive sise près Saint-Merry[1].

4° *Marguerite de Marly*, sœur des précédents, fut mariée à Aymery, vicomte de Narbonne.

En l'année 1209, cette dame ratifia en faveur de l'abbaye de Port-Royal la donation de quinze livres de rentes faite par son père, sur son fief de Meulan, et celle de dix muids de blé de rentes faite par sa mère, sur le moulin de Galardon.

Au mois de juillet 1223, elle donna à la même abbaye une vigne située à Marly au lieu dit la Crote[2] et cent sols de revenus sur Marly au jour de la saint Denis, de plus cent sols de revenus sur Carrières (sous Poissy ?), soixante sols de rentes en considération de ce que Alix, sa fille, y avait été reçue religieuse. Elle donna encore à cette abbaye dix livres de rentes sur le clos Mauvoisin en la censive des religieux de Sainte-Geneviève de Paris : En sus de toutes ces donations, l'abbaye de Port-Royal fut encore dotée par cette dame de son revenu de sel qu'elle percevait sur chaque bateau chargé de sel et arrivant à Paris, au port de l'Ecole, près Saint-Germain-l'Auxerrois, depuis le jour de saint André jusqu'à Noël, c'est-à-dire que pendant ces vingt-six jours, ladite abbaye recevait au lieu et place de Marguerite de Marly, tous les droits qui lui étaient attribués sur chaque bateau de sel et dans les conditions précitées. Cette donation fut depuis échangée avec les religieux de l'abbaye de

1. Cartulaire de N.-D. de Paris, IV, p. 139.
2. La Crotte, La Croyère, veut dire craie; c'était un chantier ou une carrière de craie aux environs de Marly et vers le port, où se trouvent encore des carrières de craie.

Sainte-Geneviève pour douze livres parisis de rentes.

Marguerite mourut le 7 août 1230, laissant de son mariage avec le vicomte de Narbonne :

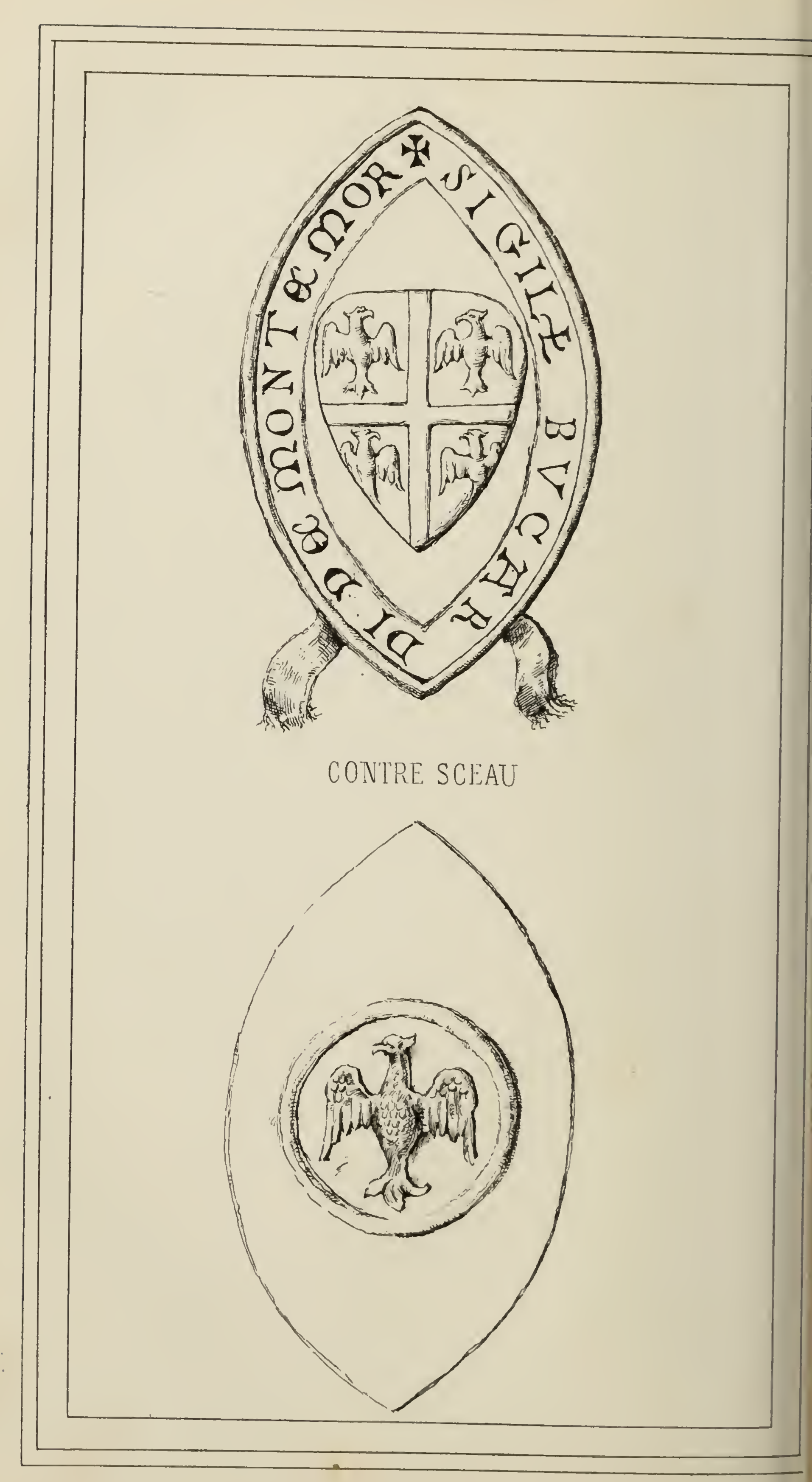
1° Aimery, qui succéda à son père en la vicomté de Narbonne ;

2° Aimery, seigneur de Verneuil (près Triel) et chanoine de Chartres ;

3° Alix, religieuse à Port-Royal des Champs ;

4° Ermengarde, mariée à Roger Bernard, comte de Foix.

SCEAU DE BOUCHARD.



Apposé a une charte de l'Abbaye de S.t Victor de l'an 1225.

IX

BOUCHARD Ier DE MARLY

SEIGNEUR DE MARLY, MONTREUIL-BONIN, PICAUVILLE, SAISSAC ET SAINT-MARTIN (1205-1226)

Après la mort de son père, Bouchard Ier du nom lui succéda dans les seigneuries de Marly, Montreuil-Bonin et Picauville. Les seigneuries de Saissac et de Saint-Martin, situées en Languedoc, lui furent données par suite de sa participation à la croisade contre les Albigeois et des services qu'il rendit dans cette guerre.

Il avait épousé Mathilde de Châteaufort, sœur aînée de Mabille, et fille de Guillaume de la Ferté et de Constance de Châteaufort [1].

1. Mathilde de Châteaufort était dame de Magny-les-Hameaux, qu'elle apporta en dot à son époux. Cette seigneurie relevait en fief de Marly, par suite de cette alliance.

Le premier acte où il est fait mention de Bouchard comme sire de Marly est du mois de juin 1209, il contient la donation faite à l'abbaye de Saint-Denis, de tout ce qu'il avait à Rueil en fief de Mathieu de Montmorency, son cousin, et son seigneur suzerain, du consentement de Mathilde de Garlande, sa mère, de Mathilde, sa femme, et de Mathieu et Guillaume ses frères.

Mathieu de Montmorency approuva cette donation.

L'un des faits les plus retentissants du XIII[e] siècle est la guerre d'extermination connue dans l'histoire sous le nom de croisade des Albigeois. A cette époque, la France féodale était divisée en provinces, en seigneuries, en comtés, duchés, fiefs, etc., qui ne relevaient aucunement du roi de France et dont les possesseurs, sous la forme d'un hommage parfois accompli d'une manière hypocrite, à son égard, au fond se déclaraient indépendants de la couronne.

Les provinces du Midi se trouvaient particulièrement dans ce cas, et étaient régies, comme du reste presque partout en France, par leurs seigneurs féodaux.

De plus, la civilisation, les arts, les sciences, l'industrie, étaient plus florissants dans ces riches provinces méridionales. Les lettres aussi y étaient cultivées avec amour et accueillies avec faveur : de là la jalouse intervention de la froide barbarie du Nord. Il faut lire les historiens qui ont écrit cette guerre et les atrocités révoltantes qui y furent commises. Encore aujourd'hui, un sentiment d'horreur et de désapprobation s'empare de l'écrivain consciencieux appelé à retracer ces crimes et ces iniquités.

Les seigneurs de Marly ont pris part à cette guerre,

et, fidèle à notre plan, nous n'entreprendrons pas ici d'écrire une histoire de cette croisade, nous en indiquerons les causes avec impartialité afin que l'on sache pourquoi Bouchard et Mathieu de Marly intervinrent dans ce conflit.

L'hérésie des Albigeois provint du luxe effréné et de la licence des chanoines, des évêques et des prêtres qui malheureusement, oubliant les préceptes du divin Maître, provoquèrent de la part d'hommes intègres et amis de la religion des réclamations, des réformes. Perdant par suite le respect dû à cette hiérarchie et à la foi religieuse, et fatigués de ne plus avoir de croyance, ils se mirent à la recherche des préceptes divins et de quelque chose qui pût remplacer pour ainsi dire la foi qu'ils avaient perdue. L'esprit humain suivit ce mouvement dans ces pays où déjà plusieurs sectes religieuses s'étaient formées, opposant leurs erreurs à la pure doctrine du Sauveur des hommes et sapant la conduite des indignes ministres de Jésus-Christ. Dès le XIe siècle les Manichéens et les Priscilliens avaient propagé leur doctrines et leurs hérésies en France et ils avaient de secrets adeptes dans le Midi; malgré plusieurs conciles qui les avaient condamnés, malgré que beaucoup de ces hérétiques eussent déjà été brûlés vifs, ces erreurs se propageaient d'une manière alarmante pour l'église catholique. Pierre de Brueys et Henri, son disciple, tous deux anciens religieux, peut-être jaloux de la puissance de leurs supérieurs, ou hommes de bonne foi et se plaignant du relâchement de la discipline et des abondantes richesses des monastères, furent les chefs de cette église nouvelle qui allait se fonder et se séparer de l'église romaine.

L'un et l'autre ayant prêché avec des succès prodi-

gieux dans le Dauphiné et la Provence, se dirigèrent vers Narbonne, et partout sur leur passage soulevèrent les populations.

Pierre, abbé de Cluni, écrivit à Guillaume, archevêque d'Embrun et aux évêques de Dié et de Gap : « On a vu, par un crime inouï chez les chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les prêtres, emprisonner les moines et les contraindre à prendre femme et à se marier par les menaces et les tourments. » Pierre de Brueys, ayant prêché pendant près de vingt ans, fut enfin brûlé vif par les habitants de la petite ville de Saint-Gilles où il s'était retiré avec Henri, en 1147, et cela pour le punir des croix qu'ils avaient brûlées. Le plaisir de ces deux anciens moines était d'abattre toutes les croix qu'ils trouvaient, et, les réunissant en un monceau, d'y mettre le feu. Quelle démence ! et à combien d'excès le fanatisme religieux et l'intolérance systématique n'ont-ils pas conduit les hommes à qui le pouvoir se trouvait parfois dévolu par un caprice des populations. Pour terminer avec ces deux fanatiques, disons qu'un jour de Vendredi-Saint, et par une dérision inouïe, ils imaginèrent de se servir d'un de ces bûchers faits avec des croix, pour faire cuire de la viande dont ils mangèrent publiquement, en exhortant les habitants à suivre leur exemple.

L'on comprend combien de tels excès durent alarmer les évêques et le pape. Cette hérésie faisait toujours de grands progrès, et la ville d'Albi, capitale du Languedoc, embrassa la nouvelle doctrine. Ces sectaires niaient le baptême et les formes du culte quant à la matière, n'adoraient pas la croix comme étant de l'idolâtrie, et ne reconnaissaient pas la messe ni les prières des morts en la

forme catholique. Ils prirent après la mort de leurs chefs le nom d'Henriciens.

En 1147, le pape Eugène III vint en France pour prêcher la croisade en Terre-Sainte, et éprouvant les craintes les plus vives pour l'état de la religion dans le Midi de la France, envoya à Toulouse le cardinal, évêque d'Ostie, en qualité de légat, accompagné de Geoffroy, évêque de Chartres, de quelques autres évêques et de saint Bernard, abbé de Clairvaux, pour aller prêcher et reconquérir à la foi catholique ce pays où les églises étaient sans fidèles, les peuples sans prêtres et les prêtres sans ministère.

Les évêques et saint Bernard obtinrent quelques conversions, et les seigneurs et les chevaliers du pays s'engagèrent par promesse à châtier les Henriciens. Le légat croyant porter le dernier coup à ces hérétiques les excommunia, et ils continuèrent leurs exhortations et leurs prédications avec plus ou moins de succès sur ces hérétiques obstinés; Henri, leur chef, redoutant quelque embûche, refusa d'avoir une entrevue avec saint Bernard, et à mesure que celui-ci s'avançait, Henri se retirait. Quoique cela quelques mois après le départ du saint, Henri, livré à l'évêque de Toulouse, fut conduit à Reims devant le concile tenu, en 1148, par Eugène III, pape. Il eut la vie sauve, mais condamné à une prison perpétuelle; il mourut peu de temps après sa condamnation. Les conciles de Toulouse, de Tours, de Lombers et de Charroux, eurent peu de résultats, et tout en condamnant ces doctrines ne purent extirper cette religion nouvelle.

A Lombers, en 1165, au concile convoqué par Guillaume, évêque d'Alby, auquel assistèrent un grand

nombre d'évêques et d'abbés, de seigneurs, et même Louis VII, roi de France, les Henriciens déclarèrent n'adopter que le Nouveau Testament, et refusèrent d'entrer en explication sur les points de la doctrine catholique qu'ils rejetaient. Toutefois sortant d'une certaine réserve, ils s'élevèrent avec force contre l'immoralité du clergé : « Nous refusons, dirent-ils, d'obéir à des évêques qui n'ont aucune des qualités prescrites par l'apôtre saint Paul ; qui sont des loups ravissants, des hypocrites, des séducteurs, des mercenaires parés d'habits blancs et d'anneaux d'or, et qui en tout ressemblent aux faux prêtres qui livrèrent Jésus-Christ à ses bourreaux. » Après les débats et les interpellations, les sectaires furent condamnés, et tous les évêques et les membres du concile approuvèrent cet acte et y mirent leur sceau.

En l'année 1179, le concile de Latran excommunie les hérétiques. Les menaces et les mesures de rigueur y sont aussi mises en usage; ainsi il y fut décidé que les hérétiques n'auraient pas la sépulture parmi les chrétiens, on lit ceci dans le préambule de ce concile : « Bien que l'Église rejette les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens, la crainte du supplice fait quelquefois recourir au remède spirituel. » Les hérétiques portèrent plusieurs noms, suivant leur pays; mais vers l'année 1208, toutes ces dénominations diverses s'étaient fondues en celles de Vaudois, et généralement d'Albigeois.

La contagion était devenue telle à cette époque, que les barons du pays favorisaient les hérétiques et leur donnaient asile; mais aussi un adversaire redoutable allait se trouver face à face avec cette hérésie et l'étouffer momentanément et par place, dans des flots de sang,

dans la fumée des incendies et des flammes des bûchers inquisitoriaux. Cet adversaire c'était le pape Innocent III, dont la volonté implacable s'attachait à ce qu'elle poursuivait, comme le feu qui dévore.

Il institua tour à tour des moines pour ses légats et les éleva au-dessus des évêques de ces pays. Ces légats avaient du pape des pouvoirs illimités, et pouvaient à leur gré déposer ou suspendre les archevêques et les évêques tièdes en leur foi, et exiger d'eux une obéissance absolue telle qu'ils la devaient au pape lui-même, excommunier les princes et les seigneurs récalcitrants, confisquer leurs terres, soulever les peuples pour la défense de l'Église, et enfin promettre à ceux qui s'enrôleraient sous sa bannière les mêmes indulgences que pour les croisades de la Palestine. Cet appareil de terreur effraya les esprits, mais fut loin de les convaincre.

Le pape écrivit à Raymond VI, comte de Toulouse : « Sachez que nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous, comme contre un ennemi de Jésus-Christ, et que nous autoriserons chacun d'eux à retenir toutes les terres dont il pourra s'emparer sur lui, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie sous votre domination. » Et de fait, le comte de Toulouse, le comte de Foix et le vicomte de Béziers furent les soutiens les plus exaltés des Albigeois; exaltation que la perfidie et la cruauté des seigneurs croisés contribuèrent à pousser au plus haut degré [1].

Peu de temps après les lettres du pape au comte de Toulouse, le légat Pierre de Castelnau fut assassiné le 15 janvier 1208 sur les bords du Rhône, auprès de la petite

1. *Histoire des villes de France*, par M. Aristide Guilbert, articles des villes de Toulouse, Béziers, Foix, Carcassonne, etc.

ville de Saint-Gilles. Cette mort fit plus que toutes les prédications pour soulever la France catholique. Une croisade fut résolue et le rendez-vous fixé à Lyon. Près de cinq cent mille hommes s'y réunirent, et parmi les chefs se trouvaient Eudes de Bourgogne, commandant l'armée en chef; Hervé, comte de Nevers; le comte de Saint-Pol; Guy de Beaujeu, comte de Bar-sur-Seine; Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou; Gaucher de Joigny, Pierre Mauvoisin; Guy de Lévis; Bouchard et Mathieu de Marly; Simon de Montfort, comte de Leycester; les archevêques de Rouen, Sens et Reims; les évêques de Paris, Bayeux, Lisieux, Chartres, Clermont, Nevers, Autun, du Puy, et le comte Guy d'Auvergne, commandant deux corps d'armée venus de l'Agenais et du Velay. Les seigneurs Bertrand de Cardailhac; de Castelnau; de Montratier; le vicomte de Turenne; l'archevêque de Bordeaux; les évêques de Bazas, de Limoges, de Cahors et d'Agen rejoignirent l'armée des croisés, en 1209. Plus tard, des bandes flamandes, lorraines, de Lombards, d'Allemands, de Bretons rejoignirent les bandes de Français, de Normands, de Bourguignons, d'Auvergnats et d'Aquitains parties les premières à la croisade. Les croisés portaient une croix sur la poitrine, tandis que ceux de la Terre-Sainte la portaient sur l'épaule, et la guerre des Albigeois, contrairement aux règles de l'art militaire, commença par des sièges et finit par des batailles[1].

1. Les abbés de Cîteaux et des Vaux-de-Cernay, et saint Dominique, de l'illustre maison de Guzman, assistaient aussi à cette expédition, et se firent remarquer soit par leur fanatisme et leur cruauté, soit par la bonté du saint, éclatant contraste des différents effets de la religion!

Jamais, au dire de Mathieu Paris, l'on n'avait vu une aussi grande armée, cela est concevable pourtant, en réfléchissant que cette guerre était une sorte de pèlerinage pour remettre les péchés de ceux qui l'entreprenaient, qui n'étaient tenus de n'y rester que quarante jours, et pour comble d'avantage sans passer les mers, comme pour la croisade en Terre-Sainte. Les mêmes indulgences étaient attachées à cette expédition, voilà sans doute ce qui accrut si fort la foule des pèlerins et des guerriers. La religion et l'antagonisme du Nord contre le Midi, l'espoir du lucre et du butin, le fanatisme et peut-être aussi l'amour de guerroyer entraînaient sous ces divers aspects un demi-million d'hommes à la ruine et à la dévastation des plus beaux et des plus féconds pays de notre France.

A présent que nous savons pourquoi et par quelle suite d'événements cette guerre fut allumée, et laissant de côté les événements de cette croisade où les seigneurs de Marly n'ont pas figuré, et que nous engageons nos lecteurs à lire dans les auteurs qui ont écrit au long cette histoire ; nous nous attacherons principalement aux faits où les Montmorency se trouvent mêlés avec la bravoure attachée à leur nom [1].

Bouchard de Marly n'assista pas aux sièges de Béziers, Carcassonne et Toulouse ; fait prisonnier au début de cette guerre, en poursuivant les hérétiques devant la ville de Cabaret, il resta seize mois enfermé dans la forteresse de cette ville.

Le 22 juillet 1210, Mathilde de Garlande se trouvait

1. Voyez Guillaume de Puylaurens, Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, la *Chronique de Pierre*, abbé de Cernay, la *Chronique des Albigeois*, etc.

avec les croisés à Minerve qui venait d'être prise d'assaut. Il y avait dans cette malheureuse ville beaucoup d'hérétiques opiniâtres, et environ cent quarante d'entre eux, condamnés à être brûlés vifs, avaient été renfermés dans deux maisons : l'une occupée par les hommes et l'autre par les femmes. Guy, abbé des Vaux-de-Cernay, les ayant inutilement exhortés à se convertir, Simon de Montfort les condamna à mourir par le feu. Cette sentence fut immédiatement exécutée, l'on construisit un immense bûcher sur lequel les malheureuses victimes vinrent se jeter d'elles-mêmes avec un courage et un enthousiasme indescriptibles. Toutes périrent à l'exception de trois femmes que Mathilde de Garlande, émue de compassion, sauva et s'empressa de réconcilier avec l'Eglise.

Bouchard, à peine délivré, alla retrouver à Castelnau le comte de Montfort, celui-ci le prévenait que son château de Saint-Martin avait été occupé par le comte de Foix et le mandait en toute hâte. Le sire de Marly fit diligence, et passant par Lavaur et Saissac, il arriva bientôt à Castelnau où Simon l'attendait, et se joignit à lui pour faire le siège de la ville de Lavaur [1]. Cette place, quoique vaillamment défendue, ne put longtemps tenir contre la valeur militaire des assiégeants. Ceux-ci entrèrent en vainqueurs dès que la brèche fut praticable. Ils y prirent quatre-vingts chevaliers toulousains qu'ils y trouvèrent, parmi lesquels était Amaury de Montréal, et le noble comte (Montfort) arrêta de les pendre tous à un gibet. Mais quand Amaury, le plus considérable d'entre eux, fut pendu, les fourches patibulaires qui par la trop

1. *Chronique de Pierre de Vaux-de-Cernay*. Voyez l'*Histoire de France* de MM. Henri Bordier et Edouard Charton, t. I, p. 319.

grande hâte n'avaient pas été bien plantées en terre étant venues à tomber, le comte, voyant le grand délai qui s'ensuivait, ordonna qu'on égorgeât les autres.

Sans plus de retard, les pèlerins s'en saisirent donc très avidement et les occirent bien vite sur la place ; de plus, il fit accabler de pierres la dame du château, sœur d'Amaury, et très méchante hérétique, laquelle fut jetée dans un puits que l'on combla de pierres [1]. Finalement nos croisés, avec une grande allégresse, brûlèrent des hérétiques sans nombre.

Cette prise de Lavaur eut lieu vers le 3 mai 1211, et Bouchard de Marly eut le commandement de cette ville pour Simon de Montfort.

Le sire de Marly assista ensuite au siège de la ville de Cahors, et par une charte donnée par l'évêque de ce lieu, le 20 juin 1211, en présence de l'évêque d'Uzès, et d'autres prélats, de Ferry d'Yssy, de Thibaud de Neuville, de Rotrou de Montfort, de Thibaud de Rochefort et d'autres chevaliers; Bouchard de Marly obtint le titre de comte de Cahors. Simon de Montfort, parent de Bouchard, avait une entière confiance en lui, et l'admettait même dans son conseil; car la même année, dès le 25 mars il est dit que par l'avis et le conseil des grands seigneurs de la cour de Simon de Montfort, savoir : Robert Mauvoisin [2], Guy de Lévis, Bouchard de Marly,

1. La *Chronique de Pierre de Vaux-de-Cernay*, qui s'exprime ainsi, ne dit pas que Guiraude de Lavaur, sœur d'Amaury, commandant de Lavaur, était enceinte, et que, par conséquent, ce fait est un acte de barbarie plus cruel encore que le genre de mort que souffrit cette malheureuse dame.

2. C'est ce même Robert Mauvoisin qui, en 1210, dans la capitulation du château de Minerve, entendant parler que les hérétiques auraient la vie sauve s'ils abjuraient leurs erreurs, s'écria avec colère

Ferry d'Yssy et Jean de Monceaux; les châteaux de Pézénas et de Termes seront donnés à Raymond de Cahors et à ses hoirs et successeurs [1].

Au mois d'août 1211, Simon de Montfort, assiégé dans Castelnaudary et se voyant entouré par les armées des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, du vicomte de Béarn et de Savary de Mauléon, qui tous avaient amené tous leurs hommes pour tenter un suprême effort, envoya Guy de Lévis, maréchal de Mirepoix, et de l'armée de la Foi, et Mathieu de Marly, dans les diocèses de Béziers et de Carcassone, tant pour y chercher des vivres que pour rassembler les milices et les armer à son secours; mais ces deux chevaliers, malgré leur menaces et leurs promesses, échouèrent complètement et ne purent amener de secours. Simon n'eut d'autres renforts que deux cent vingt hommes de la garnison de Lavaur, qu'Alix de Montmorency, sa femme, lui envoya sous la conduite de Bouchard de Marly et de Martin d'Alguais, auxquels se réunirent, avec quel-

« qu'on était venu pour exterminer les hérétiques et non leur faire grâce. » L'abbé de Cîteaux lui ferma la bouche par cette réplique : « Rassurez-vous, vous n'avez rien à craindre, parce que peu se convertiront. » (*Aristide Guilbert.*)

1. Simon de Montfort était devenu, dès le commencement de cette croisade, l'âme et le chef de cette innombrable armée après la retraite du duc de Bourgogne, des comtes de Nevers et de Saint-Pol, et grâce à son courage et à son habileté il devint le chef de cette entreprise. Lorsque les comtes de Nevers et de Saint-Pol, à qui le pape avait offert les domaines du vicomte de Béziers et de Carcassonne, les eurent refusés en répondant aux instances du pape qu'ils avaient assez de terres en France où étaient nés leurs pères, et qu'ils n'avaient aucune envie de la terre d'autrui; « dans toute l'armée, ajoutaient-ils, il n'y a pas un baron qui ne se tienne traître s'il accepte un tel bien. » Simon de Montfort l'accepta, ce bien, et les sires de Marly et de Lévis imitèrent son exemple et prirent leur part des domaines conquis et des seigneuries privées de leurs seigneurs naturels.

ques troupes, l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres. Le comte de Montfort détacha quarante chevaliers pour aller au-devant de ce renfort, et ne garda avec lui que soixante chevaliers ou écuyers et son infanterie pour la défense de la place.

Le comte de Foix, informé de la marche de ces troupes, se mit en embuscade avec une partie de l'armée du comte de Toulouse, les attaqua à l'improviste à une lieue de Castelnaudary et les pressa très vivement. Simon de Montfort, voyant ce combat de la porte du château, ne laissa pour la garde de la ville et du château que cinq chevaliers et son infanterie, et s'avança avec cinquante-cinq chevaliers au-devant du comte de Foix; Guy de Lévis, Bouchard de Marly et tous les autres chevaliers qui, pris à l'improviste, avaient dès l'abord battu en retraite et pris la fuite, voyant que l'on venait à leur secours se rallièrent et revinrent à la charge avec un nouvel acharnement. Le comte de Foix les reçut avec vigueur et les mit une seconde fois en déroute; mais ses gens, au lieu de profiter de leur avantage, se mirent à dépouiller les morts et à piller les bagages. Bouchard de Marly, étant parvenu à rallier de nouveau les fuyards, fondit sur l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'il en fit un horrible carnage. Le comte de Foix, au désespoir de se voir ainsi enlever la victoire, fit de vains efforts pour rétablir le combat; il tua de sa main trois fils du châtelain de Lavaur et rompit son épée à force de frapper. Roger-Bernard, son fils; Sicard de Puylaurens et plusieurs autres chevaliers accoururent et firent de nouveau reculer les croisés; mais ceux-ci, ayant ranimé leur courage et fait un suprême effort, mirent en fuite la cavalerie du comte, firent main basse sur son

infanterie et l'obligèrent à prendre la fuite malgré la supériorité du nombre de son armée[1].

D'autres historiens ont écrit que dans cette affaire, Simon de Montfort arriva lorsque les Toulousains étaient déjà en déroute; que Róger-Bernard tua de sa main le fils aîné de Bouchard, qu'il immola à sa rage trois fils du châtelain de Lavaur et brisa son épée à force de frapper. Nous croyons qu'il y a eu confusion dans les rapports de ces auteurs, et que l'on peut s'en rapporter au récit précédent. Que la victoire ait été décidée par Simon de Montfort se jetant dans la mêlée au cri de Montfort ! Montfort ! ou qu'il fût arrivé pour assister à la déroute de ses ennemis; l'on voit que de toutes les façons, l'honneur de ce combat revint au sire de Marly.

A peine rentré dans Castelnaudary, Simon de Montort se déchaussa devant la porte du château et pieds nus se dirigea vers l'église où il fit chanter le *Te Deum,* en reconnaissance de la victoire qu'il venait de remporter.

Bouchard de Marly finit son pèlerinage par ce dernier trait de bravoure, car il n'est plus parlé de lui après ce fait d'armes qui eut lieu vers la fin de septembre 1211, que vers 1215 où il revint en Albigeois.

Bouchard paraît avoir été de retour de la croisade vers l'année 1212. En cette année, Jean, abbé de Saint-Germain des Prés, à Paris, à la prière de Bouchard, seigneur de Marly, ordonne à son maire du Chesnay (près de Versailles), de recevoir pour ce sei-

1. Bouchard de Marly et Guy de Lévis, avant ce combat, voulurent entendre la messe, et s'étant confessés, ils communièrent, comme s'il leur fallait mourir. (Dom Vaissette : *Histoire générale du Languedoc,* t. III, p. 377 et suivantes.)

gneur des voituriers passant par le Chesnay, le droit de coutume qui lui appartenait et de le conserver pour le lui rendre à lui, Bouchard, ou à son sergent [1].

En l'année 1214, Bouchard de Marly fut employé par Philippe-Auguste, roi de France, pour traiter des trêves accordées entre celui-ci et Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre. Depuis que Philippe-Auguste avait été obligé par le pape de conclure une trêve avec le roi d'Angleterre, et de renoncer à ses projets d'invasion non seulement en Normandie, mais encore en Angleterre, où le roi de France voulait faire une descente; Jean, sûr de l'appui du pape ne cessait de son côté de soulever les puissances voisines contre la France, et de son côté aussi le roi de France convoitait toujours les États de son ennemi. Bouchard fut donc présent aux conseils et délibérations qui précédèrent ce traité, et en jura l'observation des articles, avec Ursion, chambellan de France; Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Pol; Robert, comte d'Alençon; Guy seigneur de Dampierre; Guillaume des Barres; Guillaume de Chauvigny; Thibaud de Blason; Juhel de Mayenne; Hugues de Beaucey, et autres nobles chevaliers.

Bouchard de Marly avait un grand désir de retourner faire la guerre en Languedoc, car malgré le retrait des indulgences accordées aux croisés, cette croisade, qui était devenue une guerre d'extermination et de conquête, était loin d'être terminée, et dura encore quelques années.

1. Nous sommes portés à croire, et plusieurs documents l'établissent, que les seigneurs de Marly étaient sinon seigneurs suzerains, du moins avaient une suprématie et des droits acquis sur les seigneuries environnantes de Marly.

En la même année (1214), Bouchard, sire de Marly, fit ériger définitivement en abbaye le prieuré de Port-Royal des Champs. Il avait sollicité cette érection auprès de l'évêque de Paris, et demanda pour les religieuses de ce monastère la permission d'élire leur abbesse parmi elles ; ce qui lui fut accordé; il fit ensuite la même sollicitation auprès des abbés de Savigny et des Vaux-de-Cernay qui y consentirent conjointement avec l'abbé de Citeaux. A cette occasion, Bouchard donna à cette nouvelle abbaye la terre de Chaigney et une rente sur le moulin de Noisy et sur Meulan. L'on sait que le prieuré de Port-Royal des Champs avait été fondé par Mathilde de Garlande, en 1204; de là, la prédilection des sires de Marly pour ce monastère qu'ils comblèrent de donations, et dans lequel quelques-uns des seigneurs de cette maison avaient élu leur sépulture.

Bouchard, après ces divers actes, retourna au service de l'Église, en Languedoc et se trouvait à Montauban, le 8 juin 1215, avec Guy de Montfort ; Guillaume de Marigny ; Thibaud de Neuville ; Gauthier Gasteblé ; Bernard de l'Ile-Jourdain ; Eudes de Montault ; Eudes de Pardaillan ; et Giraud de Casaubon ; lorsque Giraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, reprit en fief et hommage de Simon de Montfort, les comtés d'Armagnac et de Fezensac et tout ce qui lui appartenait à Magnoac, excepté ce qu'il tenait en alleu dans la ville d'Auch.

En 1216, Mathilde de Garlande, mère de Bouchard, donna une charte en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay que l'on peut traduire ainsi : Charte de dame Mathilde de Marly, de la dîme d'Orfin :

Mathilde, dame de Marly, à tous ceux qui ce présent

écrit verront, salut dans le vrai salut. Sachent tous que j'ai consenti à ce que les moines des Vaux-de-Cernay possédent à toujours la dîme qui leur a été vendue par Ernaud du Bois, chevalier. Cette dîme faisait partie de la terre qu'il avait achetée à Alexandre de Longchêne et à Isabelle, sa femme, et qui est mouvante du fief qui compose ma dot. Pour donner à ce consentement la force requise j'ai apposé mon sceau à cet écrit, fait l'an de grâce 1216 [1].

Une charte de Bouchard, donnée la même année (1216), approuva la donation précédente, et l'année suivante (1217) une autre charte du même seigneur confirma ladite donation en faveur des moines des Vaux-de-Cernay [2].

Une autre charte de Bouchard de Marly confirma la vente de la dîme de Boienville que Philippe de la Baaste et Alix, sa femme, avaient vendue aux moines des Vaux-de-Cernay. Cette dîme était mouvante en fief de Bouchard, qui donna la charte relative à cette vente aussi en 1217.

Vers l'année 1218, Bouchard fit une donation en faveur du prieuré ou monastère de Chevaudos, près

1. Cartulaire des Vaux-de-Cernay, t. I, p. 204, Charte CCII.

C'était la dot que Mathilde de Garlande avait reçue de son premier mariage avec Hugues de Galardon. En vertu du même titre, cette dame et ses descendants possédèrent un autre fief assis à Galardon, nommé le fief de Marly. Bouchard et Mathieu de Marly le déclarent eux-mêmes dans une charte de l'année 1212. (Extrait d'un registre de la Chambre des comptes du Chapitre de Chartres.)

Les seigneurs de Marly avaient un bailli à Galardon, et le sceau de ce bailliage était à la croix frettée et aux quatre alérions de Montmorency-Marly.

Une rue de Galardon doit encore porter le nom de rue de Marly.

Voyez la note n. 9: Fief de Galardon.

2. Cartulaire des Vaux-de-Cernay, t. I, p. 205 et suivantes, pour la charte de Boienville.

l'Étang-la-Ville, dans la forêt de Cruye. Ce petit prieuré avait été édifié au temps de Charlemagne et avait été donné à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans l'histoire de cette abbaye :

Bouchard de Marly donna à la chapelle de Saint-Michel de Chevaudos, en différents temps, une partie de la forêt de Cruye, deux setiers de blé méteil, et dix sols de rentes. D'autres ont écrit cette donation en ces termes : Bouchard de Marly fit donation au prieuré de Chevaudos d'un petit bois détaché de la forêt de Marly (de Cruye) avec du grain à prendre sur le minage de Marly ; ce qui se rapporte assez bien avec ce que l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, nous fait savoir à ce sujet[1].

La même année (1218), Bouchard de Marly, donna à l'abbaye de Port-Royal, cent sols sur ses cens de Marly à percevoir chaque année à la Saint-Denis et toute sa vigne de Pruney (Pruneio) du conseil et de l'assentiment de l'abbé des Vaux-de-Cernay[2]. Par une charte donnée à Mantes, en mars 1221, le roi Philippe-Auguste confirme la charte par laquelle Bouchard de Marly avait affermé sa terre de Meulan, aux hommes de la commune de Meulan[3].

Le 16 mars 1223, Mathilde de Garlande, mère de Bouchard de Marly, mourut. Nous ignorons le lieu de sa sépulture, qui fut probablement en l'abbaye de Port-Royal dont elle était fondatrice.

1. *Histoire de Saint-Germain des Prés*, p. 113.
2. Dom Felibien : *Histoire de Paris*, t. III, p. 78 à 86.
3. Léopold Delisle : Catalogue des actes de Philippe-Auguste, n° 2035.

Étienne, évêque de Paris, déclare dans une charte de l'année 1224 que lui et Bouchard de Marly sont tombés d'accord avec le prieur de Saint-Martin des Champs ; que ledit Bouchard laisse audit prieuré la jouissance de tout ce que ces vassaux lui ont donné sur le fief de Moucy. Pour premier article de cette charte est spécifiée l'église de Sainte-Opportune de Moucy, avec la dîme y attachée et le droit que l'on appelait alors Atrium, avec les serfs y attachés tant hommes que femmes.

La même année, Bouchard fit un acte avec l'abbaye de Saint-Denis, par lequel il reconnaissait que le fief d'Asnières que Simon et Pierre de Villedavray et leurs prédécesseurs tenaient de lui, appartenait à l'église de Saint-Denis et était mouvant d'elle [1].

Dans le cartulaire blanc de cette abbaye, il existe une charte du roi Louis VIII, intitulée : *De Sequana que est a domo leprosos de Charlevenne usque a Chamberil*, c'est-à-dire de la Seine depuis la léproserie de Charlevanne jusqu'à Chambourcy. Le roi qualifie dans cet acte le sire de Marly de son très cher et fidèle Bouchard de Marly, et scelle ladite charte de son sceau.

En effet, le sire de Marly prétendait avoir droit sur la Seine depuis la chaussée de Bougival jusqu'à Chambourcy, et c'est de l'abandon de ce droit en faveur de l'abbaye de Saint-Denis que parle cette charte datée du mois de mai 1224.

La même année, le seigneur de Marly donnait à l'abbaye de Port-Royal, du consentement de Mathilde, sa femme, de Pierre et de Bouchard, ses fils, et pour le salut de leurs âmes et de celle de Thibaud leur fils aîné,

1. Cartulaire blanc de Saint-Denis, p. 325 et 326, (Archives nationales).

moine aux Vaux-de-Cernay, en perpétuelle aumône cent sols de rente sur Meulan, à percevoir le 1er juin. La charte de cette donation est aussi du mois de mai.

Les historiens de la maison de Montmorency ont écrit qu'au mois de juin 1224, par lettres scellées du sceau de ses armes, Bouchard de Marly octroya à l'abbaye de Saint-Denis tout le droit sur la Seine depuis Charlevanne jusqu'au ruisseau du Pecq ou de Chambourcy.

A la date près, c'est la confirmation de ce que nous avons écrit et rapporté.

En 1226, Bouchard fit donation à la maison ou prieuré de Chevaudos (*domui Chevaldos*) de dix sols chartrains de rentes assis sur ses revenus de Chartres. — Dans le même temps, une charte de Bouchard approuve la donation faite par Ernaud de Poissy en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, de vignes, cultures et de trois deniers de cens [1].

Avant son dernier départ pour la croisade en Languedoc, et comme s'il pressentait sa fin prochaine, le seigneur de Marly fait de nombreuses donations aux monastères.

Au mois de mai 1226, Bouchard donne, pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère, femme, frères et fils, aux chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche [1] vingt sols chartrains à percevoir chaque année à la fête de saint Jean-Baptiste sur ses revenus de Chartres, et des mains d'Étienne Floeri, ou de ses héritiers [2].

L'abbaye des Vaux-de-Cernay reçut aussi du même seigneur une donation de quarante sols chartrains sur les

1. Cartulaire des Vaux-de-Cernay, t. I, p. 213.
2. Voyez le Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, p. 75.

mêmes revenus et des mêmes mains que la précédente. Ces chartes ainsi que celle de la donation de dix sols de rentes, sur les revenus que Bouchard avait sur Chartres en faveur de Chevaudos, furent données en mai 1226[1]. Dans le même temps, une autre donation de cent sols de rentes sur Meulan, payables cinquante au 1er juin pour les pitances de la moisson et cinquante au 1er mars pour les pitances de carême, fut faite par Bouchard de Marly en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay (mai 1226).

Une charte de la même année et du même mois, donnée par le même, remit à Louis VIII, roi de France, le droit de chasser en la forêt de Cruye aux cerfs, biches, sangliers chevreuils et daims, et il fit remettre le même droit à ce prince, sur la forêt de Poissy, par Robert de Poissy qui la tenait de lui en fief. Voici cette charte traduite en français : Je, Bouchard, seigneur de Marly, fais savoir à tous que j'ai quitté à perpétuité (à toujours) à mon illustre et très cher seigneur Louis, roi de France, et à ses héritiers le droit de chasse à la grande bête en la forêt de Cruye, c'est à savoir : aux cerfs, biches, sangliers, chevreuils et daims, et semblablement j'ai fait quitter à mon aimé et fidèle Robert de Poissy le droit de chasse à la grande bête en la forêt qu'il tient de moi en fief. Afin que ces présentes lettres soient fermes et stables, je les ai munies de mon sceau. Fait à Paris, l'année du Seigneur 1226, au mois de mai[2].

Bouchard de Marly fut l'un des barons qui donnèrent

1. La livre chartraine et la livre tournois valaient un quart de moins que la livre parisis; ainsi le sou chartrain ou tournois valait 90 cent. environ.

2. Dom Felibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 78 à 86.

au roi de France le conseil d'entreprendre en personne la croisade en Albigeois et de terminer enfin cette longue guerre, promettant sur sa foi de l'aider et assister jusqu'à la fin. Le roi partit et le sire de Marly l'accompagna au siège de la ville d'Avignon, c'était la troisième fois que Bouchard de Marly faisait ce voyage; il devait y mourir et laisser à ses héritiers le gage de sa vaillance en ces pays, c'est-à-dire les châteaux de Saissac et de Saint-Martin au diocèse de Carcassonne. Des fièvres pestilentielles s'étaient déclarées dans le camp des croisés qui faisaient le siège d'Avignon. Étant gravement malade, Bouchard se mit en route pour revenir, mais il mourut en chemin, le 13 septembre 1226, avant que le roi de France, malade aussi de la peste, fut arrivé au château de Montpensier, en Auvergne, où il mourut [1].

Philippe Mouske, historien de ce temps, a laissé l'éloge de Bouchard de Marly en vers français de cette époque, nous les reproduisons ici :

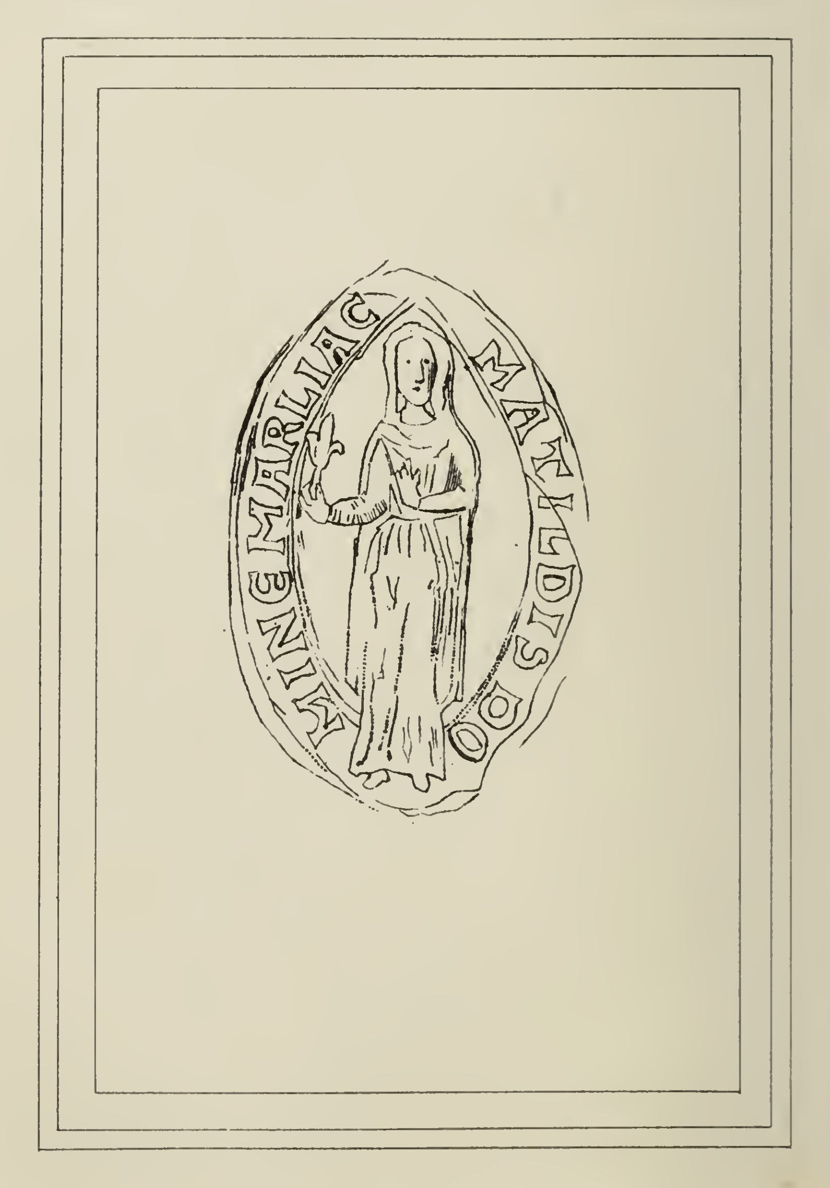
Si moru Bocars de Marli
Dont la cose point n'ai bieli
Quar il était sage et preus
Ne de sa mort ne fu mes preus
Se cou ne fu à Dieu la sus
Quar il avenait bien ça jus
Et quant le roi l'a oï dire
S'en fut si plains d'annui et d'ire
C'on que ne le pourrait acconner
Et maus ferait del ecouter [2].

1. Le nécrologe de Sainte-Geneviève de Paris place la mort de Bonchard au 11 septembre 1226.

2. Ces vers peuvent se traduire ainsi :

Aussi mourut Bouchard de Marly,
Dont la mémoire point n'a vieilli,
Car il était sage et preux ;
Et à sa mort ne fut nul preux,
Qui du coup ne se plaignît à Dieu.
Tranchant un avenir glorieux.
Et quand le roi l'entendit dire,
En fut plein d'ennui et d'ire,
Qu'on ne pourrait le raconter,
Et mal ferait de l'écouter.

SCEAU DE MATHILDE DE CHATEAUFORT DAME DE MARLY



Apposé à des chartes des années 1215 à 1253.

Bouchard Ier, de Marly, fut enterré en l'abbaye de Port Royal des Champs, devant le grand autel, au côté de l'épître.

Mathilde de Châteaufort, sa veuve, fit quelques donations aux monastères, notamment à ceux des Vaux-de-Cernay et de Notre-Dame de la Roche. La charte suivante fut donnée en faveur de cette dernière abbaye, elle peut se traduire ainsi : Je, Mathilde, dame de Marly, fais savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, que pour le bien de mon âme et de celles de mon père, de ma mère et de feu d'heureuse mémoire Bouchard de Marly, autrefois mon mari, j'ai donné en pure et perpétuelle aumône cent sols de rente annuelle à percevoir après ma mort sur mon quint de trente livres chartraines de revenu que me doit le noble homme, comte de Chartres, pour l'échange du moulin de la Tour qui était de mon héritage, assignées à l'abbaye de la Roche. En mémoire et témoignage, j'ai donné à l'abbaye ces présentes lettres, munies et revêtues de mon sceau, le lendemain de la saint Jean-Baptiste, l'an du Seigneur MCCXXXV [1].

Au mois de septembre suivant, cette dame de Marly confirmait la donation faite par sa mère, Constance de Châteaufort, de vingt sols de rente sur la ville de Châteaufort, en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay [2]. Bouchard et Mathieu de Marly avaient confirmé cette donation dès le mois de juin 1212, et cette rente était payable à la saint Rémy.

1. Le quint était la cinquième partie d'un bien ou d'un reven quelconque.

2. Constance de France ou de Châteaufort était fille de Pierre du France et d'Élisabeth de Courtenay.

En 1244, un arbitrage fut fait entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et le prieur de Marly, au sujet de la dîme de Longjumeau. Dans une charte donnée à cet effet, Herbert de Precest, chanoine de Notre-Dame, et Pierre, prêtre de Marly, font savoir à tous que noble dame Mathilde, dame de Marly (de Malliaci), ayant vendu aux vénérables hommes, le doyen et le chapitre de Paris, en mainmorte, la dîme que l'église de Paris possède et perçoit au territoire de Longjumeau et de Balainvilliers ; cette dîme est dite mouvante du fief comme étant le troisième seigneur. Lesdits chanoines et doyen assuraient le contraire. En fin de cause, le gain resta aux chanoines. Cette charte, qui fut donnée le jour d'avant la saint Barnabé, mit fin à un procès qui durait depuis sept ans [1].

En 1254, Mathilde de Châteaufort, comme dame de Magny-l'Essart (ou les Hameaux), confirma une donation de douze arpents de terre faite à l'abbaye de Porrois ou de Port-Royal par Eremburge d'Orseigny.

Le 31 janvier 1257, une sentence de l'official de l'évêque de Paris condamna cette dame de Marly à restituer à l'abbaye des Vaux-de-Cernay dix sols parisis que Bouchard, son mari, avait donnés à ce monastère sur Châteaufort. Mathilde de Châteaufort, dame de Marly, mourut vers l'an 1260, laissant de son mariage cinq enfants qui furent :

1° Thibaud de Marly, fils aîné de Bouchard de Marly, appelé à lui succéder, fut d'abord chevalier, et fit partie de la cour et de la suite du roi de France. Il excellait dans tous les exercices du corps, était le plus adroit à la

1. Guérard. Cartulaire de N.-D. de Paris, II, p. 73.

chasse et dans les tournois, où il remportait souvent le prix. Lié d'amitié avec les plus grands seigneurs de son temps, et pouvant aspirer à de grandes dignités, mais voyant partout dans le monde les mœurs corrompues, l'orgueil et le mensonge, il résolut de se retirer dans quelque solitude où il pût loin des agitations terrestres s'occuper du soin de son salut.

Dans le cours de cette histoire, l'on a pu juger de la religion et de la piété natives pour ainsi dire dans la maison de Montmorency par les nombreuses donations et fondations pieuses dont nous avons fait mention.

Il était dit que la maison de Marly donnerait un saint à l'Église, et que celui-ci, par un grand exemple, oubliant son droit d'aînesse qui lui donnait presque entièrement le patrimoine de ses pères et renonçant à tous les biens, les honneurs, les grandeurs de la terre qui devaient le combler, méprisant les vanités terrestres, ferait retentir le monde catholique du bruit de ses actions saintes et pénitentes.

Il y avait alors dans les environs de Paris, non loin de Chevreuse, une thébaïde, un monastère renommé par la rigidité de sa règle et son observance pure des vœux religieux. Nous voulons parler de l'abbaye des Vaux-de-Cernay ou de Notre-Dame du Val de Cernay.

Thibaud de Marly, pénétré d'une dévotion singulière pour la vierge Marie, passait souvent les nuits en prières, conjurant Dieu et sa sainte mère de conserver la grâce divine intacte en son cœur. Un jour de vendredi saint, étant en oraison, il fut si touché des mauvaises mœurs du siècle qu'il résolut enfin de renoncer au monde et de se faire religieux en l'abbaye des Vaux-de-Cernay où l'on observait une très grande austérité.

Ayant donc fait son testament en l'année 1226, il fit don au prieuré de Notre-Dame de Marly de cinquante sols, et à l'église de Saint-Vigor de Marly de vingt sols parisis de rentes.

Ayant fait profession la même année, il se montra le plus humble des religieux des Vaux-de-Cernay. Il était le serviteur de tous, les fonctions les plus viles, les plus rebutantes, les plus accablantes, rien ne détruisait en lui une sérénité et une bonté parfaite.

Le plus mal vêtu des frères, il nettoyait leurs souliers et leurs habits, et se montrait le plus humble et le plus obligeant de toute la communauté.

D'abord infirmier, il soignait les malades avec douceur et leur rendait les services les plus dégoûtants. Les religieux du monastère, édifiés de sa piété, le choisirent pour leur prieur en l'année 1230, et quatre ou cinq ans après (1234 ou 1235), on le contraignit, malgré qu'il eût longtemps résisté, d'accepter la charge d'abbé des Vaux-de-Cernay. Malgré cette dignité, il fut toujours d'une si grande humilité que les abbés de Citeaux, assemblés en chapitre général, l'avertirent qu'il s'abaissait trop.

Pendant le temps de son abbatiat, il gouverna son monastère plutôt par son exemple que par sa parole et son autorité. Il fit reconstruire le bâtiment du dortoir des religieux, portant lui-même le mortier et les pierres pour sa construction, dont il reste encore aujourd'hui des ruines considérables [1].

1. Ayant succédé à l'abbé Richard, il fut chargé par la suite de surveiller les travaux d'achèvement des bâtiments claustraux et de l'église abbatiale de Notre-Dame de la Roche. Il fut le neuvième et le plus illustre des abbés des Vaux de Cernay. Nous devons au Cartuaire de cette abbaye de précieux documents, des chartes, la descrip-

En l'année 1237, fut fondée l'abbaye de Notre-Dame du Trésor de Vernon, dont la paternité fut dévolue à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, de plus Thibaud de Marly eut la surveillance de l'abbaye du Breuil-Benoit dont était dépendant le célèbre monastère de la Trappe. Pendant douze ans, il fut supérieur de l'abbaye de Port-Royal où il fit sa résidence pendant quelque temps dans le logement affecté aux confesseurs des religieuses.

Doué d'une grande éloquence, méditant nuit et jour la parole divine, priant continuellement et veillant sans cesse aux besoins spirituels et temporels de ses religieux, il était regardé comme le modèle de l'ordre de Citeaux.

Une si grande vertu eut un retentissement tel que l'évêque de Paris, Guillaume, si fameux par ses écrits, honora Thibaud d'une amitié des plus grandes, et le roi saint Louis, alors à Paris, et regardant déjà sans doute Thibaud comme un saint, le fit venir en son palais afin que par ses prières la reine Marguerite, sa femme, demeurée stérile, reçut du ciel la faveur de la fécondité. L'espérance des époux ne fut pas vaine, et le saint abbé obtint de Dieu la grâce qu'ils désiraient. La reine Marguerite eut par la suite cinq fils et quatre filles, et conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1295, une grande vénération pour Thibaud de Marly.

Enfin épuisé par les macérations de la pénitence, les jeûnes et les veilles continuelles, après avoir donné au monde l'exemple d'une vie irréprochable et sainte, Thibaud de Marly mourut le 7 ou 8 décembre 1247. Il fut

tion et les dessins des sceaux de plusieurs seigneurs de Marly, le dessin de la tombe de saint Thibaud et de précieux détails sur sa vie. Voyez Cartulaire des Vaux de Cernay, t. Ier, p. 141, 188 et suivantes *Gallia Christiana*, colonne 889.

d'abord enterré dans la salle du chapitre de l'abbaye des Vaux-de-Cernay et ensuite dans l'infirmerie [1].

Les nombreux miracles qui se firent à son tombeau attirèrent les peuples fidèles des provinces les plus éloignées du royaume, ce qui fit que Philippe, abbé de Clairvaux, leva ce corps saint pour la troisième fois et le fit inhumer avec solennité dans l'église de l'abbaye, en présence d'un grand nombre d'abbés et de moines, vers le 9 juillet 1260 ou 1261 [2].

Nous avons trouvé la description du monument élevé à saint Thibaud de Marly, et nous sommes heureux d'en faire part à nos lecteurs.

Placée dans la nef de l'église et supportée par quatre colonnes, la tombe qui recouvrait les reliques de saint Thibaud a un mètre vingt-sept centimètres de longueur sur quarante-six centimètres de largeur, mais elle a été tronquée à sa partie inférieure. Au milieu est gravée une crosse d'une grande simplicité, accompagnée de cette inscription, commençant à la partie supérieure et continuant sur le côté droit, sans être encadrée pourtant, suivant l'usage de ce temps, entre deux filets :

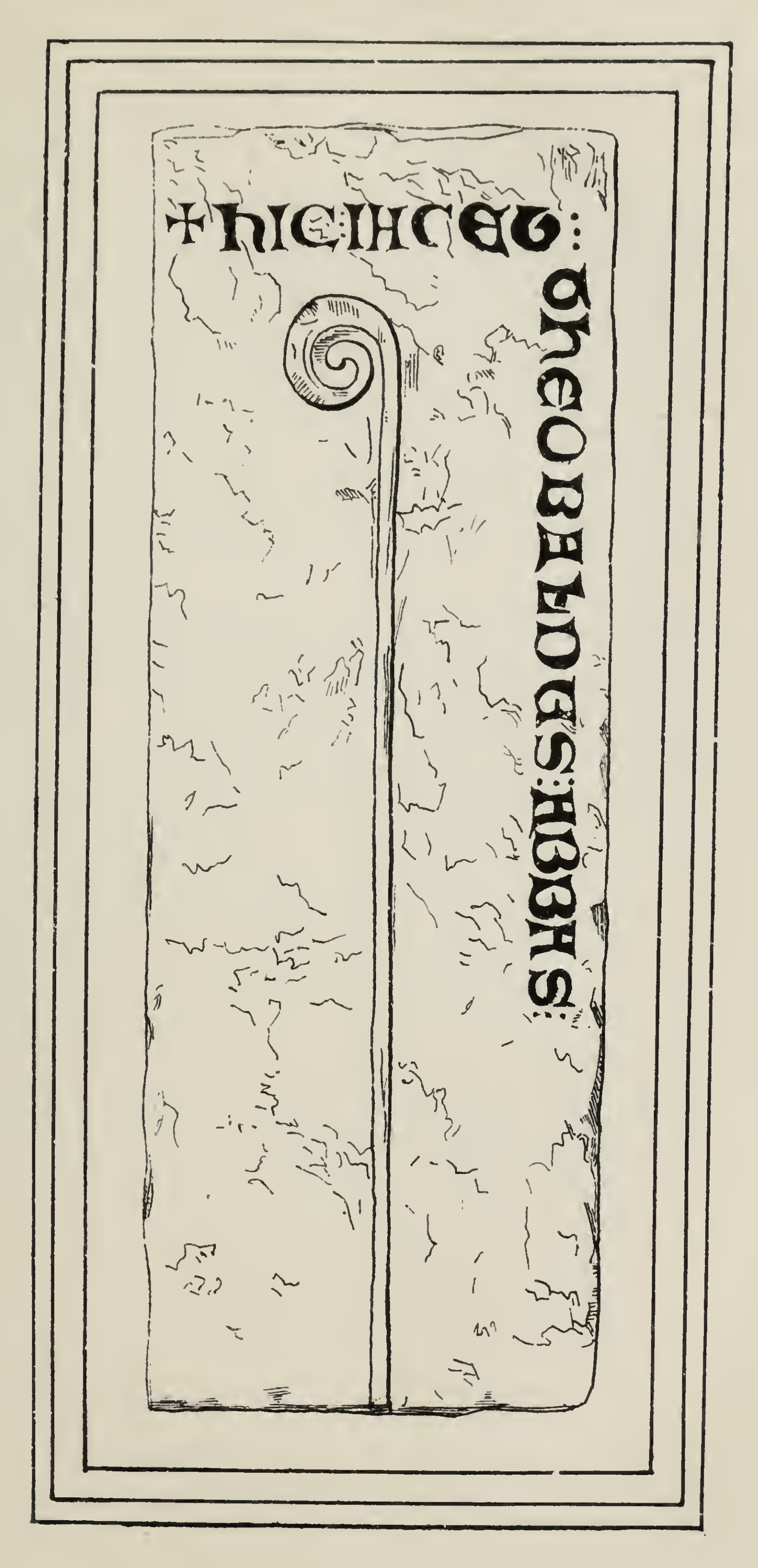
✠ *Hic* ⋮ *Jacet* ⋮ *Theobaldus* ⋮ *Abbas* ⋮

La crosse et l'inscription, encore très apparentes, n'of-

1. L'auteur du *Gallia Christiana* a écrit que Thibaud de Marly fut d'abord enterré à Port-Royal dans la salle du Chapitre ; cela doit être une erreur, d'autant plus que le nécrologe de Port-Royal ne fait pas mention de cette sépulture, ce à quoi le rédacteur n'eût pas manqué si ce fait était exact. Nous croyons plutôt que les religieux des Vaux de Cernay, ne voulant pas se séparer de leur père en Dieu, le firent enterrer dans la salle de leur chapitre pour qu'il fut, même après sa mort, présent en leurs conseils et délibérations.

2. Vie de saint Thibaud dans l'office de l'église royale de Saint-Vigor de Marly-le-Roi. Paris, J.-B.-Christophe Ballard, 1746.

PIERRE TUMULAIRE DU TOMBEAU DE S^T THIBAUD.



Tirée de l'Abbaye des Vaux de Cernay.

frent plus qu'un creux à peine sensible, indiquant que la pierre a été fortement usée, et laissant supposer que l'épitaphe devait se prolonger et mentionner la date de la mort du saint abbé. Cette date nous a été conservée, au reste, par le distique suivant que les auteurs du *Gallia Christiana* ont lu au pied du tombeau qui lui fut élevé dans son église abbatiale, après la translation de ses reliques :

Mille Bicenteno Septeno cum Quadrageno
Cœlo Clarescit Theobaldus Ubi Requiescit [1].

La tombe que nous venons de décrire, profanée comme tant d'autres pendant la Révolution française, en 1793 [2], a longtemps servi de banc à la porte d'une chapelle construite, après 1830, dans le jardin de l'ancien abbatial, converti aujourd'hui en maison de campagne.

Depuis peu de temps, et grâce aux soins de M. le baron de l'Age, propriétaire de cette maison, elle a été rentrée dans la chapelle où elle a enfin trouvé un asile convenable et digne des souvenirs historiques et religieux qu'elle rappelle [3].

1. L'épitaphe de saint Thibaud de Marly était ainsi conçue :

(Au haut et autour de la pierre à droite)

ICI REPOSE THIBAUD ABBÉ

(Au bas de la pierre)

MIL DEUX CENT QUARANTE-SEPT

EN LA CLARTÉ DU CIEL THIBAUD A SON REPOS

2. La tradition locale rapporte qu'en l'année 1793, lors de la première fédération on brûla publiquement la châsse de Saint Thibaud et cinq autres châsses dont l'une renfermait le pied de Sainte Ursule.

3. Mme de Rothschild a acquis dernièrement les Vaux de Cernay, et recueille et met à l'abri tout ce qui reste de ce monastère, d'intéressant pour les arts et l'archéologie.

Disons en terminant que saint Thibaud naquit à Marly, et que cette tradition a toujours existé dans ce pays.

L'auteur d'une vie de ce saint, publiée par Duchesne (*Historiæ Francorum scriptum*, tome V), rapporte qu'après la mort de saint Louis, son épouse, Marguerite de Provence, qui avait dû à l'intercession du saint la cessation de sa stérilité, vint faire une visite à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Cet auteur s'exprime ainsi : *Quæ Domina (Margareta) in tantum postea dilexit virum Dei quod post obitum pii Regis venit ad Valles Sarnaii peregre profiscisens, et visa diligentissime tumba ejus et sarcophagia intra tumbam, in quo omnia ossa ejus adhuc honorifice reponuntur, flexis genibus et corpore ad terram prostrato preces effudit et se totam Deo, et ejus sanctis, fusis lacrymis, commendavit.* Ce qui veut dire en français : Lorsque le pieux roi eut rendu son âme à Dieu et que la reine l'eut appris, elle vint à Vaux-de-Cernay et fit diligence ; étant entrée dans l'église, elle vint au tombeau du saint, tomba à genoux et le corps prosterné elle pria avec ferveur et Dieu et ses saints, avec effusion de larmes [1].

Les deux translations des reliques de saint Thibaud de Marly sont mentionnées par le calendrier de Citeaux ; l'une au 11 des Calendes de juin et l'autre aux Ides du même mois. Le bréviaire de Paris, imprimé par ordre

1. Les rois de France Philippe III, fils de saint Louis, et Philippe IV vinrent aussi honorer les reliques du saint qui furent pendant les siècles suivants l'objet de la vénération des fidèles et le but d'un pieux pèlerinage.

La tombe de Saint Thibaud est peut-être le seul monument qui nous soit resté de lui.

de l'abbé de Citeaux, en l'année 1607, fixe sa fête au 8 de juillet.

Saint Thibaud de Marly est l'auteur présumé d'un poème sur la *Mort*, en vers français du XIII[e] siècle. M. Paulin Paris, dans son intéressant ouvrage : *Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, parle en ces termes de ce manuscrit : M. Crapelet a donné une bonne édition de ce curieux poème, et sur la foi d'un manuscrit fort ancien (celui du fonds saint Victor) il a cru pouvoir l'attribuer à Thibaud de Marly ou de Mailly; je suis assez disposé à me ranger de cette opinion, qui ajoute à l'illustration guerrière de la maison de Mailly, une ancienne et grande illustration littéraire[1].

2° Pierre de Marly était le second fils de Bouchard. Il fut seigneur de Marly et de Montreuil-Bonin, chevalier par droit de primogéniture et par suite de la retraite de Thibaud, son frère aîné. Pierre de Marly fut surnommé l'Hermite, ce nom significatif pourrait presque donner une idée du caractère de ce seigneur et indiquer une certaine tendance à aimer la retraite et à s'éloigner des plaisirs du monde. Peut-être que l'exemple de son frère avait aussi influé sur ses idées. Quoi qu'il en soit, à l'exemple de ses prédécesseurs, il fit beaucoup de donations pieuses aux monastères et aux églises.

Vers l'année 1226 et dans le moment où Bouchard, son père, s'apprêtait à partir pour la dernière fois en Languedoc, Pierre de Marly donna à l'abbaye de

1. Il serait avéré aujourd'hui que ce poème ne serait ni de Thibaud de Marly, ni du XIII[e] siècle, et on l'attribuerait définitivement à Thibaud de Mailly. Pour quiconque a lu les vers de la *Mort*, ce sont bien là les sentiments qui annoncent le profond détachement des grandeurs de ce monde qu'avait Thibaud de Marly lorsqu'il se fit moine.

Notre-Dame de la Roche un demi-arpent de vigne que Gauthier Boidrot tenait de lui, au territoire de Marly, lieudit la Craière (Créarie).

La charte suivante, en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, fut donnée par Pierre de Marly au mois de juillet 1230, écrite en latin, l'on peut la traduire de la manière suivante : Charte de Pierre, seigneur de Marly, portant concession d'un pré situé en Cruye.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre, seigneur de Marly, salut dans le Seigneur. Nous faisons savoir que nous accordons à nos amis les religieux des Vaux-de-Cernay la jouissance paisible d'un arpent et demi de pré dans la vallée de Cruye; dans notre censive, qu'ils ont acheté de Gauthier de Clues et d'Hodierne, son épouse. Sauf toutefois le cens que nous percevons sur ce pré. Et afin que ces lettres soient fermes et permanentes, nous les avons munies et scellées de notre sceau. Fait l'an du Seigneur mil deux cent trente, le huit du mois de juillet [1].

La même année, Pierre de Marly est dit vassal du comte de Montfort pour le fief du Marais, en la châtellenie d'Épernon [2].

En l'année 1234, Bouchard, sire de Montmorency, déclare que son féal et amé cousin, Pierre de Marly, a renoncé, en présence du roi et de lui, à tout ce qu'il pouvait tenir de lui, et avoir en fief au Bois-Bérenger (près de Rueil), et en tout le pourpris de l'abbaye de Saint-Denis, et qu'il a accordé à ladite abbaye, que Robert de Vignoles, chevalier, tint de ladite abbaye ce qu'il tenait

1. Cartulaire des Vaux de Cernay.
2. *Scriptum feodorum de Monteforti.* Communication de M. A de Dion.

précédemment de lui en fief, entre l'étang du Bois-Bérenger et le chemin d'Aubeterre, près Rueil. Dans le même temps, Pierre de Marly accorda à l'abbaye de Saint-Denis que l'on pût cuire désormais au four que l'abbaye avait fait construire au lieu dit *Loveceneas* (Louveciennes) et *Malusdumus* ou *Malodumus* (Maubuisson), excepté ceux qui étaient tenus de cuire au four banal que Pierre de Marly avait au même lieu, ce qui fut confirmé par Bouchard, son frère et seigneur suzerain. Il paraît d'après ce document et un autre document antérieur à celui-ci que nous allons citer, que les seigneurs de Marly avaient des droits sur le village de Louveciennes qui appartenait, quoique cela, en grande partie à l'abbaye de Saint-Denis et à d'autres hommes de fief, dont les seigneurs de Marly faisaient partie.

En l'année 1209, Bouchard Ier de Marly avait accordé la permission de faire construire de nouvelles maisons aux lieux dits de Louveciennes et de Maubuisson, à condition que les moines de Saint-Denis ne feraient bâtir aucune forteresse et n'y recevraient aucun de ses hommes demeurant dans le château ou le bourg de Marly, mais seulement les enfants de ces hommes qui n'auraient point de logements.

La même année (1234), Pierre de Marly fit don d'un sextier d'huile pour l'entretien d'une lampe en la chapelle de Chevaudos (*capella de Equidorso*), par chaque année. Il fit aussi une transaction avec l'abbé de Saint-Denis au sujet du droit de pêche sur la Seine dans la même année. Ce droit était un sujet continuel de querelles avec cette abbaye [1].

1. Voir la note no 10. Accord entre Pierre de Marly et l'abbaye de Saint-Denis.

En l'année 1240, il fit don à l'abbaye des Vaux-de-Cernay d'un quartier de terre donnée en mainmorte, tenant à Guillaume de Demonval et à Guibert Vileinne. Ce quartier de terre avait un demi-arpent, il était situé dans l'île la Loge, entre le lieu dit les Épines et le Port de Marly (*In magna insula que sedet inter Spinosam et portum de Malleto*). Février 1240.

Pierre de Marly, dit l'Hermite, fut marié à Ada ou Jeanne, dont il n'eut pas d'enfants. Ils firent tous deux une donation aux religieux mathurins de Paris en l'année 1240, et l'on voit dans le nécrologe de Port-Royal que Pierre de Marly mourut le 4 septembre 1240 ou 1241 et fut enterré dans le sanctuaire de l'église de l'abbaye de Port-Royal, en face de son père et du côté de l'Évangile.

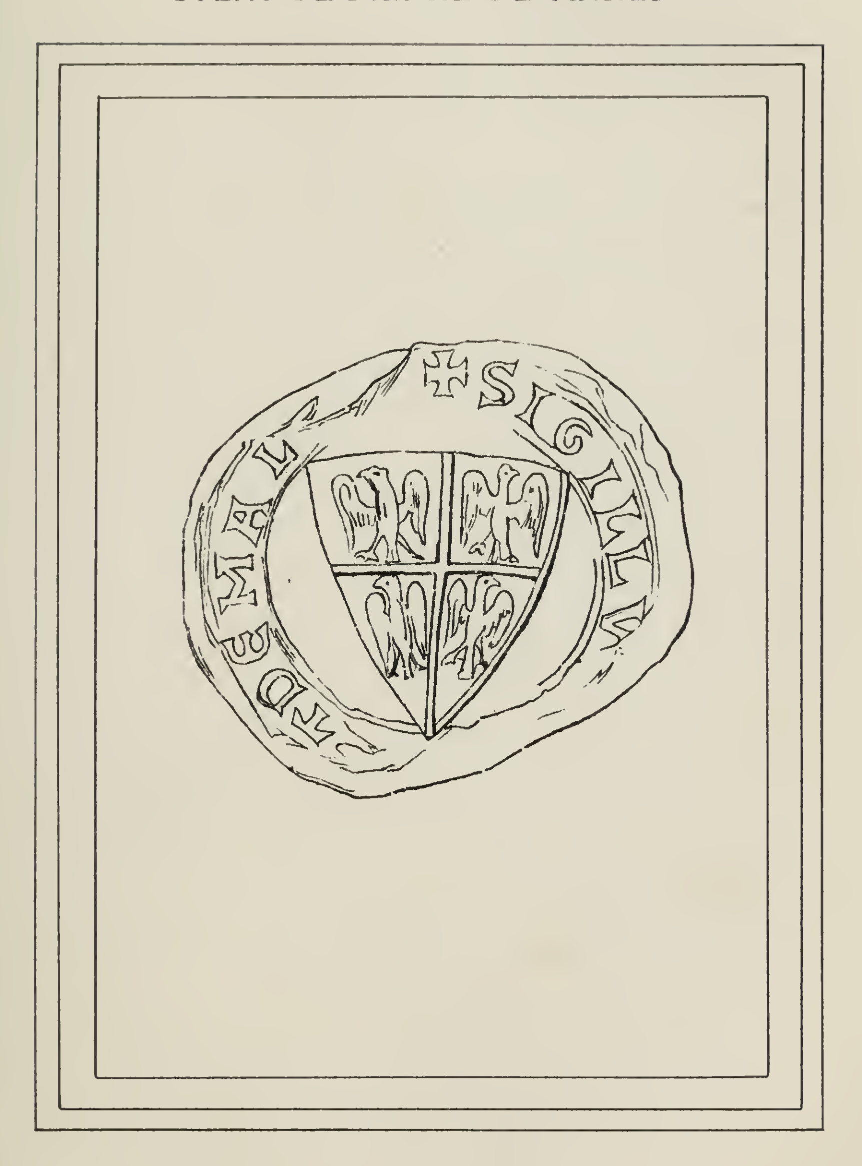
3° Mathieu de Marly, troisième fils de Bouchard Ier.

En l'année 1215, Mathieu confirma la donation faite par son père de dix muids de vin à prendre sur le pressoir de Taverny en faveur des religieux du Mesnil, ordre de Grandmont

L'année suivante (1214), il fit une donation aux religieux du prieuré du bois Saint-Pierre, de toute la pièce de bois située devant la porte de son hôtel [1], entre les deux chemins, et qui commençait à la croix de pierre placée au croisement du chemin de Boisemont (*In bivio de Boisemont*) jusqu'à leur propre bois appelé l'Alleu, à condition qu'ils ne l'essarteraient point et qu'ils ne couperaient de poiriers, pommiers ni néfliers. Cette concession était faite pour l'aumône que dame Richilde de Grolay leur avait faite, et aussi pour les dédommager de

1. Nous avons dit que les seigneurs de Marly avaient une maison de plaisance auprès de ce prieuré qu'ils avaient fondé.

SCEAU DE PIERRE DE MARLY



Apposé à un acte ou charte de 1238

l'usage qu'ils réclamaient dans la forêt de Saint-Pierre [1].

L'an 1217, Mathieu de Marly entreprit de mettre des messiers dans les terres, champarts et censives de Montigny et outre cela d'y faire lever par force un droit de gerbe; mais les religieux de Saint-Denis se plaignirent de cette spoliation au roi; Mathieu avoua sa faute et reconnut que ces religieux avaient le droit d'y mettre leurs messiers, et avaient eu raison de se plaindre, ce qui n'empêcha pas que l'année suivante ces mêmes religieux eurent encore à se plaindre du même seigneur. Ils allèrent trouver le roi à Gisors et entre autres choses qu'ils exposèrent à ce prince, ils se plaignirent de ce que Mathieu vexait si fort leurs hôtes de Franconville, qu'il ne permettait pas qu'ils transportassent le fumier qu'ils ramassaient devant leurs maisons, sans lui payer une amende ou droit de passage;... de ce qu'il ne voulait pas souffrir que les religieux eussent le droit de corvée de ceux qui habitaient dans les maisons nouvellement construites dans ce lieu comme ils l'avaient de ceux qui habitaient dans les anciennes, ils demandèrent aussi que le four que Mathieu avait fait construire à Franconville, fut abattu, parce qu'il portait préjudice au leur, et qu'il était bâti dans une maison qui devait la corvée et le droit de gîte, à l'abbé de Saint-Denis.

Enfin, ils supplièrent le roi de faire cesser le droit

1. Richilde de Groley était femme de Guy de Groley et sœur de Mathieu de Roissy. Elle avait transporté, en 1174, à l'abbaye de Saint-Victor, par la médiation de Pierre, archevêque de Tarentaise, tout ce que ses ancêtres avaient donné à l'église du bois Saint-Pierre. De plus, se joignant à Mathieu de Roissy, elle avait fait don à ladite abbaye de dix arpents de bois situés entre deux ruisseaux. (*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf, article de Grolay.)

appelé rotagium (droit de roulage ou de passage) qu'il levait depuis peu sur la chaussée devant les maisons de leurs hôtes. Malgré toutes ces doléances le roi ne put, ou ne voulut rien régler à ce sujet.

Dans son testament fait en 1230, et entre autres donations ; Mathieu donna aux moines du prieuré du bois Saint-Pierre, vingt arpents de bois aux environs de ce prieuré. Quatre ans après, le 7 avril 1234, Mathieu de Marly mourut sans alliance.

4° *Bouchard II de Marly*, dont il sera parlé au chapitre suivant.

5° *Mabille de Marly*, mariée à Guillaume Bernard, sire de Fontenelles, dit Guillaume l'Estendard, chevalier.

Il accompagna le frère du roi Saint-Louis ; Charles d'Anjou à la conquête de la Sicile et du royaume de Naples. Une certaine légende lui attribue aussi la fondation d'une forteresse auprès de Marly, sur le promontoire qui domine la Seine et les pays environnants, et que l'on a détruite depuis très longtemps. L'endroit où cette tour aurait été construite s'appelle encore aujourd'hui la tour au Payen [1].

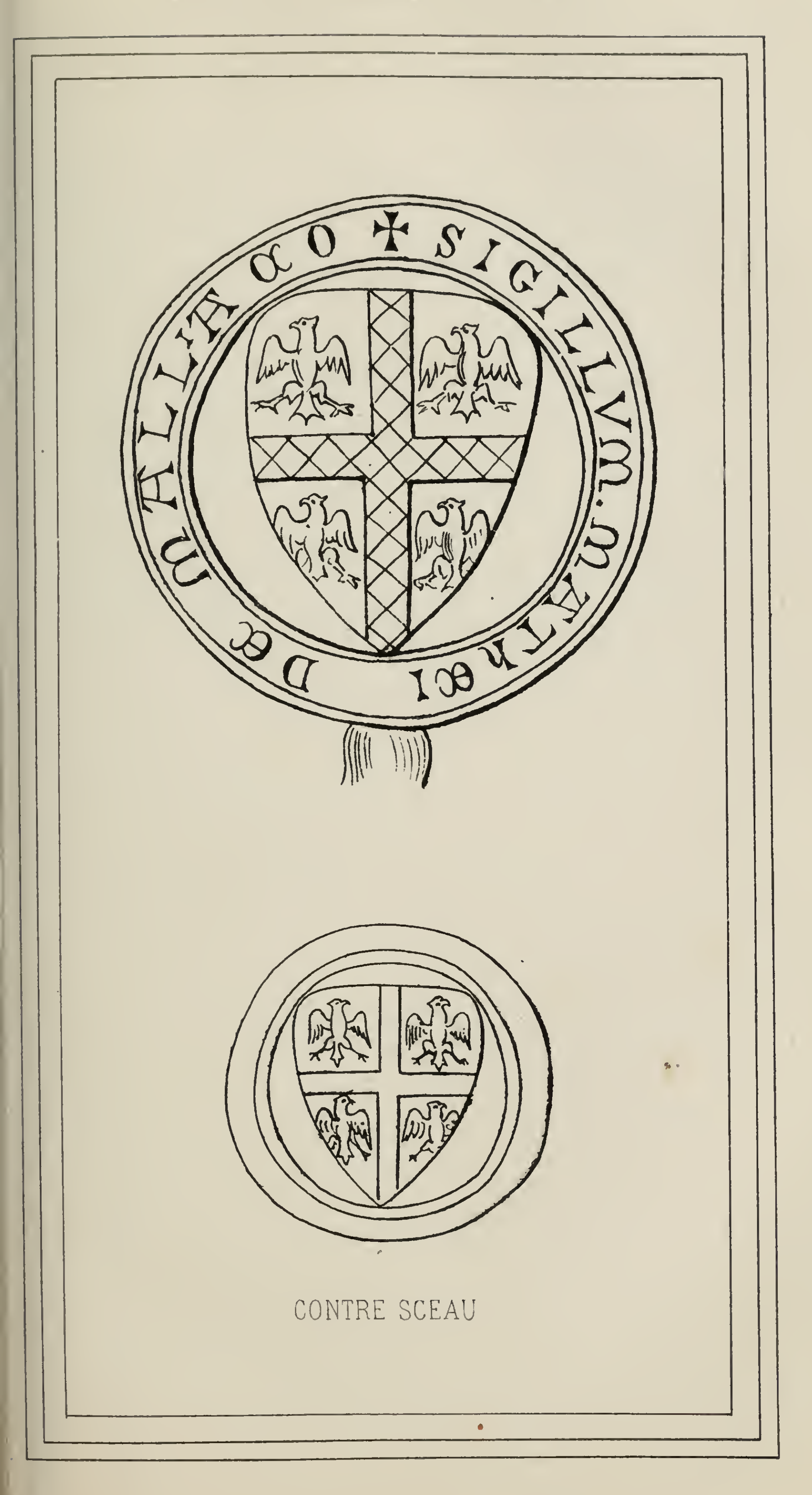
Nous reviendrons dans la suite de cet ouvrage à parler de Guillaume de Fontenelles (ou de Fontenilles).

Quand à Mabille de Marly, les historiens sont muets et les détails nous manquent sur les actes de sa vie.

Le père Anselme n'indique pas même son nom, qui

1. X. B. Saintine, *Récits dans la Tourelle*. La Tour au Payen. Cette tour était tout simplement un murger de pierres de toutes dimensions, fort élevé et construit en forme de tour avec les pierres ramassées aux environs dans les champs.

SCEAU DE MATHIEU DE MARLY



CONTRE SCEAU

Apposé a des chartes des années 1225 et 1229

nous a été donné *par le Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche.*

De son mariage, Mabille de Marly eut Robert l'Estendart, qui, marié à la fille du seigneur de Marolles, en eut Galot l'Estendart. Cette famille fut longtemps en possession de la seigneurie de Beines, au comté de Montfort.

Elle portait en ses armoiries : d'argent, au lion de sable, la queue fourchée. Les seigneurs de Meulan portaient : de sable au lion d'argent, la queue fourchée. La similitude de ces armoiries, dont les émaux étaient seulement changés, comme cela se pratiquait alors pour indiquer les diverses branches d'une même famille, confirme la commune origine des deux maisons des seigneurs de Meulan et de Beynes.

X

BOUCHARD II

SEIGNEUR DE MARLY, MONTREUIL BONIN ET PICAUVILLE
(1226-1250)

Dans la charte suivante donnée en faveur de l'abbaye de Joyenval, fondée en 1224 par Barthélemy de Roye, l'on voit que Bouchard de Marly avait contribué à cette fondation. Cette charte latine peut se traduire ainsi : Bouchard, seigneur de Marly. A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en notre Seigneur. Nous faisons savoir à tous que nous avons donné en perpétuelle et pure aumône à la nouvelle abbaye de Joyenval, de l'ordre de Prémontré, vingt sols de rente annuelle sur nos cens de Marly à percevoir chaque année à la fête de Saint-Denis. Et afin qu'il en soit bonne mémoire et témoignage perpétuel nous avons ainsi que de droit appendu notre sceau à la présente page. Fait l'an du Seigneur MCCXXIV.

Bouchard donna de plus à cette abbaye, avec le consentement d'Agnès, sa femme : six setiers de farine à percevoir chaque année en son moulin de la Grande-Roue au bas de Saint-Germain : (In molendino de Magna-Rotha in declivi San Germanii in Laya) et trois setiers et une mine de blé à percevoir sur le moulin de Bougival.

Parmi les bienfaiteurs de cette abbaye, l'on trouve les seigneurs des environs de Joyenval, ceux de Montfort l'Amaury, de Crespières et de Wideville, et parmi ces derniers Godefroid, Amaury et Pierre de Wideville, frères, chevaliers qui avaient fait plusieurs dons à ce monastère. Ils étaient morts vers 1258 et sont mentionnés dans le nécrologe de Joyenval à la date du 7 novembre.

Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, s'étant révolté contre son roi et son seigneur suzerain, fut mandé, en l'année 1238, à comparaître devant celui-ci en son château de Saint-Germain-en-Laye. Thibaud vint à la cour et fit la paix avec le roi. Profitant de ce voyage, le comte de Champagne fit un accord avec Pierre et Bouchard de Marly, par lequel ils lui vendirent pour une certaine somme, quarante livres de rentes que ces seigneurs prélevaient sur le revenu des foires de Champagne.

La même année ou l'année suivante (1239), par des lettres qui témoignent de leur affection et de leur respect pour l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, Pierre et Bouchard de Marly permettent à cet abbé de pouvoir mettre plus bas la chaussée de leur étang du Val-de-Gallie, toutefois et quand ils voudraient le renouveler et même l'accroître, pourvu que cela ne donnât nul empêchement aux passants.

Bouchard accompagna aussi le roi en son expédition contre les comtes de la Marche et de Toulouse qui avaient appelé les Anglais. Nous savons que le roi ayant marché au-devant de ses vassaux rebelles, et des Anglais qui avaient envahi le sud-ouest de la France, les rencontra auprès de Taillebourg, en Poitou, et que les ennemis défendant avec acharnement le passage de la rivière, le roi s'élança l'épée à la main, traversa le pont de Taillebourg, suivi de quelques-uns de sa suite et qu'ils soutinrent pendant quelque temps l'effort de l'armée anglaise toute entière.

L'armée française, enhardie par l'exemple de son chef, vint le soutenir, et ayant enfin gagné l'autre rive, força l'ennemi à prendre la fuite ; et le poursuivit jusqu'à Saintes, ou quelques jours après, les Français remportèrent une victoire complète auprès de cette ville. Le butin fut très considérable, les chevaux, chariots, bagages, tout tomba au pouvoir des vainqueurs ; ainsi que la chapelle et les bijoux d'Henri III, roi d'Angleterre, qui étaient d'une valeur très-considérable, et par suite les comtes révoltés jurèrent fidélité et hommage au roi de France [1].

Bouchard de Marly, avait donné à Jean de Bougival (Buchival, Buchivallis), le moulin de Malport (Mauvais-Port, ainsi nommé à cause des dévastations des Normands qui débarquaient souvent à cet endroit) situé en la censive du prieur de Croissy (Crociaco), non loin de Charlevanne, pour lui et ses héritiers, se réservant pour droit de relief, le don d'une paire d'étriers dorés du prix de trois sols parisis, que les seigneurs de Bougival

1. Cette victoire de Taillebourg eut lieu en juillet 1242, la veille de Sainte-Madeleine.

avaient à lui fournir. Mais quelque temps après avec le consentement de sa femme, Agnès de Beaumont, au mois de juillet 1244, il vendit à l'abbaye de Saint-Denis tout ce qu'il possédait au moulin de Malport et le moulin lui-même.

Bouchard de Marly avait donné vers 1240 vingt sols de rentes et six setiers de farine à prendre sur le moulin de la Grande-Roue situé au bas de Saint-Germain ; en faveur de l'abbaye de Joyenval ; et plus tard vers 1244, il lui donna avec le consentement d'Agnès, sa femme, trois setiers de blé et une mine, sur le moulin de Bougival.

Chaque année, suivant le nécrologe de Joyenval, ce monastère faisait mention le 13 avril et le 16 octobre de ces deux bienfaiteurs de l'abbaye.

Dans le temps que Bouchard était seigneur de Marly, en l'année 1246 et par suite d'un accord fait entre les religieux des Vaux-de-Cernay et les bourgeois de Marly, l'on a la preuve de l'existence à cette époque d'un hôpital à Marly. Voici la charte donnée à cette occasion et sa traduction :

D'un échange de vignes entre nous et le maître de l'Hôtel-Dieu de Marly. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Guillaume, par la permission divine, évêque de Paris, salut éternel dans le Seigneur. Nous faisons savoir que frère Garin, maître de l'Hôtel-Dieu de Marly, reconnut du consentement et de la volonté des bourgeois de Marly par la volonté desquels il régit cet hôpital avoir échangé avec les religieux et l'abbé des Vaux-de-Cernay, une vigne située dans le clos de Cernay, nommée vigne de Blanchemain pour une autre vigne située à la Noix de la Fosse.

Considérant l'utilité de cet Hôtel-Dieu nous confir-

mons cet échange comme supérieur ordinaire. Donné au mois d'octobre l'an du Seigneur mil deux cent quarante-six [1].

Le jeudi, lendemain des Cendres (18 février 1249), Milon de l'Artoire, chevalier, Gilon, clerc et Simon, écuyer, ses frères confirment à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche la donation que noble dame, feue Isabelle leur mère, lui a faite de 4 à 5 arpents de vignes situés dans le territoire de la Crote, proche le château de Marly (prope Marliacum castrum) [2].

En l'année 1250, Bouchard légua vingt-cinq sols chartrains de rente perpétuelle à prendre sur la prévôté de Galardon, pour entretenir un cierge devant l'autel de la Sainte-Vierge dans le chœur de l'abbaye de Port-Royal.

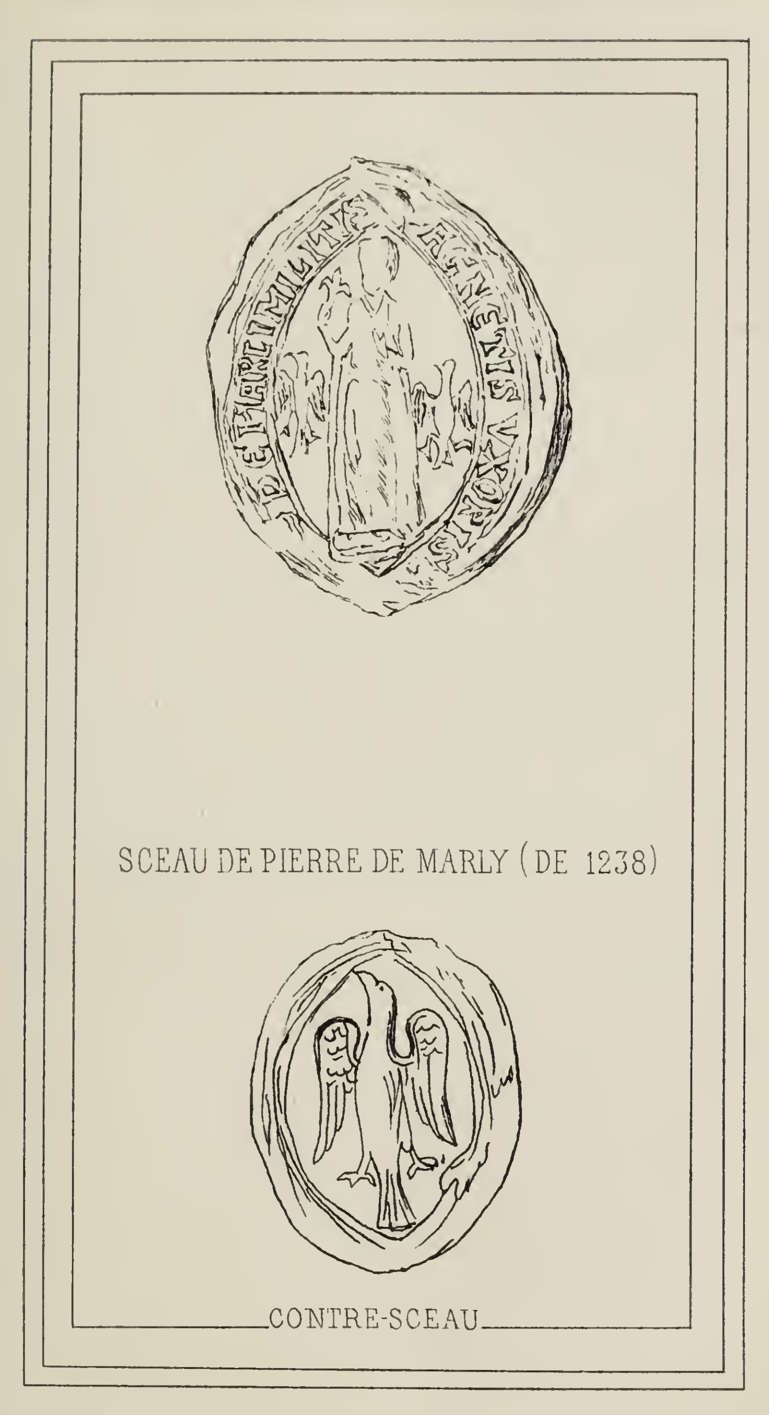
Bouchard de Marly mourut le 1er juin 1250, suivant le nécrologe de Port-Royal et il fut enterré en ladite abbaye.

Agnès de Beaumont, sa femme, était fille de Guillaume, dit Pied-de-Rat, comte de Beaumont-sur-Oise. Elle survécut dix ans à son époux et mourut le 5 mai 1260, trois ans après sa belle-mère. Elle fut enterrée dans l'église de l'abbaye de Port-Royal, devant l'autel de Saint-Laurent. Elle était représentée sur la dalle de sa tombe, coiffée d'une toque haute de près d'un demi-pied, une bourse à sa ceinture. L'épitaphe suivante s'y lisait : « Hic jacet Agnès filia domini Guillelmi de Bello-Monte dicti Pied-de-Rat, quœ portebat scutum gironne de albo

1. L'original de cette charte est aux archives de Seine-et-Oise à Versailles ; elle a été, de plus, publiée dans le Cartulaire des Vaux de Cernay, t. Ier, p. 410.

2. Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, pages 77 et 154.

SCEAU D'AGNÈS DE BEAUMONT DAME DE MARLY



Apposé à des actes des années 1255 à 1260

et negro, domina de Malliaco uxor domine Buchardi de Malliaco de quæ ipsa habuit isto sex liberos : 1° suit Burchardus armiger ; 2° suit Isabellis ; 3° suit Richardus ; 4° suit Beatrix ; 5° suit Matheus ; 6° suit Théobaldus. Anima ejus requiescat in pace. Ce que l'on peut traduire ainsi ; Ici repose Agnès, fille du seigneur Guillaume de Beaumont dit Pied-de-Rat, laquelle portait pour armes gironné d'argent et de sable, dame de Marly, femme du seigneur Bouchard de Marly d'où sont sortis ces six enfants, Bouchard, écuyer, Isabelle, Richard, Béatrix, Matthieu et Thibaud. Que son âme repose en paix !

1° *Alphonse Bouchard de Marly* était d'une grande dévotion, il demanda avec instance à sa mère son consentement pour la donation qu'il fit à l'abbaye de Port-Royal, d'un muid et demi de blé, afin que l'on priât pour le salut de son âme, laquelle donation sa mère assigna sur les terres de Fontenay-le-Vicomte, près Corbeil. Elle y ajouta un demi muid de blé afin que l'on priât aussi pour elle.

Alphonse Bouchard mourut jeune, en l'année 1255. Il fut enterré au bas du cloître de l'abbaye de Port-Royal, au bout de l'escalier du chapitre. Il était représenté sur sa tombe comme un enfant de quinze ans, portant à la main un épervier, signe de sa haute origine et de son rang, avec l'épitaphe suivante gravée autour : *Ci gist Bouchard, fils de Monseigneur Bouchard de Marly et de la fille de Monsieur Guillaume de Beaumont. Priez pour li que Dieu en ait mercy, il trespassa l'an* MCCLV[1].

1. Nécrologe de Port-Royal.

2° Isabelle de Marly, qui, selon le nécrologe de Port-Royal, serait née avant Richard, et que tous les auteurs placent après ses frères comme l'aînée des deux filles de Bouchard et d'Agnès de Beaumont.

Isabelle fut mariée en premières noces, en 1256, à Robert de Poissy, dit de Fresnes, seigneur de Fresnes et de Malvoisine, qui le jour de son mariage lui assigna en dot cinquante livrées de terres. Robert mourut peu de temps après cette alliance [1].

Au mois de juillet 1260, Isabelle de Marly fit la donation d'un terrain et de l'emplacement où fut bâtie l'église d'Achères, près de Conflans-Sainte-Honorine.

En 1265, elle était veuve et se remariait, en 1267, à Guillaume de Beaumont, seigneur de Pacy. En son testament, daté du 29 août 1277, elle fit une donation en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay de cent sols tournois de rentes à prendre tous les ans à la saint Remy sur ses revenus à Amblainvilliers. Le prieur et l'abbé étaient tenus de célébrer à perpétuité une messe de *Requiem* pour le salut de son âme [2].

Cette dame se remaria en troisièmes noces à Guy de Lévis, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Mirepoix, Pommerols, Florensac et Montségur, maréchal de la Foi. Ce chevalier était petit-fils de Guy, fondateur de l'abbaye de Notre Dame de la Roche, près Chevreuse et Lévy Saint-Nom en Hurepoix, qui lors de la fondation de cette abbaye lui fit part du vin de ses vignes de Marly. Guy III de Lévis fut maintenu dans ses seigneuries de Mirepoix, Pommerols, Florensac et autres, situées en

1. Ces cinquante livrées de terre équivaudraient à 10,000 hectares.
2. Voyez la note n° 11 au sujet de cete donation.

Languedoc, qui étaient devenues l'apanage de la maison de Lévis, par suite de la guerre des Albigeois, au détriment du vicomte de Béziers et de Carcassonne ; par la conquête et l'occupation de ces pays, et par suite d'un arrêt rendu en l'an 1261 contre les héritiers de Bérenger de Puy-Sorgier. En l'année 1263, le mercredi après le jour des Rois, il transmit les droits qu'il avait sur les châteaux de Margerides et de Loupian à Guillaume l'Estendart, son oncle, pour les droits que celui-ci avait sur le château de Mauléon [1].

En 1264, Alphonse, frère de saint Louis, comte de Toulouse et de Poitou, donna à Guy de Lévis la terre de Plaignes en échange d'autres terres.

En 1266, il suivit en Italie Charles d'Anjou, roi de Sicile et de Naples, se trouva au combat du 4 mars de la même année et fut conservé par arrêt de l'an 1269 dans la possession et saisine de juger et de connaître du fait d'hérésie dans ses terres du Languedoc. Il fit son testament le 4 des Ides du mois d'août 1267, choisit sa sépulture en l'abbaye et l'église Notre-Dame de la Roche, fondée et dotée par ses prédécesseurs, et vivait encore vers la fin du XIII[e] siècle.

En 1271, Guillaume l'Estendart reçut de Guy de Lévis, par un acte en date du troisième mercredi après l'Epiphanie, pour lui, ses enfants et ses successeurs mâles, un château ayant appartenu à Philippe d'Arcis, chevalier ; et de plus, Guy lui donna encore tout ce qu'il avait en la terre de Magerolles et les droits et appartenances attachés à cette terre.

1. Ce document semblerait indiquer que Guillaume aurait pris part à la croisade des Albigeois, et que le château de Mauléon lui aurait été donné lors de cette expédition, tous les châteaux dont il est question ici, étant situés en Languedoc.

En 1286, Guy de Lévis, par un acte, promettait de payer au sire de Marly ou de Montmorency ce qu'il lui devait du reste de son mariage.

Le 21 février 1293, le même Guy souscrivit aux exécuteurs testamentaires de Thibaud de Mondreville une obligation de cent vingt-cinq livres, treize sols, neuf deniers tournois, reliquat d'une somme de mille livres tournois qu'il reconnaissait leur devoir, en raison du testament duditThibaud, et s'engagea à payer cette somme.

Isabelle de Marly mourut le 3 septembre 1300; elle eut de son mariage six enfants, qui furent :

A° Jean, Ier du nom, seigneur de Mirepoix ;

B° Thibaud, baron de Montbrun ;

C° Pierre, évêque de Maguelonne en 1307 et de Cambray en 1310; mort en 1334;

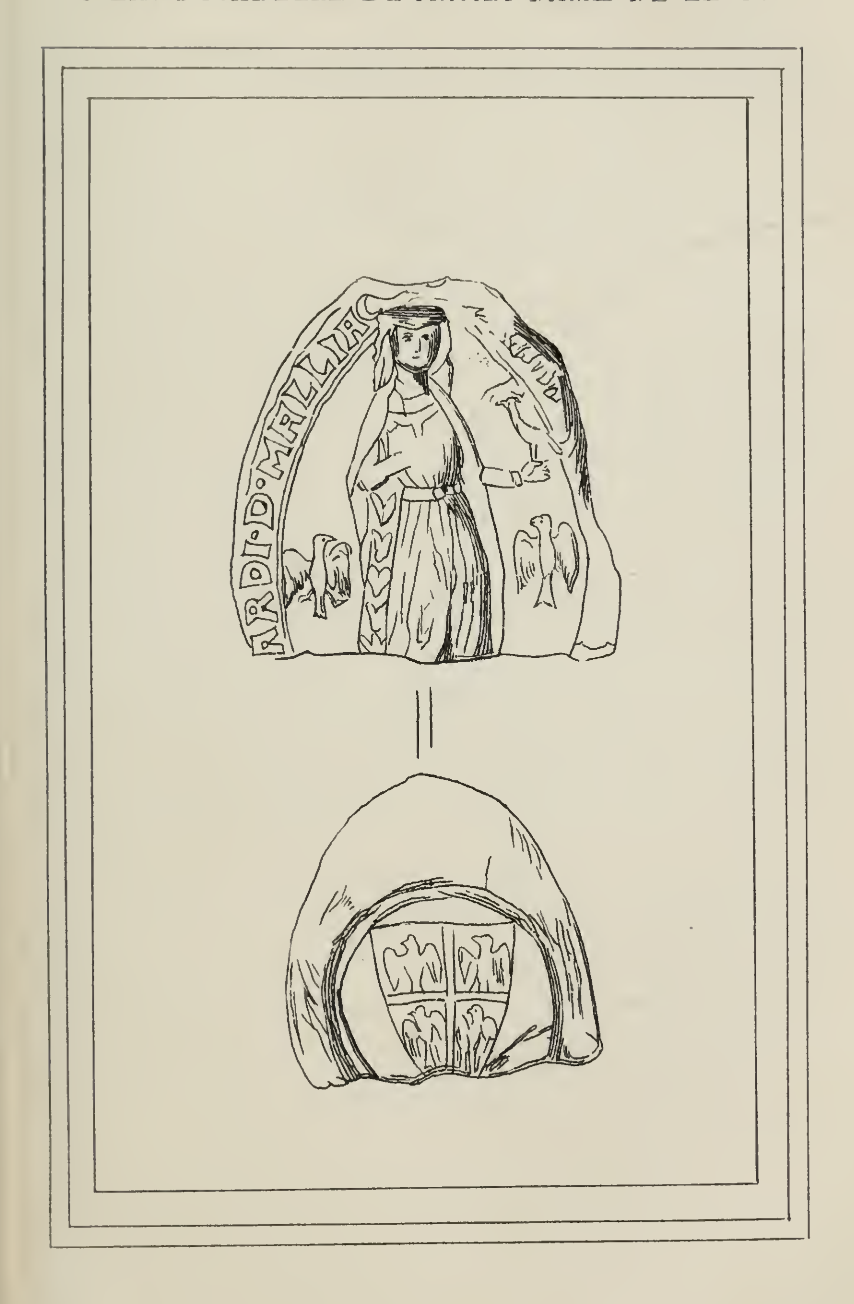
D° Philippe, seigneur de Florensac, souche des Vicomtes de Lautrec, de la maison de Lévis ;

E° Eustache, seigneur de Saissac et de Florensac, en partie. Il épousa Béatrix de Thurey, fille de Lambert de Thurey, seigneur de Saissac, dont il eut Isabelle de Lévis. Il rendit hommage au roi en 1316 et mourut le 8 novembre 1327.

C'est probablement de cette Isabelle que M. de Courcelles veut parler et qu'il dit fille de Guy III de Lévis et d'Isabelle de Marly, mariée à Renaud IV de Pons, alliance prouvée par un arrêt en date de l'année 1351, adjugeant la terre de Pons à Renaud, seigneur de Riberac. C'est petite-fille de Guy III et d'Isabelle qu'il eût fallu écrire alors, car aucun auteur ne fait mention que nous sachions d'une autre Isabelle.

F° François, seigneur de la Garde et de Montségur, marié à N..., dont il eut François de Lévis. Remarié en

SCEAU D'ISABELLE DE MARLY DAME DE LEVIS



secondes noces à Soubiranne d'Aure, fille de Bernard d'Aure et de Soubiranne de Joyeuse, dont il eut : Ellyps, dame de la Garde et de Montségur, mariée à Roger Bernard de Lévis, seigneur de Mirepoix.

Les autres enfants de Bouchard de Marly et d'Agnès de Beaumont étaient :

3° Richard de Marly, mort avant l'année 1260 [1].

4° Béatrix de Marly se fit religieuse et prit l'habit en l'abbaye de Port-Royal, à l'âge de quinze ans. Elle apporta à cette abbaye la cinquième partie de ses biens, ajoutant que si ses parents y contrevenaient, elle voulait que tous ses biens fussent acquis à l'abbaye de Port-Royal. Elle y mourut le 23 septembre 1300, vingt jours après sa sœur Isabelle.

5° Mathieu III de Marly, qui suit.

6° Thibaud de Marly, seigneur de Mondreville. On le trouve mentionné dans le nombre des chevaliers attachés à la personne du roi Louis IX ; il recevait pour ce service mille sept cents livres d'appointements. Il accompagna le roi Philippe le Hardi à la dernière croisade, en l'année 1270.

En l'année 1277, Thibaud assista au mariage de Mathieu de Montmorency avec Jeanne de Lévis, sa nièce. Celle-ci devint veuve en l'année 1304, le 6 avril, et son époux fut enterré à Conflans-Sainte-Honorine dont il était seigneur. Mathieu de Montmorency avait fait don à l'abbaye de Port-Royal de 20 livres parisis de rentes à prendre sur des biens, près de Marly.

1. Suivant Duchesne, Anselme et autres, Richard serait le second des enfants de Bouchard ; il n'en est pas ainsi dans l'épitaphe d'Agnès de Beaumont, car Richard vient après Isabelle dans ce document. Toutefois nous suivrons l'ordre qu'indique cette épitaphe.

Il donna en 1282 une charte dont voici la teneur : Je, Thibaud de Marly, chevalier, seigneur de Mondreville, fais savoir à tous ceux qui ces lettres verront et orront, que je quitte de sorrendroit, bonnement, de tout en tout, expressément à toujours, le comte d'Alençon et la comtesse d'icelui leu, sa femme, leurs hoirs et leurs exécuteurs du testament, le comte Jehan de Blaye, de toutes dettes, de toutes actions, de tous dons, de toutes promesses, de toutes controversions et de toutes autres choses quelles qu'elles soient; du temps passé iusque au jour d'hui, et spécialement de tous les arrérages de quarante livres chartraines que l'on me devait chacun an sur les moulins foulerez (à foulons) de Chartres, pour la raison de mes nevez (neveux) qui sont en mon bail qui furent hoirs (enfants) feut (de feu) Mahi (Mathieu) de Malli jadis chevalier, mon frère, et père d'iceux enfants. Et promets par mon scel, créant comme chevalier, que je contre la quittance dessus dite n'irait ne aler ne ferez par moi, ne par aultres, en nulle mennière que ce soit à nul jour ou tanz à venir. Et promets à garendir le comte et la comtesse, et les exécuteurs devants dits, quant aux dits arrérages contre tous, et spécialement contre ceux qui étaient assenez sur lesdites quarante livres. Et pour que ce soit ferme chose, et stable. Je Thibaud de Marly dessus dit ai mis en ces lettres mon propre scel. Ce fut fait l'an de grâce MCC 80 et 2, le lundi après la fête de saint Jacques et de saint Christophe.

Cette charte avait trait au testament de Mathieu, son frère, décédé, et l'on voit que Thibaud était le tuteur et avait la garde de ses enfants.

Thibaud de Marly fit ensuite une donation de cin-

quante sols parisis au prieuré de Chevaudos, de l'Étang-la-Ville, en ces termes : *Prioratui de Chevaldos in Stano Villa L Solidos*. Dans son testament, daté de l'an 1285 [1], il légua vingt sols de rentes à l'église de la Trinité de Châteaufort, quarante sols à la léproserie et cinquante sols au prieuré dudit Châteaufort ; il légua en outre, à l'église de Saint-Jacques d'Ormoy, vingt sols de rentes et autant au curé et au chapelain, et vingt livres de rentes pour les pauvres ménages de cet endroit, en ces termes : *Pauperibus menagiis dictae villae de Ulmeio XX libras, eclesiae de Vaclois XX sols, Rectori XX sols, Cappellano beati S. Nicolai de Ulmeio prope XX sols ad reparationem ejusdem.* A la léproserie de Sainte-Madeleine de Charlevanne quarante sols de rentes [2], autant à la petite léproserie de Saint-Cloud.

Entre autres donations mentionnées en ce testament, l'on voit encore un legs de cinquante sols au prieuré de Rennemoulin, en ces termes : *Prioratui de Reyne-Moulin L solidos* [3]; de plus, à l'abbaye de Notre-Dame de la Roche dix livres de rente..

Thibaud de Marly avait accompagné le roi de France au camp devant Girone, en Catalogne. Il est cité dans

(1) D'autres ont écrit que ce testament était du mardi de Pâques de l'an 1285 (1286).

(2) Cette léproserie était destinée non seulement aux lépreux de Bougival, mais encore à ceux des quinze communes environnantes qui suivent : Louveciennes, Marly-le-Château, Rueil, La Celle, Nanterre, Colombes, Gennevilliers, Courbevoie, Puteaux, Chatou, Montesson, Houilles, Croissy, Sartrouville et Vaucresson, ce qui peut faire supposer que cette léproserie était des plus riches et des mieux rentées des environs de Paris.

(3) Ce prieuré n'était qu'une petite chapelle, servant aujourd'hui de grange. Rennemoulin veut dire Moulin des raines ou des grenouilles. Il y a effectivement en ce lieu un cours d'eau et un moulin, et sans doute... des grenouilles.

les tablettes de cire de Pierre de Condé, à la date du 27 septembre 1285, comme ayant droit à cent livres tournois pour sa solde, frais et dépenses, en ces termes: *Dominus Theobaldus de Malliaco c. l. tur.* En partant pour cette expédition, Thibaud avait voulu auparavant régler ses affaires et faire son testament.

Dans un codicille du 16 août 1286, ajouté à son testament du mercredi saint de l'année précédente, Thibaud de Marly ordonna qu'après son décès il fut payé à Guy de Lévis environ vingt-quatre livres qu'il lui devait et plus s'il était prouvé qu'il lui dût davantage; il ajoutait que si quelquefois cette somme avait été payée à Isabelle de Marly, il ne trouve pas mauvais qu'on la lui redemande.

Thibaud avait épousé N..... de Neufbourg dont il il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 18 avril 1287. Le même jour, il fit donation à l'abbaye de Port-Royal de dix-sept livres de rente sur la terre de Mondreville afin de célébrer son anniversaire en cette abbaye.

Sa veuve lui survécut peu de temps, car elle mourut le 12 novembre 1290 et fut enterrée en l'abbaye de Port-Royal, au bas du cloître, à côté d'Alphonse Bouchard, son beau-frère. L'on lisait sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Ici gîst Madame..... de Neubourg, femme de Monseigneur Thibaud de Marly, seigneur de Mondreville, laquelle trespassa le XII novembre l'an MCCLXXXX.

XI

MATHIEU II

SEIGNEUR DE MARLY, GRAND CHAMBELLAN DE FRANCE

(1250-1298)

Dès l'an 1274, dans le cours du mois d'avril, Mathieu II, de Marly, et sa femme amortirent la rente faite par Pierre de Garencières, écuyer, au doyen et au chapitre de Chartres, de toutes les dîmes sur la paroisse et la terre de Garencières.

L'année suivante, Mathieu ratifia la vente de la justice et du forage de Choisy et de Trianon, et du fief de Muceloc, faite à l'abbé de Sainte-Geneviève, par Jean et Gilles de Versailles, écuyers, seigneurs de Versailles, et desdits lieux, toutes lesquelles choses étaient tenues de lui en fief. La charte suivante fut donnée à ce sujet : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, nous, Mathieu II, seigneur de Marly, salut. Savoir faisons que

nous voulons, accordons et approuvons les ventes et amortissements des voieries, justice et four de Soisy [1] et Trianon, ainsi que celles du fief de Musseloc, des fiefs de Roger, Jean et Guillaume de Bréville, toutes mouvantes de notre fief qu'ont vendues Jean et Gilles de Versailles, hommes d'armes, aux religieux de Sainte-Geneviève de Paris, à l'abbé et à son couvent. Voulant et consentant que lesdits religieux aient et tiennent ces biens susnommés en mainmorte, et promettant de bonne foi et par l'apposition de notre sceau, que contre ces ventes, concessions et amortissements nous ne reviendrons jamais. Donné l'an du Seigneur 1275, au mois d'août [2].

En 1280, le sire de Marly donna à l'abbaye de Port-Royal l'amortissement du fief de Cottigny (près de Meudon) afin que l'on priât pour le salut de son âme, et peu de temps après, le 30 octobre de la même année, il mourut.

Il avait épousé Marguerite de Lévis, fille de Guy II de Lévis et de dame Mabille ou Jeanne qui lui donna six fils :

1° Mathieu III qui suit.

2° Bouchard de Marly, marié à dame Philippe de Mésalent, dame de la Ferté-Arnaud et de Villepreux, fille aînée de Pierre de Mésalent, chevalier, et de Mahaut, ou Mathilde de Poissy, dame de Poissy et de la Ferté-Arnaud. En 1291, Bouchard de Marly donna la charte suivante : Je, Bonchard, sire de Marly, escuyer, pour le salut des âmes de mes père et mère et de nous,

1. Choisy-aux-Bœufs, village aujourd'hui disparu, autrefois situé près de Saint-Cyr, dans le parc de Versailles.

2. Duchesne, *Hist. de Montmorency*, p. 412. Le P. Anselme, III, p. 619. Dom. Felibien, *Hist. de Paris*, V. p. 621,

de l'assentiment du mayeur de Meullent et de ses assesseurs, à cause de la partie de seigneurie que nous avons dans cette ville. Voulons que notre chapelle de Notre-Dame (à Meulan) ait son presbytère pour loger le prêtre qui la dessert. En conséquence nous lui donnons la maison ou fut Jehan, maréchal, et Guillaume, le huchier, assise devant cette chapelle, nous réservant le droit de justice. A quoi nous avons mis notre scel, l'an 1291, au mois de mars[1]. Le 19 juin 1293, le prévost de Paris donne le vidimus d'une procuration donnée par Bouchard de Marly, à Estienne Mauger, son prévost audit Marly, dans la cause mue entre ledit seigneur et les religieux de Saint-Denis pour raison de la justice.

Sous le scel dudit Bouchard, la veille de Notre-Dame, en septembre 1292[2].

En 1297, Bouchard de Marly accorda à l'abbaye d'Abbecourt la liberté d'augmenter ses revenus jusqu'à la valeur de 60 sols parisis sur les fiefs et sur la ville de Marly[3].

Bouchard mourut jeune encore, le 9 mars 1298, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Port-Royal, devant le maître-autel, au côté de l'épitre.

Sa veuve se remaria à Jean de Vendôme, qui, en 1310, se disait, à cause d'elle, seigneur de la Ferté et de Villepreux.

La tombe de Bouchard de Marly existe encore aujourd'hui dans l'église de Magny-les-Hameaux, où l'on a, du reste, réuni les tombes de l'ancienne abbaye du

1. Communication de M. Emile Réaux.
2. Cartulaire blanc de Saint-Denis. Archives de Seine-et-Oise. Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis, II, p. 544.
3. Archives de Seine-et-Oise. Fonds d'Abbecourt.

Port-Royal, détruite comme l'on sait par ordre du roi Louis XIV, au mois d'octobre 1709.

C'est une belle dalle de liais de 3 mètres 10 centimètres environ de hauteur, de 1 mètre 35 centimètres de largeur, sur 14 centimètres d'épaisseur. Elle est d'un seul morceau. Bouchard y est représenté sous les traits d'un chevalier de 25 à 30 ans; la physionomie est belle et douce, les cheveux sont bouclés; le costume de ce seigneur est la cotte d'armes sur la cotte de mailles qui est apparente aux bras, au col et aux jambes. Bouchard a les mains jointes sur la poitrine et son épée au côté gauche, dont le pommeau et la pointe du fourreau sont seuls visibles, étant recouverte par l'écu armorié de la croix et des alérions de Marly.

L'arcade ogivale, sous laquelle il est représenté, est d'une richesse de détails admirable. Dans le haut sont deux anges thuriféraires tenant chacun un encensoir. Une multitudes de trèfles, de feuillages, de rosaces, de colonnettes, de frontons aigus, disposés avec le goût et le style de cette époque, et gravés au trait, ainsi que les personnages et l'inscription, font de ce monument, le plus curieux de ceux qui sont aujourd'hui réunis dans l'église de Magny. On y lit l'épitaphe suivante : *Anno. Domini. Millesimo. Ducentissimo nonagesimo. septimo. septimo. idus. marcii, obiit dominus Buchardus miles quondam dominus de Marliaco. Per Misericordiam Dei Requiescat In Pace Amen*[1].

3° Robert de Marly;

4° Thibaud de Marly.

Les auteurs de ces temps et les chartes ne don-

1. *Inscriptions de la France*, t. III, p. 292.

nent aucuns détails de la vie de ces derniers enfants de Mathieu de Marly, et les noms des deux derniers frères de Mathieu et de Bouchard ne sont pas connus. L'on ne peut que supposer qu'ils moururent en bas âge.

Après la mort de son époux, Marguerite de Lévis se retira à l'abbaye de Port-Royal, où elle mourut le 15 avril 1327, et où elle fut enterrée sous la lampe et devant le grand autel, lieu qu'elle avait choisi et où elle voulut être mise sous l'habit de religieuse [1].

La tombe de Marguerite de Lévis, transférée après la destruction de Port-Royal dans l'église de Magny-les-Hameaux, s'y voit encore au côté droit du portail; elle n'est séparée de celle de Bouchard, son fils, que par l'espace occupé par la porte faisant face au maître-autel. Elle est de pierre de liais et de mêmes proportions que celle de Bouchard. Cette dalle, gravée au trait, est aussi d'une très belle exécution.

Sous une grande arcade ogivale, subtrilobée, à pignon aigu et accompagnée de pinacles richement fleuronnés, est représentée la dame de Marly, couchée, la tête coiffée d'un voile et d'une guimpe, les mains jointes sur la poitrine, couverte d'un long manteau entr'ouvert, sur les bords duquel est brodée une série d'écussons sans armoiries ; chacun de ses pieds reposant sur un petit chien à longues soies. Entre le fronton du milieu et les deux

1. Marguerite de Lévis était bienfaitrice de cette abbaye; de plus, trois de ses sœurs y avaient pris l'habit. Philippe, l'une d'elles, en était abbesse à cette époque; Yolande et Catherine étaient simples religieuses. Quoique ayant été enterrée sous l'habit religieux, cela ne veut pas dire que Marguerite eût fait profession ; il était d'usage, chez les seigneurs qui avaient beaucoup à redouter des jugements de Dieu, de se revêtir de l'habit religieux, soit par dévotion, soit pour s'attirer la miséricorde du souverain juge au moment de la mort.

premiers pinacles sont agenouillés deux anges nimbés, vêtus de longues robes, tenant de la main gauche la navette et de l'autre l'encensoir. Plus bas, dans le trèfle supérieur, deux autres anges supportent sur une draperie l'âme de la défunte représentée par une petite figure nue dans l'attitude de la prière.

Trente-deux écussons, alternativement triangulaires et en losanges, ornaient autrefois les pilastres servant de supports à l'arcade; ils devaient être alternés aux quatre alérions de Marly et aux trois chevrons de Lévis. Les places du voile et des écussons sont vides aujourd'hui. Leur peu de profondeur fait présumer qu'elles étaient remplies autrefois par des plaques de cuivre ciselées, dorées ou émaillées. Autour et sur les quatre côtés de la dalle, on lit cette épitaphe en vers léonins qui nous donne en peu de mots la date de la mort, la généalogie et l'histoire de Marguerite de Lévis; elle est gravée en lettres majuscules gothiques, nous la reproduisons d'après le monument; nous ferons toutefois observer que le premier vers doit se scander en donnant à chacune des lettres de la date, sa valeur syllabaire.

Anno. M. C. Bis. LX. Bis V. Semel. I Bis,
Hic. requievit. ibi. post. cujus. nomen. habebis.
Margareta. fuit. Mathei. Malliacensis.
Uxor. et. hanc. genuit. generosus. Guido. Levensis.
Sex. parit. ista. mares. vir. obit. petit. hec. moniales
Intra. claustrales. eligit. esse. lares
In. requie. multa. sit. nomne. veste. sepulta.
Luceat, eterna. sibi. lux. in. pace. superna. Amen.

Voici la traduction de cette épitaphe :

Année mil trois cent vingt-sept.
Çi-gît illustre Marguerite,
Qui pour père eut du ciel le vaillant de Lévis,

D'un grand succès encore son destin fut suivi,
Quand Marly, comme époux couronna son mérite,
Six garçons qu'elle en eut rendaient son sort bien doux;
Mais la mort lui ravit ce cher et noble époux.
Elle aussitôt bravant la fortune inconstante,
Sous un voile sacré se dévoue au Seigneur,
Qui charmé des beautés de cette chaste amante,
La comble dans le ciel d'un éternel bonheur.
Ainsi soit-il.

XII

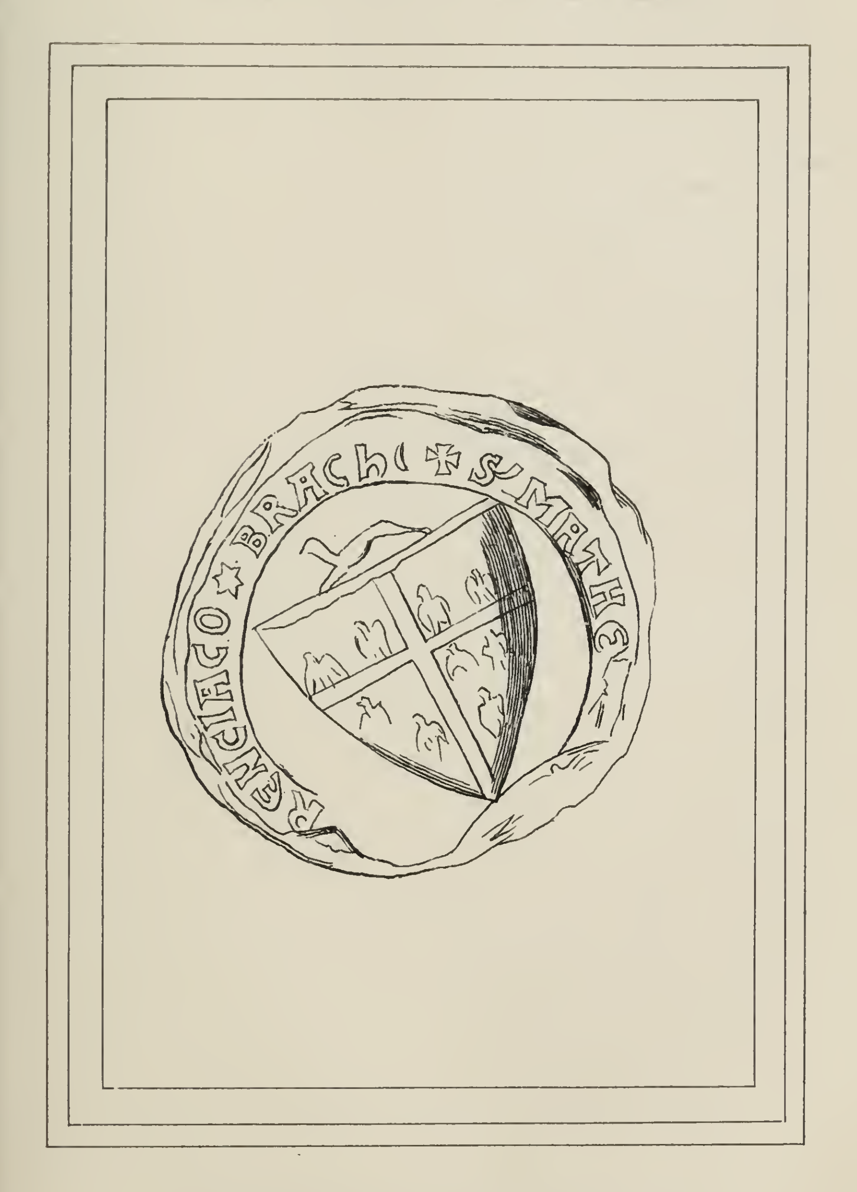
MATHIEU III,

CHEVALIER, SEIGNEUR DE MARLY, GRAND ÉCHANSON ET GRAND CHAMBELLAN DE FRANCE (1298-1305)

Par une charte du 13 octobre 1274 et du vivant de son père, Mathieu III de Marly confirma la donation de quatorze livres de rentes que ses parents avaient faite à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, et le don que son frère Bouchard avait fait de seize livres de rentes aux mêmes religieux.

En 1294, du consentement de sa femme, il vendit à Renaud, abbé de Saint-Denis, et à son monastère, des biens situés à Montçou, Villaines et autres villages environnants, pour la somme de quatre mille quatre cents livres tournois, ce qui fut approuvé et confirmé par des lettres du Roi, en date du mois de décembre de la même année.

SCEAU DE MATHIEU III DE MARLY.



et de Montmorency de l'année 1251.

CONTRE-SCEAU



Imp Lemercier & Cie Paris

Le 7 mars 1299, il confirma les donations faites à l'abbaye des Vaux-de-Cernay par ses parents et ses prédécesseurs. Au mois d'octobre suivant, il ratifia la donation de seize livres de rente faite par Bouchard, son frère, à la même abbaye.

En l'année 1302, se trouvant à Paris, Mathieu donna quittance à Hue de Bouville, seigneur de Milly, de la somme de cent livres petits tournois reçue en prêt par les mains de Jehan de Peleus, clerc du seigneur de Marly. Cette quittance est datée du jour de Pâques-Fleuries (des Rameaux).

Quelque temps auparavant, le roi de France qui depuis longtemps convoitait la Flandre et avait su profiter de la division qui existait entre le comte de Flandre et ses vassaux, et qui avait aussi par une voie peu loyale, et par une trahison sans exemple, excité le comte Gui de Dampierre contre les Flamands révoltés, puis l'avait abandonné tout à coup lorsque toute réconciliation était impossible, força alors ce comte à trahir son suzerain, le roi de France, et à rechercher l'alliance de l'Angleterre en donnant sa fille à l'héritier de cette couronne. Philippe IV ne voulait pas soi-disant refuser l'autorisation que l'on lui demandait pour ce mariage, mais sous prétexte de voir le comte de Flandre, son vassal, il le manda à ce sujet et le retint prisonnier. Gui de Dampierre ne sortit de la tour du Louvre qu'en laissant sa fille pour ôtage, et elle fut retenue captive jusqu'à sa mort.

Le comte fit alliance avec l'Angleterre qui ne lui fut d'aucun secours par suite de la guerre contre l'Écosse, et jeta le défi au roi de France d'une manière insultante.

Enfin le 20 août 1297, la bataille de Balscamp avait

suffi pour rendre le roi maître de la Flandre, déjà soudoyée en safaveur. Soixante mille Français avaient pris part à cette expédition, et tout porte à croire que Mathieu de Marly y assista.

Jacques de Châtillon, gouverneur de la Flandre, avait oublié qu'il avait affaire à une population jalouse de ses privilèges et de ses libertés; ses exactions nombreuses soulevèrent le peuple, et le 18 mai 1302, quinze cents Français furent égorgés aux *Matines de Bruges.*

Aussitôt cette nouvelle reçue, le roi de France manda à Paris, ses chevaliers, au nombre desquels se trouvait le sire de Marly, et ayant réuni près de soixante mille hommes, l'armée française se mit en marche sous le commandement du comte d'Artois. Le 11 juillet 1302, fut livrée la bataille de Courtrai, où quatre mille chevaliers français, douze mille sergents d'armes restèrent sur le champ de bataille; tout l'avantagefut aux bourgeois et aux paysans flamands qui, retranchés derrière un grand fossé, cachés par les roseaux d'un marais et des branches amoncelées, attendirent les Français.

Ceux-ci, pleins de confiance en leur valeur, animés par la vengeance et pleins de mépris pour ceux qu'ils allaient combattre, attaquèrent avec leur ardeur accoutumée et d'abord eurent l'avantage; malheureusement le comte d'Artois, étant venu à franchir le fossé bourbeux et plein de vase où s'était retranchée en arrière l'armée flamande toute entière, y resta engagé et fut tué à côté de la bannière de Flandre. Les chevaliers qui galopaient à sa suite vinrent à leur tour s'engager et s'entasser les uns sur les autres dans ce marais sans pouvoir se dégager. Les Flamands n'eurent plus qu'à assommer et égorger des hommes que le poids de leur armure et leur position

critique mettaient autant dire hors d'état de se défendre. Ils purent suspendre dans leurs églises au moins quatre mille paires d'éperons dorés, dépouilles d'autant de chevaliers français tués par l'ennemi ou écrasés sous leurs chevaux.

Toutefois, le seigneur de Marly échappa à ce massacre, car il assista ensuite à la bataille de Mons-en-Puelle où le roi Philippe IV commandait en personne l'armée française. Réduits à la disette et affamés, les Flamands descendirent dans la plaine pour attaquer les Français; ceux-ci les harcelèrent toute la journée sans aucune action décisive, mais le soir venu, les Flamands tombèrent sur les Français, surpris de cette attaque imprévue. On n'eut que le temps d'ôter au roi sa cotte d'armes fleurdelisée pour qu'il ne fût pas reconnu; il eut un cheval tué sous lui et fut foulé aux pieds, enfin il fut sauvé par deux bourgeois de Paris et s'enfuit honteusement. Toutefois se ralliant, les Français ramenèrent jusqu'à leur camp les Flamands entièrement défaits.

Revenu dans ses domaines, Mathieu de Marly mourut le 27 janvier 1305, laissant trois fils en bas âge que lui avait donnés Jeanne de l'Ile-Adam, dame de Valmondois. La terre de Valmondois était la dot que Jeanne avait apportée à son époux.

Mathieu de Marly avait été chambellan et grand échanson de France de l'année 1268 à 1274.

Ses fils furent :

1° Louis de Marly qui suit ;

2° Mathieu de Marly qui est nommé dans quelques arrêts du Parlement des années 1341 à 1352 et qui mourut sans alliance;

3° Jean de Marly, dit Pelet, chevalier, seigneur de

Picauville, en Normandie; marié à Mathilde de Revel, et mort sans postérité peu de temps après son mariage. Sa veuve, s'étant remariée à Jean de Meudon, plaidait pour son douaire, en 1361, contre les héritiers de Louis de Marly.

Mathieu III de Marly fut enterré en l'abside de l'église de Port-Royal sous une tombe, devant le maître-autel, au côté de l'évangile, sur laquelle il était représenté en effigie, couché, son épée au côté, son bouclier pendu à la ceinture sur lequel étaient représentées ses armes, partie de celles de sa femme. La partie supérieure de cette tombe se voit encore aujourd'hui à Magny-les-Hameaux. Dans le même costume que Bouchard, son frère, ce seigneur de Marly est représenté sous un arceau en ogive trilobée, soutenu par des colonnettes à chapiteaux de feuillage, surmonté d'un pignon percé d'une rose et orné de crossettes et de fleurons. Dans les tympans sont deux anges qui encensent. Le visage du sire de Marly est d'un beau caractère. A la droite de la tête se voit l'écusson de Marly, et à la gauche celui de l'Ile-Adam dont on ne voit que les quatre merlettes du chef. On y lisait l'épitaphe suivante : Ci-gist monseigneur Mahi jadis sire de Marli, chevalier, mestre échanson de France. qui trespassa le mercredi après la conversion de saint Paul l'an de grâce MCCC et cinc. Priez pour l'âme de lui [1].

Une charte de l'an 1309, donnée en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, est ainsi conçue :

A touz ceus qui ces lettres verront et orront, je Jehanne de l'Ille, dame de Marli ; salut en Nostre Seigneur.

Sachent tuit (tous) que je sui tenue, et obligiée à desda-

1. Nécrologe de Port-Royal. *Inscriptions de la France*, III. p. 300.

magier (dédommager) religieus homme l'abbé des Vaux de Sarnay exécuteur du testament de bonne mémoire de trés noble homme, Monseigneur Bouchart, jadis sire de Marli, de cent livres parisis en bonne monnoie, se einsi estoit que ils fussent demandez au devant dit abbé por aucun retour faire à la terre de Gascoigne des damages (dommages) qui furent faiz au tens de la guerre par li devant dit chevalier, les i avoit lessiez en son testament et obligons quant à ceste chose nous et noz hoirs, nos biens et les biens de noz hoirs (enfants), muebles et non muebles (meubles), présenz et à venir. En tesmoing de laquele chose nous avons donné audit abbé les présentes lettres scellées de notre scel. Ce fu fait l'an de grâce Mil CCC et IX le samedi devant la Chandeleur [1].

Cette charte est la reconnaissance et l'aveu d'une dette contractée par Bouchard de Marly, lors de la croisade contre les Albigeois, et, comme on le voit, cette dette mentionnée dans le testament dudit Bouchard n'était pas encore amortie à cette époque.

Nous pouvons juger par les actes nombreux relatifs à l'abbaye des Vaux-de-Cernay que nous avons déjà cités; combien ce monastère devait être riche et puissant à Marly. Le bourg de Marly, qui appartenait aux religieux de Coulombs, se trouvait placé sous la juridiction de cette abbaye. Les abbés des Vaux-de-Cernay se trouvaient dans le même cas par rapport à leurs possessions à Marly. La charte suivante en fait foi.

De la justice de l'abbaye à Marly.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehanne de l'Ille, dame de Mally, salut : Sachent tuit (tous) que

1. Cartulaire des Vaux-de-Cernay, charte MXXIV.

comme aucuns de noz genz et sergenz eussent prins en la maison de religieus homme, l'abbé et le couvent des Vaus de Sarnay séant à Mally, un homme en justicant et par manère de justice et lidit religieus nous eussent requise que nous feissions le leu (leur) restablir et adrecier (redresser) ce qui fait avoit esté par noz genz espéciaument. Comme en ladite maison et clostures d'icele nous n'ayens garde signourie ne justice nulle en la maison et clostures dessus dictes, etc. En tesmoing de laquele chose nous avons ces présentes lettres scellées de notre scel qui furent faites et données le jour des Brandons [1], l'an de grâce mil trois cens dis et neuf [2].

Cette charte n'a pas besoin de commentaires, elle établit d'une manière péremptoire le droit de justice exercé à Marly par les abbés des Vaux-de-Cernay.

Quant aux autres droits et possessions de cette abbaye à Marly, nous leur consacrons un chapitre spécial parmi les notes qui sont ajoutées à cet ouvrage [3].

Le samedi après la Saint-Martin d'été, l'an 1327, fut rendue une sentence du Châtelet de Paris, par laquelle les abbé et religieux de Saint-Denis étaient maintenus aux droits d'épaves dans l'étendue de la rivière de Seine, depuis le Blanc-Port jusqu'à Chambly (?), à l'encontre des sieurs et dame de Marly qui avaient fait arrêter du mairien comme épaves au rivage de la rivière au port de la Loge.

1. Le premier dimanche de Carême.

2. Charte MXLI du Cartulaire des Vaux-de-Cernay. A cette pièce est attachée une autre pièce en date du 27 janvier 1377 par laquelle Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, sur l'attestation de Simon, abbé des Vaux-de-Cernay et de Renaud de Bourriz, prieur dudit lieu, certifie à tous que le sceau qui accompagne ces lettres est bien celui de Jeanne de l'Ile, dame de Marly,

3. Voyez aux notes la note 13e.

Les enfants de Jeanne de l'Ile-Adam étaient alors majeurs et commençaient à exercer leurs droits. Par le nom de Chambly, il faut entendre Chambry, endroit où le ru de Buzot ou de Chambourcy se mêlait à la Seine. Chambry étant l'ancien nom de ce lieu.

Louis de Marly avait, d'autre part, des possessions à Trappes, et nous le voyons, le 29 décembre 1333, vendre au profit des abbé et religieux de Saint-Denis, avec le consentement de sa mère, une pièce de bois contenant cent onze arpents et demi, à la mesure de vingt pieds pour perche, sise au terroir de Trappes, le long des bois desdits acquéreurs, tenant d'une part audit bois de Saint-Denis, d'autres aux terres et bois de l'abbaye de Port-Royal, aboutissant au bout d'amont vers Montigny, et au bout d'aval aux terres du Champ-Garnier, avec justice haute et basse esdits bois mouvants en fief du roi, moyennant la somme de 435 livres 11 sols, sous le scel de la prévosté de Paris. Dans cet acte, le seigneur de Marly est qualifié de : messire Louis, chevalier, sire de Marly-le-Chastel, et Jeanne de l'Ile-Adam, sa mère, de dame de Marly.

L'année suivante, le 18 décembre, le roi Philippe de Valois donnait commission au prévost de Paris de mettre l'abbaye de Saint-Denis en possession desdits arpents de bois et des 300 livres que le roi Louis leur avait laissées par son testament pour la fondation de son anniversaire [1].

En l'année 1345, Jehanne de l'Ile-Adam donne la charte suivante :

1. Archives de Seine-et-Oise. Inventaire des chartes de l'Abbaye de Saint-Denis, t. III, p. 126 à 157.

A tous ceux qui ces lettres verront, Jeanne de l'Isle, dame de Mally, Louis, sire de Mally, Mahi (Mathieu), et Jean de Mally, tous trois frères, chevaliers, fils de ladicte dame, salut : Sçachent tous ce que nous devons et sommes léaument (loyalement) tenus, chacun pour le tout, aux religieux, abbé et couvent de Nostre-Dame des Vaux-de-Cernay, en la somme de trois cents treize livres huict sols parisis, pour cause de certains arrérages et de plusieurs autres choses, comptées entre nous et lesdiz religieux : item nous devons et sommes léaument tenus envers lesdiz religieux en la somme de huict vingtz livres parisis d'argent que lesdiz religieux nous ont prestez à nostre grand besoin, et aussy voulons que les huict vingtz livres parisis dessusdictes soient payées en prenant un escu d'or pour quatorze solz six deniers, ou en autre monnoie courant à la vallue de l'escu, supposé que le Roi affoiblist ses monnoyes pour le temps à venir. Desquelles sommes dessusdictes nous voulons que lesdiz religieux en soient payez, sur nostre terre de Vertault [1] en la manière qui s'ensuit : C'est à sçavoir chacun an, cent livres parisis, au terme de la Toussaintz prochainement venant, quarante livres, et à la Chandeleur d'après ensuivant, quarante livres, et à la saint Jean-Baptiste après ensuivant, vingt livres ; et à chacune année d'après ensuivant, cent livres, payez en la manière que dessus est divisée, jusques à tant que les sommes dessusdictes soient payées et accomplies, etc., etc. En tesmoin de ce,

1. La terre et seigneurie de Vertault était située en la châtellenie de Château-Landon. Le 31 octobre 1302, Mathieu, sire de Marly, avait assigné aux religieux des Vaux-de-Cernay, seize livres de rentes sur cette terre, au lieu de la rente léguée à l'abbaye par son frère Bouchard, sur les cens de Marly.

nous avons scellé ces lettres de nos propres sceaux : Ce fut faict, l'an de grâce mil trois cens quarante cinq, le vendredy devant la Purification Nostre Dame [1].

(1) Charte MLIX du Cartulaire des Vaux-de-Cernay.

XIII

LOUIS DE MARLY

CHEVALIER, SEIGNEUR DE MARLY, DE VALMONDOIS
ET DE PICAUVILLE, CHATELAIN DE MAGNY L'ESSART
(1327-1356)

Après les diverses chartes que nous avons citées précédemment, et qui mentionnent Louis et Jean de Marly sous la tutelle de leur mère, et à leur majorité vers 1327, il y a très peu de documents qui fassent connaître plus intimement la vie de ces seigneurs. Par un acte du 4 novembre 1350, ils vendirent à Jean II, roi de France, cent trois livres et quarante sols de rentes sur les recettes de la ville de Chartres pour la somme de neuf cent soixante livres tournois.

En l'an 1351 et l'année suivante la misère était générale, et ceux qui auparavant jouissaient d'une fortune considérable étaient réduits à chercher les moyens de subsister.

Le setier de blé se vendait à Paris dix livres tournois, qui feraient environ un marc d'argent de notre époque, ou plus de cent francs. Ce fut peut-être la cause de la vente qui précède, car ces seigneurs de Marly durent, aussi, subir les conséquences, peu rigoureuses sans doute pour eux, de la disette et de l'extrême misère qui s'en-suivit.

Louis de Marly mourut le 25 mars 1356, sans postérité, laissant tous ses biens à Bertrand de Lévis et à son cousin germain, Thibaud de Lévis, baron de Montbrun, qui se partagèrent les seigneuries de Marly, de Magny-l'Essart, de Picauville et leurs dépendances. La terre de Valmondois, du chef de sa mère, avait fait retour à la maison de l'Ile-Adam.

XIV

BERTRAND ET THIBAUD DE LEVIS

SEIGNEURS DE MARLY, MAGNY L'ESSART, PICAUVILLE, FLORENSAC
ET AUTRES LIEUX (1356-1387)

Bertrand de Lévis était le deuxième fils de Philippe de Lévis, quatrième fils de Guy de Lévis et d'Isabelle de Marly. Philippe était seigneur de Florensac, et avait épousé Béatrix de Lautrec, veuve de Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et fille de Bertrand, vicomte de Lautrec.

Le frère aîné de Bertrand de Lévis se nommait Philippe comme son père. Il eut en partage la vicomté de Lautrec, fut seigneur de Lunel et lieutenant du roi en Languedoc. Bertrand eut pour sa part la seigneurie de Florensac et celle de Marly.

Ces deux frères avaient accusé leur mère de dissiper leurs biens, un arrêt du Parlement de Paris les ayant

nommés ses curateurs, Béatrix se remaria à Roger de la Barthe, alors âgé de vingt-cinq ans; puis, vers l'an 1352, elle mourut.

Bertrand de Lévis avait épousé, en 1336, Jourdaine de la Roche-en-Renier, fille de Guigues, seigneur de la Roche-en-Renier, et de Gilette, vicomtesse d'Usez.

En 1347, le roi de Majorque le nomma son exécuteur testamentaire, ainsi que plusieurs autres seigneurs.

L'an 1370, il reçut l'hommage du fief de la Court-point-l'Asne, situé à Charenton, près Paris, relevant très anciennement de la seigneurie de Marly [1].

Cette même année, le roi Charles V fit chercher dans la forêt de Marly les sources d'eau qui s'y trouvaient, afin de les amener à Saint-Germain en Laye. Le château et la ville n'étaient alimentés à cette époque que par l'eau malsaine du ru de Buzot, et celle de quelques rares fontaines se trouvant au bas de la colline sur le territoire de Retz, ainsi que par celle de deux puits creusés dans la cour du prieuré de cette ville.

1. Le plus ancien fief, situé à Charonne, s'appelait, à une époque fort reculée, La Cour Point Lasne. Celui qui le possédait, Louis Bonnetin, bourgeois de Paris, en fit hommage, en 1348, à Bertrand de Lévis, seigneur de Marly-le-Chatel. Jean Le Teuillier, bourgeois de Paris, ayant épousé une Bonnetin, en rendit hommage, en 1370, au même seigneur de Marly; et Jean Chanteprime, seigneur de Sucy en Brie, étant aux droits de Jean Le Teuillier, en fit hommage, en 1422, à Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, seigneur de Marly, et il en donna un dénombrement dans lequel on lit les cantons de ce fief, ou les noms de lieux qui suivent, savoir : Montibœuf, Vignoles, Mézières et la Garenne. Enfin, après avoir passé en diverses mains, Jacques le Bossu, bourgeois de Paris, vendit ce fief à Martin de Bragelonne, conseiller du roi et lieutenant particulier de la prévôté de Paris, moyennant sept vingt livres. Celui-ci en rendit hommage, en 1559, à Claude de Lévis, seigneur de Marly et de Magny, et son fils, Martin de Bragelonne, conseiller au Parlement, en fit hommage au même seigneur, en 1570.

Lors de la construction du château royal de Marly, par Louis XIV, l'on découvrit des restes d'aqueducs ou de conduits souterrains dans la forêt. Ces ruines faisaient partie sans doute des travaux faits pour recueillir ces eaux.

Bertrand de Lévis vivait encore en 1382 ; il laissa de son mariage avec Gilette d'Usez :

1° Hugues de Lévis, qui prenait le titre de seigneur de Florensac et était mort avant 1366 ;

2° Philippe de Lévis, seigneur de Florensac et de Marly-le-Châtel, qui suit.

. . . .

Thibaud de Lévis, IIe du nom, baron de Montbrun et de Pennes, seigneur de Marly-le-Châtel, en partie, avec Bertrand de Lévis, son cousin, était fils de Thibaud Ier de Lévis, deuxième fils de Guy III de Lévis et d'Isabelle de Marly, et de dame Anglésie de la Roche-en-Renier, dame de Montagu, Montbrun et Pennes.

Thibaud était seigneur de Florensac en partie et de Sérignac, et sa femme lui avait apporté les autres seigneuries susmentionnées pour sa dot. L'on a vu comment, en 1356, la seigneurie de Marly en partie lui était échue.

Thibaud de Lévis, l'aîné des enfants de Thibaud Ier de ce nom, avait deux sœurs, dont l'une, Gaillarde de Lévis, dame de Montagu, fut mariée à Guillaume de Narbonne, auquel elle apporta en dot la seigneurie de Montagu, et l'autre, nommée Anglésie de Lévis, fut mariée à Pierre, sire de Bueil.

Thibaud II de Lévis, seigneur de Marly, avait épousé Séguine de Comminges, qui lui apporta en dot le château et la baronnie de Montbrun et la seigneurie de

Pennes [1], et lui donna une fille unique, nommée Cécile de Lévis, qui fut enlevée par Charles d'Espagne, son parent, lequel s'étant emparé du château de Montbrun en chassa Thibaud.

Cécile de Lévis eut deux fils de Charles d'Espagne, nommés Thibaud et Bertrand d'Espagne, légitimés au mois d'avril 1379, attendu que leur père avait été marié sans dispense, étant parent de leur mère au troisième degré.

Thibaud II de Lévis et Marly mourut en l'année 1387.

Thibaud d'Espagne, son petit-fils, obtint des lettres de confirmation de sa légitimité au mois de juillet 1388.

Bertrand d'Espagne, son frère, étant mort en 1392, sans laisser de postérité, Thibaud fut institué héritier universel par son aïeul, prit le nom de Lévis et fut maintenu en la possession de tous ses biens par arrêt du 30 août 1393. Il mourut peu de temps après sans postérité.

Par sa mort, la seigneurie de Marly passait aux mains de Philippe de Lévis, deuxième fils de Bertrand de Lévis et de Marly.

1. Il fallait alors que ces seigneuries eussent passé, des mains de dame Anglésie de la Roche-en-Renier, dans la maison de Comminges, ou peut-être ces seigneuries, divisées entre ces deux maisons, furent-elles réunies par le fait de cette alliance, c'est ce que laissent à savoir les généalogistes auxquels nous empruntons ces noms et ces faits.

Voyez le Père Anselme, Moreri et autres.

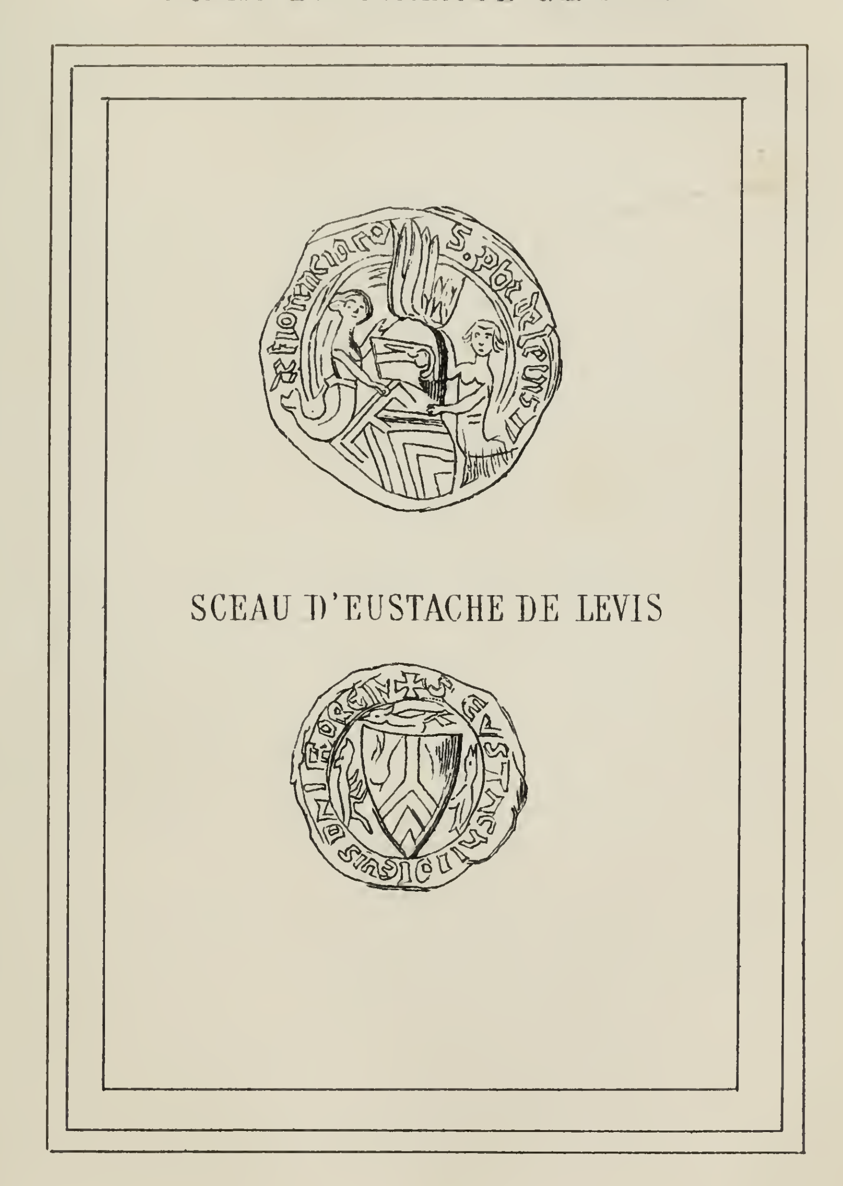
XV

PHILIPPE DE LÉVIS

SEIGNEUR DE FLORENSAC, MARLY, MAGNY L'ESSART, ET SES SUCCESSEURS ET HÉRITIERS (1393 - 1449)

Nous avons vu que la destruction de l'ancien château des sires de Montmorency devait être attribuée à deux causes : la première fut les ravages commis par les Anglais vers le milieu du XIVe siècle, et dont nos contrées eurent beaucoup à souffrir; l'Hôtel-Dieu de Marly fut détruit par eux et sans doute que le château avait subi le même sort, car il n'est point question même que les derniers seigneurs de la maison de Montmorency, Louis et Jean, l'eussent habité, sans doute à cause de son état de ruine et de vétusté. La seconde cause fut que les seigneurs de Marly de la maison de Lévis, ayant de fort beaux domaines en Languedoc, délaissèrent sans doute ce château devenu inhabitable.

SCEAU DE PHILIPPE DE LEVIS



SCEAU D'EUSTACHE DE LEVIS

Philippe de Lévis avait épousé, en 1382, Alix de Quélus, fille de Guillaume de Quélus et de dame Hélène de Castelnau, qui lui donna trois fils et une fille, nommée Alix, qui, mariée à Jean II de la Villeneufve, écuyer, seigneur de Noisy et de Bailly-en-Cruye, en eut deux fils et deux filles.

Les fils de Philippe de Lévis et d'Alix de Quélus furent :

1° Bertrand de Lévis, seigneur de Florensac ;

2° Eustache de Lévis, seigneur de Quélus, de qui sont descendus les seigneurs de Cousan et de Lugny ;

3° Philippe de Lévis, seigneur de Marly, Magny-l'Essart et Amblainvilliers, qui devint évêque d'Agde en 1411, archevêque d'Auch en 1429, fit partie des prélats qui assistèrent au Concile de Bâle, et fut député par Jean, comte d'Armagnac, auprès du pape Martin V. Il fut ensuite nommé exécuteur testamentaire de Brunissende de Lautrec, dame de Garencières.

Ce prélat fit par la suite une donation des seigneuries de Marly-le-Châtel, Magny-l'Essart et Amblainvilliers, à Guy de Lévis, son neveu, quatrième fils d'Eustache de Lévis, seigneur de Quélus, frère de Philippe [1].

Dans l'appréciation des faits qui vont suivre, on verra que la maison de Lévis fut illustre par sa noblesse et ses vertus guerrières, et soutint en quelque sorte l'éclat du nom des Montmorency qu'elle remplaçait à Marly. On voit dans l'histoire que Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac et de Marly, qui avait hérité de tous

1. Le 29 mai 1422, ce prélat avait reçu l'hommage de la terre de Meudon et du fief de la Cour Point l'Ane, et celui de la terre d'Ecquevilly, qui fut rendu le 17 mars 1446 par Jeanne la Baveuse.

les biens que sa mère possédait en Languedoc, en Normandie et dans l'Ile-de-France, servit et accompagna le roi de France dans toutes ses expéditions, notamment, en 1383, au siège de Bourbourg, en Flandre.

Philippe de Lévis devait aussi faire partie d'une descente en Angleterre, que le roi de France, Charles VI, avait le projet d'exécuter, et fut retenu par le roi à cet effet. Dans ce but, on fit d'immenses préparatifs et l'on parvint à réunir une flotte de près de quatorze cents vaisseaux et quantité d'engins de guerre. On devait même emporter sur les vaisseaux une forteresse ou ville de bois qui se démontait de toutes pièces et pouvait servir au besoin de camp retranché.

Cette flotte fut approvisionnée et rassemblée au fort de l'Écluse, mais soit lenteur dans les préparatifs, soit mauvais vouloir, tout cela ne servit à rien, l'automne ayant été très orageuse, et le roi, ainsi que le connétable de France, étant venus très tard pour se mettre à la tête des troupes, prolongèrent ainsi ces préparatifs jusqu'en hiver [1]. La conquête de l'Angleterre fut ajournée, et tandis que les soldats licenciés s'en retournaient chez eux comme ils étaient venus, c'est-à-dire en pillant et ravageant les terres partout où ils passaient, les Anglais s'emparèrent des vaisseaux de la flotte française et les firent couler à fond ou les réduisirent en cendres (1386). Des sommes énormes, produits de nouvelles taxes levées sur le peuple épuisé, furent ainsi perdues et gaspillées.

1. Le duc de Berry fut accusé d'être payé par les Anglais pour faire avorter ces grands préparatifs; peut-être à tort, car cela ne fut pas prouvé. (Voyez *Histoire de France par les monuments*, de MM. Charton et Bordier.)

Par un acte du 17 mai 1388, où Philippe de Lévis est qualifié de noble et puissant seigneur, messire Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac et de Marly-le-Châtel, on voit que ce seigneur reçoit des mains de Gaucelin-Baudil, son procureur et receveur, résidant à Magny-l'Essart, la somme de dix livres que Garnier Rabiolle, bourgeois de Paris, paya pour le rachat d'une certaine quantité de vignes, sises à Fontenay, qu'il avait du chef de Gilette, sa femme, et qui étaient tenus en fief de Philippe de Lévis, à cause de sa châtellenie de Magny-l'Essart [1].

Le 26 août de la même année, la quatrième partie de la terre de Florensac lui fut adjugée, et il acquit de Thibaud de Lévis ou d'Espagne, son cousin, les droits que celui-ci avait sur cette terre, dont il paya les quints deniers au roi de France en l'année 1394.

Philippe de Lévis reçut aussi, la même année, une

1. Sachent tuit qui ces présentes lettres verront que: Je Gaucelin Baudil, procureur et receveur généraulx du noble et puissant seigneur messire Philippes de Lévis, chevalier seigneur de Florensac et de Mailly-le-Chatel, cognoit et confesse avoir eu et resceu de Garniet Robiolle bourgoys de Paris 10 frans deus pour raison du rachat de certaine quantité de vin tenu en fief de mon dit seigneur prins et resceu au lieu de Fontaney, pour ledit Garniet, à cause de Gellette, sa femme. De laquelle somme desdits X frans je en nom de mon dit seigneur men tient encontent et en quitte ledit Garniet et ladite Gellette, sa femme, et tous ceulx à qui quittance en puet et doit appartenir; et parmy ce ai mis et mets ledit Garniet Robiolle en la suffrence de mondit seigneur jusqu'à sa venue, sauf en toutes chousses le droit de mondit seigneur et tout autre. Lequel fié est tenu de mondit seigneur à cause de son chastel et châtellenie de Maigny-Lessart juxta Châtelf.... (Châteaufort). Donné audit Maigny-Lessart le dimenge XVII[me] jour du mois de may, l'an de grâce mil CCC IIII[xx] et huit. Et parmi ce nous avons levé et levons les mains de mondit seigneur dudit fief et de tous les ..... estant dudit fief et eschouz depuis la main mise. Donné audit Maigny-Lessart, etc., à la même date. (Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, p. 459.)

certaine somme pour les droits qu'il avait sur la seigneurie de Picauville.

Le 14 août 1400, monseigneur Philippe de Lévis, seigneur de Florensac et de Marly-le-Chastel, reçut l'hommage de Guillaumette, femme de N..... Baillehache, foi et hommage que cette dame lui devait pour son fief de Voisins, assis entre Saint-Arnoult et Rochefort, ledit fief tenu et mouvant de lui à cause de son château de Lévis.

Dès l'année 1411, Philippe de Lévis jouissait d'une pension sur toutes les recettes des finances.

L'année suivante (1412), il fit un échange avec Brunissende de Lautrec, dame de Garencières, de la terre de Thory relevant des Andelys, en Normandie.

On a de Philippe de Lévis une quittance donnée à Paris, le 24 mars 1412, de cent trente-quatre livres parisis payées par le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Paris ; laquelle somme ils lui devaient à cause d'un fief de dix-huit muids de vin, sis à Fontenay, mouvant dudit seigneur à cause de sa châtellenie de Magny-l'Essart.

Voici le texte de cette quittance :

Saichent tuit que nous, Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac et de Marly, confessons, et recognoissons avoir eu et receu de vénérables personnes et saiges, doyen et chapitre de Paris, la somme de six vins (*sic*) quatorze livres huit sols parisis pour les leveez de cinq anneez d'un fief de dix huit muys de vin de rente assis à Fontenay lez Baigneux (Bagneux), tenu, et mouvant de nous à cause de notre terre de Maigny Lessart. C'est à savoir des années M IIII^{c} VI (mil quatre cent six), IIII^{c} VII (quatre cent sept), IIII^{c} VIII (quatre

cent huit), IIII^{c} IX (quatre cent neuf) et quatre cens dix ; et esquelles leveez, ils auroient esté condempnez envers nous par certain arrêt de la Cour du Parlement, donné et prononcé en septembre derrenier passé ; et lesquelles leveez ont esté depuis taxéez, apprécieez, et avalueez à ladite somme par certains commissaires donnés par ladite Cour.

Desquelles VI^{xx} XIIII livres VIII sols parisis nous nous tenons pour content et en quittons lesdiz doyen et chappitre et tout autre à qui quittance puet et doit appartenir. Donné en tesmoing de ce à Paris soubz nostre propre scel le XXIIIme jour de Mars, l'an mil quatre cens onze. Scellé en cire rouge sur simple queue en parchemin [1].

En 1415, ce seigneur de Marly avait donné à Jacques Bêlier, résidant à Séez, 205 arpents de terre de son fief sis aux Essarts de Marly [2]. Il partagea aussi ses biens entre ses enfants cette même année, le 4 mars.

Le 1er avril 1416, Philippe de Lévis donna l'acte suivant :

Philippe de Lévis, chevalier ; seigneur de Florensac, de Marly le Chastel et de Magny Lessart, à nos bailly, procureur et autres officiers dudit Maigny.

Salut : savoir faisons que aujourd'hui, honourable homme et saige, maistre Nicholas de Baye, greffier en Parlement nous a fait foy et hommaige de dix huit muis de vin de rente, prins chacun an en vendanges, sur les vinaiges, voierie, et rentes que doyen et chapitre de

1. Voyez le Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, page 460, et l'original de cet acte aux Archives nationales, section S., 163-10.
2. Les Essarts de Marly sont aujourd'hui les terres de la ferme du Trou-d'Enfer.

Paris ont en la ville de Fontenay lez Baigneux, Saint..... et appartenances d'icelle ville tenuz et mouvans de nous en fief noble à cause de nostre chastel, et chastellenie dudit Maigny : à laquelle foy et hommaige nous lavons reçeu sans contredit. Si vous mandons et estroitement enjoignons, et à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que pour cause dudit hommaige non fait et d'adveu ou dénombrement non baillé, vous ne traveillez, grevez ne molestez ledit maistre Nicholas en aucune manière, et se aucun empeschement avoit esté mis en son dit fief pour cause desdiz hommaige non fait et adveu non baillé si le mecctez ou faites mettre à pleine délivrance et lequel nous lui délivrons à plain par ces présentes. Donné à Paris, soubz nostre scel le 1er jour d'avril, l'an mil quatre cens et quinze, avant Pasques (scellé comme l'acte précédent) [1].

Philippe de Lévis vivait encore en 1422.

Nous avons vu que le fils aîné de ce seigneur, nommé Bertrand, avait eu en partage la seigneurie de Florensac. Ayant épousé Gaillarde de Peyre, fille d'Astorg de Peyre et de dame Gaillarde d'Apchier, il en eut un fils, nommé Philippe, qui, marié à Isabeau de Poitiers, fille de Louis de Poitiers et de Polixène Ruffo, sa deuxième femme, et ayant pris part à la guerre qui eut pour résultat la prise de la Guienne sur les Anglais, fut tué au siège de la ville d'Acqs, en 1451. Il laissait de son mariage une fille, née posthume, nommée Jeanne, mise d'abord sous la tutelle du comte de Villars, son parent; ensuite il fut décidé que l'évêque de Mirepoix en aurait la

1. Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, page 461. Archives nationales, section S, 163,8.

tutelle et le bail des terres. Plus tard le Dauphin, depuis Louis XI, la maria à Louis de Crussol, son favori, qui, le 18 octobre 1461, fit hommage au roi en la Chambre des Comptes pour les seigneuries de Marly-le-Châtel, de Magny-l'Essart, de Châteaufort, de Lévis et de Dugny ? mouvantes de la prévôté de Paris, à cause de Jeanne, sa femme [1].

Le 14 mars 1465, fut donnée mainlevée de la saisie féodale faite sur le moulin de Dionval, à Galardon, accordée au prieur de Saint-Thomas d'Épernon par Jean de la Rivière, procureur de messire Louis de Crussol, chevalier, seigneur de Marly, et gouverneur de la terre ou fief de Marly, à Galardon [2].

Ce seigneur de Marly mourut le 13 novembre 1474, laissant à sa veuve, par son testament du 18 août 1473, la jouissance de la terre de la Bastide. Il portait en ses armoiries : D'or, fascé de sinople.

Eustache de Lévis, deuxième fils de Philippe, seigneur de Florensac, avait épousé Alix de Damas, dame de Cousan, fille de Hugues de Damas, seigneur de Cousan, et de dame Alix de Beaujeu, qui lui donna les douze enfants qui suivent :

1° Philippe, archevêque d'Auch et ensuite d'Arles, cardinal en 1471, qui étant mort à Rome en 1475, fut enterré en l'église Sainte-Marie Majeure.

2° Jean, seigneur de Cousan, Lugny et ensuite de Marly, qui suit.

3° Eustache, d'abord abbé de Montmayor, ensuite archevêque d'Arles, après son frère. Il mourut à Rome

1. Archives nationales. Registres des hommages anciens de France.
2. Archives d'Eure-et-Loir. Titres d'Epernon. Communications de M. A. de Dion.

le 22 avril 1489 et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie Majeure, dans le même tombeau que Philippe, son frère.

4° Guy, seigneur de Quélus. Son oncle Philippe de Lévis, archevêque d'Arles en 1462, lui fit don des seigneuries de Marly, Magny et Amblainvilliers, comme nous l'avons rapporté précédemment.

En l'année 1450, la terre de Chaillot, faute d'hommage, avait été mise entre les mains de Guy de Lévis. L'an 1466, ce même seigneur reçut l'hommage d'Antoine Sanguin pour la terre de Meudon.

Quelque temps auparavant, Guy de Lévis avait rendu hommage au roi pour sa seigneurie de Magny-l'Essart, en ces termes..... Sachent tuit que je, Guy de Lévis, escuyer, seigneur de Marly le Chastel et de Magny Lessart, avons à tenir en foy et hommage du Roy, mon souverain Seigneur, à cause de sa vicomté de Paris, ma terre, chastel, et chastellenye de Magny, tenant cens, rentes, prouffits, revenus, émoluments, droits, domaines, justice et juridiction, etc. Cet hommage est du 28 septembre 1463 [1].

Au mois de septembre 1469, entre Bertrand II de Lévis, seigneur de Florensac, d'une part, et Jean et Guy de Lévis, tous deux frères; fils d'Eustache de Lévis d'autre part; fut fait un accord par lequel Bertrand et Jean de Lévis cédaient à Guy, seigneur de Marly, les terres ou la part qu'ils avaient sur les terres de Quélus, Villeneuve, Périgny et la Cremade [2], et celui-ci leur cédait à son tour les terres de Marly, Magny et autres

1. L'original aux Archives de Seine-et-Oise, canton de Chevreuse, 37e liasse.

2. Terres situées en Languedoc.

lieux. Par cet échange, qui changeait totalement les dispositions de Philippe de Lévis en faveur de son neveu, Jean de Lévis, seigneur de Cousan, devint seigneur de Marly [1].

En l'année 1492, Guy de Lévis, seigneur de Quélus, reçut l'hommage de la terre de Chaillot qui fut ordonné être fait au nom du roi, sans agenouillement ni baiser.

Guy de Lévis avait épousé, le 15 février 1475, Marguerite de Cardaillac, dame de Vareyres et de Privasac, fille de Guillaume de Cardaillac et de Marguerite de Narbonne, dont il eut.........

1° Guillaume, baron de Quélus;

2° Catherine, mariée à Pierre de Cardaillac, seigneur de Bioulle ;

3° Marguerite, mariée à Gaston, vicomte de Lomagne, seigneur de Claux ;

4° Jeanne, mariée à Antoine Ébrard de Saint-Sulpice;

5° Madeleine, morte sans alliance;

Guy de Lévis, baron de Quélus, seigneur de Périgny, Villeneuve et autres lieux, mourut vers l'an 1508;

Les autres enfants d'Eustache de Lévis et d'Alix de Damas étaient :

5° Jean, qui fut religieux en l'abbaye de l'Ile-Barbe;

6° Marie, mariée à Guillaume Rollin, seigneur de Beauchamp, frère du cardinal Rollin, évêque d'Autun;

7° Charlotte, mariée à Jean de Lévis, quatrième du nom, seigneur de Mirepoix, dont elle fut la deuxième femme ;

8° Marguerite, mariée, le 5 septembre 1471, à Guil-

1. Nous avons vu que Philippe de Lévis avait donné en fief 205 arpents, sis aux Essarts de Marly, à Jacques Bêlier. En 1482, Guy traita avec les enfants de Jacques Bêlier pour la cession de ces biens.

laume d'Albon, seigneur de Saint-Fargeau, qui mourut en 1474. Cette dame se remaria au seigneur de la Queille, en Auvergne ;

9° Catherine, mariée à Jean de Pérusse des Cars, fils puîné d'Audouin IV de Pérusse et d'Hélène de Roquefeuil ;

10° Isabelle, mariée en 1496 à Bertrand d'Alègre, seigneur de Busset, baron de Puysagut, fils puîné de Yves de Tourzel, baron d'Alègre, et de Marguerite d'Apchier ;

11° et 12° Agnès et Jeanne, mortes toutes deux sans alliances.

XVI

JEAN ET GUY DE LEVIS

SEIGNEURS DE COUSAN, DE LUGNY, DE MARLY-LE-CHATEL, DE L'ESSART ET DE COURTABŒUF (1449-1518)

Jean de Lévis avait d'abord été institué héritier des biens de son père, en Languedoc ; mais Alix de Cousan ayant disposé à son tour de ses terres de Cousan et de Lugny en sa faveur, celui-ci se prêta à l'accord qui fut fait en 1469 et que nous avons rapporté.

Il avait épousé Marie de Lavieu, fille de Hugues de Lavieu, seigneur de Feugerolles et de Châlain-le-Comtal, et de dame Jeanne Cassinel. Marie étant morte sans lui laisser de postérité, Jean se remaria à Louise de Bressolles, veuve de Charles de Lavieu, seigneur de Feugerolles, et fille d'Antoine de Bressolles, sénéchal du Bourbonnais, et de dame Catherine d'Apchon.

Jean de Lévis eut de ce second mariage huit enfants :

1° Gabriel, baron de Cousan, seigneur de Magny-l'Essart et de Picauville. Il rendit hommage au Roi pour ces deux dernières seigneuries en 1499 et 1518, et pour celle de Marly à la même date (1518). Il fit son testament, en 1553, en faveur de son neveu et mourut la même année. Ce seigneur avait épousé Anne de Joyeuse, fille de Louis de Joyeuse, comte de Grandpré, et de dame Jeanne de Bourbon, dont il n'eut pas de postérité.

2° Jean, qui eut en partage la seigneurie de Lugny ;

3° Guy, seigneur de Marly-le-Châtel, de l'Essart et de Courtabœuf, dernier seigneur de Marly de la maison de Lévis, il vivait encore en 1518.

4° Eustache, chanoine, comte de Lyon, chantre de Montbrizon ;

5° Christophe, chanoine de Montbrizon, comte de Lyon ;

6° Jean-Louis, seigneur de Nervieu, marié à Marguerite de Sainte-Colombe, fille de Guillaume de Saint-Priest et de dame Jeanne de Damas-Vertpré, dont il n'eut pas de postérité ;

7° Louise, mariée à Anne de Talaru, seigneur de Chalmazel, et ensuite en secondes noces à Guillaume de Talaru, seigneur de Nouailly-la-Ferrière ;

8° Antoinette de Lévis [1].

Le 20 février 1519, messire Gabriel Cossart de Larrieu, chevalier, seigneur de Marly-le-Chastel et de Magny-l'Essart, reçut, à cause de cette dernière seigneurie, l'hommage de Jean ou François de la Mothe

1. Voir au sujet de la maison de Lévis : le père Anselme, t. III, les dictionnaires de Moréri et de la Chesnaye des Bois, le Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, l'histoire du Languedoc et autres ouvrages.

pour le fief de Boullon, depuis de Bullion, au comté de Montfort. C'est le seul document que nous ayons sur ce seigneur de Marly, qui nous a été révélé par cet acte et qui portait pour armoiries : D'argent à la bande bastillée de gueules et de sinople de l'un en l'autre, accompagnée de deux têtes de lion arrachées de sable [1].

Nous ignorons combien de temps la famille de Cossart de Larrieu posséda les seigneuries de Marly et de Magny-l'Essart. La première fut donnée à la famille Fumée ou acquise par elle vers le milieu du XVIe siècle. Nous avons vu que celle de Magny était à la fin de ce siècle dans la maison de Lévis.

1. Inventaire des Archives de Seine-et-Oise, série E., n° 711, p. 114. Épitaphier de Paris, bibliothèque de l'Arsenal.

XVII

MARTIN FUMEE

SEIGNEUR DE GENILLÉ ET DE MARLY-LE-CHATEL (1520-1573)

La terre de Marly semble être rentrée dans la maison de Montmorency après l'extinction des Lévis, seigneurs de Marly. D'après ce qui suit, l'on peut croire qu'Adam Fumée, qui était au service du connétable de Montmorency, en reçut la terre de Marly-le-Châtel pour ses services.

La famille Fumée était originaire de la Touraine. Elle faisait remonter sa noblesse au xve siècle, époque à laquelle Paul Fumée était gouverneur de Nantes et ambassadeur du roi Louis XI vers le pape.

Adam Fumée, son fils, né à Tours, fut seigneur des Roches-Saint-Quentin (en Touraine), ambassadeur du roi Louis XI à Rome, ensuite gouverneur de la ville de Nantes, médecin des rois Charles VII et Louis XI. Ce

dernier le fit maître des requêtes ordinaires de son hôtel vers 1472. En 1492, Guillaume de Rochefort, garde des sceaux, étant mort, le roi Charles VIII nomma Adam Fumée pour remplir cette charge qu'il occupa à deux reprises, de 1479 à 1483 et de 1493 à 1495.

L'on trouve dans Comines des détails fort piquants et qui doivent trouver leur place ici au sujet de la disgrâce d'Adam Fumée qui, un jour, se trouvait à table avec le roi Louis XI, dont il était médecin, et aussi avec maître Claude, autre médecin du roi, lorsque le roi fut attaqué de la maladie dont il mourut[1]. Adam fut depuis disgracié comme le marque une lettre de Louis XI au chancelier, par laquelle il lui défend de laisser entrer Adam dans l'ancien conseil en ces termes : *Chancelier, je suis esbay comment vous avez baillé provision au frère de maistre Adam Fumée, touchant la grèneterie que je lui ay ostée, et aussi que souffrez que ledit maistre Adam voise à la chancellerie et au conseil, veu qu'il est decèlé avoir fait savoir nouvelles aux Bretons, et que son oncle s'en est fuy; et pour ce déclairez luy qu'il n'y vienne plus, ou autrement je m'en prendrai à vous. Escrit à Mehung-sur-Loire le 11me d'aoûst.* Signé : Loys[2].

Il mourut à Lyon en 1496? d'autres ont écrit vers 1500, laissant de Thomine de Ruzé, sa femme, fille de Jean de Ruzé, seigneur de Beaulieu :

1° Adam II, qui suit ;

2° Antoine Fumée ;

3° François Fumée ;

1. Ce qui peut faire penser que ces médecins furent cause de cette mort, soit par poison lent ou autrement. Adam ayant trahi le roi et craignant sa vengeance en fut notamment soupçonné.

2. Mémoires de Comines sur les règnes de Louis XI et de Charles VII, p. 378.

4° Ardouin Fumée, abbé de Beaulieu ;

5° Jean Fumée, chanoine de Tours.

Adam II, seigneur des Roches et de Marly-le-Châtel, maître des requêtes en 1494, vivait encore en 1533 ; il avait épousé Catherine Bourdelot, fille de Jean Bourdelot, conseiller au Parlement de Paris, dont il eut :

1° Martin, qui suit ;

2° Antoine Fumée, premier président à Rennes en 1570, qui avait épousé Françoise du Fau, dont il eut :

A Adam Fumée, seigneur de la Gressière ;

B Louis Fumée seigneur de Bordelle, baron de l'Aiguillon, lieutenant du roi de Navarre en l'amirauté de Guyenne ;

3° Louis Fumée, conseiller au Parlement.

Martin Ier, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, avait épousé Marguerite d'Allez dont il eut :

1° Adam III, maître des requêtes, mort en l'abbaye de la Couture, au Mans, en 1574 ou 1575 ;

2° Antoine, conseiller au Parlement, puis premier président en la chambre des enquêtes et ensuite maître des requêtes en 1567 [1] ;

3° Nicolas Fumée, évêque de Beauvais ;

4° Martin Fumée, seigneur de Genillé et de Marly-le-Châtel.

L'on sait peu de chose de la vie de ce seigneur ; il fut maître des requêtes et l'auteur de quelques savants traités, entre autres de l'*Histoire générale des Indes occidentales*.

Dans cette histoire, Martin Fumée est dit sieur de

1. Antoine Fumée avait épousé Gabrielle Sapin dont il eut : 1° Martin II, maître des requêtes ; 2° Guy, seigneur de la Roche ; 3° Louis, chevalier de Malte.

Marly-le-Chastel, et dans sa préface, s'adressant au maréchal de Montmorency, il lui assure la bonne affection qu'il a de continuer en sa maison le service commencé dès longtemps par feu M. des Roches, son père, sous monseigneur le connétable, et après avoir prié le Créateur de donner au maréchal, en santé, longue et heureuse vie, il termine en datant son livre comme suit : De vostre maison de Marly-le-Chastel, le septième de septembre (1568).

L'auteur relate aussi dans sa préface la misère des temps en ces termes : Cependant que ces derniers troubles avaient cours pour soulager mon esprit grêvé de veoir un temps si calamiteux, je prins ce livre en main, etc. [1].

Dans l'hommage qu'il fit au roi pour sa terre de Marly, il est qualifié de gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, depuis Henri III, roi de France et de Pologne [2].

Il avait épousé, en 1573, Marie Louët, fille de Clément Louët, maître des requêtes, et de Marguerite Querlavoine. Il eut une fille unique de ce mariage, qui fut Madeleine Fumée, mariée, par contrat du 21 juin 1591, à Jean de Menou, seigneur de Boussay; morte à dix-sept ans, laissant de son mariage : René de Menou, marié à Madeleine Fumée, sa cousine, le 18 juin 1618.

1. Communication de M. Victorien Sardou. Livre du XVIe siècle, édité à Paris, chez Michel Sonnius, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'Escu de Bâle, en 1568.

2. Quelques auteurs ont écrit que Martin Fumée rendit hommage au roi pour sa terre de Marly le 21 mai 1588. L'on verra qu'à cette époque la seigneurie de Marly était en d'autres mains. Quant à la seigneurie de Genillé, le même seigneur en rendit hommage au roi le 30 mai 1573.

XVIII

ALBERT DE GONDY

DUC DE RETZ, COMTE D'OYAN, BARON DE MARLY-LE-CHATEL
GRAND CHAMBELLAN ET MARÉCHAL DE FRANCE
PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, CHEVALIER
DE SON ORDRE, GOUVERNEUR DE PROVENCE ET DE BELLE-ILE
AMIRAL DES MERS DU LEVANT
ET GÉNÉRAL DES GALÈRES, SEIGNEUR DE NOISY
ET BAILLY-EN-CRUYE, SEIGNEUR-CHATELAIN DE VILLEPREUX
ET AUTRES LIEUX (1574-1602)

La famille de Gondy était originaire de la ville de Florence, en Italie. Elle était de noblesse ancienne, et paraît avoir été attachée assez antérieurement aux seigneurs podestats de Florence de la maison de Médicis. Aussi lorsque, en 1533, Catherine de Médicis, fille de Laurent et de Madeleine de la Tour de Boulogne, vint a Marseille épouser Henri de France, duc d'Orléans,

second fils du roi François Ier et Dauphin par la mort de son frère aîné, il y avait parmi les officiers attachés à la maison de cette princesse de quatorze ans un Florentin, nommé Jean-Baptiste de Gondy, gentilhomme de naissance; il remplissait auprès de la dauphine la charge de maître de son hôtel[1].

Voilà comment la maison de Gondy, transplantée en France et placée sous la protection immédiate de la future reine de France, parvint, par la suite du temps et des circonstances, à s'élever d'un office et d'une charge relativement assez modestes aux plus grands emplois auprès des rois de France, fils de Catherine de Médicis et de leurs successeurs[2].

Devenue reine, Catherine de Médicis attacha particulièrement Jean-Baptiste de Gondy à sa personne et le maintint dans sa charge de maître d'hôtel de sa maison. Ce fut alors qu'il fit venir à Paris son oncle, nommé Antoine; celui-ci, grâce à la recommandation de son neveu, devint maître d'hôtel du roi Henri II.

Antoine de Gondy épousa Marie de Pierrevive que la reine fit gouvernante des enfants de France, et dont il eut quatre fils, dont Albert de Gondy était l'aîné. Celui-ci devint le confident et la créature de la reine; il fut le favori du roi Charles IX, et parvint successivement à tous ses titres et à la plus grande puissance auprès de ses souverains.

Catherine de Médicis ! quel nom, quelle femme, reine

1. Ce mariage eut lieu le 20 octobre. Henri de France (depuis Henri II) était du même âge que son épouse, à treize jours près.

2. Nous avons emprunté sur la famille de Gondy et sur François, Bossuet qui vient après, d'intéressants documents à un manuscrit sur les seigneurs de Noisy et de Bailly appartenant à M. Delafontaine ancien maire de Noisy, qui a bien voulu nous le communiquer.

que l'on a comparée à Brunehaut; voilà la cause de la grande fortune des Gondy, mais aussi de quelle lâche complaisance, de quels funestes conseils et de combien de corruption Albert ne paya-t-il pas la faveur de sa protectrice !

Brantôme a dit de cette reine de France qu'elle avait la taille admirable, le visage doux et plein de majesté; les yeux vifs et la peau d'une blancheur et d'un teint admirables; ses autres attraits n'étaient pas moins séduisants. Elle ne le cédait à aucune autre dame pour la vivacité et la solidité de l'esprit. Quant à son caractère, il semblait que la nature eût rassemblé en elle tous les vices et les vertus de ses ancêtres. Elle était à la fois attachée aux richesses et fort peu économe, elle était magnifique sans être libérale, raffinée en politique, ambitieuse et avide de régner et de dominer, au point de passer par-dessus les considérations et les devoirs de l'amour maternel. Toutes les passions de cette femme, sa force d'âme, sa vindication, son aptitude au gouvernement, son indifférence dans le crime, tout en elle jusqu'à l'amour maternel, nous le répétons, était subordonné à la passion de dominer.

Les Guises, qu'elle s'attache d'abord et qui deviennent pour elle un obstacle, sont éloignés de la Cour, et, après avoir formé un parti imposant et fomenté la guerre civile, finissent par être massacrés et leurs partisans exclus du conseil du Roi, ainsi que le connétable de Montmorency; tout ce qui heurte le pouvoir de cette reine doit être renversé. A l'exemple de Louis XI, elle divisa les partis qui s'étaient formés sous son règne; tous, étonnés et confus d'être les dupes des artifices d'une femme, cherchèrent à se réunir contre elle, mais elle sut

jeter parmi eux tant de sujets de discorde qu'ils ne purent jamais y réussir.

Dévote et superstitieuse à l'excès, elle se couvre d'amulettes, elle fait les promesses les plus éblouissantes aux protestants et les fait massacrer sans pitié le 24 août 1572, jour de Saint-Barthélemy. Albert de Gondy et de Saulx-Tavannes passent pour avoir conseillé ce crime politique, d'une atrocité révoltante.

Un reproche que les siècles à venir n'effaceront point, c'est l'éducation qu'elle donna à ses enfants afin de régner en leur nom, ne reculant même pas devant le crime pour s'en défaire [1].

Le malheureux Charles IX fut la victime de la mauvaise éducation que sa mère lui donna. Ce prince avait un grand génie et fut devenu sans doute l'un de nos plus grands rois s'il eût été conduit par une autre mère. De toutes les semences de vertu qui étaient en lui elle fit des vices, et de toutes ses qualités elle fit des défauts. Elle changea sa prudence et sa discrétion en une noire politique, sa vivacité en fureur, son courage en férocité; il n'y eut que sa tempérance pour le sexe qu'elle ne put changer entièrement [2].

Voilà quelle était la femme dont Albert de Gondy était le confident, le conseiller et le serviteur le plus dévoué; lui-même avait contribué à cette sorte d'abâtardissement des fils de Catherine de Médicis, car le même auteur que nous avons déjà cité : Brantôme dit, en

1. Catherine de Médicis fut accusée d'avoir empoisonné ou fait empoisonner ses fils les rois François II et Charles IX. Voyez à ce sujet M. de Thou, livre VII, vers la fin, et Papire-Masson, *Eloge*, t. II, p. 553.

2. Brantôme : Vie des dames illustres de France. Anecdotes des reines et régentes de France.

parlant de l'influence qu'Albert de Gondy avait sur le roi Charles IX : « Ce fut le maréchal de Retz qui le pervertit du tout et lui fit oublier et laisser toute la belle nourriture que lui avait donnée le brave Cipierre [1]. »

Nous avons vu que le baron de Retz était devenu le favori du roi Charles IX, qui, de plus, l'avait fait premier gentilhomme et grand chambellan de sa chambre. Ce fut principalement sous le règne suivant qu'Albert de Gondy parvint à l'apogée des honneurs. Lorsque le duc d'Anjou (depuis Henri III, roi de France) quitta la cour de France pour aller ceindre la couronne à laquelle l'appelaient les Polonais, le baron de Retz l'accompagna, et comme le prince ne partait qu'à regret et avec chagrin, la reine, sa mère, lui dit : Allez, monsieur, vous ne serez pas longtemps sans revoir la France. Peu de temps après, Charles IX était mort, Catherine de Médicis accusée de l'avoir empoisonné ! et Henri, celui de ses fils qu'elle aimait le mieux, revenait en France, réunissant les couronnes de France et de Pologne sur sa tête; à sa suite était revenu Albert de Gondy. A peine assis sur le trône, Henri III nomma ce seigneur, maréchal de France (en 1574), et ce fut sans doute vers ce même temps qu'Albert eut pour prix de ses services la baronnie de Marly-le-Châtel. Dans un acte du 30 juin 1574, passé par devant Jean Clairambaut, clerc et substitut-commis en l'absence du notaire tabellion de la prévôté et châtellenie de Villepreux, Robert l'Escalopier étant procureur au Châtelet de Paris et garde du scel aux contrats de la prévôté et châtellenie de Villepreux, Albert de Gondy est ainsi qualifié : haut et puis-

1. Cipierre, le gouverneur du roi Charles IX. Voyez Brantôme : *Hommes illustres de France*.

sant seigneur, messire Albert de Gondy, comte d'Oyan, baron de Retz, chevalier de l'ordre du roi, premier gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de France, gouverneur pour Sa Majesté au pays de Provence et de Belle-Ile, amiral des mers du Levant, baron de Marly-le-Châtel, seigneur de Noisy et Bailly, seul seigneur châtelain de Villepreux, etc.[1]. Albert de Gondy demeurait alors au château de Bailly, ce qui prouve que le château de Marly était ruiné et inhabitable, car la seigneurie de Marly, qui avait titre de baronnie, était beaucoup plus considérable et plus élevée que les seigneuries de Bailly et Noisy, qui ne prirent à leur tour une certaine importance que sous les Gondy.

En 1579, Albert de Gondy fut nommé chevalier des ordres du roi et peu après général des galères. Le roi érigea ensuite en sa faveur la baronnie de Retz en duché-pairie, par lettres-patentes données au mois de novembre 1581, et le pourvut du gouvernement de Provence. Au sacre de Henri IV, il tint la place du comte de Toulouse et représentait par conséquent l'un des six pairs laïques du royaume. Albert de Gondy mourut à Paris le 21 avril 1602, âgé de quatre-vingts ans. Il fut enterré dans la chapelle des Gondy, derrière le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris. Le portrait qui est resté de cet homme est loin d'être flatté, car il est dit qu'il était pétri d'ambition, inhumain et corrompu, ce qui, nous l'avons dit, contribua à son élévation prodigieuse.

Il avait épousé, par contrat passé à Cognac le 4 septembre 1565, Claude Catherine de Clermont-Tonnerre, baronne de Retz, veuve de Jean d'Annebaut, baron de

1. Manuscrit de M. Boulin. Suite chronologique des seigneurs de Noisy et de Bailly.

Retz, fille unique et héritière de Claude, seigneur de Dampierre, dont il eut quatre garçons et sept filles : [1]

1° Charles de Gondy, l'aîné des fils d'Albert, né en 1569, fut marquis de Belle-Ile et général des galères sous la haute direction de son père, il fut tué par le seigneur de Kerolan, gentilhomme breton, lors d'une surprise ou d'une attaque du mont Saint-Michel, en 1596. Il n'était âgé que de vingt-sept ans et avait épousé Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, dont il eut Henri, duc de Retz et baron de Marly, né en 1590, qui vient en suivant.

2° Henri de Gondy, qui fut prêtre et maître de l'oratoire du roi, évêque de Paris en 1598, par suite de la démission de Pierre de Gondy, son oncle, frère puiné d'Albert de Gondy [2].

Henri de Gondy fut fait cardinal par le pape Paul V, en 1618, et commandeur des ordres du roi, en 1619.

3° Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, marquis des Iles-d'Or (ou d'Yères), baron de Montmirel, seigneur de Villepreux. Il succéda à son frère comme général des galères, par lettres patentes du 15 avril 1598.

Il avait épousé demoiselle Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, morte en 1625. Cette mort l'affecta si vivement qu'il se démit de sa charge de général des galères et se fit religieux en la congrégation des Pères de l'Oratoire. Puis il se retira en sa maison de Villepreux où il passa le reste de ses jours, et mourut le 26 juin 1662, âgé de quatre-vingt et un an, laissant

1. Cette dame fut l'une des plus belles femmes de son temps et était renommée comme telle.

2. Voyez la note n° 12 relative à Pierre de Gondy.

entre autres enfants : Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, coadjuteur de Jean François de Gondy, son oncle, premier archevêque de Paris.

Philippe Emmanuel de Gondy s'était distingué contre les corsaires barbaresques, en 1619 et en 1622. Il dirigea un combat naval contre la ville de la Rochelle, et était encore plus connu par sa grande piété, ainsi que son épouse. Ce fut chez lui que Vincent de Paul, appelé à être le précepteur de ses enfants, élabora sans doute les grandes œuvres de charité et d'humanité qui subsistent encore après lui depuis des siècles, qui en ont fait un saint, et le type de la charité portée à son plus haut degré. C'est grâce à la protection et au crédit de cette famille qu'il put entreprendre toutes ses bonnes œuvres; elle lui ouvrit l'accès des grandes maisons du royaume et lui assura l'appui de Henri de Gondy et de Jean-François de Gondy, archevêques de Paris, frères d'Emmanuel [1].

En 1617, Mme Emmanuel de Gondy parvint à faire donner par l'archevêque de Paris le collège des Bons-Enfants, près la porte Saint-Victor, à la congrégation de la Mission fondée pour l'instruction du pauvre peuple des champs. Elle-même, par contrat, accorda une somme de 45,000 francs dont les revenus devaient servir à l'entretien des missionnaires. Ce fut le dernier acte de cette pieuse femme, qui mourut au mois de juin 1625.

4° Jean François de Gondy, premier archevêque de Paris, et seul seigneur de Noisy et Bailly-en-Cruye.

Nous ne nous occuperons pas des sœurs de ces seigneurs, qui n'ont aucune part à notre histoire. Albert de

1. La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, par M. Alphonse Feillet, pages 211, 212 et 219.

Gondy, laissait en mourant, ses enfants mineurs, et Henri l'aîné de ses fils fut placé sous la tutelle d'Henri, son oncle, évêque de Paris. Celui-ci prit la qualité de seigneur de Noisy et Bailly pendant la minorité de son neveu, comme il appert de plusieurs actes, depuis 1604 jusqu'en 1615. A cette dernière date, Henri de Gondy, devenu majeur, prend dans différents actes les titres de duc de Retz et de Baupréau, marquis de Belle-Ile et des îles d'Yères, comte de Chemillé, baron du Plessis-le-Châtel, de Beaumanoir, de Marly-le-Châtel, seul seigneur haut justicier de Noisy, Bailly, Versailles, la Grange Lessart et les Essarts.

Henri devint duc de Beaupréau par mariage contracté le 15 mai 1610, avec Jeanne de Scépeaux, duchesse de Beaupréau, comtesse de Chemillé, fille unique de Guy V de Scépeaux, duc de Beaupréau, comte de Chemillé. Il fut ensuite nommé chevalier des ordres du roi, en 1619, et mourut à Prinçey, en Bretagne, le 12 août 1659, âgé de soixante-neuf ans.

Par un acte du 30 septembre 1619, il avait vendu, à Henri de Gondy, cardinal-évêque de Paris, et à Jean-François de Gondy, maître de la chapelle du roi, ses oncles, la baronnie de Marly-le-Châtel et les seigneuries de Noisy, Bailly, Versailles et autres lieux environnants.

Le cardinal de Retz, Henri de Gondy, mourut le 3 août 1622 à Béziers, où il avait suivi le roi qui, par ses conseils, marchait les armes à la main pour réduire les huguenots.

Jean-François, son frère, lui succéda dans tous ses biens.

Il est qualifié dans un acte du 13 aout 1626; baron

de Marly-le-Châtel, seigneur de Noisy, Bailly, Versailles, la Grange-Lessart, et autres seigneuries.

Toutefois, en 1623 il avait vendu à Pierre de la Martelière, écuyer, seigneur du Fay, avocat au Parlement de Paris, la terre et le château de Bailly, avec toutes ses dépendances. Il accorda les droits honorifiques dans l'église de Bailly, au seigneur de la Martelière, pour lui et ses successeurs, et se réserva, malgré cette vente, la qualité de seigneur de Bailly.

Par un contrat passé le 8 avril 1632, il vendit la terre et seigneurie de Versailles, avec le fief de la Grange-Lessart, au roi Louis XIII, qui le fit commandeur de ses ordres, en 1633.

Il mourut à Paris le 21 mars 1654, âgé de soixante-dix ans, et fut enterré en son église cathédrale, dans la chapelle de sa famille.

Après ce prélat, la baronnie de Marly sort de la maison de Gondy.

Les héritiers bénéficiaires de Jean-François de Gondy étaient : Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, seigneur de Villepreux, prêtre de l'Oratoire, et Henri de Gondy, duc de Retz, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, l'un frère et l'autre neveu du prélat. Ils vendirent, par contrat d'échange en date du 28 juin 1656, passé par devant Le Cat et le Roux, notaires au Châtelet de Paris, et par procuration, la baronnie de Marly-le-Châtel et les seigneuries de Noisy et de Bailly avec le fief des Essarts, à François Bossuet, pour la somme de cent cinquante-trois mille huit livres, vingt-trois sols, quatorze deniers de rente. François Bossuet était tenu, en plus, d'accomplir les choses réelles et foncières non rachetables dont

pouvaient être tenues ces seigneuries; les principales de ces charges étaient particulièrement :

1° Huit cents livres en deniers, quatre muids de blé méteil, quatre milliers de fagots et cotterets, le tout par chacun an à donner aux Pères Cordeliers de Noisy ;

2° Deux cents livres de rentes envers l'abbaye des Vaux-de-Cernay ;

3° Cent livres de rentes envers l'œuvre et la fabrique de l'église de Marly ;

4° Six cents livres de pension viagère pendant la vie de dame Jeanne de Gondy, sœur d'Emmanuel de Gondy, prieure de l'abbaye de Poissy, et pareille rente viagère à dame Louise de Gondy, religieuse en ladite abbaye et sœur de la prieure.

En terminant ce rapide exposé historique sur la famille de Gondy, rappelons que le coadjuteur de Retz, Jean-François de Paule de Gondy, acheta, en 1643, tous les biens que les religieux des Vaux-de-Cernay possédaient à Marly, et que ce même prélat affecta, chaque année, une rente de cinquante livres pour marier une pauvre orpheline au même lieu.

XIX

FRANÇOIS BOSSUET

BARON DE MARLY, SEIGNEUR DE NOISY, BAILLY, LES ESSARTS ET VILLEDAVRAY (1656-1674)

La famille Bossuet était originaire de la Bourgogne et s'établit principalement à Seurre et à Dijon. Ils étaient tissiers ou drapiers de père en fils, furent reçus bourgeois dès l'an 1460, et anoblis sous François Ier. Ils avaient pris pour emblème, avant leur anoblissement, un cep de vigne rugueux avec cette devise : *Bon bois Bossuet*. Au XIVe siècle vivait Jacques Bossuet, vicomte mayeur (maire) de Dijon, qui portait pour armoiries : d'azur à trois roues d'or, et fut l'aïeul de Bénigne Bossuet, dont Marguerite Mochet, sa femme, eut dix enfants, parmi lesquels : Bénigne Bossuet, le grand prédicateur, évêque de Meaux, se distingua entre tous.

François Bossuet était fils d'André Bossuet, établi à

Auxonne en 1607, cousin germain de Bénigne Bossuet, père de l'évêque de Meaux. Grâce au crédit de son cousin, ce dernier, doué du reste d'un grand génie, devint l'un des plus illustres prélats de son temps.

François Bossuet avait acheté une place de conseiller secrétaire du roi en ses Conseil d'État, direction et finances, et de secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, au prix de quatorze mille francs. Il jouissait d'une fortune de quatre millions, aussi avait-il à Paris une représentation convenable à cette fortune. Sa femme recevait chez elle tout ce que la Cour avait de plus distingué par le rang et la naissance. Ses deux filles, dont l'une fut depuis la marquise de Fercourt et l'autre la comtesse de Pont-Chavigny, passaient pour les deux plus grands partis de Paris. L'on voyait habituellement chez lui la marquise de Sennecey, nièce du cardinal de la Rochefoucauld, héritière de Randan, gouvernante des enfants de France dans toute l'intimité de l'amitié. Ce fut par François Bossuet que le futur évêque de Meaux fut présenté à Mme du Plessis-Guénégaud, et que dès lors toutes les voies furent ouvertes au grand orateur du siècle de Louis XIV. Ce seigneur de Marly était généralement aimé dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire des finances et doué d'une grande bonté.

Indépendamment de ses deux filles, il avait eu de son mariage un fils qu'il eut la douleur de perdre [1].

Comme nos lecteurs le savent, il y avait deux seigneuries bien distinctes à Marly; l'ouvrage que nous donnons ici n'a trait principalement qu'aux seigneurs châtelains

1. Histoire de Bossuet, par le cardinal de Beausset.

de Marly haut ou le Châtel, la partie basse du pays appartenait à l'abbaye de Coulombs et formait la paroisse et seigneurie de Marly-le-Bourg ; François Bossuet est le premier qui ait réuni ces deux seigneuries, suivant une sentence rendue par le prévôt de Noisy, le 20 novembre 1659, où il est qualifié de : Messire François Bossuet, baron de Marly-le-Châtel haut, moyen, et bas justicier de Marly-le-Bourg et dudit Marly-le-Châtel, haut justicier de Louveciennes et de Villedavray, haut, moyen et bas justicier de Noisy et Bailly en Cruye, seigneurs desdites terres, du Val de Gallie, des Essarts et autres lieux. Quoi qu'il en fût des arrangements pris avec l'abbaye de Coulombs au sujet de la seigneurie de Marly-le-Bourg, il est certain que les derniers droits de cette abbaye ne furent éteints qu'au commencement du XVIII[e] siècle.

Des dépenses excessives ayant dérangé entièrement la fortune de ce seigneur de Marly, tous ses biens furent décrétés, et il se vit obligé de se retirer dans une très petite maison qu'il avait fait bâtir auprès de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Repos, située au bas du village de Bailly. Il demeura quelque temps dans cette maison et il dota ladite chapelle de plusieurs héritages, ainsi que de quatre-vingt-dix francs de rente, à la charge, par le curé de Noisy, de dire une messe basse tous les samedis, et de distribuer en même temps dix sols aux pauvres enfants des paroisses de Noisy et de Bailly.

Il avait fondé cette rente en 1664, et en 1672 il fit présent à l'église de Saint-Vigor, de Marly-le-Châtel, d'une grosse cloche [1]. L'acte suivant qui en fait foi est extrait des registres des actes de l'état civil de Marly :

1. Cette cloche pesait, d'après la tradition du pays, 3,500 livres.

Le dimanche vingt-huitième jour du mois d'aoust 1672, fête de saint Augustin, a été bénie par moy, prêtre, docteur en droit de la faculté de Paris, curé de Saint-Vigor de Marly-le-Chastel, la grosse cloche de cette église, du nom de Marguerite (donnée) par Messire François Bossuet, seigneur, baron, haut justicier de Marly-le-Châtel, Marly-le-Bourg, Louveciennes et Villedavray ; seigneur de Noisy-lez-Bailly, Val de Gallie, les Essarts et autres lieux : conseiller et secrétaire du Roi en ses conseil d'État, direction des finances; de par Marguerite Bossuet, dame de (Brédiande ?), épouse de messire Cyprien Perrot, chevalier et seigneur de la Cour, conseiller du roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, en présence de demoiselle Marguerite Melliand, fille de deffunct messire Nicolas Melliand, chevalier, seigneur de Gligny, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, de monsieur le Roi, prebstre, curé de Noisy, diocèse de Chartres, de Messire François Cornet, bailly dudit Marly-le-Chastel, de messire Gaspard Caillier, recepveur de la terre et baronnie dudit Marly, de Barthélemy Bon, marguillier, de Messire Nicolas Sellier, aussi marguillier, et autres qui ont signé.

Suivent les signatures de Bossuet, Marguerite Bossuet, M. Melliand, Mazière Sellier, Jannet, Cornet, Papelard, curé de Marly ; le Roy, curé de Noisy ; C. de Vaucouleurs; Jannel. François Bossuet avait épousé Marguerite Beveran, dont il eut une fille unique, Marguerite Bossuet, mariée, le 27 juillet 1653, à Nicolas Melliand [1], né le 17 juin 1625, conseiller au grand con-

1. Nicolas Melliant était fils de Blaise Melliant et de Geneviève

seil le 20 février 1650, maître des requêtes le 31 janvier 1651, et mourut en 1659, laissant une fille unique : Marguerite Melliand, mariée à Claude de Chevrière, seigneur de Gravon, maître des requêtes, mort le 29 septembre 1710, et remariée en secondes noces à N..... de Saint-Père [1].

Marguerite Bossuet s'était remariée, suivant l'acte cité plus haut, à Cyprien Perrot, maître des requêtes, dont elle n'eut point d'enfants.

Vers la fin de sa vie, le dernier baron de Marly, François Bossuet s'était retiré au couvent des Augustins-Déchaussés (depuis les Pères de la Place des Victoires), où il mourut en 1675.

Après sa mort, le roi Louis XIV acquit, par sentence de décret et adjudication faite à son profit aux requêtes du Palais le 20 mai 1676, la terre et baronnie de Marly-le-Châtel, les seigneuries de Bailly et de Noisy, et réunit toutes ces terres à celles de Versailles. Quelques temps après, par suite d'une transaction entre le sieur Bontemps et les Pères du collège de Saint-Bernard, à Paris, le roi acquit les quelques arpents de terre que ces Pères possédaient en censive à Marly.

Hurault, Melliand porte pour armoiries : d'azur à la croix d'or, cantonnée au 1er et 4e d'une aigle d'or, au 2e et 3e d'une ruche de même.

1. Manuscrit de M. Boulin, seigneur de Bailly au XVIIIe siècle, qui est en opposition avec l'ouvrage du cardinal de Beausset, que nous avons cité au sujet des trois enfants, un fils et deux filles qu'il donne à ce dernier seigneur de Marly.

APPENDICE

NOTE PREMIÈRE

ACTE DE L'AN 697 CONCERNANT MARLY ET BOUGIVAL.

Quociens de commutandis ribus licit orta est condicio eas scilicet litterarum pagina debent confirmare.

Cum inter in lustri viro Adalrico, nec non et venerabili viro Vualdromaro abbate placuit ut inter se et partes eorum commutare debirint, quod ita et ficirunt.

Dedit predictus vir Vualdromarus abba Adalrico terra plus minus bunuaria. . . . . in loco noncopante Mairilaco quod est in pago Penesciasinsi, adfinis ab uno latere et fronte Bertino, ab alio latere Ansberto, a quarto viro terra ipsius abbatis. Simili modo e contra dedit supradictus vir Adalricus Vualdomaro abbate bunuario nono in ipso loco noncopante Mairilaco quod sunt adfinis de totas partis ipsius abbatis. Et commutarus quisque quod teniat, possediat, vindat. . . . . etc.

Actum Beudechisilovalle, sub dioe quod ficit mensis abrilis dies viginti et quinque, anno tertio rignum domni nostri Childeberti gloriosi regis.

Vualdomarus, hæsi peccator abbo, hanc commutationem subscripsi; Baldoaldus, ac si indignus abba, subscripsi; Ursinus; Chramlenus; Leodo; Adoirulfus; Erumvaldus, etc.

M. Teulet, qui a publié cette charte, d'un latin si barbare, dans le deuxième volume de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, ajoute qu'elle doit paraître dans le recueil de M. Pardessus : *Diplomata chartæ*, et il la résume ainsi :

« Le 25 avril de la troisième année du règne du roi de Neustrie Chidebert (c'est-à-dire 697), Adalric, personnage d'un rang élevé (*in luster vir*), échange avec Vualdromar, dixième abbé de Saint-Germain-des-Prés, neuf bonniers, environ seize arpents de terre, à Marly, dans le pays de Poissy, contre un domaine au même lieu. Cet acte fut fait à Bougival (*Beudechisilovalle*), où les moines de Saint-Germain avaient aussi des possessions. (Communication de M. A. de Dion.)

NOTE N° II

VIE DE SAINT VIGOR, PATRON DE MARLY-LE-ROI

Saint Vigor était né auprès d'Arras, de parents nobles et d'une grande piété. Sa mère, lorsqu'elle le portait en son sein, vit un jour dans un songe un ange qui lui dit que cet enfant serait un jour favorisé des grâces du Seigneur et recommandable par la sainteté de ses œuvres.

Elle le conduisit tout enfant dans le monastère de Saint-Waast, pour y recevoir une éducation chrétienne, et il se fit aimer de tous les religieux par sa grande obéissance et son humilité. Il distribua, étant encore fort jeune, tous ses biens aux pauvres, et, averti par un ange, il quitta son pays, abandonnant ses parents, il partit avec un jeune homme nommé Théodemir et arriva auprès de Bayeux, dans un village que l'on appelle Reviers, dont les habitants adoraient les idoles. Il leur prêcha Jésus-Christ, et ayant fait élever un petit oratoire, il y passait les jours et les nuits à prier le Seigneur qu'il lui plût éclairer de son esprit le cœur de ces païens. Vigor les convertit presque tous à Jésus-Christ par ses paroles et ses exemples, et l'on assure même qu'il ressuscita par ses prières et ses larmes le fils d'un néophyte qui était très chéri de son père. Le bruit de ce miracle

s'étant répandu aussitôt de tous côtés, l'on vit venir à lui les aveugles, les boiteux, et tous ceux qui étaient affligés de diverses maladies : il les guérit tous par ses prières.

Dans le même temps, Vigor ayant passé trois jours et trois nuits dans le jeûne et l'oraison, chassa un serpent, d'une effroyable grandeur, des terres d'un nommé Volusien, qui, en reconnaissance de ce bienfait, donna au saint le lieu même que l'on appelle Cerisy, sur lequel Vigor fit bâtir un monastère et une église qui porte encore aujourd'hui son nom.

Vers ce même temps, saint Contest, évêque de Bayeux, étant mort, les évêques, le clergé et le peuple choisirent Vigor, qui fut consacré évêque de Bayeux vers l'an 514. Vigor soutint l'éclat de sa nouvelle dignité par ses hautes vertus ; il redoubla ses veilles, ses jeûnes et ses prières, et ne s'appliqua plus qu'à méditer et annoncer la parole de Dieu. Il ne restait plus, dans tout le diocèse de Bayeux, que les seuls habitants du mont Phaunus qui adoraient les idoles et fermaient les yeux à la vive lumière que Dieu répandait par le ministère de Vigor. Voyant donc que ni ses prières ni ses paroles ne pouvaient les toucher, il implora le secours de Childebert, roi de France ; ce prince seconda ses pieux desseins, et le rendit maître de toute la montagne et de ceux qui l'habitaient ; il renversa alors leur idole et fit élever une église sous le nom des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour être un monument de la destruction de l'erreur. Vigor fit bâtir auprès de cette église un oratoire dédié à saint Jean pour servir de baptistère, dans lequel, depuis ce jour, les évêques de Bayeux, accompagnés de leur clergé et portant des reliques, allaient, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, donner le baptême solennel. Le mont Phaunus fut aussi appelé depuis le mont Chrismal. Vigor mourut, chargé d'années et de mérites, le 1er novembre 538, laissant plusieurs disciples remplis d'une vive foi et d'une ardente charité ; il fut enterré sur le mont Chrismal, en l'église qu'il avait fait édifier. Dieu rendit par la suite son tombeau célèbre par un grand nombre de guérisons miraculeuses qui y attirèrent le concours des peuples ; l'église changea de nom et prit celui de Saint-Vigor. Les évêques de Bayeux voulurent que leurs cendres fussent unies à celles du saint, et ce lieu a été longtemps leur sépulture.

L'on voit, par les actes de l'église de Bayeux, qu'en l'an 901 elle gardait encore le corps du saint en son trésor ; ensuite il a été partagé entre diverses églises, entre autres le monastère de Saint-Riquier, dans le Ponthieu, en possédait une partie consi-

dérable, apportée à l'abbé Ingelram et mise ensuite dans une châsse ornée d'or et d'argent; vers le milieu du onzième siècle par l'abbé Gervin [1]. L'église de Marly possédait aussi une partie des reliques de saint Vigor, et ces précieux ossements avaient été mis dans une nouvelle châsse le 25 mai 1703; mais la Révolution de 1793 a dispersé ces restes sacrés, et il ne reste à l'église de Marly qu'une confrérie en l'honneur du saint, et le souvenir d'un pèlerinage où l'on venait souvent de fort loin l'invoquer pour la guérison des enfants malades.

La sainteté du bienheureux Vigor fut reconnue si éclatante que plus de trente églises, tant en Angleterre et en Normandie qu'en d'autres lieux, lui furent dédiées, entre autres celle de Marly.

Le roi Louis VI avait contribué à cet édifice, et on lui attribue même la fondation de la belle église de Saint-Vigor du haut Marly. Cette église fut consacrée de nouveau le 1er avril 1689, et le roi de France donna à cette occasion les ornements pour célébrer les saints mystères.

NOTE No III

SERMON PRONONCÉ PAR MONSEIGNEUR FRANÇOIS DE BATAILLER, ÉVÊQUE DE BETHLÉEM ET CONSEILLER DU ROI, LORS DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-VIGOR DE MARLY-LE-CHATEL, LE 1er AVRIL 1689.

. . . .

Quoique les perfections de Dieu ne soient pas distinguées de Dieu même, et qu'elles soient toutes infinies, il faut avouer néanmoins que les unes paraissent avec bien plus d'éclat que les autres, lorsqu'on les regarde dans leurs effets. La sainteté de Dieu, par exemple, se rend si remarquable dans le ciel, elle y brille avec tant d'éclat qu'on dirait qu'elle y est toute seule, et que les esprits bienheureux n'ont à louer Dieu que parce qu'il est saint, puisqu'ils répètent incessamment cet admirable éloge : « Il est saint! »

Je puis cependant assurer que cette sainteté divine ne paraît

1. Chronique de Centules ou de saint Riquier.

pas avec moins de pompe et d'éclat dans nos églises que dans le ciel, et qu'elle s'y fait même remarquer d'une manière plus excellente. Et c'est ce qui doit nous faire davantage déplorer l'étrange aveuglement des chrétiens qui, persuadés de cette vérité que le Dieu du ciel et de la terre remplit nos temples de sa présence et de sa gloire, n'ont pas néanmoins toute l'estime et le respect qui sont dus à de si saints lieux. Que ne regardons-nous nos temples comme des cieux raccourcis, ainsi que saint Chrysostome les appelle.

Ne nous est-il pas permis d'adorer Dieu, et de faire dans nos temples ce que les anges font dans le ciel? Ne sont-ils pas le ciel et la terre, si l'on peut ainsi parler? Et ne faudrait-il pas que les hommes y apportassent tout ce que les anges ont de respect et de cette sainte frayeur dont ils paraissent toujours surpris devant le trône de la majesté divine? J'ose ajouter que Dieu, toujours grand et toujours adorable, nous donne de plus admirables marques de sa sainteté dans nos églises qu'il n'en donne même dans le ciel.

Nous en serons persuadés si nous prenons garde que, de toutes les perfections divines, la sainteté est toujours la moins connue, car être saint, c'est être éloigné et séparé de toutes les choses de la terre. Le peuple juif était appelé saint, parce qu'il avait été choisi et séparé de toutes les nations pour être le peuple de Dieu et qu'il semblait qu'ayant oublié le reste du monde, il n'avait d'attention et de bonté que pour les Juifs.

Les prêtres sont appelés saints, parce que la dignité de leur ministère les oblige à se séparer du commerce du monde et à se consacrer entièrement au service des autels; les personnes religieuses ont aussi un titre de sainteté, parce que, étant séparées du siècle, elles ne doivent plus rien avoir de commun avec les autres hommes.

Et vous, mon Dieu! ne vous appelle-t-on pas le saint par excellence, parce que, tout renfermé en vous-même, vous êtes infiniment élevé au-dessus de toutes vos créatures? Vous êtes partout parce que vous êtes immense, vous êtes séparé de tout parce que vous êtes saint. Ce lieu si saint, si digne de vous où vous demeurez, c'est vous-même, c'est votre essence; tout ce qui est hors de vous n'est pas digne de vous. Mais, ô bonté de notre Dieu! tout saint et tout suffisant qu'il est à lui-même, il veut bien cependant, pour demeurer avec nous, se choisir un lieu sur la terre et le sanctifier de sa présence.

J'entrerai dans sa maison, dit le prophète, je l'adorerai dans

son saint temple, c'est là que je le trouverai tout plein des grandes miséricordes qu'il vient verser sur les hommes, aussi glorieux dans nos églises que dans le ciel; je l'y louerai, et j'admirerai cette bonté infinie qui s'abaisse jusqu'à nous, et qui le renferme dans un lieu si étroit afin, ce semble, qu'il écoute avec plus d'attention nos vœux et nos prières, et voilà le premier sujet de notre étonnement sur la conduite de Dieu à l'égard de nos temples.

Il est vrai que c'est une espèce d'abaissement pour Dieu quand il se fait voir dans le ciel aux âmes bienheureuses; mais ce qui relève ce lieu et ce qui y fait honneur à sa sainteté, c'est que les bienheureux sont dans le continuel exercice d'un amour parfait et consommé.

Dieu ne perd rien ni de sa grandeur ni de sa gloire en se communiquant à des hommes si parfaits et si dignes de lui, mais quand il descend jusqu'à nous sur nos autels, qu'il se renferme dans un lieu si peu convenable à sa majesté, où souvent il est si peu honoré, c'est ce qui nous doit ravir en admiration.

Est-il donc vrai, Seigneur, disait Salomon, que vous voulez demeurer avec nous dans une maison bâtie de nos mains? Qui pourrait croire que Celui à qui l'immensité des cieux ne donne point de bornes voulût comme rétrécir sa grandeur et se proportionner au lieu qu'on lui a préparé sur la terre? Ce ne peut être que l'effet d'une bonté et d'une sagesse infinies de se proportionner ainsi à nos faiblesses et à notre petitesse; mais disons aussi que, si c'est trop faire pour d'indignes créatures, ce n'est pas trop à l'amour d'un Dieu pour des hommes qu'il veut sauver.

Peu contente de cet invisible abaissement dans nos églises, la sainteté de Dieu veut encore paraître comme visiblement dans la consécration de nos temples.

Elle s'imprime en quelque manière sur nos murailles, sur les pierres de nos autels, sur ces cercles, ces croix, ces encensements, ces applications du saint chrême, ces cierges allumés, tant de chants répétés, que sont-ce autres choses que de sensibles caractères de la sainteté de Dieu, à qui ces temples sont dédiés? J'ose dire que c'est elle-même qui fait des impressions de sa vertu sur toutes ces choses. Pour en être persuadé, il ne faut pas seulement regarder le prélat qui fait les cérémonies de la consécration des temples, mais il faut regarder en lui la personne qu'il représente, c'est-à-dire Jésus-Christ, dont il tient la place et qui est le souverain pontife à cette consécration. Le prélat que vous voyez

dans les fonctions d'un si saint ministère n'est que l'instrument du Prêtre Éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Et comme, dans le saint sacrifice de la messe, il y a, dit saint Chrysostome, il y a sous la main du prêtre une autre main plus sainte et plus sanctifiante, qui est celle de Jésus-Christ, laquelle consacre et sanctifie l'hostie qui est offerte, de même, dans les cérémonies de la bénédiction d'une église, nous pouvons croire que Jésus-Christ est revêtu des mêmes ornements que l'évêque qui consacre, qu'il fait invisiblement ce que nous voyons faire à l'évêque, qu'il se rend visible en lui, et qu'il marque par toutes les traces de sa sainteté pour rendre saintes nos églises. A Dieu ne plaise que nous ne regardions donc que des yeux du corps la grandeur, la structure et la magnificence de nos églises.

Il faut que la foi vienne au secours de nos yeux pour ne plus faire attention sur nos temples que comme sur des lieux qui ont changé d'état, qui portent de sensibles rayons de la divinité et qui n'ont plus rien de profane.

Disons-nous à nous-mêmes ce qu'un des disciples de Jésus-Christ lui représenta un jour. Regardez ce prodigieux amas de pierres, et l'arrangement où elles sont : tout en est admirable, mais tout porte son instruction, car ces pierres ainsi élevées, arrangées et consacrées nous avertissent que si la majesté divine habitait dans ce temple auguste que Salomon fit bâtir, et que si chaque pierre avait quelque vertu céleste depuis qu'elle servait au saint usage auquel Dieu l'avait destinée, les églises des chrétiens sont bien plus considérables.

Car, enfin, c'est le Dieu vivant qui habite dans nos temples inanimés, c'est son esprit saint, c'est la divinité même qui en a pris possession, et qui se fait reconnaître pour le Dieu des dieux et pour le Roi des rois ; de sorte qu'en même temps que nos églises sont consacrées et qu'il est permis aux fidèles de s'y assembler, elles deviennent un lieu de silence et de respect. Personne n'a plus de droit d'y parler que de Dieu ou de sa part ; chacun écoute avec attention et avec docilité la voix du ministre des autels.

Tout ce qu'on y fait est saint. Tout ce qu'on y dit est la vérité, et ce qu'on y traite a un rapport essentiel à Dieu, ce qui nous marque combien sa sainteté se communique avec plus d'excellence et plus d'abondance que dans le ciel. C'est encore immédiatement par lui-même que Dieu répand sa sainteté sur les bienheureux. Mais, sur la terre, cette sainteté ne se communique aux saints que par l'organe des prêtres et par les fonctions

qu'exercent ces ministres, qu'il a revêtus pour cela d'une autorité divine, afin que sa grâce opère intérieurement dans le cœur des fidèles tout ce qui se fait extérieurement par les prélats dans la bénédiction et dans la consécration de nos églises. Voilà le principal dessein de Dieu dans cette auguste cérémonie; ces croix si souvent imprimées sur les murailles doivent nous faire souvenir de l'obligation que nous avons de participer aux souffrances de Jésus-Christ. Les caractères que l'on y marque en certains endroits nous signifient que l'Écriture sainte doit faire le principal objet de nos méditations. L'eau bénite, tant de fois appliquée, nous doit être un signe des larmes qu'il nous faut verser par un esprit de pénitence; le feu est le symbole de la charité, qui ne doit jamais s'éteindre sur l'autel de nos cœurs; l'encens nous marque l'oraison, le sel la prudence chrétienne, les cendres la mort, le chrême la douceur envers le prochain, et les cierges allumés les bonnes œuvres dont nous devons éclairer et édifier le monde.

C'est ce que Dieu demande de nous pour mériter d'être ses temples vivants. « Ne savez-vous pas, dit l'Apôtre, que vous êtes les temples de l'Esprit de Dieu ? » Ce qui se passe dans la cérémonie de la consécration de nos églises n'est qu'une figure de ce que Dieu attend de vous.

Il vaudrait mieux que le temple matériel fût sans bénédiction que les temples spirituels sans grâces, sans vertus, sans sanctification.

Les temples matériels ne sont que pour les temples spirituels, nous n'entrons dans nos églises que pour y recevoir une nouvelle sainteté, grands avantages de nos églises, qui nous les rend en quelque façon plus considérables que le ciel même, puisque les bienheureux n'y acquièrent aucun nouveau degré de sainteté.

Ils n'ajoutent rien à leurs vertus et à leurs mérites, leur amour consommé ne s'allume pas par de nouvelles flammes; comme ils ne perdent rien de leurs grâces, il ne leur en vient point de nouvelles. Mais les justes vont toujours, dans nos églises, de vertu en vertu, nos sacrements sont des sources de grâces qui ne nous laissent jamais en l'état où elles nous trouvent. Rien d'impur n'entre dans le ciel, je l'avoue, mais on n'y reçoit point de surcroît de pureté. Nous venons souvent dans nos églises pleins de défauts et de péchés, mais nous y quittons bientôt ces taches pour nous revêtir d'une justice qui ne se borne pas, puisque celui qui est juste, dit l'Ecriture, va encore plus loin dans les bornes de la justice. Le baptême ne rompt pas seulement les chaînes de

nos péchés, il nous rétablit encore dans la glorieuse qualité d'enfants de Dieu. Et si nous savons bien ménager la grâce baptismale et conserver l'innocence chrétienne, il augmentera en nous cette grâce d'onction et nous fera mériter une plus grande part dans l'héritage du Père céleste.

C'est par la Confirmation que nous sommes soutenus contre nos propres faiblesses et contre la force des tentations, et la Pénitence nous rend une meilleure vie que celle que nous avions perdue par nos péchés; l'Eucharistie nous nourrit de ce pain des forts qui nous rend propres aux grandes vertus. Après cela, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il y ait si peu de saints et si peu de sainteté parmi les chrétiens? Car on peut distinguer deux sortes de personnes qui se présentent dans nos temples : les unes y viennent, comme de parfaits adorateurs, adorer le Père céleste en esprit et en vérité; elles font de sérieuses réflexions sur l'œuvre qu'ils y viennent accomplir : ils pensent que c'est à Dieu qu'ils ont à parler, que c'est leur juge qu'ils vont fléchir, que c'est leur bienfaiteur qu'ils vont reconnaître, que c'est à l'auteur de la grâce qu'ils vont adresser leurs requêtes.

Mais d'autres se trouvent dans nos églises par cérémonie et par un culte feint et hypocrite; ils ont les yeux baissés, mais leurs cœurs sont élevés par un orgueil de Lucifer. On dirait qu'ils y viennent pour prier, et c'est plutôt afin de donner des rendez-vous pour des affaires temporelles; l'air dévot qu'ils y portent ne sert qu'à leur plus grande condamnation, puisque leur prière se change en péché et leur sacrifice en sacrilège. Vous les prendriez pour des images saintes, tant ils sont modestes, mais ce n'est qu'une peinture plate et inanimée. C'est d'eux de qui parle l'Eclésiastique : *Cor suum dabit in similitudinem picturæ*. Voyez-vous ces anges en bosse à côté du grand autel? Rien ne paraît plus modeste, plus respectueux et plus dévot, mais ce n'est qu'une apparence de modestie et de piété. N'ayant point de vie, ils ne peuvent avoir de vertu vivante[1]. Ainsi, plusieurs personnes paraissent dans nos églises avec cet air de dévotion qui les fait admirer, mais n'ayant ni charité ni vérité, on doit compter pour rien tous ces dehors d'une sainteté empruntée. Nous ne pouvons guère trouver d'exemple plus touchant d'une

1. Ces anges ornent encore le maître-autel de nos jours. Ils proviennent de la chapelle du château de Versailles et sont ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église de Marly, avec les quatre autels de saint Vigor, de la Vierge, de saint Louis et de saint Thibaud, en boiseries du XVII[e] siècle ainsi que la chaire à prêcher. L'on y remarque aussi un tableau sur bois avec inscription du XVI[e] siècle.

sincère et solide piété dans nos églises que celle qu'y fait paraître notre invincible monarque Louis le Grand. Peu content des grandes dépenses que sa libéralité royale lui a fait faire pour la fondation et les ornements de ce magnifique temple qu'il vient d'élever à la gloire du Dieu vivant, il veut marquer son zèle dans tous les temples où sa piété l'appelle. Il n'y garde pas seulement ce respect édifiant qu'il a pour les choses saintes, parce qu'il a coutume de bien faire tout ce qu'il fait, et qu'étant toujours grand, toujours modéré et toujours religieux, il porte partout son esprit de grandeur, de modération et de religion. Mais on peut dire qu'étant plus roi dans nos églises que partout ailleurs, il y rend sa piété plus remarquable. Ne l'y voit-on pas dans la posture d'un prince touché de la grandeur des mystères qui s'y opèrent? Ne dirait-on pas qu'il rend sa foi sensible par le respect avec lequel il approche de ces autels? Que ce profond silence qu'il y garde, que cette religieuse attention qu'il y observe, que le précieux soin de la modestie et de la retenue de tous ceux qui sont à sa suite, ne sont que les visibles effets de la piété intérieure dont il est pénétré? Qu'on admire en lui ses royales qualités, qui l'élèvent autant au-dessus des autres rois que les rois sont élevés au-dessus de leurs peuples. Il me suffit d'ajouter qu'étant roi Très Chrétien par les droits de sa couronne, il est encore plus chrétien par le respectueux attachement qu'il marque pour le culte des autels. Un si grand exemple n'édifiera-t-il pas les grands et les petits, et ne les portera-t-il pas à la vénération pour nos églises? Seigneur! qui protégez les rois et les princes, qui sont vos plus vives images sur la terre, souffrez que nous vous représentions que vous êtes encore plus obligé de protéger notre invincible monarque Louis le Grand, puisqu'il soutient votre gloire avec plus de force, plus de zèle et plus de succès que tous les autres princes du monde.

C'est pour obtenir un redoublement de protection sur sa personne sacrée que nous allons offrir le premier sacrifice sur cet autel, afin que, mêlant nos larmes avec le sang de l'Agneau, nous soyons plus efficacement écoutés de votre divine bonté. Vous voyez du haut du ciel combien ce grand monarque a toujours paru plein d'ardeur pour votre culte. Vous savez qu'à quelque haut degré de puissance que Louis le Grand soit parvenu, il n'oublie pas qu'il en est redevable à vos bontés, et qu'il n'a triomphé de tant d'ennemis que pour vous offrir avec plus de reconnaissance tout le fruit de ses conquêtes. Prolongez, Seigneur, les jours d'un prince si accompli. Faites qu'animé sans cesse de

votre esprit, il continue de le communiquer aux peuples que vous lui avez soumis, et que la durée de son règne assure la gloire de la Religion, le repos de l'Église et la fidélité de ses sujets[1].

NOTE Nº IV.

VENTE DES BIENS DU PRIEURÉ DE MARLY ET DES ÉMIGRÉS.

Le 12 janvier 1791 : Vente d'une grange sise à Marly, rue de la Princesse, cour Maloré, cy-devant destinée à la perception des dixmes; et d'un demi-quartier de jardin, appartenant au prieur-curé de Marly, cy-devant le Roi, à Florentin Autelet, serrurier à Marly, moyennant 3200 francs.

Idem : Un jardin clos de murs et planté d'arbres fruitiers dans lequel il y a une pièce d'eau et une petite serre appartenant au prieuré, vendu à Antoine Jacques Cazalès, demeurant à Montreuil, près Versailles, moyennant 6050 francs.

Idem : De cinq . . . . et demi de terre en deux pièces, terroir de Marly, cantons de la Marre et des Sablons, appartenant audit prieuré, vendus à Henri Tailleur, marchand, demeurant à Bougival, moyennant 5425 francs.

Idem : De cinq quartiers de terres et vignes en une pièce, lieu dit Fontenelle, vendus à Pierre Allain, compagnon menuisier à Marly, moyennant 2825 francs.

Idem : De deux arpents quatre-vingt-dix-huit perches de terres plantées en vignes, en deux pièces, sises cantons des Ormes et des Graviers, vendus à Jean Titreville l'aîné et à René Raverdy, vignerons à Marly, et acquéreurs moyennant 4475 francs.

Idem : De huit arpens quatorze perches de terres et vignes, en huit pièces, à Marly, aux lieux dits les Glaises et les Villebénêtes, vendus à Etienne le Cointre, procureur de la commune de Marly, y demeurant, moyennant 7000 francs.

Idem : D'un arpent et demi de terre, en une pièce, lieu dit

1. Bibliothèque Nationale, fonds de réserve. Brochure intitulée Sermon de monseigneur de Batailler, pour la consécration de l'église de Marly-le-Roi.

Sans-Terre, vendu à Nicolas-Robert Deplane, juge du district de Versailles, moyennant 1500 francs.

Ces deux derniers lots appartenant au prieuré de Joyenval.

Le 26 pluviôse an 3 (16 février 1793) : Une maison et plusieurs corps de bâtiments, avec cour, basse-cour et jardin, le tout contenant, y compris les bâtiments, trois arpents dix-huit perches, à Marly, rue des Vaux, appartenant à Mme Belzunce, émigrée, vendus moyennant 26864 francs, à deux co-acquéreurs de Versailles.

Le 24 vendémiaire an 4 (16 octobre 1795) : Une maison connue sous le nom de Chenil, avec tous les bâtiments en dépendant, plus un clos de seize arpents en jardin potager, terres, vignes et prés, appartenant à la Liste Civile, vendus à Claude François Cognier, demeurant à Paris, moyennant 1,400,000 francs.

Le même jour : Une maison consistant en plusieurs corps de bâtiments, avec cour, jardin potager, le tout contenant cinq arpents quatre-vingt-quatorze perches, rue des Bernouilli, dans les hauteurs appartenant à d'Agoult, émigré, vendus à Jacques Nicolas Desveaux, à Versailles, moyennant 3500 francs [1].

La vente des biens du prieuré de Marly produisit.	21,975 fr.
Celle des biens de l'abbaye de Joyenval.	8,500
Celle des biens des émigrés, en trois lots.........	1,430,364
Ce qui donne pour le total de ces ventes...	1,460,839 fr.

Soit un million quatre cent soixante mille huit cent trente-neuf francs, payés en assignats.

NOTE N° V.

LES MAISONS HISTORIQUES DE MARLY.

Dans ces derniers temps, on a procédé à un nouveau numérotage des maisons, et l'on a remplacé les anciennes plaques des rues par des plaques indicatrices en fonte peinte, qui portent en grand nombre les noms des personnages célèbres qui ont habité

1. Archives de Seine-et-Oise. Inventaire des actes de vente des domaines nationaux. District de Versailles.

Marly ou l'ont illustré. La date de la naissance et de la mort de ces personnages accompagne leurs noms. D'autres noms de rues rappellent différents souvenirs historiques. Nous complétons ici ces indications :

La rue du Chenil conduit à la place de ce nom, sur laquelle se trouve l'ancienne vénerie ou chenil du roi Louis XIV. C'était là que demeuraient les veneurs, piqueurs et valets de chasse, et que la meute des Sans-Pitié, ainsi qu'on l'avait surnommée, était renfermée. Dans le potager de cette propriété, qui longe la rue du Chenil, vis-à-vis la rue Bazin, se trouvait autrefois l'église de Saint-Etienne de Marly-le-Bourg, entourée du monastère des religieux de Coulombs et du cimetière. Dans les communs du château du Chenil se voient d'énormes colonnes de pierre qui doivent provenir de cette église, et une inscription en marbre blanc, scellée dans le mur extérieur des écuries. Cette plaque de marbre a $0^{m}.95$ de largeur sur $0^{m}.65$ de hauteur. Elle fut trouvée en creusant le sol de l'ancienne orangerie. A première vue, elle semblait toute lisse; mais, lorsqu'on la retourna, une inscription en mauvaise gothique du xve siècle, accompagnée de blasons, excita de suite une grande curiosité. Cette inscription a beaucoup exercé l'érudition des savants, et nous n'en connaissons nulle traduction bien complète, la fin, composée de mots en abréviation, étant fort difficile à expliquer. Pour nous, ce serait une sorte d'ex-voto rappelant une date et un nom, que l'on peut traduire ainsi : *Christus millesimo quarto centessimo quinquagesimo tertio die septimo decembris tempore consulatus domini Lancelotte daparma*; c'est-à-dire l'an du Christ, mil quatre cent cinquante-trois, au temps du consulat du seigneur Lancelot (d'auprès Marly?) Un écusson en bannière est chargé d'une croix; l'autre, qui lui est accolé, est rond, échancré à dextre, et parti au premier de meubles qui semblent être trois broyes; au second de trois fasces, dont deux bretessées contre bretessées, celle en pointe crénelée seulement, et surmontée, au flanc senestre, d'une branche d'olivier. Ces armoiries et cette inscription sont gravées en creux au trait. Le dessin que nous donnons ici complétera cette description.

Une cloche du xve siècle, à en juger par l'inscription en minuscules gothiques qui s'y trouve, servait pour annoncer et demander l'entrée de la grille de la rue du Chenil. Scellée dans un pilastre et garnie de son mouton, elle nous fut signalée, puis descellée et mise à l'abri de l'injure du temps. Elle mesure $0^{m}.26$ de hauteur et $0^{m}.29$ de diamètre; l'épaisseur du bord de la lèvre

est de $0^m.03$. Autour de cette cloche se voient : Une fleur de lys héraldique, séparée par deux points en losanges, puis un saint Michel terrassant le dragon, dans la gueule duquel il enfonce une longue lance; il tient un bouclier de l'autre main. Cette figure est placée sous une arcade assez bizarre et qui semble deux ogives surbaissées séparées par un pinacle surmonté d'un trèfle. Une croisette pattée, entourée d'une couronne d'épines, vient à la suite, précédant l'inscription suivante : *Ave Maria;* puis une figure du Christ en croix, sous une arcade de même que la précédente, et accompagnée de deux saints qui semblent placés derrière une balustrade et qui ne sont vus qu'à mi-corps. L'inscription se termine par une série de lettres ou abréviations séparées par des points et fort difficiles à expliquer; ce sont les lettres : q.f.u. ou v, t.t.a.i.t. l'an I.XXIII; une figure de la Vierge, portant dans ses bras l'enfant Jésus, sous une arcade de même que celle que nous avons décrite, complète l'ornementation assez grossière de cette cloche.

Un petit lion de pierre assez fruste, et quelques claveaux bien intacts, sont aussi conservés au Chenil, comme des monuments provenant sans aucun doute du prieuré de Saint-Etienne.

Le château du Chenil est, pour l'aspect extérieur, ce qu'il était avant la Révolution.

Devenu la propriété du baron Dupuytren, chirurgien du roi Louis XVIII, il appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de la Boninière de Beaumont, née Dupuytren.

A l'angle de la place du Chenil se voit l'hôtel de la Mairie, fort remarquable. Devant la mairie se trouve la rue Mansard, qui rappelle la mémoire de l'illustre architecte auquel on doit tant de merveilleux monuments, qui bâtit le château de Versailles et celui de Marly, et qui, dans un ordre plus modeste, fit construire le premier ces combles qui ont pris son nom et que l'on appelle toujours mansardes. Nous savons que Mansard termina sa vie à Marly en 1708. Cette rue portait autrefois le nom de rue du Four. Comme elle était fort obscure, l'on aurait pu croire que de là était venu son nom, qui se rapportait au four banal du seigneur de Marly, se trouvant dans cette rue, et où chacun était tenu de cuire son pain, en payant un droit, cela sous peine d'amende pour celui qui aurait porté son pain ailleurs.

De l'autre côté de la mairie se trouve la rue de Champflour, que M. Saintine a poétisée en l'appelant rue du Champs des Flours, ce qui pourrait être sa véritable étymologie, si ce nom ne s'appliquait à une ancienne famille de robe de Marly (originaire

d'Auvergne, il est vrai) dont faisaient partie : Claude de Champflour, curé de Saint-Etienne de Marly en 1668, puis ensuite de Saint-Vigor, décédé en 1680; et Emmanuel Champflour, ancien officier de la reine et procureur du roi, mort à Marly en 1698.

Dans le Bas-Marly se trouvent la rue et la place de la Vierge. Cette place est décorée d'un berceau de tilleuls qui abrite une statuette de la Vierge, fort ancienne, que protège une petite balustrade en fer sur laquelle se lit AVE MARIA. Quelques personnes pieuses prennent soin de cette image de la Vierge et entretiennent ce berceau en bon état.

La maison du prieur de Saint-Étienne, suivant une tradition locale, serait à l'angle de cette place et de la rue Rachel. Cette rue évoque le souvenir de la célèbre tragédienne Rachel, enlevée à la fleur de son âge et dans la force de son talent extraordinaire, et qui habita une maison voisine, où la comtesse de Fitz-James, née de Poilly, qui l'avait acquise, trouva une mort si cruelle, ayant été brûlée par accident, laissant à Marly le souvenir d'une charité inépuisable, d'un cœur bon et compatissant à toutes les misères, au point que les malheureux ne l'appelaient plus que la *bonne dame.*

L'avenue de Fitz-James rappelle sa mémoire, qui vivra éternellement à Marly. Les hommes passent, mais le souvenir du bien ou du mal qu'ils ont fait se perpétue parmi les générations.

En remontant la belle avenue de Fitz-James se voient, à gauche, les portes d'entrée du parc de Marly. En face la première, que la vétusté atteint déjà profondément, étaient autrefois les magasins et la blanchisserie du château.

Dans la Grande-Rue se trouve la rue de Madame, qui doit tout simplement son surnom à Madame, belle-sœur de Louis XIV.

L'ancienne rue des Bernouilli est aujourd'hui la rue Bontemps. Alexandre Bontemps était conseiller du roi et son premier valet de chambre, en 1694; Claude Bontemps, son fils, avait les mêmes titres, de plus il était intendant des parcs et châteaux de Versailles et de Marly en 1696. Le roi n'appelait jamais Alexandre Bontemps autrement que *le bonhomme Bontemps*, et il se plaisait à dire qu'il ne lui avait jamais dit de mal de personne. Cet éloge, qui en vaut bien un autre, méritait à juste titre de passer à la postérité. Une rue de Marly, en rappelant cette famille, perpétuera de même l'horreur pour le mépris et la calomnie que professait le bonhomme Bontemps.

Dans la Grande-Rue se trouvent encore plusieurs maisons fort anciennes, parmi lesquelles celle des Bains, l'hôtel de Gesvres,

nº 27, qui avait son entrée principale rue du Four, et autres qu'à leurs balcons de fer forgé, aux baies en cintre surbaissé des fenêtres et autres détails, on reconnaît facilement[1]. Dans le haut de la Grande-Rue se trouve la rue Sémonin. Un ancien magistrat de ce nom fit don à la commune des plaques peintes des noms de rues. De l'autre côté se trouve la rue Pellerin, qui a pris son nom d'une ancienne famille de Marly, ayant donné à la science Joseph Pellerin, né en ce lieu en 1684, qui fut un célèbre antiquaire et numismate, et remplit les fonctions de commissaire général, puis de premier commis de la marine. Il forma un médaillier contenant 32,500 pièces et le vendit 300,000 francs au roi Louis XVI. Il le fit graver et publier, et fut le premier qui introduisit la méthode historique dans la classification des médailles.

Au sommet de la Grande-Rue, et lui faisant suite, se voit la rue des Vaulx. L'abbaye des Vaux-de-Cernay y avait une maison et de grands biens, qui se trouvaient situés dans cette rue depuis l'impasse Mondétour jusqu'au bas du vallon, ou des Vaux-de-Cruye. Ces biens furent la propriété de Mme de Belzunce et de l'abbé Siéyès; ils appartiennent aujourd'hui à Mme Guérin.

Au bas de la rue des Vaux se trouve la rue Thibaud, qui a pris son nom de saint Thibaud de Marly. Un lavoir, situé dans cette rue et restauré sous la Révolution, n'en porte pas moins le nom de ce saint gravé dans la pierre, avec la date de la reconstruction de ce lavoir, appelé souvent par corruption mare Thibout.

A peu de distance se trouve le champ des Oiseaux, où se voient quelques charmantes villas, parmi lesquelles la plus remarquable est celle qu'a habitée Xavier-Boniface Saintine, l'aimable et spirituel conteur, l'auteur des *Récits dans la tourelle*, de *Picciola* et autres nouvelles que l'on aime à lire, tant ils reflètent sa bonté d'âme et sa foi profonde. Ses cendres reposent au cimetière de Marly, sous un splendide mausolée élevé par la piété filiale.

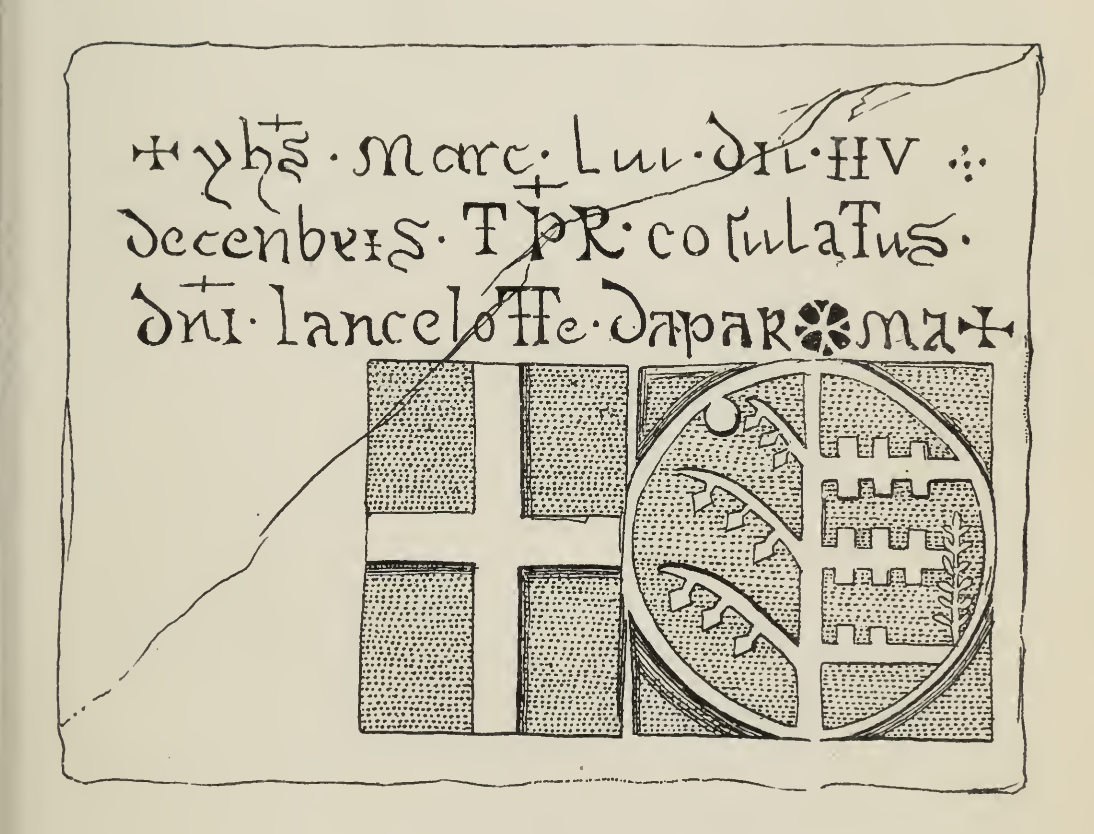
En remontant la rue des Vaux, vers le milieu, se trouve la villa Mélesville, du nom de l'auteur de tant de plaisants vaudevilles, Anne-Honoré-Joseph, baron Duveyrier, dit Mélesville, né le 13 novembre 1788, à Paris, où il mourut en novembre 1865.

Soit seul, soit en collaboration avec Scribe, Bayard et d'autres écrivains, il a composé plus de trois cents pièces de théâtre. Fagon, premier médecin de Louis XIV, a habité cette maison.

L'ancienne rue des Morts, ainsi nommée parce qu'elle abou-

1. Parmi ces maisons se trouvait l'hôtel du marquis de Crillon, contigu à l'hôtel de Gesvres.

INSCRIPTION TROUVÉE A MARLY



Imp Lemercier et Cie Paris

tissait au cimetière de Saint-Vigor, qu'elle longeait, a pris le nom beaucoup moins lugubre de Mélesville. Dans la rue de l'Eglise, autrefois rue de la Princesse, se trouvent les maisons de la geôle et de la grange dîmeresse du prieur de Marly.

Le jardin du presbytère s'étendait jusque-là et y était attenant. Ladite maison de geôle ou prison seigneuriale appartenait au domaine du seigneur et plus tard du roi, lorsque Louis XIV eut acquis la seigneurie de Marly.

Charles Gaudet, officier de feu Mme la Dauphine, occupait cette maison en 1745, moyennant 90 livres par an, payables au 30 juillet et non rachetables. Il devait laisser droit de passage au prieur pour aller à sa grange, et ne pas lui en embarrasser le chemin, et de plus entretenir la porte charretière en bon état. Ces maisons portent le n° 3 et sont habitées par Mme Tisserne, propriétaire de l'ancienne geôle, et par Mme Perceval, qui a transformé la maison sur l'emplacement de laquelle était l'ancienne grange du prieur.

NOTE N° VI

DONATIONS DE THIBAUD DE MONTMORENCY

Vers l'an 1040, Thibaud de Montmorency souscrivit, avec le roi Henri Ier, la donation faite à l'abbaye de Marmoutiers, par Guilon, seigneur châtelain de Montigny et trésorier de Saint-Martin, de l'église de Saint-Hilaire, située près du château de Montigny, avec la dîme en dépendant et un alleu de douze cens charruées de terre, avec la rivière d'Yères. (Dom. Villevieille. Archives de l'abbaye de Marmoutiers. Prieuré de Saint-Hilaire sur Yères. Bibl. Nat.)

Le même Thibaud fut témoin de la charte donnée par le roi Philippe Ier en l'église de Saint-Pierre de Corbie, l'an 1065, par aquelle il confirma les concessions et donations faites du temps de l'empereur Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon par homme illustre, Jean, Eulalie, sa sœur, la reine Ermentrude, et Ermentrude, sa fille.

(Dom Villevieille, Archives de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon, Bibl. Nat.)

NOTE N° VII

FIEF DE SAINT-MARCEL

La terre ou le fief de Saint-Marcel, près le château de Saint-Denis, appartenait à la famille de Montmorency et vers la fin du XIe siècle elle possédait même l'église de ce lieu. Bouchard IV, s'étant déporté entre les mains de Galon, évêque de Paris, du droit d'y pourvoir, ce prélat, en l'année 1110, en accorda la nomination à la cure, au prieur de Deuil, ce qui semble marquer qu'il ne cherchait pas à faire plaisir à l'abbé de Saint-Denis. Ce monastère avait cependant quelques serfs à Saint-Marcel que Suger, abbé de Saint-Denis, exempta, en l'année 1125, d'une certaine redevance, de même que ceux du bourg de l'Abbaye, en 1132.

NOTE N° VIII

TOMBEAU DE LA REINE ADÉLAIDE DE SAVOIE

Ayant fondé une abbaye de religieuses sur la cime de la butte Montmartre, la reine Adélaïde de Savoie y fut enterrée devant le grand autel. Son tombeau s'y voyait encore en 1643. A cette époque Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, le fit transporter dans le chœur des religieuses. Quelques années après, l'abbesse, Françoise Renée de Lorraine, fit renouveler cette tombe [1]. Sur la pierre qui la recouvrait, la reine était représentée couchée, la tête ceinte d'un diadème orné de quatre fleurons. L'on y lisait deux épitaphes, l'une en vers, l'autre en prose.

1. Dans la suite l'abbaye ayant été transférée au prieuré situé à mi-côte, la tombe d'Adélaïde de Savoie fut enlevée et portée à sa nouvelle destination.

Nous les transcrivons d'après Touchard-Lafosse :
« Ici est le tombeau de très illustre et très pieuse princesse, Madame Alix de Savoie, reine de France, femme du roi Louis, sixième du nom, surnommé le Gros, mère du roi Louis sept, dit le Jeune, et fille de Humbert deux, comte de Savoie, et de Gisle de Bourgogne, sœur du pape Calixte deux. »

Cy gist madame Alix qui de France fut reine,
Femme du roi Louis sixième dit le Gros,
Son âme vit au ciel et son corps en repos
Attend dans ce tombeau la gloire souveraine.
Sa beauté, ses vertus, la rendirent aimable
Au prince, son époux, comme à tous ses sujets,
Mais Montmartre fut l'un de ses plus doux objets,
Pour y vivre et trouver une mort délectable.
Un exemple si grand, ô passant, te convie
A imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs.
Comme elle, sèvre-toi des plaisirs de la vie
Si tu veux des élus posséder les splendeurs [1].

NOTE N° IX

FIEF DE MARLY A CALARDON

Ce fief avait titre de châtellenie. Un sceau de cette châtellenie est aux archives d'Eure-et-Loir. Il est presque fruste et la croix semble être un pal, mais deux aiglettes sont bien visibles.

Ce fief appartenait, au xve siècle, à la famille de Lévis-Florensac. En 1467, il était en la possession de Louis de Crussol de Florensac, qui le vendit à la maison d'Alençon qui, par cette acquisition, le réunit à Galardon.

Le 10 décembre 1488, Philippe l'Heullier fait hommage au roi pour la terre de Galardon et le fief de Marly, mouvants du comté de Chartres. Le 2 septembre 1516, le duc d'Alençon rendit hommage au roi pour les mêmez fiefs.

(Archives Nationales. Hommages anciens de France. Communication de M. A. de Dion.)

1. Dans ses épitaphes cette princesse est nommée Alix, dans d'autres actes elle est nommée Adèle, Adélicie, mais le plus souvent Adélaïde.

NOTE N° X

ACCORD ENTRE PIERRE DE MARLY ET L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

En juin 1234, Pierre de Marly donne des lettres par lesquelles il déclare qu'ayant suscité aux abbé et religieux de Saint-Denis plusieurs querelles au sujet des prétentions qu'ils avaient sur la rivière de Seine depuis la maladrerie de Chalevanne jusqu'au ru de Chambry, au-dessous de Saint-Germain en Laye, et touchant certain four que lesdits de Saint-Denis avaient à Louveciennes; enfin, ayant eu communication de la charte donnée en ladite abbaye par Bouchard, son père, et pris avis de ses amis, il a ratifié ladite charte et reconnu, en présence du roi Louis, n'avoir aucun droit ni seigneurie sur ladite rivière, en sorte que s'il arrive que quelque navire ou vaisseau vienne à aborder sur la terre, il ne pourra empêcher les officiers de ladite abbaye de saisir ledit vaisseau et tout ce qui sera dedans pour les forfaits arrivés dans ladite rivière. Et si ledit seigneur de Marly ou ses prédécesseurs ont eu ou prétendu quelques droits sur ladite rivière, il en fait don et transport à ladite abbaye, sauf néanmoins à luy et à ses successeurs les domaines, fiefs et censives qu'il a dans les îles et gords de ladite rivière ci-après déclarés, savoir : De son domaine, moitié de la haute falaise, sise devant Chatou, le moulin de Mauport et la saussaye proche ledit moulin; la saussaye de Rupiel, la grande île de la Vieille-Loge, deux arpents de terre sis à la Grande-Loge, l'aire de Chasseraye et l'île de l'Espinasse. Item, les choses mouvantes de son fief, savoir, les îles de la Croix, de Villeri, de la Traverse, du prieur de Croissy, de Richelieu; les rivages de la Longue-Ile, de l'île aux Saux, les rivages vers Croissy, deux gords et trois rames que Robert d'Esenville tient de lui. Item, les choses mouvantes de lui en censive, savoir : l'île Philippe de la Loge, l'île de Ruteri, les trois gords de Philippe et consorts, l'île Thomas de Laistre, l'île de Guillaume le Roy, l'île et gord Adam, l'île Josset, les rivages d'Epineuse de part et d'autre de la rivière jusqu'au ru de

Chambry. Et pour marquer qu'il a entièrement quitté et délaissé à ladite abbaye toute la justice et seigneurie qu'il prétendait sur ladite rivière, et qu'elle appartient auxdits abbé et religieux, il leur a fait restitution d'un livre et d'un pieu qui avaient été trouvés dans ladite rivière et qu'il avait longtemps retenus. Item : Il reconnaît n'avoir aucun droit de faire, par main d'homme ou par artifice, aucuns atterrissements ou îles, ni de les augmenter, ni de faire des cistellas (nasses d'osier). Il pourra, néanmoins, planter saux dans les terres qui demeureront à sec, attenant lesdites îles. Item. Il ne pourra faire nouvelles rames (avoir d'autres bateaux) autres que celles étant lors en ladite rivière qui sont celles de Raoul Mallard, de Pierre de la Loge, de Thibaut le Jeune, les trois rames de Thibaut le Vieil, celles de Guillaume Mallard, de Philippe de la Loge, les deux rames de Thomas de la Grange, les deux rames de Guibert de la Grange; les deux rames d'Adam de la Grange. les deux rames de Guillaume des Coins, celles d'Anfroy du Pecq et les deux qui appartiennent à deux pêcheurs du Pecq; toutes lesquelles demeureront et pourront être réparées et entretenues sans que lesdits seigneurs de Marly ou leurs vassaux les puissent changer de place ni en construire d'autres. Et quant au four ci-dessus mentionné, ledit seigneur de Marly a déclaré, en présence de Sa Majesté qui ni lui ni ses successeurs ne peuvent empêcher que les vassaux de ladite abbaye n'y aillent cuire, pourvu que les banniers du four dudit seigneur n'y soient reçus. Item : Il déclare ne pouvoir empêcher lesdit abbés et couvent de faire forteresse et tout ce qu'ils voudront dans le terroir de Bois-Bérenger (fief à Rueil), et n'avoir aucun droit de chasse, ni autres, dans tout ledit bois et dépendances. Item : Il cède à ladite abbaye la mouvance du fief que tenait de lui Robert de Vignoliis, consistant en dix-sept sols, huit deniers et oboles de cens sur plusieurs terres, vignes et prés sis entre l'étang de Bois-Béranger et le chemin d'Aubeterre, proche Ruelle, et s'oblige lui et ses successeurs à faire rendre à l'abbaye les foi et hommages par les propriétaires desdits fiefs, lesquels payeront à ladite abbaye cinq sols de rachat et cinq sols de service, et demeure obligé à la garantie de tout ce que dessus, et a supplié Sa Majesté d'en vouloir accorder ses lettres de confirmation sous son sçel.

Par cet accord, Pierre de Marly se déclarait l'avoué de l'abbaye de Saint-Denis, sur la rivière de Seine et terminait la lutte qui durait depuis des siècles à ce sujet. Selon son vœu, le roi confirma ces lettres le même jour. Cette confirmation fut suivie de

la ratification de Bouchard de Montmorency, seigneur suzerain et du vidimus de l'évêque de Paris, Guillaume, donnés aussi dans le même mois et an.

(Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis. II, p. 137, 139. Archives de Seine-et-Oise.)

NOTE No XI

TESTAMENT ET DONATIONS D'ISABELLE DE MARLY

Dans son testament, en date du 29 août 1277, Isabelle de Marly est qualifiée femme de noble homme monseigneur Guy de Lévis, seigneur de Mirepoix. Elle déclare que, saine de corps et d'esprit, après en avoir mûrement délibéré et fait son testament dans lequel ce qu'elle va dire est amplement détaillé, elle donne et assigne à l'abbé et au monastère des Vaux-de-Cernay, cent sols tournois de rente à prendre tous les ans, le jour de Saint-Rémy, sur les revenus et provenances qu'elle a à Ambiainvilliers, payables par ses héritiers ou par ses successeurs, à la charge par lesdits abbé et religieux de célébrer chaque jour, dans l'église de leur monastère, une messe de requiem pour son âme. Elle ajoute que son mari ou ses héritiers pourront, à leur volonté, prendre ladite somme sur le lieu assigné ou sur tout autre à leur convenance, etc. Cet acte original est muni du sçeau de cette dame.

NOTE No XII

LE CARDINAL PIERRE DE GONDY

Pierre de Gondy était né à Lyon en 1533. Au sortir de ses études il embrassa l'état ecclésiastique et dut à la reine Catherine de

Médicis une fortune rapide. Evêque de Langres en 1565, puis de Paris en 1570, chancelier et grand aumônier d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, et administrateur des revenus de cette reine après 1574, il remplit diverses missions à Rome auprès du saint-siège, sous les rois Henri III et Henri IV qui l'honoraient d'une estime toute particulière. Créé cardinal en 1587, par le pape Sixte-Quint, il mourut en 1616, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans.

NOTE N° XIII

ÉTAT DES BIENS ET REDEVANCES DE L'ABBAYE DES VAUX-DE-CERNAY A MARLY ET AUX ENVIRONS

Il a été bien des fois question, dans le cours de cet ouvrage, de donations faites en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, par les seigneurs ou les bourgeois de Marly. Plusieurs documents à ce sujet et l'état des biens de cette abbaye à Marly, n'ayant pu trouver place dans ce récit, nous les donnons ici.

État des biens et des redevances de l'abbaye de Vaux-de-Cernay à Marly, vers l'an 1250. (Publié dans le Cartulaire des Vaux-de-Cernay, p. 939.)

Cens que nous devons à Marly, à la Saint-Rémy[1] :

Aux moines de Saint-Wandrille..... pour la vigne de Mareil.

Aux moines de Saint-Germain, 6 deniers pour la terre de l'Ile[2].

Aux moines de Marly, 20 deniers pour Falordel[3], 6 deniers de la Croix et 6 deniers de la terre de Louveciennes.

Au bastais de Saint-Denis, 2 sols pour un arpent aux Cour-

1. Cens ou rentes à faire sur un bien foncier. (Ici ce sont les religieux qui parlent comme l'indique le titre de cette pièce.)
2. L'île la Loge.
3. Ces noms sont ceux des terres ou du propriétaire de ces terres.

tils et 5 deniers pour la vigne du chapelain des lépreux de Chevreuse, et 4 setiers moins une quarte de vin et 6 deniers pour la vigne de Girout (à Demonval).

A l'église de Sainte-Geneviève (de Paris), 14 deniers pour la vigne de l'Épine.

Total de ces cens, 10 sols 5 deniers.

Cens que nous devons à la Saint-Denis :

Au seigneur de l'Étang-la-Ville, 3 sous 1 denier pour la vigne de Neffliers.

A Madame Pétronille de Mareil, 6 deniers.

A Madame de Marly, pour le quartier de terre dans l'Ile, 1 denier.

Total, 3 sous 8 deniers.

Autres cens que nous devons à la Saint-Denis :

Aux moines de Saint-Wandrille, 10 sous pour la vigne au-dessus de Montval (Demonval).

A la dame de Fourqueux, 9 deniers pour la vigne de Blanchemain.

A Jean d'Aunay, 12 deniers.

Au seigneur de la Boissière, 3 oboles pour un demi-quartier de vigne qui fut à Simon le Prévôt.

Au prieur de la Celle (Saint-Cloud), 6 deniers pour la vigne d'Hervé.

Au curé du Chesnay, 12 deniers.

A la dame de la Boissière (la Boissière près Neauphle ?), 12 deniers pour la vigne de Touline (ou Couline), et pour la même vigne nous devons rendre deux deniers devant l'église Notre-Dame de Marly à Ives et Bernard de Louveciennes.

A Jean d'Aunay, 6 deniers pour la vigne du Chêne.

Total, 10 sous et 4 deniers moins une pite.

Nous devons de plus payer au seigneur de Marly, le premier dimanche de carême, 2 sous et 4 deniers pour quatre arpents et demi de terre et 9 deniers pour le pré du Val de la Croix (Val de Cruye ?).

De plus, nous devons payer au roi sept setiers de vin qui doivent lui être remis à Charlevanne (la Chaussée de Bougival).

Cens qui nous sont dus à Marly, à la Saint-Rémy.

Adam, fils d'Alain l'Anglais, 5 sous pour la vigne de Bouton; à Ville-Balli (Bailly), 10 sous qui nous ont été donnés sur les cens de ce village; Aubert, 5 sous pour un quartier de vigne qui fut à Hugues Boudrot; à Fontenay, 20 sous; à Montmorency, 20 sous le lendemain de la Toussaint; à l'Étang-la-Ville, 10 sous pour l'hôpital des pauvres; Adam l'Anglais, 10 sous pour la vigne d'Herment.

Cens qui nous sont dus à la Saint-Denis :

Guillaume Gaupet, 10 deniers pour la terre des Graviers et 10 deniers pour celle de Hue. Geoffroy Brande, 4 deniers et les héritiers de Robert le Févre 20 deniers pour la même terre. Baudoin de Voisins, 5 deniers pour la terre de Luisant. Jean le Comte, 12 deniers pour la terre de la Croix-de-Voisins. Jean Girout, 8 deniers pour la Vigne au-dessus de Monval. Pierre de Sèvres, 12 deniers de la vigne des Aulnays. Mathieu Cornu, 12 deniers pour quatre setiers de vin dans la même vigne.

Total, 9 sous 6 deniers.

Ce sont les vignes dont nous devons la dîme :

Aux moines de Saint-Denis pour un demi-arpent à Blanchemain, pour un autre demi-arpent près de la vigne du Trou, pour un quartier à Grimon, pour un arpent qui fut à Pierre Boudrot, pour un tiers d'arpent à Touline, pour un demi-quartier au même lieu.

Nous devons la dîme au curé de Mareil pour un demi-arpent à Chèves et 3 quartiers sous la vigne de Nefflıers.

Nous devons aux religieuses de Hautes-Bruyères un demi-muid de vin, on ne sait à quel titre; nous devons aux mêmes dix quartes de vin sur la vigne qui fut achetée au Maréchal [1].

Nous devons le droit de pressurage sur les vignes des Grous.

Total de nos vignes à Marly, 42 arpents. Nous avons à Marly 6 arpents de terre arable, 1 arpent et demi à Noyers, sur la route

1. Probablement à Guy de Lévis, Maréchal de la Foi ?

de l'Étang; 2 arpents au Val-Bordot, 1 arpent près du Bois, 1 demi-arpent près l'Étang, 1 arpent près Maugiers et 2 arpents dans l'île de la Saussaye.

Voilà quel était l'état des biens de cette abbaye au milieu du XIIIe siècle, mais les donations particulières et différentes acquisitions avaient encore angmenté ces biens par la suite des temps.

Au mois de février 1274 Laurent, fils de feu André de Solario, vend aux moines de Cernay une pièce de vigne dans le territoire de Thouline, près de Marly.

Avant l'an 1293, Étienne Forestier donne une masure à Marly, Jean Acerre, Guillaume Renier et Guillaume Rémy font d'autres dons dans la censive du seigneur de Marly. Les actes suivants font mention de dons ou de ventes en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, par divers bourgeois de Marly :

A tous ceux qui ces lettres verront, Jehan de Saint-Liénart, garde de la prévôté de Paris, salut, Nous fesons à savoir que par devant nous vint Jehan dit de Maante, donna, quitta, otroia et délessa, et recognut et confessa en droit lui de sa bonne volonté et de sa certeinne science avoir donné quitté otroié et délessié desorendroit (désormais) à touz jours perpétuelment pour don fet entre les vis sans espérance de jamés rappeler à religieux homme l'abbé et le couvent des Vaus de Sarnoy à leur église et à leurs successeurs en icelle pour Dieu et en non de pure et perpétuel aumosne et pour le remède et le salut de s'âme, de son père, de sa mère et de touz ses autres amis et pour estre ès prières et ès bienfez de ladite église, desdiz religieus et de leurs successeurs, et pour avoir sa sépulture ou cimetière de ladite église, une pièce de vingne contenant un demi-arpent ou plus que il avoit et tenoit si comme il disoit, assise au terrouer de Marli le Chastel ou leu que l'on dit Plain-Champ, entre la vingne Vincent de Maante, son neveu, d'une part, et la vingne Jehan la Caille d'autre; 4 deniers et maille de cens renduz au seingneur de Marli ès huictième St Denis, tant seulement si comme il disoit retenu dudit Jehan son usfruit en ladite pièce de vingne tout le cours de sa vie, tant seulement si comme il disoit transportant et mettant etc. En tesmoing de ce, nous à la requête dudit Jehan, avons mis en ces lettres le seel de la Prévosté de Paris, en l'an de grâce mil deus cenz quatre vinz et seize le samedi devant la St-Père au mois de février [1].

1. Cartulaire des Vaux de Cernay, page 951.

De la vente d'un jardin auprès de Maudestour, 27 octobre 1302.

A touz ceus qui ces présentes lettres verront, Henri des Guez, prévost de Mally le Chastel, salut; sachent tuit que par devant nous vindrent en leurs propres personnes Guillaume Bourdot et Agnès sa fame et recognurent et confessèrent eus, avoir vendu, et par nom de pure vente avoir quitté otraié et délessié à religieus homme l'abbé et le couvant des Vaus de Sernoy un jardin si comme il se comporte séant à Maudestour, tenant d'une part à Guillaume de Chaponal et d'autre part audiz religieus tenu de Richart aus Babos à trois maille de pur cens sans nulle autre cherge poiez par an le premier dimanche de Quaresme; vendu ledit jardin le pris de quatre livres parisis etc.... En tesmoing de ce, nous avons seellé ces lettres du seel de la Prévosté de Mally le Chastel. Ce fut fet l'an mil CCC et deux la veille de la Saint Symon et St Jude[1].

Lettre de Jean de Mantes de Marly, relative à un quartier de vigne :

30 juin 1311.

A touz ceus qui ces lettres verront, Jehan Ploiebaut, garde de la Prévosté de Paris, salut; sachent tuit que par devant nous vint en jugement Jehan de Maante de Mally le Chastel, si comme il disoit et afferma et reconnut en droit que, comme il ait piéça donné, à tous jours tenir perpétuelment après son décès à religieus hommes et honestes l'abbé et le couvent des Vaus de Sernay et à leurs successeurs une pièce de vingne que ledit Jehan de Maante avoit en Plain-Champ ou vingneron de Mally et icelle pièce de vingne ledit Jehan ait baillié à tenir le cours de sa vie à Nicholas Enguerren et à Marie sa fame par certeinnes convenances eues entre eus; et icelui Nicholas soit alez de vie au trespas la fame d'icelui Nicholas ladite pièce de vingne ne face pas ne ne maintiengne labouré né coutive en la manière que elle doit, et icelui Jehan contre ladite fame ne fasse pas son droit pourchacier ne requerre, ycelui Jehan pour Dieu et en aumosne, quitta, octroia et délessa aux devant diz religieus à leur église à leurs suc-

1. Cartulaire des Vaux de Cernay, tome III, page 18.

cesseurs et à ceus qui de eus auront cause, tout le droit et toute l'action qu'icelui Jehan, avoit, povoit, et devoit avoir, par quelcunques causes ou reson, en ladite pièce de vingne envers la fame dudit feu Nicholas, et envers touz autres pour reson d'icelle pièce de vinge à demander et pourchacer desdiz religieux contre tous personnes, comme leur propre chose, les couz et domages si aucun en i avoit etc. En tesmoing de ce, nous avons mis à ces lettres le seel de la Prevosté de Paris l'an de grâce mil CCC et XI le mercredi d'après la feste de St-Pierre et de St-Pol[1].

En 1324 l'abbaye acquit à Marly, ou auprès de ce lieu, un demi-arpent de terre à Pierre Bordot ; à Guillaume le Tirant, quatre parts d'un demi-arpent de terre mouvant de franc alleu, au territoire de Marly. Item d'Étienne Forestier, un demi-quartier de terre entourant sa masure située auprès de Marly en la censive de Bertrand du Chesnay. Item de Guillaume dit Rémy, trois quartiers de pré situé dans les Vaux-de-Cruye, en la censive du seigneur de Marly. Item de Jean Acerre, trois quartiers et demi de vignes sis auprès Marly, en la censive du seigneur de Marly, premier titulaire. Item de Guillaume Renier, deux arpents de terre mouvants, du seigneur de Marly, premier titulaire. Item du seigneur Thibaud de Marly, chevalier, dix livres parisis de cens sur la terre et ville de Fontenay-les-Bagneux (Fontaneta juxta Balneolum) mouvants du roi. Item de Jehan de Mantes, un demi-arpent de vigne au territoire de Marly en la censive du seigneur dudit lieu[2].

État des biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, à Marly, en l'an 1511. L'abbaye des Vaux-de-Cernay possède une grande maison et cave ou cellier derrière, pressoir ançien, estables, court et jardin, le tout clos à murs ançiens à Marly le Chastel en la rue de Mondestour, tenant d'une part à la ruelle de Vaubodot[3]. En laquelle maison et closture les religieux ont tout droit de justice et peuvent mesurer et faire mesurer à tel boisseau ou minot que bon leur semblera et avec ce douze arpents de prés aussi clos à murs assis devant ladite maison, la rue entre deux tenant d'une part à la ruelle tendant de ladite maison à

1. Cartulaire des Vaux de Cernay, tome III, pages 43 et 44.
2. Cartulaire des Vaux de Cernay, pages 68 à 73 du tome III.
3. Si l'on examine que la rue actuellement nommée rue des Vaux est la même que la rue Mondestour ici nommée, et que la ruelle Vaubodot est à présent la rue Mondétour ; la position de la maison des Vaux de Cernay se trouve nettement définie, et la tradition locale s'accorde avec l'histoire pour désigner la maison habitée aujourd'hui par Mme Guérin comme étant celle dont il s'agit ici.

Fontenelles. *Item*. Une pièce de terre plantée en aulnoy, contenant 3 arpents ou environ au lieu dit le Carroujoux. Item une pièce de pré contenant 3 arpents ou environ assise au lieu dit le Vau-de-Couye (Vaux-de-Cruye). Item une autre pièce de pré assis au port de Marly, contenant un arpent ou environ [1].

L'on voit qu'en deux cent cinquante ans de distance les biens de l'abbaye à Marly s'en étaient allés et étaient passés en grand nombre à d'autres mains. Ce fut donc ces 19 arpents de terres et prés, et la maison des Vaux-de-Cernay que le cardinal de Retz acheta, en 1643, pour 200 livres de rentes foncières.

Nous n'en dirons pas davantage à ce sujet, les documents nombreux que nous avons rapportés sur les possessions de cette riche abbaye à Marly en disent assez et, d'ailleurs, c'était la conséquence naturelle de l'abbatiat de Thibaud de Marly en ce monastère, et il n'est pas surprenant que cet abbé eût favorisé son abbaye de tout son pouvoir et de ses richesses et qu'ensuite la vénération inspirée par sa vie sainte ait porté nombre de bourgeois et d'hommes de fief, et même, comme nous l'avons vu, les seigneurs de Marly, parents du saint abbé, à combler de dons cette abbaye.

NOTE XIV

SEIGNEURIES OU FIEFS APPARTENANT AUX SIRES DE MARLY :

Attichy, canton et arrondissement de Laon.
Conflans-St-Honorine, canton de Poissy.
Écouen, canton et arrondissement de Pontoise.
Épinay, canton et arrondissement de St-Denis.
Franconville, canton de Montmorency.
Groslay, idem, arrondissement de Pontoise.
Hérouville, canton de l'Ile Adam
Maffliers, canton d'Ecouen.
Magny-l'Essart, canton de Chevreuse.

1. Cartulaire des Vaux de Cernay, III, p. 131 et 132.

Mondreville, canton de Houdan.
Montreuil-le-Bonin, canton de Vouillé, arrondissement de Poitiers.
Picauville, canton de Sainte-Mère-Eglise, arrondissement de Valognes [1].
Saint-Martin, château en Albigeois, sur la commune de Marsac.
Saissac, canton et arrondissement de Carcassonne.
Valmondois, canton de l'Ile-Adam.

NOTE N° XV

FIEFS DE MARLY A PARIS ET AUX ENVIRONS

Le clos de Garlande ou Mauvoisin. — Dans le cours de cet ouvrage nous avons parlé, en passant, des fiefs qui font l'objet de cette note et auxquels se rapportent divers actes des seigneurs de Marly, sans leur donner le développement qu'ils comportaient, ce qui aurait pu nous éloigner de notre sujet, et nous proposant, du reste, de réparer cette omission par cet article spécial.

Le clos de Garlande appartenait à la famille de ce nom à qui il appartenait en partie sous Louis VI, et qui a laissé son nom depuis à la rue Galande. C'était un fief relevant du roi et des seigneurs de Garlande, qui appartint ensuite ou relevait du chapitre de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève-de-Paris. Il occupait l'espace compris de la rue Saint-Jacques à celles du Fouarre, des Rats, des Anglais, du Plâtre, des Trois Portes, de Saint-Julien-le-Pauvre, à la rue Garlande. Au commencement du XIIe siècle, Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, fit don aux chanoines de Saint-Aignan, d'un clos de vigne qui lui appartenait en ce lieu, au bas de la montagne de Sainte-Geneviève. En 1124, Guillaume de Garlande (dapifer) donna à Saint-Lazare

1. La seigneurie de Picauville (en Normandie) avait été donnée à Mathieu Ier de Marly, par Philippe-Auguste, en récompense de services rendus.

deux muids de vin par an à prendre sur son clos, près le Petit-Pont. En 1134, Louis le Gros se défit, en faveur des chanoines de Notre-Dame, de la terre d'Étienne de Garlande, où étaient des vignes qu'il avait fait arracher, et de plus de la voirie, de toute la justice, des coutumes et autres droits féodaux se réservant seulement dix-huit deniers de cens. En 1202, Eudes, évêque de Paris, fait savoir qu'en cas que le clos Mauvoisin (mauvais voisin) vint à être habité, il entendait que ceux qui y demeureraient fussent paroissiens de Saint-Étienne-du-Mont et de plus seraient dépendants de lui et de l'archidiacre de Paris.

Mathilde de Garlande apporta en dot, à Mathieu de Marly, un clos de vignes qu'elle avait en ce fief, et qu'en l'année 1202, son mari, avec son consentement, donna pour trois sols et huit deniers de cens, à divers particuliers, aux conditions suivantes : Qu'ils y feraient bâtir des maisons, que ceux qui les habiteraient seraient de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont; qu'ils paieraient à leur curé les dîmes grosses et menues avec tous les droits dus par les paroissiens ; qu'à mesure qu'on y ferait des édifices, lui et sa femme pourraient en augmenter les cens et les rentes, et jouiraient de la moitié des lots et ventes, du tonlieu, rouage, forage, justice et tous autres droits seigneuriaux; mais que l'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève ne pourraient rien exiger ni des habitants de la rue qui, de la montagne Sainte-Geneviève, venait à la rivière, ni de ceux d'une autre rue donnant à la rue de Garlande. Depuis, Bouchard de Marly se défit par échange, en faveur de Garnier de Roquencourt, de six livres parisis par an de surcens qu'il prenait en ce clos.

En 1225, les chanoines de Notre-Dame-de-Paris traitèrent avec le roi Louis VIII de la taille qu'ils levaient sur le pain et le vin, par toute la terre de Garlande. Quelques années après, Bouchard de Marly donna aux religieux de Sainte-Geneviève, pour son anniversaire, quarante sols de cens, à prendre pour ce qui lui appartenait en cet endroit-là, et Guillaume, son frère, chanoine de Paris, étant venu à mourir, Bouchard et Mathieu de Marly firent don au même couvent de 100 sols de cens sur le même bien pour la célébration de l'anniversaire de leur frère. Quelques temps après, Marguerite de Marly, du consentement d'Aimery de Narbonne, son mari, donna à l'abbaye de Port-Royal, dix livres tournois de rente sur le clos de Garlande pour fonder une chapelle après sa mort, c'est-à-dire que cette fondation fut ratifiée tous les ans de 1231 à 1234, par son mari puis par son frère, par son oncle et par son cousin.

Saint-Louis déclara, en 1248, que la justice de ce clos appartenait au chapitre de Notre-Dame et que ceux qui y demeuraient étaient francs de toutes sortes de tailles à son égard, hormis de celles du pain et du vin en certains temps. Les juifs y avaient un cimetière entre les rues Galande et du Plâtre, dans la terre de Henri et de Nicolas de Sens, l'un chanoine et l'autre sous-chantre de Notre-Dame, et chargé de quatre livres parisis de cens.

En 1263, l'abbaye de Sainte-Geneviève acheta, d'Aimery de Narbonne, tous les droits qui lui restaient en cet endroit pour sept cents livres.

Dans un terrier de l'an 1536, le clos est appelé Mauvoisin.

(Sauval. Antiquités de Paris. — Dom Félibien. Histoire de Paris, p. 168. — Hurtaut. Dictionnaire historique. II, p. 352.)

Fiefs à Meudon. — Le fief de Cottigny, sis à Meudon, consistait en huit arpents de vignes, soixante sols parisis de menus-cens et un pressoir, avec trois droitures et demie. Mathieu de Marly en accorda gratis l'amortissement.

En 1383, Guillaume Champagnolle, bourgeois de Paris, reconnut tenir à foi et hommage, de Philippe de Lévis, seigneur de Marly, un fief sis à Meudon.

Le fief du Colombier, assis à Meudon, lieu dit Beauvoir, était tenu, en 1563 et 1564, par Étienne Brisse (ou Brice), fils de feu Martin Brisse, bourgeois de Paris et reconnu par lui, relever de la seigneurie de Marly. — (Lebœuf. Histoire du diocèse de Paris. VIII, p. 373-384-385.)

Fiefs à Chaillot. — En 1451, fut délivrée quittance pour les cens et rentes dus pour plusieurs pièces de vignes situées à Chaillot, par Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, seigneur de Chaillot (et de Marly), à damoiselle de Bétizy, veuve de feu Gérard des Bruyères. (Inventaire des Archives de Seine-et-Oise. A., No 1156, p. 79.)

Il y eut, en 1469, un procès entre Dreux Budé, seigneur d'Yerres et Guy de Lévis, seigneur de Marly, relativement à la mouvance du fief de Jean Sauce ou de la Bretonnière, sis à Chaillot, et que le seigneur de Marly prétendait devoir lui appartenir.

Plus tard, Dreux Budé eut un procès avec le procureur du roi du Châtelet de Paris, au sujet de deux habitants dudit fief, constitués prisonniers au Châtelet. Dreux les réclamait comme étant ses justiciers à cause de la haute, moyenne et basse-justice qu'il avait sur ce fief de la Bretonnière.

(Inventaire des Archives de Seine-et-Oise). A. N° 1273, p. 91.)

Voici comment la terre de Chaillot était venue aux seigneurs de Marly : Par suite d'une renonciation des seigneurs de Chaillot de la famille Roussel, conseillers au Parlement de Paris en 1450, la terre de Chaillot, comme vacante et par défaut d'hommage, fut mise en la main du seigneur de Marly-le-Château, nommé Gui de Lévis, seigneur féodal qui en jouit en conséquence. Mais, comme à l'occcasion de quelques prisonniers détenus en 1442, dans les prisons seigneuriales de Chaillot, le procureur du roi au Châtelet connût que les prisonniers de ce lieu avaient accoutumé d'être amenés aux prisons du Châtelet; quant il y avait cas appartenant à haute justice ou quant le maire de Chaillot les avait gardés vingt-quatre heures, et non aux prisons de Marly, en sorte que par sentence du prévôt de Paris, donnée le 6 mars de la même année, la haute justice avait été adjugée au roi en toute la terre de Chaillot avec le droit des aubaines et biens vacants appartenants au haut-justicier.

En conséquence, Louis XI disposa de cette terre comme à lui appartenant et la donna à Philippe de Comines, sire d'Argenton et de Revescar, son conseiller et chambellan, pour les bons services qu'il lui avait rendus. Guillaume le Duc, conseiller au Parlement, s'opposa à la vérification des lettres, mais il y eut une sentence du Trésor entre eux deux; en sorte que Comines posséda cette seigneurie le reste de sa vie.

Mais le seigneur de Marly ne perdit pas pour cela ses droits féodaux. Un arrêt de la Chambre des comptes, en date du 23 juillet 1492, nous apprend qu'il fut ordonné à Pierre de Quatre-Livres, procureur du roi au Chastelet, de faire hommage pour le roi au sieur de Marly, pour la terre de Chaillot, près Paris, mais sans observer les solennités que gardent les autres vassaux : de s'agenouiller et de baiser le seigneur suzerain.

La consistance de la terre de Chaillot est ainsi expliquée dans les lettres du don fait à Comines, l'an 1474 : Une tour quarrée et les prisons dessous. L'hôtel de la Seigneurie, qui était alors en masures, environ sept arpens de jardin et cerisaye qui allaient jusqu'au fossez des égouts de Paris; trois arpens de vignes en une pièce; seize ou vingt arpens de terre; trente livres parisis de gros cens, rouage des vins qui se baillent à ferme, et six ou sept arriére-fiefs tenus de la Tour-Quarrée; justice moyenne et basse, avec maire et sergent.

(H. Cocheris. Histoire du diocèse de Paris! t. IV.)

Les dames de la Visitation de Chaillot étaient devenues dames

hautes justicières de Chaillot et ensuite propriétaires des seigneuries subalternes.

On enregistra au Parlement de Paris, le 22 août 1693, des lettres patentes du roi, en leur faveur, portant union du fief de Longchamps, sis à Chaillot et de ses dépendances, à celui de Chaillot pour n'en faire qu'un seul relevant du roi, à cause de la baronnie de Marly.

(Dictionnaire historique de Hurtaut et Magny (1779). II, p. 158-159.)

NOTE No XVI

LISTE DES OFFICIERS DE LA SEIGNEURIE, DES OFFICIERS DU ROI, DES NOTABLES ET DES PRIEURS-CURÉS DE MARLY.

Officiers de la seigneurie.

1546-1553. Anthoine Chappelain, greffier de Marly-le-Chastel.

1546. Martin Vauguyon, fils de Jehan, greffier à Marly.

1553. Pierre Vauguyon, fils de Jehan Vauguyon de Réaulx, greffier à Marly.

1617. Nicolas le Page, procureur fiscal de la seigneurie de Marly-le-Bourg.

1621. Denis Gobin, procureur fiscal de la seigneurie de Marly-le-Bourg.

1625. Pierre Bioche, greffier de Marly-le-Bourg.

1677. Vigor Guillais, sergent fieffé à Marly-le-Châtel, le même est dit, en 1694, officier de commune du roi et substitut du procureur du roi au bailliage de Versailles.

1695. Nicolas Amour, huissier royal au bailliage de Marly.

1696. Emmanuel Champflour, procureur du roi au bailliage de Marly.

1696. Gabriel Dillery, receveur de la terre et baronnie de Marly-le-Châtel.

1696. Martin Titreville, officier du roi.

1696. Nicolas Sellier, notaire royal à Marly.

1699. Claude de Champflour, officier du roi à Marly.

1700. Jacques Caussard, officier de la feue reine.

1738. Jean Vernier, receveur des droits du roi au Port-de-Marly.

1771. Pierre Pascault, notaire royal et commissaire de police.

1781. Maître Gourdonneau, commissaire de police adjoint.

Officiers du roi.

1623. Monsieur du Tilloy, huissier de la maison de la reine, à Marly.

1694. Louis Bacarit, inspecteur du château de Marly.

1696. Alexandre Bontemps, conseiller du roi et son premier valet de chambre ordinaire, intendant des parcs, châteaux et domaines de Versailles, Marly, Noisy, Bailly et leurs dépendances, etc.

1696. Claude-Alexandre Bontemps, conseiller du roi et son premier valet de garde robe, intendant ordinaire des parcs et châteaux de Versailles.

1696. Louis Bontemps, conseiller du roi et son premier valet de chambre ordinaire. — Ces deux derniers, fils du précédent.

Notables de Marly.

1694. Louis-Hector Caillier, garde de la porte du roi.

1694. Charles Hollande, officier, garçon du garde-meuble du château de Marly.

1694. Mathurin Pellerin, trompette des gendarmes du roi.

1694. Philippe Pellerin, sieur d'Aunois, gendarme du roi.

1742. Hector-Louis Caillier, écuyer, sieur de la Pommeraye.

1760. Louis de Brie.

1760. Joseph Renard, écuyer.

1761. N. Pigrais, garçon ordinaire de la chambre de la reine.

1762. Mr Lévesque de Champeaux.

1762. Mr de Renneville, demeurant au port de Marly.

1763. Le chevalier de Miremont.

1765. Mr de Soulaigres, du port de Marly.

1766. Mr de Villeneuve.

1771, L'abbé de Chamillard.

1780. Jacques Michaux, sergent des Suisses du roi, à Marly.

Curés et prêtres de l'église de Saint-Vigor.

1546. Nicolas Chaufuz, curé; Martin Chappelain, et Gilles Durban, vicaires.

1554. Lubin Chausson, curé; Martin Chappelain et Nicolas Fongeron, vicaires.

1565. Loys Calençon, curé, docteur en théologie.

1596. N... Chardonnier, curé.

1598. Guillaume Duchâtel, id.

1613. Thomas Guichard, curé.

1630. Laurent Cuissard, curé.

1665. Jacques Papelard, curé.

1676. Claude Champflour, id.

1680. Colbin, prieur-curé.

1688. N... Cottin, curé.
François Cottin, vicaire[1].

1696. N... Beaufils, vicaire.

1702. Morand, prieuré-curé.

1702. Osmond, vicaire.

1738-1746. Jacquesson, curé.

1738. F. de Fleury, vicaire.

1739. Brasay, vicaire, Guérin et de Blanc, prêtres.

1741. N... Houdon, prêtre.

1745. Billard, Boulin et Delusas, prêtres.

1748. Charles Filz et N. Montagut, prêtres.

1749. N... Leleu, prêtre.

1765. Gaultier, prieur-curé. — N. Guitard, premier vicaire.

1780. N... Quesnel, Malus, Massard et Hüe de Grammont, vicaires.

1789. Fourmentin, prieur-curé.

1789. Le Bastard, Caussin et Simon, vicaires.

Curés et prieurs de Saint-Etienne.

1598. N... Le Maire, curé.

1599-1617. Guillaume du Château, curé.

1617. Pierre Martin, curé.

1617. N... Brandt, vicaire.

1621. N... Delineuve, curé.

1623. N... Demitre, curé; N... Jallot, vicaire.

1627. Isaac Vaillard, curé.

1633. N... Considéré, curé.

1634. Philibert Foucquet, vicaire.

1637. Guillaume de Linet, curé.

1665. N... Ruelle, prêtre.

1666. Louis Aubouyn, curé.

1668. Claude de Champflour.

1. Sous l'abbé François Cottin, devenu curé de Marly, le prieuré de Marly-le-Bourg réuni a la cure de Saint-Vigor valait quatorze cents livres de revenu. (Mémoires des Intendants sur les Généralités de France, t. I, p. 34.)

NOTE No XVII

FAMILLES BOURGEOISES ET ANCIENNES DE MARLY

Une famille bourgeoise portait, de même que les seigneurs du lieu, le nom de Marly; dès le XIIIe siècle. Un droit acquis, une convention quelconque avaient permis à cette famille de s'en parer, et léguait par suite aux historiens futurs un certain embarras pour discerner si tels actes, et si les noms qui y étaient mentionnés émanaient soit de cette famille, soit des seigneurs de Marly. C'est ainsi que dans une charte donnée au mois de novembre 1247, en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, l'official de l'évêque de Paris fait savoir que Nicolas de Marly, fils de défunt Guillaume de Marly, autrefois fils de défunt Gaudefroy, reconnaît se désister et concéder en faveur de ladite abbaye, en échange perpétuel sa vigne de Punta, située en la voie qui tend de Charlevanne au Pecq (Carolivanna ad Alpetum) en la sensive d'Héloyse dite la Plus-Belle, à un obole de cens. En compensation ladite abbaye lui donne une autre vigne située de même au territoire de Marly, nommée Belle-Noé, contiguë à la vigne des religieuses de l'abbaye de Saint-Cyr. Héloyse et son fils Étienne de qui la vigne de Punta (ou du Pont), était tenue en fief, louent, approuvent cet acte et s'engagent, même par corps, à son accomplissement, entre les mains dudit official.

Ne pourrait-on pas rattacher à cette famille un Pierre de Marly, dont Moréri ne parle pas, qui vivait dans le même temps que Pierre de Marly, seigneur de ce lieu, et qui avait épousé Philippe de Mésalant, dame de la Ferté et de Villepreux.

Dans le Nécrologe de Joyenval, à la date du 22 octobre, est fait commémoration de Pierre de Marly, chanoine de Joyenval, mort en cette abbaye, en 1357.

Le même nécrologe, à la date du 26 mai, nous fournit l'obit de Nicolas Vauguyon de Marly-le-Chastel, chanoine de l'abbaye de Joyenval, à qui il avait donné ce qu'il possédait, et qui mourut en 1559.— Les registres de l'état civil de Marly vont nous donner ce qui suit : Le 5 novembre 1563, Jehan Vauguyon, faisant son

testament, eslit sa sépulture au cimetière de monseigneur Sainct Vigor de Marly, près de ses parents et amis. Pour exécuteur testamentaire il nomme Jehan Vauguyon, son fils.

En 1576, Pierre Courson, marchand. à Marly, fut enterré en l'église de Saint-Vigor, auprès de ses père et mère. Pour ce faire il donna à cette église vingt écus d'or, au soleil, et cinq sols parisis à chacune des cinq églises voisines, qui étaient celles de Saint-Etienne de Marly et de Mareil, de Saint-Martin de Louveciennes, de Sainte-Anne-de-l'Étang et de Saint-Germain de Villepreux. Entre autres clauses particulières de son testament : il veut que, six moines cordeliers de Pontoise assistent à son enterrage (sic) et veut être porté et ensépulturé par eux en ladite église, et pour ce faire leur donne six écus d'or. Il donne à Louis, son frère, tout son habillement, à Guillaume Faure une paire de chaises afin qu'il prie Dieu pour lui ; à cinquante pauvres femmes voisines savoir moitié de Marly et autant de Villepreux, et à chacune deux sols tournois, afin qu'elles aient à prier pour les trépassés. Enfin qu'à chacun des autres services pour le repos de son âme, il soit donné aux pauvres quatre cents liards.

Le 9 juin 1672, Marie Boivin, femme en premières noces d'Antoine Caillié, et en secondes noces de maître Pierre Guillais, procureur-fiscal de la baronnie de Marly-le-Chastel, fut inhumée en l'église de Saint-Vigor.

Le 6 juin 1680, honorable homme maître Gaspard Caillier, procureur du roi au bailliage de Marly, fut inhumé en ladite église de Saint-Vigor, en présence de Louis et d'Antoine Caillié et autres.

Parmi les familles anciennes de Marly, disparues ou qui ont encore des représentants en ce lieu, nous citerons les Bourdon, que l'on trouve en 1568 au Port-de-Marly, les Boivin, les Horaist, les Lepaige ou Lepage, les Titreville, les Gaudet dont la souche commune paraît être à Louveciennes, où cette famille est encore considérable, et les Gagné, divisés en plusieurs branches et qui comptent deux siècles d'existence à Marly.

NOTE N° XVIII

MESURES AGRAIRES ET AUTRES EN USAGE A MARLY. TERMES DE PAIEMENT.

Dès le XIII[e] siècle, dans le canton de Marly, l'arpent en usage pour les terres, prés et vignes était celui de Paris, de cent perches de dix-huit pieds de côté, ne valant que 34 ares 19 centiares, tandis que pour les bois c'était l'arpent des eaux et forêts de la couronne, de cent perches de vingt-deux pieds de côté, équivalent à 51 ares 7 centiares. Ces mesures étaient encore en usage en 1795. A Marly, on employait le muid de Paris, contenant 18 hectolitres 73 litres ou 12 setiers. Le setier valait 156 litres et la mine 78 litres pour le mesurage du blé, du seigle et de l'orge. Pour l'avoine le setier était composé de 24 boisseaux de Paris ou de 18 boisseaux de Saint-Germain. Le blé méteil était un mélange de froment et de seigle fait à l'automne ou à l'entrée de l'hiver.

Quant aux termes de paiement, l'on soldait une rente en argent à la Saint-Jean-Baptiste; une rente foncière à la Saint-André, une rente en grains à l'octave de Saint-Rémy.

Pour les cens, le lendemain de la Toussaint ou le jour de Saint-Rémy étaient les termes d'échéance.

NOTE N° XIX

LES CLOCHES DE MARLY

Les cloches sont la musique des pauvres. Elles nous annoncent tour à tour la joie et la douleur, elles ont bercé notre enfance de songes riants et de légendes pieuses ou enfantines. Leurs sons font vibrer le cœur de l'absent qui les entend de

nouveau, à son retour. A ce titre ces habitantes du clocher méritent bien un peu notre attention.

Avant 1789 il y avait, en l'église de Saint-Vigor, quatre cloches suspendues dans son clocher. Elles avaient été données, à n'en pas douter, par les seigneurs et bourgeois de Marly et devaient former un joyeux carillon. Pendant la Révolution, trois de ces cloches furent descendues de la place qu'elles occupaient et fondues pour se servir de leur métal. La plus grosse, que l'on laissa, pesait 3,500 livres, la plus petite 3,000, les deux autres variaient entre ces deux poids.

Avec la cloche restée et les dons des habitants, l'on fondit, en 1824, les deux cloches que l'on voit aujourd'hui en l'église de Saint-Vigor. La plus grosse porte l'inscription suivante : Je pèse environ 1900 livres, j'ai été nommée Antoinette-Eléonore par M. Antoine-Louis-Marie de Gramont, pair de France, capitaine des gardes du corps du roi et Mme Anne Eléonore Franchi, veuve de M. Craufurd; bénie par M. Edard curé. Étaient présents : M. Bucan, maire; M. Coursier, adjoint; le conseil municipal, les administrateurs de l'église et la garde nationale. Tous les propriétaires et habitants de Marly-le-Roi ont contribué aux dépenses faites en ladite commune où j'ai été fondue en mai 1824.

Suivent les noms des fondeurs : L. Juvaux, Ct Mahuet.

L'inscription de la seconde cloche est la même que celle de la première, à la différence du poids qui est de 1300 livres. Ces deux cloches sont ornées, vers le point nord, de l'image de la Vierge; au midi de celle du Christ entouré d'anges, à l'est de l'image de Saint-Vigor et à l'ouest des fleurs de lys de France.

DESCRIPTION DES SCEAUX

Les sceaux, comme chacun sait, étaient une plaque formée de cire vierge ou brute et parfois de cire de couleurs variées qui, serrée dans un moule de métal composé de deux pièces, le dessus et le dessous, reproduisait sur deux faces certains caractères ou figures gravés dans ces sceaux métalliques. Presque tous les sceaux seigneuriaux représentent soit le portrait et le costume guerrier des seigneurs, ou leurs armoiries, et quelquefois ces deux genres sont réunis.

Les seigneurs de Marly ont fait usage, dans leurs chartes, de ces sceaux comme marque de leur assentiment, de leur consentement ou de leur témoignage aux actes où ils sont apposés.

La fin du XIIe siècle est l'époque où l'on commença à faire usage des sceaux qui, attachés à ces écrits sur parchemin, en faisaient la foi et la loi. Nous avons eu la bonne fortune d'en recueillir bon nombre, dont nous allons donner la description :

Sceau de Bouchard, *de l'an* 1184.

Ce sceau est rond et d'environ 0m,070 millimètres, il est équestre et représente le chevalier Bouchard de Montmorency vêtu d'une cotte de mailles, le casque et le gorgerin de même, ainsi que les jàmbarts. Monté sur un vigoureux cheval de bataille, il brandit de la main droite son épée, et de la gauche tient à la fois la bride de son cheval et son bouclier ou écu appuyé sur sa poitrine.

La légende Sigill. Bochardi de Monte Morentiaco complète ce portrait et veut dire Sigillum (sceau de, ou bien ceci est mon sceau à moi), Bochardi (Bouchard) de Monte Morentiaco (de Montmorency). La croix de l'écu est chargée de besants ou d'annelets, ce qui indiquerait une brisure qu'aucun héraldiste ni historien n'aurait mentionné, à notre connaissance.

Ce sceau est apposé à une charte de l'abbaye de Saint-Denis, de l'an 1184.

Un autre sceau de Bouchard, le représente de même, seulement le casque est plus pointu et l'écu, vu entièrement de face, est bien chargé de la croix et des alérions des Montmorency, mais la croix ne porte pas de besants ou annelets comme dans le précédent. Ce sceau était apposé à une charte de l'abbaye de Saint-Victor, donnée la même année, et à une charte du prieuré de Saint-Martin de Montmorency, donnée vers l'an 1189.

Sceau d'Hervé de Montmorency, *doyen de Notre-Dame de Paris.*

Sceau ogival de 0m,050 millimètres. (Archives Nationales. L 1443.)

Le monogramme du doyen (Herveus) est compris dans un

cercle où on lit : de Montemorentiaco. On y voit la légende suivante : Sigillum Hervei-Parisiensis Decani. Ce sceau était apposé à un accord fait entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et le prieuré de Saint-Martin de Montmorency, que l'on peut fixer de l'an 1184 à l'an 1192.

Sceau de Mathilde de Châteaufort, dame de Marly
(de 1215 *à* 1253)

Sceau ogival de 0^m,038 millimètres. Dame debout, le visage de trois quarts, tenant de la main droite une fleur de lys et la main gauche posée sur la poitrine. Légende : ..... Matildis Domine Marliac..... Ce sceau est apposé à des actes de l'an 1215 jusqu'à l'an 1253.

Sceau de Bouchard de Marly.

Sceau ogival de 0^m,045 millimètres (petit axe). Au centre l'écusson aux armes de Montmorency ancien. Légende : Sigill. Bucardi de Montemor... (sceau de Bouchard de Montmorency). Le contre-sceau, ogival aussi et de même dimension, représente au centre une aiglette becquée, non pattée, dans deux cercles concentriques. Ce sceau est ou était apposé à une charte de l'abbaye de Saint-Victor, de l'an 1225.

Sceau de Mathieu de Marly.

Sceau rond, d'environ 0^m,065 millimètres. Au centre l'écusson aux armes de Montmorency-Marly. La croix est frettée et cantonnée de quatre aiglettes . Légende : Sigillum Mathei de Malliaco (sceau de Mathieu de Marly). Le contre-sceau présente dans deux cercles concentriques l'écusson de Montmorency ancien.

Sceau de Pierre de Marly.

Sceau rond, d'environ 0^m,045 millimètres. Au centre un écusson chargé d'un filet en croix, cantonné de 4 aiglettes adossée
s

pour ainsi dire. Légende : Sigillu...... T. de Mall... Le contre-sceau ogival représente une aiglette. Ce sceau est apposé à une charte de l'an 1238.

Sceau d'Agnès de Beaumont, dame de Marly.

Sceau ogival, en cire blanche, sur lacs de soie verts et rouges, d'environ $0^{m},038$ millimètres : Dame debout sur un coussin ou piédouche, tenant de la main droite une fleur de lys et la main gauche appuyée sur la poitrine; elle est couverte d'un manteau très long et accostée de deux aiglettes. Légende : Sigillum Agnetis Uxoris Buchardi de Marli Militis. Sceau d'Agnès, femme de Bouchard de Marly, chevalier. Ce sceau est apposé à des actes de l'an 1255 à l'an 1260. Contre-sceau rond avec l'écu aux armes anciennes de Montmorency. Légende : ✠ contra sigillum Agnetis Domina de Marli.

Sceau de Mathieu III de Marly.

Sceau rond, de $0^{m},050$ millimètres. Au centre l'écu de Montmorency à la croix cantonné de plusieurs alérions, penché à dextre et surmonté d'un chien courant. Légende : Sigillum Mathe.... renciaco Braschi. Ce sceau est apposé à un acte de l'an 1251.

Sceau de Mabille de Châteaufort, femme de Mathieu de Marly et dame de Mondreville.

Sceau ogival : Dame debout sur un piédouche, la tête de trois quarts à gauche, en robe nouée bas et manteau; coiffure carrée, tenant une fleur de lys à la main droite et la gauche à l'attache du manteau. Elle est accostée de deux aiglettes. Légende : Sigillum domine Mabille de Castroforti (sceau de dame Mabille de Châteaufort.) Contre-sceau ogival : au centre une fleur de lys. — Légende : Sigillum secreti (sceau secret). Ce sceau fut apposé au testament de cette dame, en date du 14 février 1252.

Sceau de Ada ou Jeanne, dame de Marly, femme de Pierre de Marly.

Sceau ogival de 0m,035 millimètres : Dame debout, en robe et manteau vairé, tenant un oiseau au poing. Légende : Seel madame Ade de Malli. Ce sceau accompagne celui de Pierre de Marly, son époux, à une donation faite par Pietrus dictus Heremita de Malli, miles, et Ada uxor sua (Pierre dit l'Hermite, de Marli, chevalier et Ada sa femme) aux Mathurins de Paris, au mois d'avril 1270.

Sceau d'Isabelle de Marly, dame de Lévis.

Sceau ogival, en cire jaune, sur double queue de parchemin, de 0m,040 millimètres, tronqué par le bas : Dame debout, en robe et manteau vairé, tournée à senestre; elle porte un faucon de la main gauche et tient la droite sur la poitrine, à l'attache du manteau, la tête est coiffée d'une sorte de voile. Cette dame est accostée de deux aiglettes Légende : presque fruste.... illu-...ardi Dne Malliac. Le contre-sceau rond porte à son centre, dans un double cercle, l'écusson de Montmorency ancien, sans aucune légende.

Sceau de Jeanne de l'Ile-Adam, dame de Marly.

Sceau (ogival?)...... Dame debout dans une niche gothique, accostée à dextre d'un écusson aux armes de Marly et à senestre d'un écusson aux merlettes et à la fasce de la maison de l'Ile-Adam. Ce sceau accompagne un acte de l'an 1305, où Jehanne de Lille, dame de Mally, nomme ses procureurs pour le procès du pape Boniface VIII.

Sceau de Louis de Marly.

Sceau rond......., portant un écusson à la croix cantonnée de quatre aiglettes, qui est de Montmorency ancien, l'écusson en-

touré d'un cordon de perles. Légende : Sigillum Loys de ....atel (sceau de Loys, sire de Marli le Châtel). Ce sceau est apposé au bas d'une quittance au roi, faite par Loïs, sires de Malli le Chastel, et Jehan de Marli, seigneur de Picauville, le 4 novembre 1352.

Sceau de Philippe de Lévis, seigneur de Marly.

Sceau rond, de 0^m,032 millimètres : Au bas l'écusson aux trois chevrons surmontés du lambel des Lévis-Florensac, penché ou couché à dextre et surmonté d'un heaume de profil, cimé d'un vol, supporté par deux syrènes. Légende : S. Phi. de Levis ... de Fiorenciaco (Sigillum Philippus de Levis (et) de Florensac).

Sceau de la chatellenie de Marly-le-Château.

Fragment de sceau rond, de 0^m,025 millimètres, représentant un écu écartelé au 1er et 4me d'un chevronné au lambel au 2e et 3me d'une croix cantonnée de 4 alérions ; la légende est détruite et pouvait être celle-ci : Scel de la chastellenye de Mali-le-Chastel.

Le contre-sceau est chargé d'un écusson pareil à celui de la face ; l'on y voit encore les mots de la légende.... de Maii le.... Ce sceau est apposé à un acte du 1er juin 1399, passé en la châtellenie de noble et puissant seigneur Philippe de Lévis, chevalier, seigneur de Florensac et de Marly-le-Chastel.

(Archives Nationales. S 3795 n° 8. — Douet d'Arcq. Inventaire des sceaux des Archives Nationales. — A. Moutié. Atlas des sceaux des cartulaires des Vaux-de-Cernay et de Notre-Dame de la Roche.)

DESCRIPTION DES BLASONS [1]

. . . .

Bouchard Ier. Mi-parti. Au premier d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur, qui est de Montmorency ancien, au deuxième parti d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cotices potencées contre potencées d'or, qui est de Champagne.

Bouchard II. Mi-parti. Au premier de Montmorency ancien; au deuxième d'argent, les armes de Basset n'ayant pas été retrouvées.

Hervé de Montmorency. Mi-parti. Au premier de Montmorency ancien, parti au deuxième, d'azur, semé de billettes d'or, au lion rampant de même et brochant, qui est d'Eu.

Bouchard III. Mi-parti. Au premier de Montmorency ancien, au deuxième, parti, d'azur au lion d'or rampant, qui est de Beaumont.

Mathieu Ier, de Montmorency. Mi-parti. Au premier de Montmorency ancien; au deuxième, parti, de gueules à deux léopards d'or, passant l'un sur l'autre, qui est d'Angleterre.

Bouchard IV. Mi-parti. Au premier, de Montmorency ancien; au deuxième mi parti, chevronné d'or et de sable de six pièces, qui est de Hainaut.

Mathieu Ier, de Marly. Mi-parti. Au premier : d'or à la croix de gueules frettée d'argent, et cantonnée de quatre alérions d'azur, qui est de Marly; au deuxième, parti d'or à deux fasces de gueules, qui est de Garlande.

1. Nous avons adopté de préférence le mi-parti, par la raison qu'il est moins compliqué que le parti et que par la pensée, les armes pleines sont très faciles à reconstituer, puisque pour les personnes ne connaissant que fort peu le blason il ne s'agit que de continuer le dessin et de le répéter de l'autre côté de l'écu pour l'avoir complet. Du reste nous donnons l'explication complète du blason malgré qu'il ne soit représenté qu'à moitié pour pouvoir donner les alliances.

Bouchard Ier de Marly. Mi parti. Au premier de Marly, au deuxième parti d'or à 3 tourteaux de gueules, qui est de Courtenay-Châteaufort, que portait Constance de Courtenay, dame de Châteaufort.

Bouchard II, de Marly. Mi-parti. Au premier, de Marly; au deuxième mi-parti : gironné d'argent et de sable de douze pièces, qui est de Beaumont.

Mathieu II. Mi-parti. Au premier : de Marly; au deuxième mi-parti d'or à trois chevrons de sable qui est de Lévis.

Mathieu III. Mi-parti. Au premier : de Marly; au deuxième, mi-parti, de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de sept merlettes du même, quatre en chef et trois en pointe, qui est de L'Ile-Adam.

Louis de Marly : d'or à la croix de gueules, frettée d'argent et cantonnée de quatre alérions d'azur, qui est de Marly.

Bertrand de Lévis. Mi-parti. Au premier : d'or à trois chevrons de sable, au lambel de gueules de trois pièces, en chef, qui est de Lévis-Florensac; au deuxième parti de gueules au lion d'or rampant, qui est de Lautrec.

Thibaud de Lévis. Mi-parti. Au premier de Lévis-Florensac; au deuxième, mi-parti d'argent à la croix pattée de gueules ou de gueules à quatre otelles d'argent, qui est de Comminges.

Philippe de Lévis. Mi-parti. Au premier de Lévis-Florensac; au deuxième, parti ; d'or au lion de gueules rampant, à l'orle de 16 billettes de même, qui est de Caylus ou Quélus.

Jean de Lévis. Mi-parti. Au premier de Lévis-Florensac; au deuxième, parti, d'azur, à la fasce chaussée d'argent, qui est de Bressolles.

Martin Fumée. Mi-parti au premier d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de 6 besants d'argent posés 3, 2 et 1, qui est de Fumée; au deuxième mi-parti d'azur à 3 coquilles d'or posées 2 et 1, qui est de Louet.

Albert de Gondy. Parti. Au premier, d'or à deux masses d'armes de sable, passées en sautoir et liées de gueules par le bas, qui est de Gondy; au deuxième de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir, les anneaux en pointe, qui est de Clermont-Tonnerre.

Henri de Gondy. Parti. Au premier, de Gondy; au deuxième, vairé, contre-vairé d'argent et de gueules, qui est de Scépeaux.

François Bossuet : d'azur à trois roues d'or posées 2 et 1, qui est de Bossuet.

LISTE DES AUTEURS A CONSULTER ET DES OUVRAGES OU L'AUTEUR A PUISÉ LES MATÉRIAUX DE CETTE HISTOIRE

. . . .

Histoire de la maison de Montmorency, par Duchesne.

Histoire de la maison de Montmorency, par Désormeaux.

Histoire du Diocèse de Paris, par l'abbé Lebœuf.

Histoire des Environs de Paris, par Touchard Lafosse.

L'Art de vérifier les dates.

La Gaule chétienne (*Gallia christiania*), par de Ste-Marthe.

Antiquités de Saint-Denis, par Jacques Doublet.

Antiquités nationales, par Aubin-Louis Millin.

Antiquités de Paris, par Sauval.

Antiquités de Saint-Germain en Laye et des environs de Paris, par Antoine l'aîné.

Dictionnaire généalogique, de la Chesnaye-des-Bois.

Dictionnaire historique et biographique, de Bachelet et Dezobry.

Dictionnaire généalogique, de Louis Moréri.

Recueil des Historiens de France, Guillaume le Breton.

Nécrologe de Port-Royal.

Trésor généalogique, de dom Villevieille.

Cartulaire blanc de Saint-Denis, MMss des Archives Nationales.

Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, par MM. Lucien Merlet et Auguste Moutié.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche, par Auguste Moutié.

Histoire de France, de Duruy.

Histoire de France par les monuments, de MM. Edouard Charton et Henri Bordier.

Histoire chronologique des seigneurs de Montfort l'Amaury, par L'Hermitte.

Suite chronologique des seigneurs de Noisy et Bailly en Cruye, Mss de François Boulin.

Anciens obituaires ou Recueils des actes de l'état civil de Marly.

Histoire des conseillers au Parlement, de Blanchard.

Histoire des conseillers d'Etat, par Fauvelet Dutocq.

Anecdotes secrètes des Reines et Régentes de France, par un anonyme.

Armorial, de Jean Boisseau.

Histoire de l'abbaye de Coulombs, par Lucien Merlet.

Miracles de la Vierge, Légendes pieuses, Vers de la mort, etc., par Gauthier de Coincy, Mss No 7024. Bibliothèque Nationale.

Les seigneurs de Nogent-le-Roi, par Marre, p. 27.

Offices propres de l'église paroissiale et royale de Saint-Vigor, de Marly-le-Roy, 1746.

La France pontificale, diocèse de Chartres, par H. Fisquet, p. 111.

Archives de Seine-et-Oise : Fonds de l'abbaye de Joyenval; de l'abbaye de Maubuisson, de l'abbaye de Saint-Denis et de l'abbaye d'Abbecourt.

Histoire des connétables de France, etc., de Le Féron.

Histoire des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme.

Environs de Paris, par Dulaure.

Histoire du diocèse de Paris, par H. Cocheris, t. IV, p. 185.

Inscriptions de la France, par de Guillermy, t. III.

Histoire de Chartres, par M. Doyen.

Dom Villevieille. Archives de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Martin de Pontoise et de Marmoutiers.

Mémoires de l'Histoire du Languedoc, par Catel et Dom Vaissette.

Chronique des Albigeois.

Histoire des croisades, par Michaud.

Vies des hommes et des dames illustres de France, par Brantôme.

Dictionnaire historique de la France, par Ludovic Lalanne.

Histoire de Bossuet, par le cardinal de Beausset.

La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, par Alphonse Feillet.

TABLE DES MATIÈRES

Préface I

Histoire de la ville de Marly-le-Roi I

Les sires de Marly, de la maison de Montmorency. Leurs origines et leurs armoiries 25

Chapitre Ier. Bouchard Ier, de Montmorency 29

— II. Bouchard II, de Montmorency 33

— III. Bouchard III, de Montmorency 41

— IV. Hervé de Montmorency 46

— V. Bouchard IV, de Montmorency 52

— VI. Mathieu Ier, de Montmorency 68

— VII. Bouchard V, de Montmorency 88

— VIII. Mathieu Ier, de Marly 100

— IX. Bouchard Ier, de Marly 125

— X. Bouchard II, de Marly 162

— XI. Mathieu II, de Marly 175

— XII. Mathieu III, de Marly 182

— XIII. Louis et Jean de Marly 192

— XIV. Bertrand et Thibaud de Lévis 194

— XV. Philippe de Lévis 198

— XVI. Jean et Guy de Lévis 209

— XVII. Martin Fumée 212

— XVIII. Albert de Gondy 216

— XIX. François Bossuet 227

Note No I. Echange de terres à Marly et à Bougival en 698 233

— II. Vie de Saint-Vigor 234

— III. Sermon de la dédicace de l'église de Saint-Vigor 236

— IV. Vente des biens du prieuré et des émigrants à Marly, en 1791 243

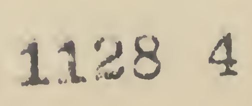
— V. Les Maisons historiques de Marly 244

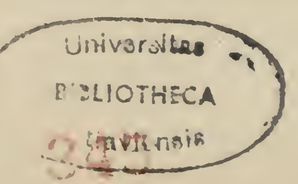
— VI. Donations de Thibaud de Montmorency (xie siècle) .. 249

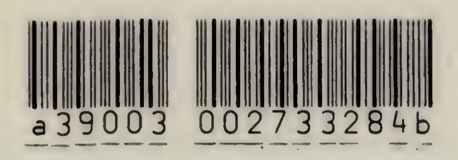
— VII. Fief de Saint-Marcel, à Saint-Denis 250
— VIII. Tombeau de la reine Adélaïde de Savoie 250
— IX. Fief de Marly, à Galardon 251
— X. Accord entre Pierre de Marly et l'abbaye de Saint-Denis 252
— XI. Testament d'Isabelle de Marly 254
— XII. Le cardinal Pierre de Gondy 254
— XIII. État des biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, à Marly 255
— XIV. Seigneuries ou fiefs des sires de Marly 261
— XV. Fiefs de Marly, à Paris et aux environs 262
— XVI. Liste des officiers de la seigneurie, des officiers du roi, des notables et des prieurs curés, de Marly 266
— XVII. Familles bourgeoises et anciennes de Marly 269
— XVIII. Mesures en usage à Marly 271
— XIX. Les cloches de Marly 271
Description des sceaux 272
Description des blasons 278
Liste des auteurs à consulter 281

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

224-81. — Imprimerie D. BARDIN et Cᵉ, à Saint-Germain.






a39003 002733284b